### **Université de Montréal**

| La mobilisation linguistique au Pays | de Galles,   |
|--------------------------------------|--------------|
| en Ontario et au Nouveau-Brunswick ( | (1962-2012): |

Cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée

## par Martin Normand

Département de science politique, Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Ph. D. en science politique

Juillet 2015

#### Résumé

Les minorités linguistiques francophones au Nouveau-Brunswick et en Ontario et la minorité galloisante au Pays de Galles ont plusieurs éléments en commun. D'abord, elles se sont dotées d'un réseau associatif dense qui a mené de front plusieurs luttes, souvent avec succès, et qui a eu pour résultats l'amélioration de la situation sociopolitique et la reconnaissance symbolique de la communauté minoritaire. Ensuite, le statut légal et social de la langue minoritaire a relativement progressé dans les trois cas, grâce à l'adoption de lois et de politiques linguistiques. Ajoutons qu'elles ont tous accès à des institutions qui leur permettent de faire entendre leurs voix ou encore de se gouverner, que ce soit à travers leurs gouvernements locaux ou les assemblées législatives, et peuvent compter sur un ombudsman linguistique. Toutefois, la principale différence entre ces trois cas réside dans le niveau de mobilisation linguistique que l'on y observe à l'heure actuelle. On pourrait le qualifier d'élevé au Pays de Galles, de modéré en Ontario et de faible au Nouveau-Brunswick. Comment expliquer cette différence malgré un contexte similaire dans chacun des cas ?

En nous inspirant des travaux sur la mobilisation linguistique, sur la rémanence et sur les régimes linguistiques, nous proposons une hypothèse qui établit un lien causal entre la satisfaction des groupes représentant les minorités linguistiques à l'égard des régimes linguistiques et le niveau de mobilisation. Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Autrement dit, quand une minorité linguistique considère que sa mobilisation linguistique n'a pas obtenu le succès escompté et que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiennent un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique perçoit que sa mobilisation linguistique a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations se réorganisent et entrent en rémanence.

De façon plus précise, cette hypothèse propose donc une explication pour chacun des cas. Au Pays de Galles, le niveau de mobilisation des Galloisants demeure élevé parce que les modifications apportées au régime linguistique gallois ne répondent toujours pas aux attentes formulées par les acteurs de la société civile et ces acteurs ne considèrent pas que leur mobilisation a connu les succès escomptés. En Ontario, le niveau de mobilisation est modéré, parce qu'après une période de rémanence suivant un succès de la mobilisation linguistique, elle a repris une certaine vigueur alors que certains acquis étaient menacés. Au Nouveau-Brunswick, la mobilisation linguistique est en rémanence après que la mobilisation ait atteint sa finalité, c'est-à-dire qu'elle a connu le succès qu'elle recherchait, mais les acteurs de la société civile ne sont pas pour autant absents de l'espace public.

**Mots clés:** Minorités linguistiques, Régime linguistique, Mobilisation linguistique, Rémanence, Ontario, Nouveau-Brunswick, Pays de Galles.

#### **Abstract**

The Francophone linguistic minorities in New Brunswick and Ontario and the Welsh-speaking minority in Wales share many common elements. They have each developed a dense network of organization which spear-headed many campaigns that led to the improvement of the sociopolitical standing and of the symbolic recognition of the minority community. Also, the legal and social status of the minority language has progressed in each case, following the enactment of language laws and public policies. They all have access to institutions in which they can voice their demands or where they can govern themselves, be it in local governments or legislative assemblies. They can also appeal to linguistic ombudsmen. But, the main difference is seen in their current level of linguistic mobilization. We can describe it as high in Wales, moderate in Ontario and low in New Brunswick. How can we explain this difference in spite of a similar context in each case?

We draw upon the literature on linguistic mobilization, on abeyance and on linguistic regimes to suggest a hypothesis which makes a causal relationship between the satisfaction expressed towards the linguistic regime by groups representing linguistic minorities and the level of mobilization. The level of linguistic mobilization of a linguistic minority depends on the minority's satisfaction towards the linguistic regime under which it lives, and this satisfaction is linked with how the groups that represent the minority perceive the successes or the failures of their linguistic mobilization. When a linguistic minority feels that its linguistic mobilization has not obtained the successes it anticipated and that the linguistic regime does not meet its main demands, the groups representing it keep the mobilization at a high level. Conversely, when a linguistic minority feels that its linguistic mobilization was successful and that the linguistic regime meets its demands, the groups reorganize and enter into abeyance.

This hypothesis suggests an explanation for each case. In Wales, the linguistic mobilization level remains high because the changes to the regime have yet to meet the demands of the linguistic minority and because the groups representing Welsh-speakers do not consider that their linguistic mobilization has been successful. In Ontario, the linguistic mobilization level is moderate, because after a period of abeyance following what is considered as a success of the linguistic mobilization, the mobilization has reignited when the community felt under threat. In New Brunswick, the linguistic mobilization is in abeyance after the mobilization achieved its main goal, but the groups representing the community remain active in the public sphere.

**Keywords:** Linguistic minorities, Linguistic regime, Linguistic mobilization, Abeyance, Ontario, New Brunswick, Wales.

# Table des matières

| Résuméi   |
|---|
| Abstractii  |
| Table des matièresii  |
| Liste des tableauxvii   |
| Liste des figuresviii   |
| Liste des siglesix  |
| Remerciementsxiii   |
| INTRODUCTION 1  |
| 1. Le statut des minorités s'est amélioré de façon continue dans chacun des cas2  |
| 2. Expliquer la différence dans les niveaux de mobilisation actuels en étudiant les acteurs collectifs                                  |
| CHAPITRE 1  |
| Les niveaux de mobilisation des minorités linguistiques à l'aulne de l'action collective et des liens entre la langue et la politique11 |
| 1. La situation des minorités linguistiques en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Pays de<br>Galles a évolué depuis les années 1960    |
| 1.1 La culture politique de l'Ontario influe l'évolution de la situation de sa minorité francophone                                     |
| 1.2 L'évolution de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick a connu plusieurs points tournants                                    |
| 1.3 Les Galloisants du Pays de Galles sont toujours insatisfaits de leur situation  |
| 1.4 Expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation   |
| 2. La place des acteurs de la société civile dans la transformation de la situation des minorités linguistiques a été peu traitée       |
| 2.1 Les travaux sur les liens entre la langue et la politique insistent sur les intérêts de l'État                                      |
| 2.2 Les minorités linguistiques sont peu étudiées sous l'angle de l'action collective 31  |
| 2.2.1 Les minorités linguistiques sont pratiquement absentes des travaux sur l'action collective des minorités                          |

| 2.2.2 Les travaux sur les minorités linguistiques utilisent peu les notions présentes da les travaux sur l'action collective                                   |    |
|--|----|
| 2.2.3 Les travaux portant sur les cas retenus utilisent peu les notions présentes dans le travaux sur l'action collective                                      |    |
| 3. La thèse contribue aux débats dans le domaine des politiques linguistiques et de l'accollective des minorités   |    |
| 4. Organisation de la thèse  | 45 |
| CHAPITRE 2   |    |
| La satisfaction à l'égard du régime linguistique comme déterminant de la mobilisation linguistique et de la rémanence  |    |
| 1. Le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique est lié aux insatisfactions identifiées par les membres des communautés minoritaires linguistiques | 48 |
| 2. Une mobilisation linguistique moins intense ne signifie pas que les groupes sont démobilisés, mais plutôt qu'ils ont développé une structure de rémanence   | 53 |
| 3. La satisfaction à l'égard du régime linguistique peut se déterminer en fonction du su de la mobilisation linguistique                                       |    |
| 4. Une définition plus globale du régime linguistique sert à systématiser la description cas et à situer le succès de la mobilisation linguistique             |    |
| 4.1 Le régime linguistique est beaucoup utilisé dans les travaux sur les liens entre la langue et la politique   | 64 |
| 4.2 Une définition globale du régime linguistique s'articule autour de quatre dimensions   | 68 |
| 4.3 Chaque dimension du régime linguistique renvoie à des éléments particuliers  | 75 |
| 5. L'hypothèse met en relation la mobilisation linguistique, la rémanence et la satisfact l'égard du régime linguistique                                       |    |
| CHAPITRE 3   |    |
| Une méthode mixte pour étudier l'action collective des minorités linguistiques   | 83 |
| 1. Comparer pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique.   | 83 |
| 2. Décrire le régime linguistique à partir d'une méthode historique  | 88 |
| 3. Rencontrer des acteurs de la société civile pour faire le récit de la mobilisation linguistique   | 90 |
| 4. Analyser les entretiens en fonction du cadre théorique  | 98 |

## **CHAPITRE 4**

| La n | nobilisation linguistique au Pays de Galles   | 103  |
|------|---|------|
|      | Le régime linguistique s'est lentement transformé pour accorder un statut officiel à la<br>ngue                     |      |
|      | Une lente progression du régime linguistique qui ne répond toujours pas aux attentes minorité linguistique galloise |      |
|      | 2.1 L'absence de statut pour la langue galloise a mené au déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique     |      |
|      | 2.2 Cymdeithas yr Iaith Gymraeg a mené plusieurs campagnes pour améliorer le statut la langue galloise              |      |
|      | 2.3 La dévolution au Pays de Galles a entraîné une réorganisation de la mobilisation linguistique sans la freiner   | 124  |
|      | 2.4 L'avenir de la mobilisation linguistique au Pays de Galles est mitigé   | 131  |
|      | La mobilisation linguistique au Pays de Galles se maintient à un niveau élevé tout au ng de la période              | 134  |
| CHA  | APITRE 5  |      |
| La n | nobilisation linguistique en Ontario  | 139  |
| 1.   | Le régime linguistique ontarien s'est transformé à coups de gains progressifs et ciblés                             | :140 |
|      | La satisfaction de la minorité francophone en Ontario à l'égard du régime linguistiqu<br>eaucoup fluctué            |      |
|      | 2.1 La communauté se redéfinit autour de l'identité franco-ontarienne   | 148  |
|      | 2.2 La mobilisation linguistique des Franco-Ontariens s'est maintenue à un niveau électrons les années 1970         |      |
|      | 2.3 La mobilisation linguistique se fait moins visible pendant une certaine période                                 | 161  |
|      | 2.4 La mobilisation linguistique se réactive devant la crainte que des acquis soient menacés                        | 166  |
|      | 2.5 La mobilisation linguistique actuelle en Ontario français se bute à plusieurs défis                             | 172  |
|      | Le niveau de mobilisation linguistique en Ontario a beaucoup fluctué pendant la pério<br>udiée                      |      |

## **CHAPITRE 6**

| La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick   | 181        |
|---|------------|
| 1. Le régime linguistique néo-brunswickois est aujourd'hui caractérisé com<br>généreux à l'égard d'une minorité francophone au Canada   |            |
| 2. La minorité francophone au Nouveau-Brunswick se satisfait des modifica au régime linguistique suite à une longue période de mobilisation                                     |            |
| 2.1 Une nouvelle voix émerge au sein de la société civile acadienne à la fi<br>1960   |            |
| 2.2 La mobilisation linguistique s'institutionnalise et intègre une réflexion l'autonomie de la communauté minoritaire francophone  |            |
| 2.3 La mobilisation linguistique prend une tournure constitutionnelle   | 206        |
| 2.4 La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick entre en rémanen victoire importante  | -          |
| 2.5 La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick peine à se réactiv  | er217      |
| 3. Un nouveau cycle de mobilisation linguistique s'est déclenché au Nouvea dans les années 1960, mais est en rémanence depuis le début des années 199 <b>CHAPITRE 7</b>         |            |
| Analyse comparative de la mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Nouveau-Brunswick   |            |
| 1. Les trois cas portent une mobilisation linguistique  | 225        |
| 2. Le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique au déb<br>1960 dans les trois cas est lié à l'identification de nouvelles injustices et à u<br>nationaliste | n discours |
| 3. La mobilisation linguistique demeure élevée dans les trois cas pendant un période où toutes les dimensions du régime linguistique sont interpelées                           |            |
| 4. La rémanence dans la mobilisation linguistique se manifeste différemmen cas  |            |
| CONCLUSION  | 259        |
| 1. La démonstration nous permet de vérifier l'hypothèse   | 259        |
| 2. Les contributions de la thèse sont de quatre ordres  | 266        |
| 3. La thèse appelle plusieurs autres pistes d'analyses  | 269        |
| Bibliographie   | 275        |

# Liste des tableaux

| Tableau I : Présence des porte-parole dans les médias (2010-2013)             | 25            |
|---|---------------|
| Tableau II : Les dimensions du régime linguistique et les éléments qui les co | onstituent 79 |
| Tableau III : Entretiens au Nouveau-Brunswick                                 | 93            |
| Tableau IV : Entretiens au Pays de Galles                                     | 95            |
| Tableau V : Entretiens en Ontario   | 96            |
| Tableau VI: Principaux concepts et indicateurs                                | 100           |

# Liste des figures

| Figure 1 : Cycles de mobilisation selon Tarrow                                  | <b>25</b> 4 |
|---|-------------|
| Figure 2 : Cycles de mobilisation linguistique au Pays de Galles (1962-2012)    | 255         |
| Figure 3 : Cycles de mobilisation linguistique en Ontario (1962-2012)           | 256         |
| Figure 4 : Cycles de mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick (1962-2012) | 257         |

## Liste des sigles

**ACFEO** Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario

**ACFO** Association canadienne-française de l'Ontario

**AEFO** Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

AFO Assemblée de la francophonie ontarienne
CCLF Conseils consultatifs de langue française

**CONA** Convention d'orientation nationale des Acadiens

**DIF** Définition inclusive de francophone

**FESFO** Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

MAP Mouvement d'action politique

**REFO** Regroupement étudiant franco-ontarien

**RHAG** Rhieni dros Addysg Gymraeg (Parents for Welsh-medium education)

**SANB** Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (1973-1988)

**SANB** Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (depuis 2008)

**SAANB** Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (1988-2008)

**SNA** Société nationale de l'Acadie

À Charles,

Pour que tout ça soit encore là pour toi plus tard

#### Remerciements

Quand j'ai pris la décision de poursuivre des études doctorales il y a quelques années, une évidence s'est imposée : je n'y arriverais que si je sais bien m'entourer. Sur ce point, c'est réussi.

D'abord, je dois évidemment remercier Pascale Dufour qui m'a dirigé à travers ce long processus. Elle a été d'une patience et d'une écoute sans bornes. Elle m'a surtout permis d'élargir mes horizons et de défricher de nouveaux champs de recherche. Son appui indéfectible, même dans les périodes plus difficiles, témoigne de son engagement ferme et convaincu à l'égard de ses étudiants. Je ne suis pas le même chercheur aujourd'hui que je l'étais quand je suis arrivé à Montréal, principalement grâce à elle. Je lui serai reconnaissant pour de nombreuses années encore. Je me dois aussi de remercier mon jury de thèse, Magdalena Dembinska, Jane Jenson et Joel Belliveau. Leurs précieux commentaires m'ont permis d'améliorer grandement la version finale de cette thèse.

Tout au long de mes études doctorales, j'ai pu fréquenter plusieurs groupes de recherche constitués de professeurs et de collègues qui ont fait en sorte que j'ai toujours évolué dans un environnement dynamique. Au premier chef, je dois remercier les collègues du Centre de recherche sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal. Ensuite, j'ai été chaudement accueilli par divers groupes durant mes séjours de recherche. Je dois remercier tout spécialement Linda Cardinal et les équipes de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques et de l'Alliance de recherche Les savoirs de la gouvernance communautaire de l'Université d'Ottawa. Mes remerciements vont aussi à Éric Forgues de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques de l'Université de Moncton et à Colin Williams du Language, Planning and Policy Research Unit de la School of Welsh de Cardiff University.

Cette thèse n'aurait pu se réaliser sans deux appuis de taille. Je remercie d'abord le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour son appui financier. Ensuite, je tiens à remercier très sincèrement toutes les personnes que j'ai pu interviewer de façon formelle et informelle durant mes séjours de recherche en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Pays de Galles. Sans eux, cette thèse ne serait pas la même.

Plusieurs personnes ont eu un impact significatif sur cette thèse sans le savoir. J'ai pu compter sur l'appui indéfectible de ma famille et d'amis tout au long de la rédaction. Je ne peux tous les nommer ici. Mais, je m'en voudrais de ne pas remercier directement Rémi Léger, un ami dont l'appui moral et intellectuel m'a certainement influencé dans une grande mesure. Finalement, je réserve mon plus grand et sincère remerciement à Annick, sans qui je ne serais jamais passé à travers cette étape. Sa force plus ou moins tranquille m'a donné l'énergie nécessaire pour compléter ce projet. Et Charles, tu prendras un jour toute la mesure du temps que j'ai passé dans mon bureau, la porte fermée, pendant que tu apprenais à découvrir le monde. Maintenant, allons le découvrir ensemble.

#### INTRODUCTION

Les situations des minorités, qu'elles soient ethniques, sociales ou linguistiques, dépendent souvent de l'action publique. Si certaines minorités sont réprimées ou encore ignorées, d'autres profitent d'une légitimité se traduisant en une participation ou une présence dans l'espace public. Comme cette participation ou cette présence n'est pas fixée *a priori*, la situation des minorités peut se transformer. Ces transformations, en matière d'accès, de soutien public ou de droits constitutionnels par exemple, ne sont pas que le résultat de décisions gouvernementales fondées sur des considérations normatives eu égard au traitement des minorités, mais aussi le fruit d'une mobilisation soutenue de la part des groupes de la société civile actifs dans les communautés concernées.

Autrement dit, les minorités linguistiques peuvent profiter d'une marge de manœuvre qui varie selon les contextes et les époques. Elles incitent les groupes les représentant à formuler des demandes, à obtenir l'appui de la communauté qu'elles représentent et à se doter d'un répertoire d'action collective pour donner une impulsion aux transformations espérées. Dans cette thèse, nous étudions de manière comparée la mobilisation linguistique des minorités linguistiques visant la transformation du régime linguistique en place. Nous avons retenu trois cas : la minorité galloisante au Pays de Galles (Royaume-Uni), la minorité francophone en Ontario (Canada) et la minorité francophone au Nouveau-Brunswick (Canada). Ces trois cas partagent des similitudes qui les rendent comparables et des différences qui rendent intéressante la comparaison.

### 1. Le statut des minorités s'est amélioré de façon continue dans chacun des cas

La minorité francophone de l'Ontario, premier cas retenu, profite aujourd'hui d'une reconnaissance et d'une légitimité dans l'espace public. Mais, elle a longtemps dû faire face à l'adversité, l'Ontario ayant voulu dès 1867 proclamer ouvertement son caractère anglais et protestant (Gervais 1993). La province a d'ailleurs restreint l'enseignement en français au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce qui a servi de catalyseur à l'action politique de la minorité francophone. Elle s'est mobilisée pour contester cette décision (Centre de recherche en civilisation canadienne-française 2004), notamment en fondant en 1910 l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO). Ce groupe, qui a été à l'avant-plan de la lutte, est aussi le prédécesseur de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), le principal groupe porte-parole de la communauté francophone de l'Ontario à l'heure actuelle.

Si par la suite plusieurs gouvernements successifs ont œuvré pour améliorer l'offre de services en français, n'en reste pas moins que la période allant du début des années 1960 à la fin des années 1980 est marquée par un nouveau cycle de mobilisation caractérisé par des campagnes dans de nombreux domaines, notamment dans la justice (Cardinal 2011), l'éducation (Bock et Gervais 2004; Sylvestre 1980) et la reconnaissance constitutionnelle du statut bilingue de l'Ontario (Dupuis 2008; Normand 2013). Un point tournant dans l'évolution de la situation des francophones de l'Ontario est l'adoption, en 1986, de la *Loi sur les services en français*, perçue comme une victoire importante des groupes porte-parole de la communauté et comme une forme de reconnaissance de la présence et de la légitimité des francophones et de leurs revendications. Suite à ce gain législatif, la communauté minoritaire a dû apprendre à travailler avec les nouveaux outils dont elle disposait pour réclamer des services gouvernementaux en français et pour protéger ses acquis.

La mise en œuvre de cette loi ne s'est pas faite sans heurts. Après une période où la mobilisation linguistique s'est faite moins intense et étendue, la communauté francophone s'est réengagée dans une certaine mesure dans des enjeux linguistiques au moment où certains de ses acquis ont été menacés. Aujourd'hui, en plus de l'AFO, un réseau associatif dense et varié représente les francophones dans de nombreux domaines d'action publique. Des organismes dans des domaines aussi variés que la jeunesse et les aînés, la culture et les communications, le développement communautaire et l'économie, en plus des domaines de l'éducation, de la justice et de la santé portent aussi les revendications qui persistent au sein de la communauté.

Le français est utilisé par 611 500 personnes selon la Définition inclusive de francophone (DIF) utilisée par le gouvernement ontarien depuis 2009 (Ontario, Office des affaires francophones, « Données du recensement... »). Ces Francophones ont accès à une vaste gamme de services dans leur langue – bien que dans les faits la prestation de ces services fasse souvent défaut –, profitent de nombreuses institutions gérées par et pour les francophones notamment dans le domaine de l'éducation, jouissent de protections juridiques et ont vu leur drapeau officiellement reconnu par la province en 2001, mais ne paraissent pas aussi mobilisés qu'ils l'étaient dans les années 1970 et 1980.

Le second cas retenu est aussi canadien: la minorité francophone du Nouveau-Brunswick. Cette évolution est marquée par trois moments importants. D'abord, il y a eu une prise de conscience collective à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, parfois qualifiée de Renaissance acadienne (LeBlanc 1999), durant laquelle le peuple acadien s'est organisé, s'est doté d'institutions lui permettant d'orienter son développement et s'est donné des symboles nationaux, comme un drapeau, un hymne et une fête nationale (Basque et Duguay 2013). Ensuite, le Nouveau-

Brunswick élit en 1960 un premier ministre acadien, Louis J. Robichaud, qui amorce une transformation de l'État qui sera désormais appelé à prendre en charge de nouvelles responsabilités et qui mènera des réformes sociales et économiques desquelles les Acadiens profiteront (Belliveau et Boily 2005). Robichaud fait aussi adopter la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 1969, qui marquera des changements importants en matière linguistique dans la province (Migneault 2007). Cette période est aussi marquée par l'émergence d'une nouvelle génération de Francophones mobilisés et inspirés par un néonationalisme les amenant, notamment, à s'organiser politiquement et à revendiquer une nouvelle autonomie pour la communauté minoritaire. Finalement, la progression de la reconnaissance du français au Nouveau-Brunswick a culminé avec la proclamation en 1993 d'un amendement constitutionnel bilatéral entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral visant à constitutionnaliser l'égalité des communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick suite à une longue campagne menée par les principaux leaders d'opinion de la communauté minoritaire et le principal groupe porte-parole de la communauté, aujourd'hui connu sous le nom de Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB).

Certains considéraient la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques comme ayant été la finalité de la mobilisation, bien qu'elle n'ait pas tout réglé. Depuis, la mobilisation est beaucoup moins intense, et semble se réorganiser à une échelle plus locale et sur une base plus ponctuelle. Il y a par exemple eu plus récemment des épisodes de mobilisation relatifs à la santé et à l'affichage public, mais il n'y a pas de signes d'une grande mobilisation sur des enjeux structurants pour les 233 530 citoyens de langue maternelle

française au Nouveau-Brunswick selon le recensement canadien de 2011 (Canada, Statistique Canada, en ligne).

Le dernier cas est celui de la minorité galloisante du Pays de Galles. Cette communauté linguistique s'inscrit dans une longue histoire, le gallois ayant été exclu du domaine public après qu'une série de lois ont intégré le Pays de Galles à l'Angleterre entre 1536 et 1542. Malgré tout, le gallois a continué à être utilisé dans certaines sphères, à un point où dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle le bilinguisme est devenu un phénomène de plus en plus commun. Toutefois, d'autres lois, principalement dans le domaine de l'éducation, ont accéléré l'anglicisation du Pays de Galles et la transmission de l'identité galloise à travers la langue anglaise, d'autant plus que l'anglais était perçu comme une langue associée au progrès et à la prospérité (Williams 2008, 246-250).

Les Galloisants ont longtemps dû évoluer dans un contexte politique où le groupe était dans une situation de dépendance. Une minorité a résisté à l'anglicisation et a développé un mouvement faisant la promotion du nationalisme gallois et de la langue galloise, qui s'est exprimé dans de nouveaux groupes émergeant de la société civile comme *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg (Welsh Language Society)*. Puis, le statut légal de la langue galloise s'est peu à peu clarifié, d'abord dans les procédures judiciaires puis dans la gouvernance du Pays de Galles. La reconnaissance de cette langue s'est accélérée suite à une série d'initiatives successives à la fin des années 1980 et au début des années 1990, notamment en ce qui a trait à l'enseignement dans la langue minoritaire, à l'accès aux services de l'État dans cette langue et à la mise en place d'institutions visant à promouvoir et à protéger le gallois. Parallèlement, une mobilisation linguistique soutenue, intense et étendue au sein de la communauté minoritaire se faisait voir. Ces efforts se sont traduits par une croissance graduelle du nombre de locuteurs de

gallois, jusqu'au recensement de 2011 où un recul a été noté. En effet, 562 000 personnes parlent désormais gallois, soit près de 15 000 personnes de moins qu'en 2001, malgré une augmentation de la population galloise, ce qui se répercute en une diminution de deux points de pourcentage de la proportion totale de la population connaissant le gallois, passant de 21% en 2001 à 19% en 2011 (United Kingdom, Office for National Statistics, en ligne). Ces statistiques ont galvanisé les groupes communautaires et donnent l'impulsion nécessaire pour maintenir la mobilisation linguistique.

Ainsi, nos trois cas partagent plusieurs éléments communs. D'abord, notons leurs réseaux associatifs denses, l'étendue de leurs épisodes de mobilisation et l'impact positif de la mobilisation sur leurs situations socioéconomiques et sur leur reconnaissance symbolique. Ajoutons que le statut légal et social de la langue minoritaire a été bonifié par l'adoption de lois et de politiques linguistiques. Les trois cas ont aussi accès à des institutions au sein desquelles elles peuvent se faire entendre ou encore se gouverner, et peuvent compter sur des ombudsmans linguistiques (le Commissaire aux services en français de l'Ontario, le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le Welsh Language Commissioner). Toutefois, la principale différence entre ces trois cas réside dans le niveau de mobilisation linguistique que l'on y observe à l'heure actuelle. On pourrait le qualifier d'élevé au Pays de Galles, de modéré en Ontario et de faible au Nouveau-Brunswick en fonction de l'étendue de la mobilisation, c'est-à-dire le nombre d'événements de protestation (Kolb 2007). Comment expliquer cette différence malgré un contexte similaire dans chacun des cas?

# 2. Expliquer la différence dans les niveaux de mobilisation actuels en étudiant les acteurs collectifs

Pour répondre à notre question de recherche, nous devons rendre compte de la différence dans les niveaux de mobilisation et l'expliquer. Or, des perspectives plus traditionnelles pour étudier l'action collective, comme celles de la mobilisation des ressources (McCarthy et Zald 1977) et de la structure des opportunités politiques (Tarrow 1994), s'avèrent insuffisantes pour étudier l'action de groupes défavorisés ou en situation minoritaire durant des périodes où la mobilisation pourrait apparaître plus difficile à maintenir ou encore pour expliquer la variation entre les niveaux de mobilisation de groupes dans des situations similaires. Nous avons donc privilégié des approches qui nous incitent à aller voir les dynamiques internes des groupes pour comprendre leur action dans une perspective comparative. Autrement dit, il faut construire une approche comparative qui nous permet de remplir notre double objectif: expliquer le déclenchement d'un cycle de mobilisation, puis expliquer comment la mobilisation se transforme dans une période où elle se maintient ou dans une période où elle semble moins étendue.

Pour construire cette comparaison, nous avons emprunté des notions à trois courants présents dans les travaux sur l'action collective. D'une part, nous cherchons à expliquer le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique. Van Morgan (2006) propose que ce déclenchement se fait en trois étapes : des militants nationalistes consolident une définition du groupe national, ils politisent les injustices vécues par le groupe en allant chercher l'appui de la population visée, puis ils choisissent un répertoire d'action pour mener des campagnes menant à la correction des injustices. Beer (1985) ajoute que la mobilisation se déclenche principalement quand les demandes du groupe ne sont pas suffisamment prises en compte par

l'État. Nous utilisons ces notions pour rendre compte du déclenchement d'un cycle et pour observer ce qui se poursuit durant la période où la mobilisation se maintient à un niveau plus élevé.

D'autre part, pour répondre à une autre partie de nos objectifs, c'est-à-dire pour expliquer quand une minorité se réorganise, revoit ses stratégies de mobilisation et semble moins mobilisée, nous privilégions une approche de l'action collective plus proche des acteurs, et plus spécifiquement le concept de structure de rémanence (abeyance structure). Nous empruntons ce concept à Taylor (1989) – et sa traduction à Klandermans et Mayer (2001) – qui renvoie à la persistance partielle d'un phénomène après la disparition de sa cause. Ce concept incite à regarder comment les mouvements sociaux s'inscrivent dans la continuité en reconnaissant qu'ils puissent adopter des formes et des stratégies différentes à des périodes différentes de son histoire (Rupp et Taylor 1987, 9). Ainsi, un mouvement peut entrer en rémanence, c'est-à-dire s'engager dans un processus de maintien ou de mise en veille de la mobilisation dans un environnement moins réceptif (Joshua 2009). L'avantage de cette approche est de ne pas focaliser sur l'émergence et le déclin mais plutôt sur les fluctuations d'intensité et d'étendue (Taylor 2005), ce que nous invite aussi à faire Kolb (2007) pour mesurer les niveaux de mobilisation. Toutefois, une critique que l'on peut formuler à l'égard de cette approche, c'est qu'elle néglige le fait qu'un mouvement puisse entrer en rémanence après une victoire relative (Bagguley 2002), et pas seulement en réaction à un environnement politique moins réceptif.

Finalement, pour étudier cette possibilité d'entrée en rémanence après une victoire, nous empruntons aux travaux sur les succès des mouvements sociaux. S'il existe plusieurs façons de caractériser l'impact des mobilisations, nous avons retenu celle de Chabanet et

Giugni (2010). Pour eux, les mobilisations connaissent du succès quand elles ont des impacts externes politiques, culturels et biographiques. Nous utilisons leur opérationnalisation pour identifier les impacts de la mobilisation, mais nous retenons également leur mise en garde : le succès d'un mouvement doit être rapporté à la subjectivité de celui qui l'énonce. Ainsi, nous laissons la parole aux acteurs rencontrés afin qu'ils déterminent eux-mêmes si leurs mobilisations ont eu du succès faisant en sorte qu'ils sont désormais satisfaits ou non du régime linguistique dans lequel ils évoluent.

Le régime linguistique est le dernier concept mobilisé dans cette thèse, bien qu'il ne soit pas directement mobilisé dans les travaux sur l'action collective. La notion de régime linguistique est très présente dans les travaux portant sur les liens entre langue et politique. Nous en proposons une nouvelle définition qui en fait un outil de classification de l'information et qui facilite l'opérationnalisation de la comparaison. Nous l'utilisons pour décrire le régime linguistique de chacun des cas retenus et pour bien situer les demandes formulées par les groupes de la société civile.

À la lumière de ces considérations théoriques, nous proposons une hypothèse qui établit un lien causal entre la satisfaction des groupes représentant les minorités linguistiques à l'égard des régimes linguistiques et le niveau de mobilisation. Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Autrement dit, quand une minorité linguistique considère que sa mobilisation linguistique n'a pas obtenu le succès escompté et que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiennent un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique

perçoit que sa mobilisation linguistique a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations se réorganisent et entrent en rémanence.

La thèse se développe en sept chapitres. Dans le chapitre 1, nous exposons plus longuement la problématique et la question de recherche qui s'articulent autour de l'objectif d'expliquer la variation dans les niveaux actuels de mobilisation linguistique dans les trois communautés minoritaires linguistiques retenues. Le chapitre 2 détaille le cadre théorique qui met en relation la mobilisation linguistique, l'action collective et les régimes linguistiques afin de proposer une hypothèse quant à la variation dans les niveaux de mobilisation. Le chapitre 3 expose la méthodologie mixte retenue pour vérifier l'hypothèse. Les trois chapitres qui suivent seront consacrés aux cas – le chapitre 4 sur le Pays de Galles, le chapitre 5 sur l'Ontario et le chapitre 6 sur le Nouveau-Brunswick. Le chapitre 7 est consacré à la comparaison qui met en relief les principales différences entre les cas qui permettent d'expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique. Dans la conclusion, nous reviendrons sur les principales contributions de cette thèse, principalement dans les domaines de l'étude des liens entre la langue et la politique et de l'action collective des minorités.

#### CHAPITRE 1

# Les niveaux de mobilisation des minorités linguistiques à l'aulne de l'action collective et des liens entre la langue et la politique

Les situations des minorités linguistiques, comme celles de toutes les minorités – qu'elles soient ethniques ou sociales – dépendent très souvent de l'action publique. Les minorités linguistiques doivent traiter avec les majorités avec lesquelles elles partagent un territoire et gérer les rapports de pouvoir qui y ont cours. Si certaines minorités sont réprimées ou encore ignorées, d'autres profitent d'une légitimité se traduisant en une participation ou une présence dans l'espace public. Régulée par les pouvoirs publics, cette présence n'est pas pour autant figée. En matière d'accès, de soutien public, de droits garantis, de protections constitutionnelles, la situation des minorités linguistiques peut se transformer.

Bien souvent, ces transformations ne sont pas uniquement le résultat de décisions gouvernementales fondées sur des considérations normatives eu égard au traitement des minorités, mais aussi le fruit d'une mobilisation soutenue de la part des communautés concernées. Ainsi, la mobilisation linguistique peut émerger quand un groupe dans une position défavorisée constate qu'il peut profiter de certaines occasions pour chercher à améliorer sa situation.

Autrement dit, les rapports de pouvoir peuvent changer sur un territoire donné, offrant aux minorités linguistiques une marge de manœuvre qui peut varier selon les contextes, d'où l'intérêt de réfléchir à cette question dans une perspective comparée. Ces dynamiques s'observent dans les trois cas retenus dans cette thèse : la minorité francophone en Ontario

(Canada), la minorité francophone au Nouveau-Brunswick (Canada), et la minorité galloisante au Pays de Galles (Royaume-Uni).

# 1. La situation des minorités linguistiques en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Pays de Galles a évolué depuis les années 1960

Les populations du Canada et du Royaume-Uni utilisent un large éventail de langues. Toutefois, comme le souligne Dunbar (2007), la reconnaissance législative n'est accordée qu'à un nombre très limité de langues. Au Canada, au niveau fédéral, seuls l'anglais et le français profitent d'une reconnaissance législative constitutionnalisée, alors qu'au provincial, cette reconnaissance varie d'une province à l'autre<sup>1</sup>. Au Royaume-Uni, l'anglais est la langue dominante même si elle n'a pas de statut constitutionnalisé. Par contre, le gallois, l'irlandais et le gaélique écossais profitent d'une reconnaissance législative variable dans les différentes régions du pays (Dunbar 2007, 115-116). Dans les deux pays, la reconnaissance de ces langues n'a pas toujours été celle qu'elle est aujourd'hui. À différentes périodes, ces langues ont été bannies ou réprimées, notamment dans le domaine de l'éducation, là où elles étaient utilisées par des groupes minoritaires. La situation des minorités linguistiques au Canada et au Royaume-Uni s'est donc transformée avec le temps.

1.1 La culture politique de l'Ontario influe l'évolution de la situation de sa minorité francophone

Pour plusieurs auteurs, la culture politique ontarienne est marquée par un souci pour le pragmatisme et l'étapisme, c'est-à-dire que des transformations surviennent quand celles-ci

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Des langues autochtones jouissent aussi d'un statut officiel dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

s'avèrent pratiques et efficaces et qu'elles se font généralement progressivement (Cardinal et Lang 2007; Morton 1997). En accord avec cette analyse, la situation de la communauté francophone de l'Ontario a également évolué à coups de gains progressifs et ciblés.

Cette communauté a longtemps fait face à l'adversité avant de profiter d'une forme de reconnaissance et de légitimité dans l'espace public. Dès après la Confédération de 1867, les Francophones de la province ont eu à se mobiliser pour conserver leurs droits acquis ou pour continuer à utiliser leur langue. La province souhaitait proclamer ouvertement son caractère anglais et protestant et percevait la présence française sur son territoire comme une agression, notamment par rapport à l'arrivée de colons francophones principalement dans le nord de la province (Gervais 1993). Si plusieurs évènements ont marqué l'évolution de la communauté francophone de l'Ontario, le Règlement 17, visant à interdire l'enseignement du français audelà de la 2e année du primaire, aura certainement servi de catalyseur à son action politique. La communauté a utilisé le répertoire d'action à sa disposition pour contester le règlement, de son adoption en 1912 à la résolution de la crise par une modification au règlement en 1927 (Centre de recherche en civilisation canadienne-française 2004).

C'est dans les années 1960 qu'un véritable virage s'est amorcé. John Robarts, premier ministre élu en 1961, a œuvré explicitement en faveur d'une plus grande reconnaissance des Francophones de l'Ontario. Il a notamment mis sur pied, en 1965, le *Advisory Committee on French Language Services* visant à mieux intégrer le français dans la fonction publique ontarienne. William Davis, qui lui a succédé, a développé une politique pragmatique en matière de services en français, en les offrant là où le nombre le justifie, là où c'est pratique et là où c'est possible. À cette politique s'est ajoutée l'obligation de traduire la documentation destinée au public et de rendre les lois disponibles en français (Cardinal et Lang 2007, 285).

Toutefois, cette période est aussi marquée par des épisodes de mobilisation au sein de la communauté. Parmi ceux-ci, notons dans les années 1970 le mouvement *C'est l'temps* dénonçant l'unilinguisme sur les contraventions et caractérisé par ses stratégies de désobéissance civile, ou encore la crise scolaire de Penetanguishene déclenchée par l'ouverture d'une école secondaire francophone parallèle face au refus d'une commission scolaire anglophone de répondre à la demande accrue de la part des Francophones pour un tel établissement (Sylvestre 1980; Bock et Gervais 2004).

Plusieurs évènements se sont succédé dans les années 1980, allant de la constitutionnalisation des droits scolaires des minorités linguistiques au Canada dans l'article 23 de la *Loi constitutionnelle* de 1982, jusqu'à la *Loi sur les services en français* de 1986 prévoyant la création de régions désignées bilingues en Ontario, sans oublier la *Loi sur les tribunaux judiciaires* faisant du français et de l'anglais les deux langues officielles du système de justice ontarien. Les années 1990 sont elles aussi ponctuées d'évènements marquants, notamment l'octroi de la pleine gestion scolaire par la création de conseils scolaires francophones, mais aussi par l'épisode de l'hôpital Montfort, menacé de fermeture puis de réduction de services par une commission de restructuration des soins de santé en Ontario et qui s'est soldé par un recours devant les tribunaux remporté par les Francophones.

Aujourd'hui, le français est la langue maternelle de 493 300 personnes selon le recensement canadien de 2011 (Canada, Statistique Canada, en ligne), mais le français est utilisé par 611 500 personnes selon la Définition inclusive de francophone (DIF) utilisée par le gouvernement ontarien depuis 2009 (Ontario, Office des affaires francophones, « Données du recensement... »). Certains de leurs acquis ont été menacés et certaines revendications demeurent, comme en témoignent la mobilisation pour une institution postsecondaire

francophone et pour la reconnaissance constitutionnelle du bilinguisme ontarien. Ces revendications sont généralement portées par le principal porte-parole de la communauté francophone de l'Ontario, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, qui fait remonter ses origines à 1910 (Sylvestre 2010). Elle est appuyée par un réseau associatif dense et varié qui représente les Francophones dans de nombreux domaines d'action publique, comme la jeunesse et les aînés, la culture et les communications, le développement communautaire économique, en plus des domaines de l'éducation, de la justice et de la santé. Ces groupes sont actifs sur plusieurs fronts, mais la mobilisation linguistique n'a pas la même ampleur qu'elle avait au milieu des années 1970, la période des crises scolaires et de la désobéissance civile dans le domaine de la justice. La communauté parvient à se faire entendre dans de nombreux dossiers, mais utilise généralement des moyens plus traditionnels.

1.2 L'évolution de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick a connu plusieurs points tournants

Des transformations similaires à l'Ontario se sont opérées au Nouveau-Brunswick. Cette évolution est caractérisée par une prise de conscience collective à la fin du 19e siècle, par un coup de barre donné dans les années 1960, et par des garanties constitutionnelles uniques au Canada obtenues au début des années 1990. D'ailleurs, comme le souligne Migneault, la province a évolué pour devenir un régime juridique ouvert et progressiste unique au pays en ce qui a trait à sa minorité linguistique (2007, 85).

Le Nouveau-Brunswick a lui aussi connu sa crise scolaire, quand les droits des francophones en matière d'éducation ont été limités en 1871, entraînant manifestations et

conflits violents<sup>2</sup>. Malgré tout, l'évolution progressive des droits linguistiques dans la province doit être située dans le contexte de la période qualifiée comme étant la Renaissance acadienne (LeBlanc 1999), c'est-à-dire du milieu du 19e siècle à 1960, période durant laquelle le peuple acadien s'est organisé et s'est doté d'institutions lui permettant d'orienter son développement. Une première convention nationale a été organisée en 1881, durant laquelle il a été choisi de créer une fête nationale acadienne. Lors d'une seconde convention en 1884, les Acadiens se sont dotés d'un drapeau et d'un hymne national (Thériault 1993; Basque et Duguay 2013). Ces conventions, qui se sont succédé jusqu'en 1972, ont souvent fait écho à des revendications de nature légale et politique véhiculées au sein de la population francophone<sup>3</sup> du Nouveau-Brunswick.

La période qui suit s'amorce avec l'élection du Premier ministre acadien Louis J. Robichaud qui enclenche une transformation de l'État qui est désormais appelé à prendre en charge de nouvelles responsabilités. Cette période, qualifiée de Révolution tranquille (Belliveau et Boily 2005), aura une incidence sur la communauté francophone du Nouveau-Brunswick à deux niveaux. D'abord, elle profite des initiatives associées au programme « Chances égales pour tous » en matière de réformes sociales et économiques. Ensuite, elle fait le pari de contrôler les leviers d'un État moderne, c'est-à-dire de participer à la gouvernance de la province et de tempérer ses aspirations nationalistes (Belliveau et Boily 2005 : 19-25). Cette période a aussi mené vers un point tournant en matière de droits linguistiques au Nouveau-Brunswick : l'adoption de la *Loi sur les langues officielles du* 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un policier et un jeune acadien sont décédés lors d'une confrontation sur cet enjeu à Caraquet (Nouveau-Brunswick) en 1875.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous pourrions être tentés de simplement utiliser le terme Acadiens pour désigner les Francophones du Nouveau-Brunswick, mais cette utilisation porterait à confusion. En effet, les Acadiens ne sont pas concentrés géographiquement dans cette province, mais se retrouvent également ailleurs dans les provinces de l'Atlantique. C'est pourquoi nous préférons parler des Francophones du Nouveau-Brunswick. Nous parlerons aussi parfois de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

Nouveau-Brunswick en 1969, dont les dispositions ont été proclamées en vigueur progressivement jusqu'en 1977. D'ailleurs, Migneault souligne qu'elle marque « un changement important en matière linguistique » faisant du Nouveau-Brunswick la première province à exiger « des fonctionnaires provinciaux des aptitudes à desservir une population dans des langues spécifiques » (2007, 103).

Dans la foulée de ces transformations, plusieurs groupes sont apparus pour porter les revendications quant au redressement de la situation de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick. Parmi eux, le Parti acadien, fondé en 1973, et la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, fondée en 1973, vont proposer des pistes différentes pour assurer la pérennité de la communauté et vont susciter de vifs débats en son sein. Les deux groupes ont contribué à la progression de la reconnaissance de la langue française au Nouveau-Brunswick qui s'est poursuivie dans les années 1980 et avec la proclamation en 1993 d'un amendement constitutionnel bilatéral entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral visant à constitutionnaliser l'égalité des communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick, ce qui constitue un dernier point tournant. Ainsi, comme Migneault le souligne à juste titre, la situation de la minorité francophone s'est transformée « d'abord par l'élimination de certaines incapacités légales, puis par l'octroi de certains privilèges, et finalement par une reconnaissance de statut officiel dans les institutions publiques provinciales » (2007, 124).

La constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques n'a certainement pas tout réglé, mais avait été érigée par plusieurs comme une finalité de la mobilisation. Il y a certes eu une effervescence de l'action dans de nouveaux domaines d'action publique, mais les signes d'une grande mobilisation des Francophones du Nouveau-Brunswick sur des enjeux structurants pour la communauté se font plus rares. Pour les 233 530

citoyens de langue maternelle française au Nouveau-Brunswick selon le recensement canadien de 2011 (Canada, Statistique Canada, en ligne), l'action semble se réorganiser à une échelle plus locale et sur une base plus ponctuelle, mais sans négliger qu'une mobilisation à plus grande échelle puisse ressurgir.

### 1.3 Les Galloisants du Pays de Galles sont toujours insatisfaits de leur situation

Dans le cas du Pays de Galles, la survie de la minorité linguistique galloisante s'inscrit dans une longue histoire caractérisée par les luttes qu'elle a menées. Ces luttes linguistiques ne peuvent d'ailleurs pas être dissociées de la culture nationale qui a fait de la langue galloise un enjeu transversal. Les Galloisants ont longtemps dû évoluer dans un contexte politique où le groupe était dans une situation de dépendance, mais la reconnaissance de cette langue s'est accélérée suite à une série d'initiatives successives à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Entre 1536 et 1542, une série de lois ont intégré le Pays de Galles à l'Angleterre et ont exclu le gallois du domaine public. Malgré tout, le gallois a continué à être utilisé dans certaines sphères, à un point où dans la deuxième moitié du 19e siècle, le bilinguisme est devenu un phénomène de plus en plus commun, particulièrement dans un contexte d'industrialisation et d'urbanisation. Ce contexte a donné un nouvel élan à la culture et à la langue galloises, en raison de son utilisation dans de nouveaux domaines industriels. Toutefois, d'autres lois, principalement dans le domaine de l'éducation, ont accéléré l'anglicisation du Pays de Galles et la transmission de l'identité galloise à travers la langue anglaise. Ainsi, un transfert linguistique générationnel s'est opéré entre 1914 et 1945 du fait

que l'anglais était perçu comme une langue associée au progrès, à l'égalité, à la prospérité, au commerce et au divertissement (Williams 2008, 246-250).

Il demeure qu'une minorité a résisté à l'anglicisation et a développé un contremouvement faisant la promotion du nationalisme gallois et de la langue galloise. Ce
nationalisme, qui se caractérise par son pacifisme et sa non-violence, visait notamment la
création d'institutions politiques pouvant protéger la langue galloise. C'est dans ce contexte
que de nouveaux groupes politiques et sociaux ont été créés, tel le *Plaid Cymru* en 1925, un
parti politique nationaliste gallois, et le *Cymdeithas yr laith Gymraeg (Welsh Language*Society) en 1962, un groupe de pression de la société civile galloise. De plus, les années 1960
ont été marquées par une série de rapports suggérant de clarifier le statut légal de la langue
galloise, ce qui s'est amorcé avec le Welsh Language Act de 1967 permettant l'usage de la
langue dans les procédures judiciaires. Selon Roddick (2007, 273), il s'agit d'un point tournant
dans le sens où cette loi marque le début d'une politique traitant le gallois comme une langue
officielle et d'une utilisation plus marquée de la langue dans la gouvernance au Pays de
Galles.

Depuis les années 1980, la reconnaissance de la langue galloise s'est accélérée, dans les domaines de l'éducation, des droits linguistiques et de la gouvernance. Avec le *Welsh Language Act* de 1993, par exemple, le secteur public est désormais responsable de traiter l'anglais et le gallois de façon égale. De plus, les fonctions du *Welsh Language Board* (aujourd'hui remplacé par le *Welsh Language Commissioner*) étaient prescrites dans cette loi. Quant au *Government of Wales Act* de 1998, il enclenche le processus de dévolution vers l'Assemblée nationale du Pays de Galles (*National Assembly for Wales*), à laquelle sont octroyées graduellement de nouvelles responsabilités, dont celle de promouvoir la langue

galloise. Cette dévolution a ouvert de nouveaux espaces où se construit une société bilingue au Pays de Galles (Williams 2008, 279) et a servi de catalyseur pour des changements plus globaux sur le plan de la gouvernance (Roddick 2007, 283).

Avec ces avancées, Williams observait un renouveau de l'intérêt pour la langue galloise et l'amorce d'un renversement de la tendance au transfert linguistique vers l'anglais (2008: 254, 259). Selon le recensement de 2001, près de 576 000 personnes parlaient gallois au Pays de Galles (United Kingdom, Office for National Statistics 2003: 39), ce qui représente une augmentation depuis le recensement de 1991. Les nombres démontraient que les efforts de revitalisation entrepris par les organisations de la société civile et par les institutions semblaient se traduire en une croissance du nombre de locuteurs. Toutefois, les chiffres de 2011 ont galvanisé les groupes communautaires, du fait que cette croissance ne s'est pas poursuivie. En effet, 562 000 personnes disent connaître le gallois, soit près de 15 000 personnes de moins qu'en 2001, et ce, malgré une augmentation de la population galloise. Cela se répercute en une diminution de deux points de pourcentage de la proportion totale de la population connaissant le gallois, passant de 21% en 2001 à 19% en 2011 (United Kingdom, Office for National Statistics, en ligne). Plus que deux régions du Pays de Galles situées dans le nord (Gwynedd et Anglesey) sont composées majoritairement de locuteurs du gallois, alors que deux autres régions traditionnellement galloises (Ceredigion et Carmarthenshire) sont tombées sous le seuil du 50% en l'espace de dix ans. Ces données du recensement servent de catalyseur pour poursuivre la mobilisation linguistique en faveur du gallois, puisque les mesures mises en place ne semblent plus suffire pour renverser l'érosion du nombre de locuteurs et pour assurer la vitalité des régions où elle est toujours majoritairement utilisée.

#### 1.4 Expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation

À la lumière de ces remarques préliminaires sur chacun des cas, il y a lieu de constater qu'ils partagent plusieurs éléments communs. D'abord, les trois communautés linguistiques minoritaires se sont dotées d'un réseau associatif dense qui a mené de front plusieurs luttes, souvent avec succès, et qui ont eu pour résultats l'amélioration de la situation sociopolitique de la communauté minoritaire – pensons notamment aux principaux porte-parole que sont l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et Cymdeithas yr Iaith Gymraeg. Leur mobilisation linguistique participe aussi d'un contexte où les groupes ont historiquement été mobilisés, certes à des niveaux différents, mais qui laisse aussi voir qu'il y a eu dans les trois cas une nouvelle impulsion au tournant des années 1960 avec la formulation de nouvelles injustices par les porte-parole et qui sont propulsées dans l'arène politique. Ensuite, le statut légal et symbolique de la langue minoritaire a relativement progressé dans les trois cas. Par exemple, au plan légal, l'Ontario a adopté la Loi sur les services en français en 1986, le Nouveau-Brunswick a adopté la Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques en 1982 et qui a été constitutionnalisée en 1994, et la langue galloise a fait l'objet de plusieurs itérations d'un cadre légal, jusqu'à la plus récente Welsh Language Measure de 2011. Les trois communautés ont aussi accès à des institutions qui leur permettent de faire entendre leurs voix ou encore de se gouverner, que ce soit à travers les gouvernements locaux ou les assemblées législatives. Elles comptent aussi toutes un ombudsman linguistique - le Commissariat aux services en français de l'Ontario, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le Welsh Language Commissioner.

Toutefois, malgré ces similitudes, ces trois cas diffèrent quant à leur niveau de mobilisation linguistique actuel. Dans les travaux sur l'action collective, le niveau de mobilisation est traité de nombreuses façons. Une première renvoie au niveau de mobilisation d'un individu ou encore aux motivations individuelles qui amènent une personne à s'engager dans un groupe ou dans un épisode de mobilisation. Par exemple, Kriesi (1993, 10) identifie cinq niveaux auxquels un individu peut être mobilisé : aucun appui envers un acteur collectif, de la sympathie pour les objectifs d'un acteur, une contribution à son organisation ou à son effectif, une participation dans ses campagnes et une participation dans ses activités principales. Leighley (2001) et Goldstein et Ridout (2002) quant à eux étudient les motivations qui mènent un individu à participer au processus électoral et à voir comment le niveau de participation des individus peut varier selon des caractéristiques sociales.

Une autre façon d'étudier les niveaux de mobilisation, c'est en passant par le potentiel de mobilisation des groupes eux-mêmes. Par exemple, McCarthy et Wolfson (1996) cherchent à voir dans quelle mesure les groupes ont une capacité à mobiliser les ressources qui sont à leur disposition pour maintenir un niveau de mobilisation suffisant pour mener des campagnes. Reger et Staggenborg (2006) font sensiblement la même chose, mais en se concentrant sur les caractéristiques organisationnelles internes des groupes. Klandermans (1993) élargit cette perspective en y ajoutant le nombre de personnes qui pourraient potentiellement se mobiliser et le nombre d'organisations qui sont affiliées au groupe qui amorce la mobilisation. Il ajoute aussi qu'une étude des niveaux de mobilisation doit essentiellement se faire de manière comparative, parce qu'en soi, le niveau de mobilisation est relatif s'il n'est pas comparé à d'autres standards.

Mais, ces deux façons de mesurer les niveaux de mobilisation ne sont pas utiles pour notre étude. Ce que nous cherchons, c'est d'illustrer le niveau de mobilisation des groupes, c'est-à-dire la capacité des groupes à mener des formes d'action collective et de s'inscrire dans le débat public. Nous ne cherchons pas le potentiel de mobilisation des groupes, mais plus concrètement sa capacité à mobiliser. Kolb (2007) nous amène dans cette direction en proposant deux façons de mesurer la force d'un mouvement. La première consiste en une évaluation de l'ampleur de l'organisation du mouvement qui repose sur le nombre de membres, les ressources à sa disposition et les autres organisations avec lesquelles elle est en réseau. Cette première façon rappelle sensiblement les autres approches que nous venons de laisser de côté. La deuxième façon renvoie plutôt à la quantité d'épisodes de mobilisation. Il suggère de mesurer deux indicateurs. Le premier est l'intensité des mobilisations, c'est-à-dire l'ampleur de la perturbation créée par les stratégies retenues. Ainsi, des occupations et d'autres tactiques illégales sont plus intenses que des manifestations pacifiques. Nous réservons notre réflexion sur l'intensité de la mobilisation pour plus tard. Le deuxième indicateur est plus intéressant pour la démonstration que nous souhaitons faire maintenant. Il s'agit de l'étendue de la mobilisation, qui est essentiellement le nombre d'événements de protestation ou d'épisodes de mobilisation durant une période donnée. Cet indicateur est plus utile pour mesurer le niveau de mobilisation actuel des trois cas que nous avons retenus.

Selon Kolb, l'une des façons les plus communes de mesurer cet indicateur d'étendue de la mobilisation que l'on retrouve dans les travaux sur l'analyse d'événements de protestation (*social protest analysis*) est de recenser la couverture d'événements de protestation dans les grands médias écrits (2007, 62). Ainsi, la capacité des mouvements sociaux d'être couverts favorablement dans les grands médias pourrait être un indicateur du

succès de leurs mobilisations. Nous avons choisi de mesurer cet indicateur à partir d'une recherche médiatique pour la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013. Cette période correspond à la période durant laquelle le travail de recherche pour cette thèse a été effectué. Nous avons décidé de compter le nombre d'occurrences du principal porte-parole de chacun des groupes dans un média écrit.

Pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, nous avons fait une recherche dans *L'Acadie Nouvelle*, le seul quotidien francophone de la province. Pour l'Ontario, nous avons fait une recherche dans le quotidien *Le Droit*, seul quotidien à couvrir une région de l'Ontario français, celle de l'Est ontarien. Pour pallier cette insuffisance dans la couverture territoriale, nous avons fait une recherche sur l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, mais aussi sur ses sections régionales connues sous l'acronyme ACFO<sup>4</sup>. Ces deux recherches ont été effectuées dans la base de données Eureka. Pour la *Welsh Language Society*, nous avons fait une recherche sur le site Web de *Wales Online*<sup>5</sup>, qui rassemble l'actualité d'un groupe médiatique du Pays de Galles. Le tableau 1 résume les résultats de la recherche.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'acronyme se décline de différentes façons : à Ottawa, c'est l'Assemblée des communautés francophones d'Ottawa. Ailleurs dans l'Est ontarien, deux autres sections régionales existent : l'Association canadienne-française de l'Ontario de Prescott et Russell et l'Association canadienne-française de l'Ontario de Stormont, Dundas et Glengarry. La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ne comprend pas de sections régionales.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> À notre connaissance, il n'y a pas de journal quotidien en gallois.

| Tableau I : Présence des porte-parole dans les médias (2010-2013) |  |
|---|--|
| Porte-parole  | Occurrences dans les médias sélectionnés |
| Assemblée de la francophonie de l'Ontario et ACFO régionales      | 485                                      |
| Société de l'Acadie du Nouveau-<br>Brunswick                      | 332                                      |
| Welsh Language Society  | 793                                      |

Nous comprenons que cette mesure présente ces limites, mais nous considérons qu'il s'agit d'une bonne approximation dans les circonstances. D'abord, comme la source galloise n'est pas répertoriée dans une base de données, nous avons dû utiliser le moteur de recherche du site Web de la source retenue, qui offre des possibilités de recherche plus limitées. Ensuite, il est difficile d'établir des mots-clés précis pour effectuer une véritable analyse d'événements de protestation parce que les mobilisations linguistiques sont transversales, transsectorielles. Il est donc difficile d'épuiser les possibilités. C'est pourquoi nous n'avons retenu que le nom des principaux groupes porte-parole. Finalement, il y a un risque de surévaluer le nombre d'événements de protestation, parce qu'une occurrence du nom du porte-parole n'est pas systématiquement reliée à un événement de protestation. Toutefois, ce risque est compensé par le fait que cette surévaluation peut se produire dans les trois cas. Aussi, chaque occurrence indique à tout le moins des moments où le porte-parole a réussi à se faire entendre dans l'espace public, ce que Kolb (2007) considère comme une mesure potentielle du succès.

Bref, cette mesure n'est certainement pas idéale, mais elle témoigne à tout le moins d'une variation dans la présence des principaux porte-parole dans les médias écrits. Nous supposons du même coup qu'elle témoigne aussi d'une variation dans l'étendue de la mobilisation pour chacun des cas durant la période s'échelonnant de 2010 à 2013. De façon

comparative, comme nous l'incite à le faire Kriesi (1993), cette observation nous suggère de qualifier le niveau de mobilisation comme étant faible au Nouveau-Brunswick, modéré en Ontario et élevé au Pays de Galles. Apportons quelques précisions à cette observation à la lumière des portraits que nous avons déjà dressés. Au Nouveau-Brunswick, même si la mobilisation est faible, cela ne veut pas pour autant dire que le réseau associatif de la société civile francophone est absent de l'espace public. En Ontario, la mobilisation linguistique a repris de la vigueur après une période d'accalmie au début des années 1990 et quelques enjeux profitent toujours d'une attention et d'une mobilisation particulières. Au Pays de Galles, la mobilisation linguistique demeure élevée malgré plusieurs avancées significatives aux plans politique et juridique. La question de recherche devient, dans une perspective comparative : comment expliquer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique de trois communautés linguistiques minoritaires qui évoluent dans des contextes similaires?

## 2. La place des acteurs de la société civile dans la transformation de la situation des minorités linguistiques a été peu traitée

Pour explorer cette question, nous nous tournons d'abord vers les travaux qui portent sur les liens entre la langue et la politique pour voir ce qu'ils proposent sur la transformation de la situation des minorités linguistiques. Nous constatons que ces travaux font beaucoup plus de place à l'action de l'État qu'à celle de la société civile. Nous nous tournons ensuite vers les travaux sur l'action collective des minorités pour y déceler ce qui pourrait éclairer l'action des minorités linguistiques. Dans ce cas, nous constatons que les minorités linguistiques comptent pour peu dans ce champ de travaux. Du même coup, nous constatons aussi que les travaux plus particuliers sur des minorités linguistiques empruntent très peu aux théories de l'action

collective. Bref, il y a très peu de dialogue entre les travaux sur les liens entre la langue et la politique, les travaux sur l'action collective des minorités et les travaux sur les minorités linguistiques. Pour répondre à notre question de recherche, il faudra élaborer un cadre théorique original qui pallie cette lacune et qui amène le dialogue. Nous le présenterons dans le chapitre suivant.

#### 2.1 Les travaux sur les liens entre la langue et la politique insistent sur les intérêts de l'État

Une notion traverse les travaux sur les liens entre la langue et la politique, celle du régime linguistique. Elle est reprise par les deux grands thèmes qui caractérisent ces travaux (Cardinal 2009), notamment en ce qui concerne l'étude des langues minoritaires et menacées ainsi que des communautés qui les utilisent. Le premier relève de considérations normatives justifiant les façons dont les États devraient traiter les minorités linguistiques (Patten et Kymlicka 2003; May 2008). Par exemple, certains penseurs libéraux considèrent l'environnement linguistique comme un contexte de choix, ou comme portant une culture sociétale légitime, méritant d'être protégé et assorti de droits particuliers colligés dans un régime linguistique (Kymlicka 2001). D'autres vont réfléchir aux considérations que devrait prendre un État quand vient le temps de déterminer le type d'intervention que cautionne son régime linguistique (Patten 2001). D'autres encore vont observer les régularités dans les rapports entre les langues afin d'identifier les milieux et les conditions dans lesquelles une langue minoritaire est appelée à se perpétuer (Laponce 2006).

Le deuxième thème, souvent repris en politique comparée, renvoie aux relations entre l'État et la société dans le cadre de son régime linguistique. Une perspective de politiques publiques peut aussi s'insérer dans ce thème, du fait que la minorité linguistique peut être

érigée en catégorie prestataire de politiques publiques, que celle-ci peut être accommodée d'une façon considérée pratique et raisonnable par les décideurs, ou encore que les politiques publiques contribuent au type de relations qui existent (ou non) entre l'État et la société (Loughlin 2005; Forgues 2004). Les travaux qui s'inscrivent dans ce second thème varient beaucoup, selon les régimes linguistiques dont il est question, et selon les besoins, les attentes et le niveau de mobilisation des communautés linguistiques. Par exemple, des études font état de la pression vers l'anglais, langue perçue comme étant associée au progrès dans le contexte de la mondialisation, qui existe dans certains milieux et les moyens que prennent des États et des communautés linguistiques pour y résister (Sonntag 2003). D'autres ont identifié une série de facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de politiques linguistiques, tels que des éléments macrosociopolitiques, épistémologiques et stratégiques (Ricento 2000). D'autres encore proposent d'évaluer la composante économique des questions linguistiques, permettant d'évaluer l'efficience, les impacts et les avantages économiques des politiques linguistiques (Grin 2003; Grin et Vaillancourt 1999). Bref, le régime linguistique est utilisé de plusieurs façons ce qui en fait un concept polysémique parfois difficile à bien utiliser.

Toutefois, il ressort de ce type de travaux qu'un régime linguistique peut se transformer au gré des considérations normatives décrites plus haut et/ou des politiques publiques, ce qui peut à terme avoir des incidences positives ou négatives sur la situation des minorités linguistiques qui y évoluent. Mais, pourquoi un régime se transforme-t-il? Plusieurs pistes de réponses peuvent être explorées, mais elles renvoient souvent aux intérêts des États. Par exemple, des arguments économiques peuvent être développés. D'abord, la majorité peut choisir de ne pas attribuer de droits linguistiques à une minorité en raison des coûts qu'ils peuvent entraîner au niveau de la fonction publique et des institutions (Barry 2001). Mais, en

contrepartie, elle peut aussi considérer qu'une minorité linguistique viable et dynamique peut contribuer à l'économie du territoire sur lequel elle évolue. La connaissance d'autres langues peut même servir pour attirer des entreprises qui recherchent une population multilingue ou encore aider dans les efforts de positionnement dans le commerce international, surtout si la minorité locale utilise une langue de portée mondiale ou ayant un bassin important de locuteurs (Leclerc 2008; Grin 2003; Grin et Vaillancourt 2012). Ainsi, la situation des minorités linguistiques serait dépendante des intérêts économiques des majorités.

Des arguments sécuritaires peuvent aussi être développés. D'un côté, la majorité peut estimer qu'une minorité linguistique reconnue puisse menacer la stabilité d'un État en refusant de s'assimiler à l'idéal de l'État-nation que la majorité défend (Phillipson, Rannut et Skutnabb-Kangas 1995). De l'autre, la majorité peut décider de reconnaître une minorité justement pour contrer les menaces à la stabilité de l'État (Laitin 2007). Dans ce cas, la situation des minorités dépend des intérêts des majorités. Par exemple, les ententes de réciprocité entre États, c'est-à-dire où des États voisins s'engagent dans des ententes bilatérales à respecter mutuellement leurs minorités qui se retrouvent d'un côté comme de l'autre de la frontière qu'ils partagent (Arp 2008), peuvent être analysées à l'aulne de ces arguments sécuritaires ou de stabilité.

Une autre piste renvoie au droit international et à l'idée que les droits linguistiques constituent des droits humains. Ainsi, les États peuvent faire l'objet de pressions internationales sur la question de la protection des minorités linguistiques (Phillipson, Rannut et Skutnabb-Kangas 1995). L'idée qu'il existe des droits humains linguistiques peut être mobilisée pour inciter des États à revoir leur architecture de politiques linguistiques de manière à favoriser l'épanouissement des minorités et leur participation aux affaires publiques

(Skutnabb-Kangas 2012). Les instruments internationaux allant en ce sens se font de plus en plus nombreux, qu'ils émanent de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe ou encore de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Poirier 2008). Ces instruments laissent entrevoir que l'utilisation de la langue de son choix serait un droit humain important, parce que c'est par la langue, le principal marqueur identitaire, qu'un individu parvient à s'identifier, à identifier les autres et à être identifié par les autres, à penser, à communiquer et à entrer en relation avec le monde qui l'entoure (Hogan-Brun et Wolff 2003, 3). De nombreux pays se sont engagés à respecter ces instruments, mais avec des résultats souvent mitigés, du fait que chacun est libre d'adopter les législations qui conviennent le mieux à la situation particulière des minorités. Chacun doit prendre en considération une variété de facteurs, comme la taille des communautés minoritaires, leurs caractéristiques ethniques, religieuses et culturelles, leurs antécédents historiques, leurs pouvoirs économiques et politiques, la capacité de l'État de garantir des droits et les revendications propres aux minorités (Trifunovska 2001, 341). Dans ce cas-ci, la pression peut se faire sur les États de respecter la nature des outils internationaux, mais les minorités peuvent tout de même mobiliser ces outils pour formuler leurs demandes et organiser leur mobilisation.

Ces pistes de réflexion sont intéressantes, en ce qu'elles traitent chacune d'aspects particuliers de la transformation de la situation des minorités linguistiques. Dans tous les cas, ce sont les intérêts de l'État qui priment dans la décision de modifier leurs régimes linguistiques. Mais, l'action collective des minorités linguistiques est absente de ces arguments. Dès lors, ils ne permettent pas d'expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique des minorités linguistiques. En ne proposant pas d'avenues pour réfléchir à l'incidence de la mobilisation linguistique sur les transformations dans les régimes

linguistiques, elle ne peut nous servir pour étudier la mobilisation linguistique et encore moins pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation de minorités linguistiques qui évoluent dans des contextes similaires. Nous nous tournons donc vers ce que les travaux sur l'action collective nous disent sur les mobilisations des minorités linguistiques.

#### 2.2 Les minorités linguistiques sont peu étudiées sous l'angle de l'action collective

Le dialogue se fait rare entre les travaux sur les minorités linguistiques et les travaux sur l'action collective. Si d'un côté les travaux portant sur l'action collective des minorités font peu de place aux minorités linguistiques, de l'autre les travaux sur les minorités linguistiques utilisent peu les notions liées à l'étude de l'action collective.

### 2.2.1 Les minorités linguistiques sont pratiquement absentes des travaux sur l'action collective des minorités

Des travaux soulignent que des groupes qui évoluent en milieu minoritaire doivent adopter des stratégies particulières leur permettant de tisser des liens durables avec l'extérieur, c'est-à-dire avec le groupe dominant. Cette dynamique pourrait comprendre un travail d'interprétation de l'espace commun propre aux minorités. Puis, un tel environnement pourrait permettre d'éclairer la politisation des problématiques minoritaires et de réfléchir à la mobilisation sous l'angle de l'imbrication des rapports sociaux de domination (Sala Pala *et al.* 2009). Si certains types de rapports sociaux de domination ont déjà été étudiés sous l'angle des mouvements sociaux, tels ceux de classe, d'ethnicité et de genre, les enjeux linguistiques le sont rarement.

Par exemple, dans le Blackwell Companion to Social Movements (Snow, Soule et Kriesi 2007), la mobilisation linguistique est pratiquement absente. En plus des chapitres plus méthodologiques ou théoriques, une série de chapitres est proposée sur les principaux mouvements sociaux - ouvrier, féministe, environnemental, pacifiste, religieux et ethnique/nationaliste. Il n'y a qu'une référence furtive à la langue dans le chapitre sur les mouvements ethniques et nationalistes. Olzak (2007) considère que la langue peut être un marqueur identitaire pour les mouvements ethniques ou encore faire l'objet de demandes pour des droits linguistiques dans les mouvements nationalistes. Mais, au-delà de ces éléments de définition des mouvements, la langue n'est pas mobilisée dans le reste du chapitre. C'est déjà plus que bien d'autres manuels du même type. Par exemple, dans le collectif de Goodwin et Jasper (2009), on retrouve le même souci de discuter d'enjeux théoriques et méthodologiques et de tirer des exemples d'une variété de mouvements. La mobilisation linguistique y est absente. La situation se répète dans le récent manuel sur les mouvements sociaux de Staggenborg (2012) et dans la collection de textes de Ruggiero et Montagna (2008). Dans le collectif de Von Stekelenburg, Roggebad et Klandermans (2013), on retrouve un chapitre qui discute du lien entre l'identité collective et l'identification à un mouvement social (Snow 2013). Bien que certains éléments théoriques et conceptuels du chapitre de Snow puissent être utilisés dans l'étude de minorités linguistiques, il n'utilise pas d'identités collectives fondées sur la langue pour les illustrer. Il est donc difficile de trouver des traces de la mobilisation linguistique dans les principaux ouvrages collectifs récents dressant le portrait de l'étude des mouvements sociaux et de l'action collective.

Dans le cas canadien plus particulièrement, *Group Politics and Social Movements in Canada* (Smith 2014) est un ouvrage collectif dont les contributions portent sur des groupes et

des mouvements aussi divers que les travailleurs, les communautés ethnoculturelles et les mouvements gai, souverainiste et environnemental. Smith souligne d'ailleurs que ces contributions rendent compte de la façon dont les mouvements et les groupes interagissent et reflètent la structure du pouvoir économique, social et politique au Canada. De plus, elles soulignent la diversité de l'action collective qui doit être prise en considération quand vient le temps de réfléchir au rôle des acteurs collectifs dans la vie politique canadienne. Si cet ouvrage met en lumière plusieurs types de groupes minoritaires ou défavorisés, les minorités linguistiques au Canada en sont absentes. Il est difficile d'expliquer les raisons qui expliquent cette absence de la mobilisation linguistique. Une piste à explorer dans le cas canadien, c'est que l'étude de la mobilisation linguistique soit souvent perçue comme réduite à la mobilisation pour la protection et la promotion du français au Québec et, à une plus petite échelle, à la revitalisation des langues autochtones. Une autre piste serait que peu de chercheurs aient entrepris d'étudier ces minorités sous l'angle de leur action collective et n'ont donc pas tenté d'insérer ces cas dans les travaux qui se font dans ce champ au Canada.

2.2.2 Les travaux sur les minorités linguistiques utilisent peu les notions présentes dans les travaux sur l'action collective

Les outils que les approches liées à l'action collective et aux mouvements sociaux proposent permettraient de jeter un regard neuf sur des communautés minoritaires linguistiques et contribueraient à enrichir les travaux sur les politiques linguistiques. Comme le souligne Cardinal, « il importe de voir comment les minorités linguistiques et nationales peuvent se représenter comme des acteurs collectifs et développent de nouvelles formes d'action collective créatrice de social » (2010a, 9). Néanmoins, peu de travaux sur les

minorités linguistiques utilisent les notions tirées des travaux sur l'action collective et sur les mouvements sociaux. De fait, il existe des travaux qui présentent le contexte propre à une minorité linguistique dans une perspective surtout historique (Rudin 2014). Ou encore, des travaux qui identifient comment les États aménagent le contact entre les langues par le biais de politiques publiques (Williams 2007). Ces deux types de travaux renvoient parfois à la participation des minorités linguistiques ou à leurs modalités d'action collective, mais ils en font rarement leur objet.

Par exemple, le cadre constitutionnel européen comprend des dispositions devant favoriser le maintien des langues minoritaires et régionales, ce qui s'avère un élément qui est parfois lié à des enjeux de reconnaissance nationale. Pour Malloy (2005), les politiques publiques servent d'outil pour les gouvernements afin de démontrer qu'ils souhaitent intégrer des groupes qui ne font pas partie de la majorité nationale dans la gestion des affaires de la société. Il ajoute que comme ces minorités utilisent très souvent une langue différente de celle de la majorité, les politiques linguistiques constituent un enjeu prédominant et litigieux. Elles apparaissent comme un enjeu qui se doit d'être mis en contexte, notamment eu égard aux échelles où les interventions peuvent se faire. De plus, la langue représente plus qu'un outil de communication. Elle est aussi un véhicule pour transmettre l'identité et le patrimoine, et les politiques qui sont conçues pour protéger une langue minoritaire doivent être comprises comme des droits différenciés, c'est-à-dire comme des politiques qui ont des visées et des préceptes différents de celles qui sont développées pour la majorité. Pour y parvenir, il faut compter sur la participation des minorités à l'élaboration de ces politiques, mais cet angle est absent de l'analyse.

Hogan-Brun et Wolff (2003) prônent quant à eux des droits linguistiques bonifiés, ajoutant que cette bonification doit être une composante importante de toute discussion sur la mise en œuvre des politiques linguistiques pour trois raisons. Premièrement, les politiques linguistiques s'avèrent rarement suffisantes pour permettre à une minorité de préserver son identité. Ensuite, si elles sont mal comprises par la majorité, elles peuvent exacerber les relations et miner le statut social de la langue minoritaire. Finalement, une minorité doit pouvoir participer à la vie publique en tant que membre de sa communauté minoritaire pour que l'usage public de la langue soit reconnu substantiellement. Encore ici, les auteurs soulignent la nécessité de la participation des minorités à l'élaboration d'un cadre de protection et de promotion de la langue, mais n'analysent ni cette participation, ni la façon dont les demandes de la minorité pour un tel cadre émergent.

Ce ne sont que quelques exemples, mais qui illustrent bien que les travaux de nature plus générale sur les minorités linguistiques mobilisent peu les idées tirées des travaux sur l'action collective. Même quand on regarde de façon plus spécifique les travaux portant sur les cas retenus, des analyses en terme de mobilisation linguistique ou d'action collective se font rares.

2.2.3 Les travaux portant sur les cas retenus utilisent peu les notions présentes dans les travaux sur l'action collective

Les travaux sur les communautés minoritaires francophones au Canada sont marqués par leur pluridisciplinarité. Ils comprennent souvent une dimension politique et discutent, parfois indirectement, d'enjeux liés à la participation et à l'action collective. Par exemple, la sociolinguistique se demande « comment on exploite les ressources langagières pour créer ou

construire l'espace et, en même temps, comment les ressources et les contraintes spatiales limitent ou contraignent l'accès aux ressources ou le contrôle de celles-ci et de leur valeur » (Heller 2005, 326). L'ethnolinguistique étudie le vécu langagier et l'engagement individuel des minorités afin d'en identifier les conséquences sur la vitalité communautaire et linguistique (Deveau, Allard et Landry 2008). La géographie aussi s'est beaucoup penchée sur ces communautés, en dynamisant les constats statistiques portant sur les espaces, en étudiant dans quelle mesure le milieu joue sur la vitalité et en relevant « le pouvoir de la géographie sur le développement et l'épanouissement des communautés » (Gilbert et Langlois 2006, 124). La sociologie s'est également penchée sur la francophonie canadienne, notamment par des études sur la recomposition des communautés ou sur la construction d'une société civile (Thériault 2007), ou encore quand il est question des multiples formes d'identités qui se développent en milieu minoritaire (Dallaire 2004; Duquette 2004; Lamoureux et Cotnam 2012). L'observation se vérifie aussi en droit, une discipline souvent interpellée par les nombreuses causes portant sur l'interprétation de dispositions linguistiques et qui évolue selon la nouvelle jurisprudence (Foucher 2008, Bastarache 2008, Doucet 2011), comme dans plusieurs autres domaines ou secteurs d'intervention plus précis comme l'éducation (Dalley et Roy 2008) ou l'immigration (Farmer 2008). Il ne faudrait pas non plus négliger la contribution de l'histoire au corpus de travaux sur les communautés francophones, traversées par des débats historiographiques sur la rupture du Canada français (Allaire 2004) ainsi que sur le sort de la mémoire dans les sociétés contemporaines (Bock 2008), sans oublier les ouvrages dressant des portraits plus globaux de communautés spécifiques (Arsenault 2004; Ouellet 2005) ou d'enjeux mobilisateurs (Behiels 2005; Bock 2007).

Dans toute cette production scientifique sur la francophonie canadienne en situation minoritaire, il existe des travaux qui portent spécifiquement sur des groupes de la société civile ou encore sur des épisodes de mobilisation. Par exemple, dès les années 1970, plusieurs études ont été réalisées sur les groupes de la société civile acadienne au Nouveau-Brunswick. C'est le cas, notamment, de Hautecoeur (1975) qui, dans L'Acadie du discours, présente la production idéologique de quatre groupes qui cherchent à définir le nationalisme acadien et à conquérir le public. Pour lui, le discours oscille entre l'entretien d'une mémoire collective acadienne et le développement d'une contre-idéologie plus sociologique et ancrée dans les problèmes contemporains de la société acadienne. Dans L'Acadie perdue, Roy (1978) discute du discours que l'élite acadienne active dans les institutions et les organisations continue à véhiculer et lui reproche que l'évocation de la renaissance acadienne mène à un nationalisme étriqué. Ce nationalisme est une construction de l'esprit et n'a pas réussi à faire infléchir le pouvoir suite à des actions qui ne sont que sporadiques. Cimino (1977) propose, dans sa thèse de doctorat, une explication du mouvement nationaliste acadien qui repose sur une élite qui développe une idéologie, des organisations et des symboles afin d'agir sur son accès aux institutions politiques. Ce mouvement a commencé par chercher à exercer son influence dans les structures ecclésiastiques pour ensuite le faire auprès des institutions gouvernementales dans le contexte du développement de l'État-providence en créant de nouvelles organisations. Ouellette (1992) propose quant à lui une description assez détaillée du Parti acadien – de son programme, de son organisation, du nombre de membres, de ses résultats électoraux –, mais il néglige le contexte plus large dans lequel s'inscrit le parti. Bien entendu, quelques travaux plus récents évoquent des groupes de la société civile et des épisodes de mobilisation, notamment ceux de Landry (2015) qui propose une histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick du 19<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui et ceux de Belliveau (2014) sur l'émergence d'un discours néonationaliste au Nouveau-Brunswick à la fin des années 1960.

Il existe aussi quelques travaux portant sur les mêmes thèmes, mais spécifiques au contexte ontarien. Par exemple, dans le collectif de Jaenen (1993), deux contributions en particulier, celles de Carrière (1993) et de Juteau et Séguin-Kimpton (1993) proposent des réflexions historiques et sociologiques. Ils proposent des descriptions de certains épisodes de mobilisation comme les crises scolaires et de certains groupes qui y participent ainsi que des descriptions de la restructuration ou de la création de nouveaux groupes et de nouvelles institutions et de leur participation dans l'arène publique. Gervais (2003) propose aussi une contribution intéressante qui se consacre à la période entourant ce qui a été qualifié d'éclatement du Canada français à la fin des années 1960 et à la façon dans les Francophones de l'Ontario se sont réorganisés pour établir les bases d'une nouvelle identité et les moyens pour la diffuser. Plus récemment, Sylvestre (2010) a proposé un ouvrage soulignant le centième anniversaire de l'organisation politique des Franco-Ontariens où il présente une chronologie de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et de ses prédécesseurs à travers les discours de ceux qui l'ont dirigé. Sans être une histoire exhaustive de l'organisation, il s'agit d'un portrait de ses principales campagnes et de la façon dont elle s'est positionnée dans le débat public.

Bien que ces contributions soient fort intéressantes et pertinentes, aucune d'entre elles ne se positionne en science politique. Ces travaux, essentiellement historiques et sociologiques, n'utilisent pas le vocabulaire propre aux travaux sur l'action collective tels qu'ils se sont développés dans cette discipline. Quelques chercheurs ont entrepris d'étudier les modalités d'action des communautés francophones minoritaires au Canada dans cette veine.

Par exemple, Cardinal (2008) a fait état des actions entreprises par divers paliers de gouvernements afin de reconnaître les communautés francophones et accroître leurs capacités d'autogouvernement, même si celles-ci n'ont pas permis de réduire le déficit de représentation à leur égard. D'autres chercheurs se sont penchés sur les responsabilités linguistiques qui reviennent aux provinces, sur les façons dont elles légifèrent en matière linguistique et l'intervention des minorités dans ces débats (Aunger 2004, 2005), ou encore sur la participation des communautés francophones à l'évolution constitutionnelle canadienne (McRoberts 1999; Dupuis 2008; Normand 2013).

Malgré l'importance de la langue dans le débat public au Canada, des travaux sur la capacité des minorités francophones à se constituer en acteurs collectifs ou à institutionnaliser leur action sont difficiles à trouver. Dans une étude, l'Observatoire sur la gouvernance de l'Ontario français cherche à vérifier si la gouvernance communautaire est en train de s'ériger en une nouvelle « forme d'action collective inspirante et normative favorable à l'engagement des francophones envers le développement de leur milieu » et qui met en valeur « la diversité et la richesse de la population francophone de l'Ontario et ainsi contribuer à son habilitation ou son autonomie » (Cardinal et al. 2010, 5). Au final, l'étude « révèle une capacité limitée d'engagement des membres, dans leur diversité, envers le développement de leur milieu » et ajoute que «[s]i la gouvernance peut être associée à une nouvelle façon d'agir collectivement, [l']étude pointe vers la présence de lacunes importantes » (Cardinal et al. 2010, 37). Aussi, un ouvrage collectif a été consacré aux mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine (Guilbert 2012). Plusieurs chapitres sont essentiellement descriptifs, mais la contribution de Traisnel (2012) se démarque par son utilisation de notions liées à l'étude de l'action collective. Il suggère justement « de s'intéresser à ce qui se passe à l'intérieur de ces mondes militants, entre les organismes, comme au sein de chacun d'eux, et de mieux comprendre les dynamiques qui les traversent dans le travail de fabrication identitaire qui, souvent, les caractérisent » (2012, 44). En observant les groupes d'aspirations linguistiques de la francophonie canadienne, il propose que ces groupes génèrent une culture politique et militante caractérisée « par des références communes, des représentations similaires, des souvenirs, des actions collectives et par des pratiques récurrentes » (2012, 59). Ces pratiques sont « des rendez-vous habituels, des rituels militants qui influencent la manière dont le mouvement en question va organiser les actions collectives et déterminer les cibles de ces actions » (2012, 59). C'est justement dans cette direction que nous espérons amener cette thèse, c'est-à-dire vers une réflexion sur comment l'action collective émerge et se maintient de diverses manières, mais aussi comment les acteurs se représentent l'action collective et ses cibles. Nous y ajoutons aussi une perspective comparative.

Dans les travaux plus généraux sur le Pays de Galles, la langue est souvent au second plan (Mackay 2010) ou encore intégrée aux analyses portant plus précisément sur le nationalisme (Day 2002). La langue est quelques fois au cœur de l'analyse, et comme c'est le cas pour les travaux sur les communautés francophones minoritaires au Canada, plusieurs disciplines la mobilisent. On la retrouve dans les travaux sur la planification linguistique et l'aménagement linguistique qui portent principalement sur les politiques publiques, les initiatives gouvernementales et leur mise en œuvre ainsi que sur la prestation de services dans la langue galloise (Williams 2007; 2000a; Cardinal, Denault et Riendeau 2007). Elle est aussi présente dans des travaux sur l'éducation, autant d'un point de vue plus historique faisant état des luttes ayant mené à l'obtention des écoles enseignant en gallois (Williams 2003), que d'un point de vue plus sociolinguistique faisant état de la transmission de la langue aux nouveaux

arrivants et aux nouvelles générations (Williams 2002; Edwards 2014). Il y a aussi quelques ouvrages historiques qui font une large place à la langue galloise et à son évolution (Davies 2006; Davies 2007).

Au-delà de ses travaux, il y a quand même quelques chercheurs qui ont étudié l'action collective de la société civile galloisante, encore là, sans nécessairement l'inscrire dans les travaux sur l'action collective ou en utiliser les notions principales. Plusieurs chercheurs ont étudié des groupes qui se sont mobilisés ou organisés autour de l'enjeu linguistique pour contribuer au débat sur la construction de la nation galloise (Evans 2000; Day 2002; Jones et Fowler 2008). Par exemple, certains ont consacré des études à Cymdeithas yr Iaith Gymraeg (Jones et Fowler 2008; Lewis 2011) et à son choix de privilégier l'action directe non violente (Williams 2000b). Cymuned, un nouveau groupe qui a émergé au début des années 2000 en réaction à des positions considérées souvent trop conciliantes adoptées par Cymdeithas yr Iatih Gymraeg, a aussi fait l'objet de beaucoup d'attention, notamment pour ces campagnes autour de la protection et de la revitalisation des régions traditionnellement galloises (Cardinal, Denault et Riendeau 2007; Brooks 2002; Van Morgan 2006, Jones et Fowler 2008). Il y aussi eu quelques études sur des figures importantes dans les luttes pour le gallois (Fowler et Jones 2008; Hill 1992) et sur quelques campagnes notoires, principalement pour la bilinguisation des panneaux routiers (Merriman et Jones 2009; Jones et Merriman 2009).

Le parti politique *Plaid Cymru* a lui aussi été très étudié, tant pour comprendre sa position sur l'échiquier politique gallois que ses stratégies électorales, en passant par son rôle dans le mouvement nationaliste gallois (McAllister 2001; Jones et Fowler 2008; Davies 2010). Par exemple, Van Morgan (2006) observe que pour assurer son succès électoral, *Plaid Cymru* doit faire des compromis entre ses objectifs sociopolitiques et ses objectifs culturels, ce qui

crée des remous au sein des Galloisants qui estiment que le parti existe pour défendre la langue galloise. Il campe cette observation dans le contexte post-dévolution au Pays de Galles, où plusieurs acteurs ont dû revoir leurs modalités d'action (Royles 2007; Elias 2009). *Plaid Cymru* n'essaie plus seulement de faire élire des députés à Westminster, mais aussi à l'Assemblée nationale du Pays de Galles où il joue désormais un rôle important. Malgré cette réorganisation de l'action et des nouvelles occasions liées à la présence d'une assemblée ayant la compétence de légiférer sur des questions linguistiques, Cardinal (2010b) observe que les groupes de la société civile sont peu intégrés dans la gouvernance des plans gouvernementaux eu égard au gallois. En somme, ces travaux proposent plusieurs façons de réfléchir à l'action collective dans le contexte gallois, sans pour autant prendre de front la question de la mobilisation linguistique telle que nous l'envisageons.

### 3. La thèse contribue aux débats dans le domaine des politiques linguistiques et de l'action collective des minorités

Les différents champs de travaux que nous avons explorés ne nous permettent pas de répondre de manière satisfaisante à la question de départ : comment expliquer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique de trois communautés linguistiques minoritaires évoluant dans des contextes similaires? D'abord, les travaux sur les liens entre la langue et la politique insistent beaucoup sur l'État et font peu de place à l'action des minorités linguistiques. Ensuite, les travaux sur l'action collective des minorités prennent rarement pour objet des minorités linguistiques, mais à l'inverse les travaux sur les minorités linguistiques empruntent tout aussi rarement aux travaux sur l'action collective. Finalement, les cas retenus

les minorités francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et la minorité galloisante
 du Pays de Galles – sont rarement étudiés sous la loupe de l'action collective.

Ainsi, les contributions de la thèse sont de quatre ordres. Premièrement, sur le plan des liens entre la langue et la politique, la recherche a le potentiel d'éclairer nos cas à partir d'un thème peu utilisé, celui de l'action collective. Une telle réflexion nous en apprendra davantage sur l'articulation entre les interventions des communautés minoritaires et la transformation des régimes linguistiques. Elle a aussi l'avantage de ne pas insister que sur l'État, au profit d'acteurs de la société civile qui jouissent d'une capacité d'action qui reste à explorer. De plus, sur ce même plan, notre recherche envisage de proposer une définition générale du concept de régime linguistique qui permettra d'en systématiser l'utilisation et de rendre compte du contexte d'action de diverses communautés linguistiques. En effet, l'absence d'une telle définition complique l'exercice de comparaison de la situation globale des communautés minoritaires linguistiques. Les définitions du régime qui ont cours nous incitent plutôt à systématiser certaines dimensions comme les garanties constitutionnelles, les politiques publiques, les formes de reconnaissance ou l'usage quotidien des langues.

Deuxièmement, sur le plan de l'action collective des minorités, la recherche permet d'intégrer les enjeux linguistiques dans les préoccupations de ce champ de travaux. Ces travaux nous en apprennent peu sur les liens entre la langue et la politique et ne sélectionnent que rarement des communautés minoritaires linguistiques dans leurs études de cas, contrairement à d'autres groupes minoritaires ou défavorisés ou encore des groupes d'intérêts et des mouvements sociaux qui sont relativement présents dans l'actualité. Par exemple, ces travaux sont plutôt silencieux sur les moyens que prennent les communautés linguistiques minoritaires pour mobiliser le cadre législatif ou encore influencer le processus d'élaboration

des politiques linguistiques. Si ces communautés ont des comportements qui peuvent les rapprocher des autres minorités, la variable linguistique a peut-être des incidences qui ont été jusqu'ici sous-estimées.

Troisièmement, sur le plan des cas choisis, la recherche pose un regard neuf sur les communautés minoritaires linguistiques en plaçant l'accent sur leurs capacités d'action. Comme nous l'avons vu, les études qui portent plus directement sur des communautés en particulier sont plutôt descriptives et n'utilisent que rarement les outils des théories de l'action collective. En reprenant le défi lancé par Traisnel (2012), cette recherche vise à mieux comprendre les dynamiques qui traversent les groupes et les organisations à la défense des communautés minoritaires linguistiques au Canada et au Pays de Galles. Ainsi, nous croisons deux champs d'études qui ont peine à dialoguer – les liens entre la langue et la politique et l'action collective des minorités linguistiques – pour étudier de façon originale les modalités d'action de ces communautés minoritaires linguistiques.

Quatrièmement, sur le plan de la politique comparée, notre recherche contribue à enrichir les travaux comparatifs entre le Canada et l'Europe sur un enjeu qu'ils partagent, c'est-à-dire la promotion et la protection des langues minoritaires. D'ailleurs, la recherche permet de décloisonner la recherche sur les communautés francophones minoritaires au Canada qui sont très peu étudiées dans un cadre comparatif ou en relation avec d'autres groupes minoritaires sur la scène internationale. C'est moins le cas pour le Pays de Galles, mais les études comparées utilisant les Galloisants comme cas sont plutôt rares.

#### 4. Organisation de la thèse

La thèse s'amorce avec la présentation de la problématique qui s'articule autour de notre question de recherche : comment expliquer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique de trois communautés linguistiques minoritaires évoluant dans des contextes similaires? Pour répondre à cette question, nous proposons dans le chapitre 2 un cadre théorique original qui met en relation les travaux sur la mobilisation linguistique, sur l'action collective et sur les régimes linguistiques. Ce cadre nous permet de proposer une hypothèse quant à la variation dans les niveaux de mobilisation. Le chapitre 3 servira à détailler la méthodologie mixte que nous avons privilégiée.

Les trois chapitres qui suivent seront consacrés aux cas – le chapitre 4 sur le Pays de Galles, le chapitre 5 sur l'Ontario et le chapitre 6 sur le Nouveau-Brunswick. Pour chacun des cas, nous amorçons la démonstration par reconstituer le régime linguistique de chacun de nos cas et ses principales transformations sur une période d'une cinquantaine d'années, allant de 1962 à 2012, à la lumière de la définition que nous proposons au chapitre 2. Nous y parvenons principalement en utilisant des sources secondaires. Ensuite, nous avons interrogé des acteurs de la société civile de la minorité linguistique ayant été actifs à divers moments durant la période retenue pour chacun des cas. Nous laissons la place aux acteurs pour qu'ils nous racontent comment ils ont vécu les épisodes de mobilisation linguistique que nous avons identifiés en décrivant le régime. C'est notamment à travers leurs propos que nous pouvons qualifier le niveau de mobilisation linguistique. Ils nous permettent aussi de comprendre leurs motivations à s'engager, les buts, les objectifs et les stratégies des épisodes de mobilisation, et leur regard sur le passé, le présent et l'avenir des mobilisations linguistiques. Enfin, nous reprenons nos principales notions théoriques – la mobilisation linguistique (notamment ses

cycles et ses succès), la rémanence et le régime linguistique – pour faire une première analyse de chacun des cas. Le chapitre 7 donne corps à la comparaison en mettant en relief les différences principales entre les cas qui permettent d'expliquer la variation dans leur niveau de mobilisation linguistique. En conclusion, nous reviendrons sur les principales contributions de cette thèse avant de conclure sur des pistes d'analyse futures.

#### **CHAPITRE 2**

### La satisfaction à l'égard du régime linguistique comme déterminant de la mobilisation linguistique et de la rémanence

Cette thèse cherche à expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique actuels de trois communautés linguistiques minoritaires vivant dans des contextes apparemment similaires. Rappelons qu'une analyse médiatique sommaire laisse entendre que le niveau de mobilisation est élevé au Pays de Galles, modéré en Ontario et faible au Nouveau-Brunswick. Pourtant fut une époque où chacune de ces communautés minoritaires était fortement mobilisée, comme le démontre succinctement la description de chacun des cas dans le chapitre précédent.

Nous faisons le pari que pour expliquer cette variation, il faille avoir recours aux travaux permettant l'étude de l'action collective de groupes minoritaires ou en situation défavorisée. Nous postulons dès le départ que des perspectives détachées des dynamiques internes des groupes ne suffisent pas. Il y a lieu de privilégier des perspectives microsociologiques qui incitent à étudier les dynamiques internes des groupes, à éclairer leurs actions et leur organisation. Si nous optons pour une piste d'explication qui part des acteurs plutôt que des institutions, le cadre théorique que nous développons doit aussi situer son analyse au niveau des acteurs et permettre d'opérationnaliser une comparaison.

Nous puisons dans quatre champs d'études pour élaborer un cadre théorique original et pour formuler une hypothèse permettant d'expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation. Dans un premier temps, nous cherchons des pistes pour expliquer le déclenchement ou non d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique. Dans un deuxième

temps, nous retenons la notion de structure de rémanence pour contourner l'insistance des travaux sur les mouvements sociaux sur les moments d'émergence et de déclin de la mobilisation et l'inscrire dans une perspective plus dynamique où les mouvements remplissent d'autres fonctions dans les périodes où ils sont moins fortement mobilisés. Dans un troisième temps, comme ces deux premiers champs renvoient à la notion de satisfaction ou de succès des mouvements sociaux pour expliquer le passage des cycles, nous proposons une façon d'appréhender le succès qui permettra de mieux circonscrire comment des acteurs évaluent si leur mobilisation a mené à une victoire. Finalement, nous recensons les travaux qui reprennent la notion de régime linguistique pour proposer notre propre définition. Cette définition permettra de mieux opérationnaliser la description des régimes linguistiques dans chacun des cas et de bien situer les revendications des communautés minoritaires linguistiques et le succès ou non de leur mobilisation. Nous terminerons en mettant en relief les relations entre ces champs d'études de manière à faire émerger l'hypothèse de recherche.

# 1. Le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique est lié aux insatisfactions identifiées par les membres des communautés minoritaires linguistiques

Nous l'avons déjà souligné, peu de travaux traitant des minorités linguistiques empruntent aux théories de l'action collective. Les travaux insistent souvent sur le rôle de l'État dans la transformation de la situation des minorités linguistiques, laissant du coup peu de place à la capacité d'action de la société civile. Mais, cette capacité d'action existe et quelques chercheurs ont tout de même tenté de théoriser la notion de mobilisation linguistique. Ces travaux nous sont particulièrement utiles pour expliquer l'émergence de la mobilisation linguistique au sein d'une minorité linguistique.

D'abord, précisons que la mobilisation linguistique (ou ethnolinguistique, selon les auteurs) « englobe des dynamiques d'action collective plus ou moins institutionnalisées (allant de l'action de quelques militants associatifs aux politiques de régénération linguistique implémentées par de puissants gouvernements régionaux) et plus ou moins politisées (allant du simple régionalisme culturel au nationalisme politique indépendantiste) » (Harguindeguy et Pasquier 2010, 8). Dans une dynamique du bas vers le haut (*bottom-up*), les organisations politiques et les partis politiques régionalistes « militent pour la défense et/ou la valorisation d'une identité collective et une réorganisation institutionnelle de la structure du pouvoir national dans le sens d'une autonomie accrue » (Harguindeguy et Pasquier 2010, 9).

Nous proposons que cette mobilisation linguistique puisse être cyclique, en s'inspirant des travaux de Tarrow (1989; 1995) sur les cycles de mobilisation. Il s'agit d'une approche structurelle qui s'inspire du modèle du processus politique. Un cycle est une « vague croissante puis décroissante d'actions collectives étroitement liées et de réactions à celles-ci » (Tarrow 1995, 95 dans Sommier 2009, 173). Chaque vague est caractérisée « par l'intensification du conflit, sa diffusion géographique et sociale, l'apparition d'actions spontanées, mais aussi de nouvelles organisations, l'émergence de nouveaux symboles, de nouvelles interprétations du monde et idéologies, l'extension du répertoire d'actions » (Sommier 2010, 109). Le déclenchement d'un nouveau cycle est lié à une extension des opportunités politiques (Tarrow 1994) telle que perçue par les initiateurs de la mobilisation. Chaque vague est marquée par trois périodes : une phase ascendante de révolte, une phase de zénith marquée par la radicalisation des actions et une phase descendante où les revendications sont institutionnalisées, où l'action collective est routinisée, où les demandes sont au moins en partie satisfaites, et qui se conclut par un désengagement.

L'idée du cycle de mobilisation est intéressante, mais l'opérationnalisation qu'en fait Tarrow ouvre le flanc à au moins deux critiques que nous reprenons. La première critique renvoie au lien très étroit entre le début d'un cycle de mobilisation et la structure d'opportunités politiques. Ce lien ne permet pas d'expliquer le début d'un nouveau cycle de mobilisation malgré un contexte où la structure d'opportunités politiques pourrait être perçue comme étant fermée ou comme décourageant la mobilisation. Pourtant, Montforte et Dufour (2011) et Cardinal (2010b) observent que des communautés minoritaires peuvent réussir à se constituer une marge de manœuvre pour se mobiliser en dépit d'une structure d'opportunités plus contraignante. Mathieu (2010) souligne quant à elle que « la surdité d'un gouvernement devant des revendications continues et pressantes, voire son recours à la répression, peuvent susciter une radicalisation des protestataires et renforcer leur détermination » (Mathieu 2010, 46). Bref, si nous reprenons l'idée du cycle de mobilisation, nous nous tournons ailleurs pour en expliquer le déclenchement.

La question du déclenchement de la mobilisation linguistique a déjà été posée ailleurs, notamment par Beer (1985). Il se demande : dans quelles circonstances est-ce que des minorités linguistiques relativement défavorisées et pour lesquelles subsiste un écart entre la satisfaction attendue de leurs besoins et la satisfaction réelle de leurs besoins deviennent actives politiquement pour faire des demandes à l'égard de l'État (1985, 222)? Sa réponse repose sur les possibilités de promotion sociale des individus composant l'élite des minorités linguistiques, laissant entendre que devant des possibilités limitées, ils compteront sur la solidarité de la minorité pour formuler politiquement les injustices et mener des campagnes pour les corriger.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La deuxième critique, celle qui reproche à Tarrow de trop insister sur les moments d'émergence et de déclin des mouvements sociaux est détaillée dans la section suivante.

Bien que la piste proposée par Beer soit intéressante, elle apparaît plutôt restrictive, en ce sens qu'elle repose essentiellement sur l'élite d'un groupe minoritaire. Van Morgan (2006) propose un modèle similaire, mais qui ne fait pas référence explicitement à une élite et à ses intérêts particuliers. Ce modèle compte trois étapes pour comprendre la mobilisation linguistique qu'il campe dans le contexte européen où il y a souvent une concordance entre mouvement nationaliste et mouvement linguistique. Ce modèle est très utile pour comprendre le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation dans une communauté minoritaire linguistique. Dans une première étape, les militants nationalistes travaillent à consolider une définition partagée de l'appartenance au groupe national basé sur les pratiques linguistiques. Ces pratiques, qui sont considérées comme étant distinctes et comme devant être protégées, sont utilisées pour justifier la formulation de revendications dans un contexte où elles sont perçues, par ces militants, comme étant marginalisées ou menacées. Dans une deuxième étape, les militants nationalistes utilisent la solidarité qui se construit autour de la définition de l'appartenance au groupe national pour créer des demandes particulières visant à corriger des injustices vécues par le groupe. Il s'agit donc d'une étape de politisation des demandes du groupe national. Dans un troisième temps, les militants choisissent un répertoire d'action déterminant la manière dont seront interpellés les pouvoirs publics à propos des injustices. (Van Morgan 2006, 455).

Ainsi, le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation repose sur l'apparition de nouveaux porte-parole, sur l'appui de la population aux demandes des porte-parole et sur le choix de l'action collective quand les demandes ne sont pas prises en compte par l'État. Pour Beer, ces demandes peuvent s'articuler autour d'une distribution inégale du pouvoir politique et de la prospérité économique, dans un contexte où le groupe dominant aurait été favorisé. Il

ajoute d'ailleurs que des conflits peuvent émerger quand ces demandes ne sont pas suffisamment prises en compte, parce que dans la mesure où les demandes des groupes représentant la minorité ne peuvent être remplies dans les conditions existantes, la minorité optera pour le militantisme (1985, 226). C'est ce que Beer qualifie de mobilisation linguistique en vue d'une adaptation des politiques linguistiques aux demandes de la minorité (1985, 227-228). Au contraire, si l'État satisfait les demandes de la minorité, les groupes se sentiront moins interpellés à demander des changements dans la structure sociale et politique (1985, 221).

En somme, la notion de cycle de mobilisation devient plus porteuse pour étudier la mobilisation linguistique quand on détache son déclenchement de la structure d'opportunités politiques et qu'on la situe dans les dynamiques internes des groupes porte-parole des communautés minoritaires linguistiques. Autrement dit, les dynamiques internes des groupes qui portent les mobilisations linguistiques pourraient jouer un rôle pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation. Et, comme nous le verrons plus loin, ces dynamiques internes peuvent aussi être utilisées pour expliquer la persistance et la transformation des niveaux de mobilisation. En effet, nous avons souligné dans le chapitre précédent qu'un nouveau cycle de mobilisation s'est déclenché dans les années 1960 dans chacun des cas, mais que celui-ci est sans contredit lié à des épisodes précédents de mobilisation. Il y a donc une continuité entre les cycles, contrairement à Tarrow qui propose que les mouvements disparaissent après une période de déclin. Nous développons cette deuxième critique de Tarrow dans la section suivante.

# 2. Une mobilisation linguistique moins intense ne signifie pas que les groupes sont démobilisés, mais plutôt qu'ils ont développé une structure de rémanence

Ainsi, la première étape pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation de minorités linguistiques est de constater qu'il y a effectivement eu déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique. Ensuite, nous avons puisé dans les travaux sur la mobilisation linguistique pour chercher des pistes permettant d'expliquer le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation. Mais, ceux-ci ne suffisent pas pour expliquer pourquoi dans des situations similaires, des minorités linguistiques ne sont pas toutes mobilisées avec la même intensité. Si dans nos trois cas, les minorités linguistiques se sont toutes mobilisées à un certain moment pour demander des transformations dans le régime linguistique, nous observons une variation dans leurs niveaux de mobilisation actuels. Il nous faut donc trouver une piste d'explication dans les travaux sur l'action collective pour expliquer cette variation.

Essentiellement, les minorités linguistiques se mobilisent pour demander des transformations dans le contexte politique dans lequel elles évoluent. Une telle façon de concevoir la mobilisation est en phase avec les travaux sur l'action collective menés dans la perspective de l'institutionnalisme historique. Cette perspective adopte une acception large des institutions, c'est-à-dire qu'elles peuvent être à la fois des organisations formelles ou des règles normatives qui structurent l'action (Hall et Taylor 1997). En misant sur des comparaisons systématiques et contextualisées (Mahoney et Rueschemeyer 2003), l'institutionnalisme historique accorde une importance à la temporalité (Abbott 2001; Apter 1991; Pierson 2004) et aux contextes (Katznelson 1997; Thelen 1999; Pierson 2004) pour expliquer la transformation des institutions.

Parmi les objets que les tenants de cette perspective étudient, on compte les relations entre les institutions et les acteurs, à la fois pour savoir ce qui structure les relations et comment ces relations modifient ceux qui participent aux échanges (Krasner 1984; Katznelson 1997; Pierson 1993; Pierson et Skocpol 2002; Thelen 1999). Pour étudier ces relations, l'approche de la mobilisation des ressources a été développée par plusieurs auteurs pour proposer une nouvelle façon de voir l'action collective comme un processus dynamique où des pratiques contestataires sont utilisées par des groupes afin de demander des transformations des institutions (Chazel 2009). L'approche de la structure des opportunités politiques que nous avons déjà évoquée participe de cette façon d'étudier l'action collective.

Nous avons déjà fait état d'une première critique formulée contre l'approche de la structure d'opportunités et sa difficulté à expliquer le déclenchement de la mobilisation dans un contexte où la structure est fermée. L'autre critique est qu'elle insiste trop sur les moments d'émergence et de déclin des mouvements. Une façon plus dynamique d'entrevoir les mouvements sociaux incite à regarder aussi comment ils s'inscrivent dans la continuité, en reconnaissant qu'un mouvement puisse adopter des formes et des stratégies différentes à des périodes différentes de son histoire, que ce soit dans une période de formation, de succès, de continuité, de survie ou de déclin (Rupp et Taylor 1987, 9).

Nous avons décidé d'utiliser une notion plus dynamique pour expliquer l'action des acteurs dans des périodes où la mobilisation linguistique apparaît moins soutenue. Nous empruntons la notion d'«abeyance structure» à Verta Taylor (1989), traduite par Klandermans et Mayer (2001) par «structure de rémanence<sup>7</sup>», qui veut dire la persistance partielle d'un phénomène après disparition de sa cause. Elle estime que cette façon de

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nous préférons cette traduction à « structure de dormance » qui pourrait véhiculer une perception passive et négative des groupes durant cette période.

concevoir l'action collective s'éloigne de l'insistance sur le déclenchement et le déclin des mouvements sociaux. Selon Johsua, Taylor « invite à appréhender l'engagement dans un continuum de pratiques – changeantes, adaptées au nouveau contexte auxquels elles doivent faire face, pour saisir les processus par lesquels les mouvements peuvent se maintenir dans le temps et éventuellement ressurgir au bénéfice d'un contexte d'opportunités politiques plus favorables » (2009, 17).

Durant des moments moins favorables à la mobilisation, elle peut entrer en rémanence, c'est-à-dire qu'elle s'engage dans « un processus de maintien ou de mise en veille par lequel les mouvements parviennent à durer dans des environnements non-réceptifs, jouant ainsi un rôle de passeur entre deux étapes d'une mobilisation » (Joshua 2009, 17). En rémanence, les organisations remplissent trois fonctions. Elles préservent le réseau militant, parce qu'un noyau de militants engagés aide à fournir les ressources nécessaires à la renaissance d'une mobilisation plus soutenue quand le moment sera venu. Ensuite, elles préservent un répertoire de buts et de tactiques. Durant une période où un mouvement est moins actif, il doit développer des stratégies qui peuvent être déployées par un nombre restreint de militants, mais aussi pour garder une mémoire dans laquelle puiser quand viendra le temps d'une mobilisation plus soutenue. Finalement, elles préservent une identité collective partagée par une communauté politique et qui peut devenir une ressource symbolique importante pour les mobilisations subséquentes (Joshua 2009, 19; Taylor 1989, 762).

Taylor (1989) identifie une série de facteurs qui peuvent expliquer pourquoi et comment un mouvement se maintient en rémanence dans des périodes moins favorables à la mobilisation. D'abord, elle retient cinq facteurs internes. Premièrement, la temporalité, soit le fait qu'un groupe réussit à maintenir ses membres et ses employés. Deuxièmement,

l'exclusivité, ou sa capacité de maintenir un noyau relativement homogène et stable de militants qui s'engagent à maintenir les actions limitées qui sont déployées. Troisièmement, la centralisation, ce qui veut dire la possibilité d'assurer le maintien de la coordination et de l'expertise au sein d'un groupe pour en assurer la stabilité. Quatrièmement, la force de l'attachement à la cause, autrement dit la volonté des membres de continuer leur travail pour maintenir le groupe sans égard aux récompenses personnelles et aux sacrifices. Cinquièmement, la culture, c'est-à-dire la capacité d'un groupe à maintenir ses membres en y permettant une vie riche et symbolique en son sein. Elle propose également deux facteurs externes. Le premier renvoie aux changements dans la structure d'opportunités politiques, notamment la réceptivité de la cause dans l'espace public et l'effritement des appuis. Le second est la possibilité de reconversion des ressources militantes, c'est-à-dire si les militants ont d'autres places où concentrer leur action à la fin d'une mobilisation de masse ou s'ils préfèrent rester au sein du mouvement. Bref, tous ces facteurs peuvent expliquer si un mouvement parvient à se maintenir en rémanence. Nous ajoutons un facteur externe à cette liste aux fins de notre recherche : l'évaluation que font les acteurs du régime. Comme nous en discuterons, elle peut être utilisée pour expliquer l'émergence et la réorganisation de l'action de communautés minoritaires linguistiques.

Ainsi, la mobilisation se poursuit en période de rémanence, mais de façon différente. À l'instar de Bagguley (2002, 174 et 180), on pourrait la qualifier de « *unobstrusive* », c'est-à-dire qui ne vise pas à entraver le fonctionnement des sites où pourraient se dérouler l'action. Les groupes vont tendre à agir à l'intérieur des structures ou des institutions, vont privilégier des stratégies comme le lobbying, la négociation ou la prestation de services, vont s'engager à

une échelle plus locale. La mobilisation linguistique pourrait être ici moins importante ou moins visible, mais pas absente pour autant.

Le principal avantage de l'approche est donc de ne pas focaliser sur l'émergence, mais « 'plutôt de rendre compte des fluctuations de nature et d'étendue que connaissent les mobilisations autour de causes omniprésentes', car bien souvent 'les mouvements ne meurent pas, mais se rétractent et se retranchent pour s'adapter aux changements de climat politique' » (Joshua 2009, 21-22; Taylor 2005). Aussi, cette approche incite les chercheurs à la fois à prendre en compte les liens organisationnels et idéologiques entre les différentes phases de la mobilisation et à étendre les analyses des résultats des mouvements au-delà d'un regard trop étroit sur les gains à court terme (Taylor et Dahl Crossley 2013).

Taylor a utilisé la structure de rémanence pour comprendre la continuité ou la persistance du mouvement féministe entre la fin des années 1920 et le début des années 1960. Durant cette période, il a su créer un environnement permettant de rassembler celles qui voulaient poursuivre les objectifs laissés en plan après la victoire du mouvement pour le suffrage des femmes : l'adoption du *Equal Rights Amendment*, la place des femmes dans les lieux de prises de décision et la reconnaissance de l'histoire des femmes (Rupp et Taylor 1987 : 188). On trouve plusieurs autres utilisations de la structure de rémanence. Par exemple, Schwartz (2006) a étudié les stratégies de persistance des partis politiques au Canada et aux États-Unis. Il identifie trois types de structures de rémanence : le parti original persiste, mais dans une forme réduite, le symbolisme lié au parti continue à circuler, ou encore il se joint à un nouveau mouvement en lui fournissant du personnel, des idées et d'autres ressources. Cormier (2004) a étudié le mouvement de canadianisation, qui était un mouvement visant à résister à la force grandissante d'influences étrangères, principalement américaines, sur la

culture canadienne. Ce mouvement a notamment pris comme objectif la croissance du nombre de professeurs canadiens dans les universités canadiennes. Cormier suit la *Canadian Sociology* and Anthropology Association, qui a exercé les fonctions de rémanence du mouvement pour ce dossier particulier dans les années 1970 entre deux périodes de mobilisation. Finalement, Holland et Cable (2002) ont repris la structure de rémanence pour expliquer qu'une perspective macrosociologique masquait la continuité d'un mouvement après qu'il ait obtenu une victoire. En effet, une organisation proposant des modes alternatifs de prestation des soins de santé au Tennessee s'est réorganisée et est demeurée active quoique moins présente au quotidien. Ces quelques exemples témoignent de la possibilité d'utiliser cette notion dans des contextes divers. Le contexte de la mobilisation de communautés minoritaires linguistiques ne devrait pas faire exception.

Malgré ses avantages, on peut malgré tout apporter quelques critiques à la notion de structure de rémanence. Sawyers et Meyer (1999) estiment que la rémanence peut avoir un effet néfaste sur la situation des membres d'un mouvement. Quand un mouvement est moins visible dans un domaine de politiques publiques, les chances que des décisions qui lui sont moins favorables soient prises sont plus élevées. En diminuant sa présence dans un environnement plus hostile, les groupes peuvent ainsi contribuer au maintien du statu quo, plutôt qu'à leur propre progression, ce qui à terme pourrait avoir une incidence sur leurs capacités à se mobiliser à l'avenir. Ainsi, il ne faudrait pas trop insister sur la présence moins grande des groupes dans l'espace public, mais plutôt réfléchir à comment cette présence se module en fonction des contextes. Les groupes demeurent présents et sont toujours à même de prendre la mesure des changements dans leur environnement. Ils pourraient relancer la mobilisation rapidement si le besoin se présentait.

Une autre critique, qui nous paraît très pertinente dans les cas que nous étudions, est qu'un mouvement peut entrer en rémanence après une victoire relative, et pas seulement en réaction à un environnement politique moins réceptif comme le suggère Taylor. Bagguley (2002) observe une structure de rémanence dans le mouvement féministe en Grande-Bretagne après ce qu'il appelle un « partial success » (un succès partiel ou relatif). Holland et Cable (2002) observent la même chose après la « resolution of a prominent campaign » (la conclusion satisfaisante d'une lutte importante) menée par un groupe travaillant dans le domaine de la santé publique dans une ville américaine. Ainsi, nous pourrions postuler que la mobilisation linguistique puisse entrer en rémanence après qu'elle ait atteint sa finalité ou, autrement dit qu'elle ait réussi à faire modifier le régime linguistique dans le sens de ses demandes. Ici, il est possible de faire un lien avec Beer qui suggérait qu'une minorité linguistique se mobilise moins quand elle a l'impression que l'État répond à ses principales demandes.

Il y a donc un potentiel intéressant à croiser la mobilisation linguistique et la structure de rémanence. Une minorité se mobilise quand elle est insatisfaite du régime linguistique. Quand ses principales demandes de modifications du régime linguistique sont comblées, la mobilisation entre en rémanence. Dès lors, la satisfaction à l'égard du régime linguistique pourrait expliquer le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation et sa restructuration.

# 3. La satisfaction à l'égard du régime linguistique peut se déterminer en fonction du succès de la mobilisation linguistique

Déjà dans sa définition du cycle de mobilisation, Tarrow identifiait la satisfaction au moins partielle de certaines demandes comme étant un des éléments caractérisant la phase

descendante d'un cycle. Nous avons aussi ajouté que le succès relatif d'une campagne de mobilisation peut expliquer pourquoi un mouvement entre en rémanence. À ce point-ci, il nous faut donc nous entendre sur ce qu'est le succès d'une mobilisation linguistique qui contribue à la satisfaction d'une communauté minoritaire linguistique à l'égard du régime linguistique dans lequel elle évolue.

Chabanet et Giugni nous invitent justement à réfléchir aux conséquences des mouvements sociaux, un phénomène souvent délicat à identifier et qui constitue un défi méthodologique, « mais dont les implications sont extrêmement importantes pour la compréhension du fonctionnement des systèmes politiques » (2010, 145) et qui met de l'avant la question de la « capacité des institutions à répondre aux revendications des groupes organisés » (2010, 161). Eux, comme d'autres, considèrent que c'est Gamson (1975) qui a fait œuvre de pionnier dans l'étude de l'impact des mouvements sociaux.

Pour Gamson (1975; 2009), les résultats d'une mobilisation se classent sous deux types. Le premier est qu'un groupe portant des intérêts particuliers réussit à se faire reconnaître comme étant un porte-parole valide et légitime par ses opposants. Le second est que ceux qui bénéficient de l'action du groupe retirent de nouveaux avantages des campagnes réussies par les groupes. Cette façon de concevoir l'impact des mouvements sociaux peut entraîner quatre résultats : une réponse totale aux demandes du mouvement, une cooptation (c'est-à-dire que le groupe obtient une reconnaissance, mais pas de nouveaux avantages), une préemption (c'est-à-dire que les individus obtiennent de nouveaux avantages, mais que le groupe n'est pas reconnu comme légitime), et un échec.

Cette classification, qui a été critiquée depuis, nous paraît quelque peu réductrice, du fait que seuls les groupes ou les individus représentés par ces groupes peuvent tirer des

avantages du succès d'une mobilisation. Nous pensons plutôt que le succès peut également rejaillir sur la communauté représentée par le groupe ou encore sur l'identité collective défendue par le groupe. Staggenborg (2012, 46-47) souligne que plusieurs auteurs ont cherché à élargir la classification initiale de Gamson. Elle ajoute aux possibilités de succès le fait de réussir à mettre des enjeux sur l'agenda politique, d'obtenir la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques et de déclencher une transformation des structures politiques. De telles réussites peuvent avoir une incidence sur l'ensemble d'une communauté politique plutôt que seulement sur des individus ou des groupes.

Chabanet et Giugni (2010) nous incitent eux aussi à élargir la manière d'entrevoir l'impact des mouvements sociaux. Ils distinguent trois types d'impacts :

politiques, lorsque les activités des mouvements modifient d'une manière ou l'autre le mode de gouvernement et les relations de pouvoir d'une société donnée [...]; culturels, lorsque surviennent des changements dans l'environnement des mouvements, par exemple dans l'opinion publique ou dans les orientations de valeurs et les modes de vie [...]; biographiques, lorsque la participation à un mouvement social affecte les trajectoires de vie des individus concernés (Chabanet et Giugni 2010, 147).

Ils proposent que ces impacts puissent se faire sentir à l'interne, c'est-à-dire qu'ils renvoient à des transformations qui se produisent à l'intérieur du mouvement, et à l'externe, où les transformations se produisent dans leur environnement.

Nous décidons d'utiliser les façons dont se manifestent les impacts du mouvement social à l'externe tels que décrits par Chabanet et Giugni pour opérationnaliser nos constats sur le succès de la mobilisation linguistique. Ainsi, c'est lorsque la mobilisation linguistique a du succès dans ses tentatives de transformations externes que les groupes représentant la communauté minoritaire linguistique va se montrer satisfaite à l'égard du régime linguistique.

Chabanet et Giugni précisent ce qu'ils entendent par les trois types d'effets externes. D'abord, en ce qui a trait aux effets politiques externes, ceux-ci

peuvent être procéduraux, substantiels, ou encore structurels : les deux premiers types correspondent à la distinction fondamentale établie entre « acceptance » ou « représentation » (lorsqu'un acteur accède au statut d'interlocuteur légitime et se voit reconnaître par les pouvoirs publics la capacité à défendre officiellement les intérêts de ceux qu'il représente) et « nouveaux avantages » (lorsqu'un mouvement obtient gain de cause et voit ses demandes satisfaites) [...]; le troisième [...] désigne une transformation profonde des structures existantes, autrement dit une institutionnalisation politique. (2010, 147-148).

Ensuite, les effets culturels externes concernent des transformations dans « l'opinion publique et les attitudes dans la société en général » (2010, 148). Puis, les effets biographiques externes se traduisent par des transformations dans le mode de vie de la population globale (2010, 148).

Bref, une mobilisation linguistique connaît du succès quand elle réussit à avoir un effet politique, culturel et/ou biographique. Généralement, l'effet concret de ce succès peut se percevoir dans des transformations au sein du régime linguistique, contribuant du coup à la satisfaction à son égard. C'est en s'inspirant de cette définition de l'impact des mouvements sociaux que nous analyserons si la mobilisation linguistique dans chacun des cas a connu du succès au point où la communauté minoritaire linguistique exprime sa satisfaction à l'égard du régime linguistique. Mais, Chabanet et Giugni nous laissent sur une mise en garde importante : « Le 'succès' ou 'l'échec' d'un mouvement social n'a donc pas de sens en tant que tel, mais doit nécessairement être rapporté à la subjectivité de celui qui l'énonce » (2010, 146). Ainsi, bien que cette façon d'aborder le succès soit très utile, elle doit à tout prix être combinée au discours des acteurs eux-mêmes, afin de s'assurer que ce que nous pouvons percevoir comme étant un succès l'est vraiment par ceux qui mènent la mobilisation linguistique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Tous les concepts présentés jusqu'ici dans ce chapitre ainsi que leurs indicateurs sont repris dans le Tableau 6 dans le chapitre 3 afin de bien illustrer l'opérationnalisation de l'analyse et de la comparaison.

## 4. Une définition plus globale du régime linguistique sert à systématiser la description des cas et à situer le succès de la mobilisation linguistique

La mobilisation des minorités linguistiques semble liée à la satisfaction d'une minorité quant aux succès des épisodes de mobilisation visant la transformation du régime linguistique dans lequel elle évolue. Comme le soulignent les travaux qui traitent des liens qui existent entre la langue et la politique, ces régimes peuvent se transformer. Généralement, ces transformations peuvent sembler s'opérer par le haut, c'est-à-dire sous l'impulsion de décisions gouvernementales. Mais, des travaux relevant du champ de la politique comparée nous incitent aussi à intégrer l'action de groupes minoritaires ou défavorisés comme facteur de transformations sur le plan sociopolitique dans des juridictions données (Sala Pala *et coll.* 2009; Hogan-Brun et Wolff 2003a). C'est ce que nous souhaitons faire en empruntant des approches comme celles de Van Morgan ou de Taylor pour expliquer la mobilisation des minorités linguistiques, dans la foulée de l'observation selon laquelle ce type de comparaisons entre minorités linguistiques est peu entrepris par les chercheurs qui travaillent sur les minorités linguistiques (Charbonneau 2010).

Pour opérationnaliser cette comparaison, il nous faut, en plus d'un cadre d'analyse qui nous incite à aller voir ce que les acteurs nous disent de leurs épisodes de mobilisation, une définition de ce qu'est un régime linguistique. Toutefois, dans les travaux qui traitent des régimes, on ne retrouve pas d'opérationnalisation ou de conceptualisation de ce qu'est un régime linguistique. On y retrouve plutôt de nombreuses façons de concevoir ce qu'est un régime et ce qu'en sont les principales composantes. Ces composantes varient d'ailleurs selon les traditions disciplinaires des auteurs – par exemple, des juristes mettent l'accent sur les

actes législatifs et les droits linguistiques, des sociolinguistes privilégient les conditions permettant la transmission de la langue.

Nous souhaitons proposer notre propre définition du régime linguistique. L'objectif est d'avoir une définition qui puisse englober les multiples composantes déjà présentes dans les travaux sur les régimes dans un seul cadre. Autrement dit, il s'agit de faire de notre définition du régime linguistique un outil de classification de l'information relative à toutes les dimensions de la situation linguistique sur un territoire. Pour y parvenir, nous passerons d'abord en revue les définitions qui existent déjà, mais qui nous semblent insuffisantes. Ensuite, nous proposons une façon de rassembler tout ce qui caractérise les régimes linguistiques sous une étiquette et d'en proposer les dimensions principales. Finalement, nous décrivons chacune de ces dimensions, c'est-à-dire les éléments qui peuvent être pris en considération pour décrire la situation des minorités linguistiques dans un contexte donné. C'est cette définition, conçue comme un outil de classification de l'information, qui sera utilisée dans les chapitres suivants pour décrire la situation dans les trois cas retenus. Ce sont aussi les divers éléments du portrait que nous dresserons de chacun des cas qui nous permettront d'illustrer la satisfaction ou l'insatisfaction des communautés minoritaires linguistiques à son égard.

4.1 Le régime linguistique est beaucoup utilisé dans les travaux sur les liens entre la langue et la politique

Nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, la notion de régime linguistique est très présente dans les travaux portant sur les liens qui existent entre la langue et la politique. On la retrouve autant dans les travaux qui portent sur des considérations normatives

quant au traitement des minorités linguistiques que dans ceux qui renvoient aux relations entre l'État et la société. Il ressort de ces travaux que les régimes linguistiques peuvent se transformer au gré de considérations normatives et de politiques publiques, ce qui à terme peut avoir des incidences positives ou négatives sur la situation des minorités linguistiques. Mais, au-delà d'en constater l'utilisation, nous devons déterminer comment la notion de régime linguistique est utilisée et si ces usages correspondent à ce que nous envisageons.

Certains auteurs justifient leur propre usage de la notion de régime linguistique. Par exemple, Kroskrity (2000) considère que le concept de régime linguistique permet d'intégrer deux domaines qui sont souvent traités séparément, c'est-à-dire la politique (sans sa dimension linguistique) et la langue (sans sa dimension politique). Ce serait donc par le truchement de ce concept qu'il serait possible de faire le lien entre la langue et la politique. Pool (1990), quant à lui, considère que la langue et la politique sont des phénomènes interdépendants. Il souligne d'ailleurs que le pouvoir politique peut être utilisé pour mener à des changements linguistiques, alors que les changements linguistiques peuvent être utilisés pour redistribuer le pouvoir politique.

D'autres auteurs discutent de la nature des régimes linguistiques. Bastarache considère qu'un régime linguistique « c'est la constatation que la liberté totale conduit à des résultats néfastes dans certaines circonstances et qu'il convient d'imposer des limites, des contraintes, dans le domaine des rapports linguistiques » (2008, 348). Il ajoute qu'un régime linguistique « n'est pas tributaire de la loi du plus fort ou du plus grand nombre; il reflète plutôt l'idée que l'on se fait des valeurs fondamentales et des exigences d'une société hétérogène » (2008, 340). Toutefois, il rappelle que « c'est une tâche complexe que d'établir un régime linguistique » (2008, 356). Si cette tâche est aussi complexe, c'est qu'elle repose parfois sur des rapports de

domination et des idéologies linguistiques (Sonntag 2010; Kroskrity 2000), parfois sur la physionomie institutionnelle de l'État (Domenichelli 1999), ou encore sur des systèmes de droit qui se chevauchent, voire se contredisent (Milian-Massana 2004). D'ailleurs, Arzoz (2009) estime que chaque régime est distinct et qu'il est fondé sur des éléments contextuels et historiques précis. Dès lors, les régimes sont hétérogènes et doivent être étudiés selon leurs particularités.

Arzoz éclaire deux grands constats. D'abord, il faut admettre comme lui que les régimes sont hétérogènes et qu'ils méritent certainement d'être étudiés selon leurs particularités. Mais, ensuite, il faut prendre la mesure du fait que tous ceux qui les étudient mettent l'attention sur certaines particularités, les traitent souvent individuellement, n'en sélectionnent que quelques-unes qui correspondent le mieux à leurs préoccupations de recherche. Au bout du compte, personne ne semble s'entendre sur une définition du régime linguistique, puisque le concept est malléable. Cela rend l'exercice de systématiser leur description et de procéder à un exercice comparatif plutôt difficile.

Un autre corpus propose des moyens de combiner l'étude de la langue et de la politique : la glottopolitique. De prime abord, elle semble être potentiellement utile pour organiser ce que serait une définition du régime linguistique à multiples facettes. Pour Guespin (1985), une analyse glottopolitique permet d'observer l'action de la société sur la langue, la manière selon laquelle cette action est orientée et les acteurs qui prennent part à cette action sur la langue. Ailleurs, Guespin et Marcellesi suggèrent que la glottopolitique « est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique » (1986, 5). Ils ajoutent que « le terme glottopolitique peut être utilisé à deux fins : à la fois l'évocation des pratiques et pour la désignation de l'analyse; la glottopolitique est donc à la

fois une pratique sociale, à laquelle nul n'échappe [...], et elle a vocation de devenir une discipline de recherche » (1986, 16).

Toutefois, ainsi présentée, la glottopolitique apparaît comme un grand fourre-tout sous lequel rassembler toute action de la société sur les langues et qui nous envoie dans toutes les directions : les pratiques langagières, les législations linguistiques, les interactions des langues, la personnalité sociale des locuteurs, l'identification linguistique, la normalisation linguistique, la politique de la langue. Elle ne nous propose pas d'outils pour rassembler toutes ces observations pour tirer des constats de la situation analysée. Ils nous disent d'ailleurs qu'il reste à voir « comment tout cela fait système » (Guespin et Marcellesi, 1986 : 25). Au mieux, nous pourrions suggérer que le concept de régime linguistique participerait de la glottopolitique, ou encore qu'il rejoint les préoccupations de ceux qui se réclament de cette discipline.

Malgré tout, ils font deux propositions qui nous apparaissent intéressantes à retenir dans le développement du concept de régime linguistique. D'abord, ils dirigent notre attention vers les mêmes faits sociaux qui sont suggérés par les auteurs qui utilisent la notion de régime linguistique. Par exemple, Guespin et Marcellesi rassemblent sous le vocable « politique de la langue » tout ce qui relève de la promotion, de l'interdiction et du statut d'une langue, et les considèrent tous comme des faits glottopolitiques. Ainsi, sans prétendre s'inscrire dans ce qu'ils souhaitaient ériger comme une discipline, il y a une certaine parenté d'intérêt entre ce que cherche à entreprendre la glottopolitique et l'élaboration d'une définition du concept de régime linguistique. Il y a donc quand même lieu de continuer à puiser dans ces travaux pour enrichir notre définition. Ensuite, ils signalent l'importance de mener des recherches sur les collectifs sociaux et de le faire dans une perspective comparée, ce que nous souhaitons

précisément faire avec notre définition du régime linguistique. La comparaison, toujours pour Guespin et Marcellesi, peut se faire de manière synchronique en comparant comment fonctionnent les « systèmes de régulation glottopolitique », et de manière diachronique en comparant comment « les instances naissent, se transforment et meurent » (1986, 25). Bref, si la glottopolitique ne propose pas d'outils pour mener de telles comparaisons, nous estimons que nous pourrons le faire grâce à une définition renouvelée et aux multiples facettes du régime linguistique.

## 4.2 Une définition globale du régime linguistique s'articule autour de quatre dimensions

Pour développer notre définition du régime linguistique, nous avons pris un certain recul par rapport aux multiples éléments qui le constituent en fonction des auteurs qui en traitent. Bien que leurs utilisations du régime linguistique aillent dans plusieurs directions, il demeure que les façons dont les auteurs le conçoivent peuvent être rassemblées sous quatre grandes dimensions.

La première dimension rassemble les éléments juridiques. Elle renvoie notamment aux textes législatifs et constitutionnels, aux droits qui sont reconnus aux groupes linguistiques. Martel et Pâquet notent d'ailleurs que légiférer est l'une des compétences premières de l'État et qu'il peut s'en prévaloir pour « réguler le problème politique de l'usage et de la reconnaissance des langues » (Martel et Pâquet 2008, 3). Domenichelli propose une lecture très juridique de ce qu'est un régime linguistique. Pour elle, il est constitué des « dispositions destinées à réglementer l'emploi des langues [qui] visent précisément à traduire en principes juridiques la valeur symbolique de la langue » (1999, 12). Elle ajoute qu'il « est le résultat de choix bien précis en matière de politique constitutionnelle qui modifient l'organisation

juridique, en déterminant directement ou indirectement sa physionomie, et qui influencent les modalités de relation entre les deux communautés » (1999, 14). Une fois établies, les lois linguistiques remplissent deux fonctions : elles diminuent les tensions sociales en minimisant les occasions de discorde et visent « la création de conditions propices au développement harmonieux des différents groupes linguistiques et l'encouragement de ceux-ci à contribuer pleinement au développement économique, social et culturel de l'ensemble de la population » (Bastarache 2008, 340).

La seconde dimension est constituée des éléments politiques. Elle renvoie notamment aux politiques publiques et aux obligations de l'État en matière linguistique. De ce point de vue, la variable linguistique peut être mobilisée dans de nombreux champs d'activités. Par exemple, Patten et Kymlicka (2003, 16-25) identifient sept domaines dans lesquels des choix doivent être faits en termes linguistiques : l'usage dans les institutions publiques, la prestation de services publics, l'usage dans les tribunaux et les assemblées législatives, l'éducation, l'utilisation de la langue dans la sphère privée, l'immigration et l'officialisation des langues. Quant à Aunger (2004), dans son étude sur l'Alberta, il reprend les catégories de politiques publiques qui se retrouvent dans la *Charte de la langue française* du Québec, soit l'officialisation de la langue, les droits linguistiques fondamentaux, la législation et la justice, l'administration de l'État, les organismes parapublics, le travail, le commerce et les affaires, et l'enseignement.

La dimension politique peut aussi renvoyer à la participation des minorités dans l'élaboration des politiques publiques ou, a fortiori, à des mesures visant leur autonomie. Par exemple, dans certains cas, l'élaboration des politiques publiques peut laisser une marge de manœuvre aux groupes de la société civile qui évoluent au sein des communautés minoritaires

linguistiques. Comme le soulignent Cardinal, Lang et Sauvé (2009), les acteurs communautaires des communautés francophones vivant en situation minoritaire au Canada ont été intégrés à des mécanismes de gouvernance partagée dans le domaine de leur développement et de leur épanouissement depuis le milieu des années 1990. Ils dressent un bilan de ces initiatives en soulignant que « la gouvernance partagée a permis au gouvernement et aux communautés de travailler ensemble, de faire avancer les dossiers, d'élargir leurs réseaux de contacts, de développer leurs compétences et de mobiliser de nouveaux acteurs » (Cardinal, Lang et Sauvé 2009, 175). Il peut donc exister des espaces d'action et de participation au sein des régimes linguistiques pour ce qui est de la formulation de politiques publiques relevant d'une vaste gamme de domaines.

La troisième dimension regroupe les éléments symboliques du régime linguistique. Comme le précise Bastarache, « les régimes linguistiques ne visent pas essentiellement les services directs aux individus, mais la reconnaissance de communautés linguistiques » (Bastarache 2008, 344). La langue, comme élément autour duquel s'articule l'identité d'une communauté, « a une forte charge symbolique dans la mesure où elle souligne l'appartenance ethnique, économique, culturelle ou politique de l'individu » (Domenichelli 1999, 11-12). Pour Martel et Pâquet, l'aménagement des régimes linguistiques a une dimension symbolique parce qu'il « renvoie dès lors aux représentations mêmes de la communauté politique : celles du bien commun comme mémoire, acquis et projets légitimes — les politiques de l'identité —, celles des divisions du social dans tous leurs embranchements — les politiques de la reconnaissance » (2008, 1-2). La reconnaissance de la langue et de l'identité d'une communauté minoritaire linguistique peut prendre plusieurs formes comme la présence de symboles propres à la communauté (par exemple, un drapeau) dans des édifices publics, ou

encore l'inclusion de clauses linguistiques interprétatives dans les documents fondateurs ou constitutionnels d'un État. La reconnaissance de l'identité d'une communauté linguistique peut aussi être entremêlée avec la reconnaissance d'une identité nationale, ce qui peut avoir des conséquences sur une conception homogène de l'État-nation véhiculée au sein de la population majoritaire.

La dernière dimension rassemble des éléments que l'on pourrait qualifier d'opérationnels, c'est-à-dire des éléments qui rendent compte de la coexistence des langues sur un territoire donné. Ils peuvent comprendre, par exemple, la présence de la langue dans les espaces publics, ou encore les comportements langagiers des locuteurs de la langue minoritaire et de la langue dominante. Les deux éléments qui précèdent relèvent parfois de la sociolinguistique, de par leurs intérêts pour la variabilité langagière, l'activité communicative des groupes linguistiques (Heller 2005), et l'occupation spatiale d'une langue minoritaire (Boudreau et Dubois 2005). Les ethnolinguistes vont aussi étudier le vécu ethnolangagier des membres d'une minorité et la vitalité ethnolinguistique des communautés pour dresser un portrait de l'utilisation et du statut de la langue de la minorité (Deveau, Allard et Landry 2008). Essentiellement, cette dernière dimension vise à cerner la situation effective des langues telle qu'elle se déroule dans le quotidien, ou encore la façon dont s'opérationnalise l'aménagement linguistique sur un territoire donné. Au-delà des garanties juridiques, des politiques publiques et du symbolisme, il y a lieu de savoir s'il est possible ou non pour la minorité linguistique d'utiliser sa langue. Il faut dès lors comprendre si les règlements de mise en œuvre des politiques publiques sont adaptés à des situations où la minorité peut avoir besoin d'un traitement particulier; si la prestation de services dans la langue de la minorité est efficiente, active et accessible; si les membres de la minorité peuvent utiliser leur langue dans

le milieu de travail; s'il est possible pour la minorité de participer au sein des instances démocratiques. Les modalités d'utilisation de la langue de la minorité peuvent varier d'un domaine à l'autre et peuvent avoir des incidences différentes sur la perpétuation des communautés.

Au final, le caractère polysémique de la notion de régime linguistique se confirme. Il renvoie à des dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles, souvent traitées de façon statique ou hermétique alors qu'elles s'interpellent toutes. Il n'y a donc pas encore de définition globale de ce qu'est un régime linguistique, ce qui rend l'exercice de comparaison systématique de leur transformation plus difficile. Afin de pallier ces lacunes, nous puisons dans des travaux qui ont visé à rassembler de nombreuses dimensions sous un même régime pour développer une définition renouvelée du régime linguistique. Il s'agit des travaux sur la notion de régime de citoyenneté développée d'abord par Jenson et Phillips (1996)

Pour les deux auteures, un régime de citoyenneté comprend des arrangements institutionnels, des règles et des représentations qui guident et permettent la prise de décisions sur les politiques publiques et les dépenses des États, la définition des problèmes par les États et les citoyens, et la légitimation des revendications des citoyens (Jenson et Phillips 1996; Jenson 1997). Cette définition pourrait être adaptée à l'enjeu linguistique, en ce sens qu'il peut être question de la prise de décisions quant à des politiques linguistiques ou encore de revendications émanant des communautés minoritaires linguistiques. De plus, pour Dobrowolsky et Jenson (2004), les quatre dimensions du régime de citoyenneté contribuent toutes à organiser les frontières des débats politiques et la reconnaissance des problèmes. D'abord, il comprend une représentation des responsabilités qui incombent à l'État et aux

communautés. Ensuite, il comprend la reconnaissance formelle de droits et de devoirs, qu'ils soient civiques, politiques, sociaux, culturels, ou encore individuels ou collectifs. Troisièmement, il inclut les mécanismes qui donnent accès à l'État aux acteurs reconnus comme étant légitimes, en déterminant leurs modes de participation aux débats publics et à la gouvernance. Finalement, il participe à la définition de la nation et de l'identité nationale (Dobrowolsky et Jenson 2004, 156-157; Jenson 2007, 54-57). Nous pourrions à l'instar d'elles suggérer que les dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles organisent aussi les frontières des débats politiques.

Quatre autres particularités de la définition des régimes de citoyenneté peuvent être mises en parallèle avec les régimes linguistiques. D'abord, pour Jenson et Phillips, un régime de citoyenneté est la concrétisation dans un lieu particulier d'un modèle général de la citoyenneté (Jenson et Phillips 1996, 113). Autrement dit, chaque régime dépend des circonstances politiques particulières à un État. Arzoz (2009) a fait la même observation quant aux régimes linguistiques, soulignant que chacun est distinct et doit être compris dans son contexte particulier (voir aussi Scheidhauer 2008; Erfurt 1996).

Ensuite, le régime de citoyenneté peut se transformer. Des changements fondamentaux peuvent se produire, amenant le régime dans une tout autre direction (Jenson 1997, 633). Ces changements peuvent se produire à des moments d'agitation ou de turbulence politique et économique. Toutefois, il demeure que ces changements ne se produisent pas rapidement ou encore facilement (Jenson et Phillips 1996, 113). À l'instar du régime de citoyenneté, le régime linguistique peut lui aussi se transformer même si, comme l'a souligné Aunger (2004), cela ne se produit que graduellement. Ces transformations peuvent d'ailleurs être le produit de négociations entre différents groupes (Liu 2009).

Troisièmement, les travaux sur les régimes de citoyenneté abordent l'action collective de deux manières : de façon néoinstitutionnelle, dans la mesure où l'État contraint les modalités d'action des groupes et détermine la structure d'opportunités politiques, et de façon plus constructiviste, dans la mesure où l'action dépend de l'activité interne et des choix stratégiques des groupes (Dobrowolsky et Jenson 2004, 156). En nous incitant à étudier les collectifs sociaux et leur action sur la langue, la glottopolitique nous amène d'ailleurs dans cette direction.

Finalement, un régime de citoyenneté qui est stable en est un dans lequel le statut qui est accordé aux citoyens correspond aux attentes que ces derniers ont à l'égard du régime. Il faut que la représentation que l'État a de ses citoyens soit la même que celle que les citoyens ont d'eux-mêmes (Jenson et Phillips 1996). Nous pourrions nous attendre à ce qu'un régime linguistique soit stable parce qu'il est peu contesté et parce qu'il remplit les attentes que les groupes linguistiques ont à son égard. À l'inverse, quand les groupes linguistiques sont mobilisés, c'est que le régime linguistique ne répond toujours pas à ses attentes. Nous revenons du coup à ce que Van Morgan (2006) Beer (1985) et Taylor (1989) nous incitent à proposer.

Le statut que nous donnons au régime linguistique ressemble à celui que Jenson et ses collègues attribuent au régime de citoyenneté. Pour elles, le régime de citoyenneté est un concept qui permet de décrire les conditions concrètes des relations entre l'État et la société. Le régime de citoyenneté est le résultat des circonstances politiques propres à un État et définit les relations qu'entretiennent les citoyens avec lui (Jenson et Phillips 1996). Nous faisons du régime linguistique un outil de systématisation et de description de l'information relative aux interactions concrètes entre l'État et une communauté minoritaire linguistique.

Au final, nous proposons donc une définition du régime linguistique qui nous paraît suffisamment large pour y englober les multiples éléments qui précèdent. Ainsi, un régime linguistique renvoie aux dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles qui guident la prise de décision sur les politiques publiques et la définition des problèmes et des revendications en matière linguistique sur un territoire donné<sup>9</sup>. Ainsi compris, un groupe linguistique vivant sur un territoire peut se mobiliser en vue d'infléchir le régime linguistique s'il se montre insatisfait dans la manière dont il fonctionne. Le but de cette mobilisation est de stabiliser le régime afin qu'il corresponde aux attentes qu'un groupe linguistique a à son égard. Une fois que la minorité estime que le régime correspond à ses attentes, il peut restructurer sa mobilisation et entrer en rémanence. Du coup, le régime linguistique est différent d'une structure d'opportunités politiques, parce que plutôt que d'offrir un cadre permettant de mesurer les occasions de se mobiliser en fonction du contexte politique, il met en lumière des injustices qui pourraient motiver des groupes à se mobiliser afin d'améliorer la situation de la communauté qu'ils représentent. Autrement dit, les groupes n'évaluent pas les occasions de se mobiliser, mais les injustices qui lui permettraient de susciter une mobilisation.

#### 4.3 Chaque dimension du régime linguistique renvoie à des éléments particuliers

Ainsi le régime linguistique renvoie à des dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles de la situation générale des minorités linguistiques. Pour donner plus de corps à cette définition, nous relevons quelques éléments qui devront être pris en compte lors de la description de chacune des dimensions. Ces éléments permettront de

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cette définition a aussi été développée dans Cardinal et Normand (2011) et dans Cardinal et Sonntag (2015; à paraître)

systématiser la description des régimes et de faciliter leur comparaison. Peut-être ne seront-ils pas tous pertinents dans chacun des cas, mais ils auront tout de même été identifiés à cette étape-ci comme des éléments qui pourraient devoir être pris en compte dans d'autres études de cas.

Mais, avant de décliner chacune des dimensions, il faut avoir un portrait général de la situation d'une minorité linguistique. Ferguson (1966, 309, dans Laitin 2000), propose que le portrait de la situation linguistique doive comprendre la configuration totale des langues utilisées sur le territoire, ce qui comprend des données sur les utilisateurs des langues, les circonstances de leur usage et les attitudes quant aux langues. Dans notre cas, nous retenons principalement trois éléments. Premièrement, il est pertinent d'avoir un portrait démographique et géographique des langues visées par le régime (Gilbert et Langlois 2006; Aunger 2008). Deuxièmement, il est utile de comprendre comment et dans quelles circonstances les locuteurs utilisent les langues. Autrement dit, il est utile d'avoir un portrait des comportements langagiers des citoyens qui sont sujets au régime linguistique (Heller 2005; Deveau, Allard et Landry 2008). Troisièmement, il faut bien saisir les acteurs qui sont en présence, c'est-à-dire autant ceux du côté des minorités et de son réseau associatif que ceux du côté des majorités qui peuvent constituer des alliés ou des adversaires (Cardinal 2010b; D'Augerot-Arend 1996). Ces divers éléments peuvent servir d'assises aux revendications que formulerait une minorité à l'égard du régime linguistique.

Nous passons maintenant aux quatre dimensions à proprement parler. La première dimension est juridique. D'abord, elle comprend les mesures juridiques visant la reconnaissance des langues et leur officialisation (Halaoui 2001; Woehrling 1996; Martel et Pâquet 2008), ce qui a une incidence directe sur la façon dont un État protège et promeut

l'usage de certaines langues. Les quatre éléments qui suivent découlent d'ailleurs directement de ce premier élément. Ainsi, l'élément suivant comprend les protections constitutionnelles, les législations linguistiques et les obligations linguistiques de l'État (Domenichelli 1999; Halaoui 2001; Kibbee 1996; Martel et Pâquet 2010). Il s'agit là essentiellement de l'architecture juridique assurant la façon dont l'État traite les langues reconnues par le régime. L'élément suivant ajoute à l'architecture juridique toute la règlementation de l'emploi des langues dans divers domaines, c'est-à-dire les mesures plus spécifiques visant la mise en œuvre des dispositions juridiques et législatives (Aunger 2004; Domenichelli 1999; Patten et Kymlicka 2003; Morris 2003; Arzoz 2009). En plus de cette architecture, l'État peut aussi s'être doté d'un cadre ou d'un plan d'action précis quant à la protection et à la promotion des langues par les institutions (Arzoz 2009). Finalement, il peut être pertinent de regarder du côté de la doctrine ou des jugements rendus par les tribunaux supérieurs en matière linguistique (Milian-Massana 2004; Foucher 2008). Ces jugements peuvent fournir des éléments normatifs conditionnant à la fois l'action de l'État et les demandes des minorités linguistiques. Ces éléments suffisent pour dresser un portrait exhaustif du cadre juridique régissant les langues dans un régime.

La deuxième dimension est politique. Un premier élément nous incite à regarder du côté de l'accès des groupes linguistiques aux débats publics, principalement au sein des institutions nationales. Le second élément dépasse l'accès, et cherche à savoir si les groupes linguistiques participent à l'élaboration de politiques publiques qui ont des incidences sur leur situation (Cardinal, Lang et Sauvé 2009). Un troisième élément cherche à vérifier où s'effectue cette participation. Autrement dit, il s'agit de voir s'il existe des espaces d'action institutionnalisés ou encore des mécanismes de gouvernance partagée qui garantissent la

participation des groupes linguistiques (Roy 2012, Poirier 2012, Liu 2009). Le dernier élément dépasse la participation et nous amène à voir s'il existe des espaces où peut se manifester l'autonomie des groupes linguistiques ou encore des arrangements institutionnels qui permettent aux groupes linguistiques de prendre leurs propres décisions quant à certains domaines d'action publique (Roy 2011, Poirier 2011, Liu 2009). Bref, cette dimension s'organise autour de deux pôles : la participation et l'autonomie des groupes linguistiques.

La troisième dimension est symbolique. Dans un premier temps, il s'agit de constater s'il y a existence, présence et reconnaissance de symboles propres aux groupes linguistiques, comme des drapeaux et des fêtes. Au-delà de ces premiers symboles, un autre élément nous amène à constater s'il y a une reconnaissance de la valeur symbolique des langues, autrement dit si l'État reconnaît qu'il y a une valeur morale, économique même politique à reconnaître des langues (Domenichelli 1999; Martin et Pâquet 2010; Milian-Massana 2004; Harguindéguy et Cole 2009). Un dernier élément renvoie à l'appartenance aux groupes linguistiques qu'elle soit définie en des termes utilitaires, identitaires ou mêmes nationalistes. Dès lors, il devient pertinent de comprendre les critères utilisés pour déterminer qui est membre d'un groupe linguistique, mais aussi à qui revient la définition de ces critères (Halaoui 2001; Domenichelli 1999; Martel et Pâquet 2008 et 2010; Laitin 2000). Ainsi, les différents éléments de la dimension symbolique viennent modeler en quelque sorte la façon dont on se représente les groupes linguistiques.

La dernière dimension est opérationnelle et comprend des éléments qui rendent compte de l'utilisation et de la coexistence des langues sur un territoire donné. Un élément à retenir dans cette dimension est l'usage des langues dans les communications officielles institutionnelles et dans le fonctionnement des institutions gouvernementales (Milian-Massana

2004; Loos 2000; Firdmuc et Ginsburgh 2007; Horspool 2006). Par exemple, il est pertinent de savoir si la prestation de services publics dans les langues reconnues se déroule conformément aux obligations institutionnelles. Plus précisément, et cela constitue le second élément, il s'agit de voir dans quelle mesure les plans d'action et les politiques publiques sont mis en œuvre. Un autre élément est l'utilisation des langues dans les espaces publics et dans l'affichage (Boudreau et Dubois 2005), question de savoir si les langues reconnues sont effectivement présentes. Un quatrième élément renvoie au développement économique, social et culturel des groupes linguistiques (Bastarache 2008), de façon à déterminer s'il y a des domaines d'action publique où se manifestent des inégalités ou des injustices qui pourraient susciter la mobilisation. Cet élément en amène un autre qui nous incite à identifier les institutions dont se sont dotés les groupes linguistiques pour assurer leur développement (Aunger 2008). Au final, cette dimension permet de rendre compte de la cohabitation des groupes linguistiques au sein du régime et de constater si la planification linguistique est effectivement mise en œuvre (Laitin 1988).

Le tableau 2 synthétise les divers éléments qui se retrouvent dans chacune des dimensions.

| Tableau II : Les dimensions du régime linguistique et les éléments qui les constituent |   |  |
|--|---|--|
| Dimensions   | Éléments  |  |
| Juridique  | <ul> <li>Officialisation des langues</li> <li>Protections constitutionnelles, législations linguistiques, obligations linguistiques de l'État</li> <li>Protection et promotion des langues</li> <li>Doctrine et jugements des tribunaux supérieurs</li> </ul> |  |

| Politique      | <ul> <li>Accès aux débats publics</li> <li>Participation à l'élaboration des politiques publiques</li> <li>Espaces d'action institutionnalisés et mécanismes de gouvernance</li> <li>Arrangements institutionnels et espaces d'autonomie</li> </ul>  |
|----------------|--|
| Symbolique     | <ul> <li>Reconnaissance des symboles des groupes linguistiques</li> <li>Reconnaissance de la valeur symbolique des langues</li> <li>Critères d'appartenance aux groupes linguistiques</li> </ul>   |
| Opérationnelle | <ul> <li>Usage des langues dans le fonctionnement des institutions étatiques</li> <li>Mise en œuvre des politiques publiques et des plans d'action</li> <li>Présence des langues dans l'espace public</li> <li>Développement économique, social et culturel des groupes linguistiques</li> <li>Institutions des groupes linguistiques</li> </ul> |

La définition du régime linguistique, les dimensions qui la constituent et les éléments pour les préciser nous ramènent à la mobilisation linguistique et à la rémanence. Une fois que nous aurons dressé le portrait des régimes linguistiques à la lumière de cette définition, nous serons en mesure d'identifier puis de comparer les éléments qui sont évoqués pour justifier le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique. Une fois que les récriminations d'une minorité linguistique à l'égard du régime sont corrigées, que le régime correspond aux attentes de la minorité et que les groupes sont satisfaits des impacts obtenus par la mobilisation linguistique, elle se restructure et peut entrer en rémanence. Durant cette période de rémanence, les groupes de la société civile de la minorité restent attentifs à leur environnement et peuvent réactiver la mobilisation si un élément du régime ne leur convient plus. Autrement dit, la satisfaction d'une minorité linguistique à l'égard du régime linguistique peut expliquer le déclenchement et la restructuration d'un cycle de mobilisation linguistique.

## 5. L'hypothèse met en relation la mobilisation linguistique, la rémanence et la satisfaction à l'égard du régime linguistique

La problématique de départ s'articule autour du fait que le niveau de mobilisation linguistique est faible au Nouveau-Brunswick, modéré en Ontario et élevé au Pays de Galles alors que leur situation générale se ressemble beaucoup. La question de recherche, dans une perspective comparative, est : comment expliquer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique de trois communautés linguistiques minoritaires évoluant dans des contextes en apparence similaires? Les considérations théoriques tirées des travaux sur la mobilisation linguistique, sur la rémanence et sur les régimes linguistiques, nous permettent à ce point-ci de formuler une hypothèse qui propose un lien causal entre la satisfaction à l'égard du régime linguistique et le niveau de mobilisation linguistique.

Cette thèse vérifie l'hypothèse suivante : Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Autrement dit, quand une minorité linguistique considère que sa mobilisation linguistique n'a pas obtenu le succès escompté et que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiennent un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique perçoit que sa mobilisation linguistique a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations se réorganisent et entrent en rémanence.

De façon plus précise, cette hypothèse propose donc une explication pour chacun des cas. Au Pays de Galles, le niveau de mobilisation des Galloisants demeure élevé parce que les modifications apportées au régime linguistique gallois ne répondent toujours pas aux attentes

formulées par les acteurs de la société civile et ces acteurs ne considèrent pas que leur mobilisation a connu les succès escomptés. En Ontario, le niveau de mobilisation est modéré, parce qu'après une période de rémanence suivant un succès de la mobilisation linguistique, elle a repris une certaine vigueur alors que certains acquis étaient menacés. Au Nouveau-Brunswick, la mobilisation linguistique est en rémanence après que la mobilisation ait atteint sa finalité, c'est-à-dire qu'elle a connu le succès qu'elle recherchait, mais les acteurs de la société civile ne sont pas pour autant absents de l'espace public. La méthode mixte que nous détaillons dans le chapitre suivant nous permettra de vérifier cette hypothèse.

#### **CHAPITRE 3**

## Une méthode mixte pour étudier l'action collective des minorités linguistiques

À ce point-ci, la problématique de cette recherche a été bien établie. Il s'agit d'expliquer pourquoi le niveau de mobilisation linguistique de communautés minoritaires linguistiques – en l'occurrence les Francophones de l'Ontario, les Francophones du Nouveau-Brunswick et les Galloisants du Pays de Galles – varie actuellement malgré qu'elles évoluent dans des contextes similaires. L'hypothèse que nous proposons nous amène sur la piste de la mobilisation linguistique, de la rémanence de l'action collective et de la satisfaction à l'égard des régimes linguistiques. Une communauté minoritaire linguistique sera plus fortement mobilisée si elle considère que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes. Puis, quand la minorité linguistique estime que le régime répond à ces attentes, la mobilisation se réorganise et entre en rémanence. La méthode que nous avons développée pour vérifier cette hypothèse est mixte et repose sur trois piliers : la comparaison, la description des régimes linguistiques à partir de sources secondaires et le récit de la mobilisation linguistique fondé sur des entretiens avec des acteurs qui l'ont portée.

## 1. Comparer pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique

Pour comprendre pourquoi des minorités linguistiques vivant dans des conditions similaires sont mobilisées à des niveaux différents, il est pertinent de procéder à une étude comparative. Pour Badie et Hermet (2001), la comparaison permet quatre choses. D'abord, elle permet de connaître et de mieux cerner les particularités des cas retenus. Ensuite, elle permet de comprendre, c'est-à-dire d'interpréter au-delà d'une conception universaliste. Elle

permet aussi de relativiser, d'éviter les déterminismes et les présupposés dans les explications. Finalement, elle permet de libérer, en remplaçant l'uniformité par la pluralité des explications. Ils considèrent également que cette méthode tend vers la compréhension progressive des mécanismes qui paraissent susciter des dissemblances ou des similitudes. Cette façon de concevoir la comparaison – connaître, comprendre, relativiser et libérer – correspond aux objectifs fixés dans le projet. En comparant la mobilisation linguistique dans des régimes linguistiques différents, nous cherchons à comprendre ce qui suscite les dissemblances et les similitudes entre les cas.

D'ailleurs, nous nous fondons sur les méthodes et les traditions de la politique comparée analytique. Cette tradition combine du matériel empirique et une méthode pour trouver des explications causales qui peuvent être généralisables (Caramani 2008, 4-5). Essentiellement, cette tradition cherche à décrire des situations, à expliquer les similitudes et les différences entre elles, puis à formuler des prévisions. Nous privilégions pour cette recherche une approche basée sur les cas, qui nous incite à étudier la variation dans les niveaux de mobilisation en décrivant de manière approfondie un nombre limité de cas, mais en mobilisant plusieurs dimensions. Pour della Porta (2008, 208) une approche basée sur les cas se caractérise par un nombre limité d'unités d'analyse complexes, par un nombre élevé de variables pour rendre les descriptions plus riches, par son intention d'expliquer la diversité et par l'utilisation de séquences temporelles significatives. Encore là, cette approche pour la comparaison correspond aux ambitions de cette recherche.

La sélection des cas s'est effectuée sur la base d'un design de recherche où l'on a retenu des cas similaires (*most-similar systems design*), mais où il y a une différence sur la variable dépendante (della Porta 2008, 214). Dans ce cas-ci, les cas sont similaires parce qu'il

s'agit de trois communautés minoritaires linguistiques qui évoluent dans des régimes linguistiques qui se ressemblent. La différence repose sur la variable dépendante, c'est-à-dire le niveau actuel de mobilisation.

Au-delà de ces considérations propres à la politique comparée, il faut aussi justifier le choix de nos cas qui sont, nous le rappelons, les Francophones de l'Ontario, les Francophones du Nouveau-Brunswick et les Galloisants du Pays de Galles. Initialement, le choix s'est fait pour deux raisons principales. D'abord, les trois cas se sont dotés, au fil du temps, d'un milieu associatif dense et varié, ce qui constitue un terreau fertile pour le type de recherche que nous voulons mener. Ils ont aussi une longue histoire militante qui permet de bien contextualiser les épisodes de mobilisation qui sont étudiés. De plus, les cas retenus ont visiblement eu recours à l'action collective afin d'interpeller les institutions gouvernementales et les majorités pour exprimer des demandes quant au régime linguistique. Comme nous l'avons déjà souligné, la mobilisation linguistique souvent pilotée par les principaux organismes porte-parole dans les trois cas a eu pour résultats l'amélioration de la situation sociopolitique de la communauté minoritaire. Ajoutons à cela que l'Assemblée de la francophonie ontarienne, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et Cymdeithas yr Iaith Gymraeg ont des discours similaires, en ce qu'elles identifient toutes l'anglicisation et les tendances démographiques comme étant des éléments menaçant la pérennité de leurs communautés.

La deuxième raison et que nous voulions que nos communautés évoluent dans des contextes nationaux différents. Ce choix fait écho à des travaux portant sur les enjeux linguistiques qui cherchent à expliquer les différentes façons de concevoir les politiques linguistiques d'un pays à l'autre, mais aussi les différentes réactions des États aux demandes de reconnaissance faites par des minorités linguistiques, particulièrement dans un contexte de

mondialisation où les langues sont en contact et où elles se font concurrence (Laponce 2006; Van Parijs 2000). Nous aurions pu choisir des cas dans trois contextes nationaux différents, mais nous avons préféré retenir deux cas canadiens. Cette décision est motivée par le souhait de contribuer à un agenda de recherche qui émerge au sein des communautés francophones minoritaires au Canada qui s'articule autour de la comparaison de l'action collective de ces minorités (Traisnel 2012). Ainsi, la comparaison de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en soi constitue une contribution à cet agenda, mais la comparaison de ces deux cas avec celui du Pays de Galles permet aussi de décloisonner la recherche sur les communautés minoritaires francophones au Canada en la confrontant à d'autres cas sur la scène internationale.

En plus de ces deux raisons, d'autres similarités ont émergé au fil de la recherche. D'abord, au plan juridique, les cas ont connu une évolution similaire. L'Ontario a adopté la *Loi sur les services en français* en 1986, le Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques* en 1982 et qui a été constitutionnalisée en 1994, et la langue galloise a fait l'objet de plusieurs itérations d'un cadre légal, jusqu'à la plus récente *Welsh Language Measure* de 2011. Les langues ont certes des statuts différents dans les trois juridictions, mais comptent malgré tout sur un éventail de mesures juridiques visant leur promotion et leur protection.

Ensuite, au plan institutionnel, les trois communautés linguistiques minoritaires ont accès à des institutions qui leur permettent de faire entendre leurs voix ou encore de se gouverner. Dans le cas gallois, comme la dévolution de certaines responsabilités vers l'Assemblée du Pays de Galles comprend des dispositions en faveur de l'utilisation et de la protection du gallois dans les institutions et dans l'espace public, les Galloisants qui s'y font élire peuvent participer aux débats qui touchent directement les enjeux linguistiques. Au

Nouveau-Brunswick, l'égalité des deux communautés linguistiques a été institutionnalisée et la minorité francophone a des acquis institutionnels, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, qui lui permet de prendre des décisions qui lui sont propres dans ces domaines. Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les francophones peuvent aussi investir les gouvernements régionaux et locaux en plus des conseils scolaires pour faire entendre leurs demandes et avoir un impact sur les décisions prises dans ces institutions. Ajoutons que dans les trois cas, les communautés minoritaires peuvent compter sur un ombudsman linguistique – le Commissariat aux services en français de l'Ontario, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le Commissaire à la langue galloise (*Welsh Language Commissioner*).

Peu de comparaisons existent entre ces cas. Une exception notable est celle de Cardinal (2010b) qui compare les mobilisations ethnolinguistiques en Ontario et au Pays de Galles depuis les années 1990. Elle explique son choix de cas de quatre façons, que nous nous permettons de reprendre intégralement parce qu'elles complètent ce que nous avons déjà soulevé :

Premièrement, jusqu'à récemment, les langues française et galloise ont été restreintes à certains secteurs de la société civile et ont été peu valorisées historiquement. Deuxièmement, l'évolution plus récente des deux langues permet de comparer leurs situations tout en tenant compte de leurs contextes particuliers. Selon le recensement de 2001 au Royaume-Uni, 20,8% de la population du pays de Galles disent connaître la langue galloise (soit 582 400 personnes sur une population d'environ trois millions). Il y a plus ou moins le même nombre de francophones, notamment dans la province anglophone de l'Ontario (Canada), que de gallicisants au pays de Galles. Troisièmement, le système politique des deux pays obéit aux traditions de la démocratie parlementaire de Westminster. C'est dans un tel cadre que les minorités francophones et galloise ont été en mesure de se développer et de bénéficier d'appuis de la part de leurs gouvernements respectifs. Quatrièmement, ces appuis sont limités en vertu d'un principe commun aux deux régions selon lequel toute mesure dans le domaine linguistique devait être considérée comme étant pratique ou raisonnable. Dans les deux cas, les politiques linguistiques ont été soumises à la politique du nombre (Cardinal 2010b, 43).

Nous n'avons pas trouvé de comparaisons entre le Nouveau-Brunswick et le Pays de Galles, malgré le potentiel qu'une telle recherche recèle<sup>10</sup>. D'autres voudront peut-être entreprendre de telles comparaisons. Les comparaisons entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont plus courantes, mais aucune n'a été entreprise dans le domaine de l'action collective à proprement dit. Bref, le choix de ces cas pour mener une étude comparative est plutôt original et se justifie de nombreuses façons.

### 2. Décrire le régime linguistique à partir d'une méthode historique

Une fois les cas justifiés, il faut décrire le régime linguistique de chacun en fonction de la définition que nous avons proposée au chapitre précédent. Rappelons que cette définition s'articule principalement autour de quatre dimensions : juridique, politique, symbolique et opérationnelle.

Nous ne pouvons nous permettre de décrire toute l'histoire du régime linguistique de chacun des cas. Comme le suggère della Porta (2008), une approche par les cas doit utiliser une séquence temporelle significative. Nous avons décidé de circonscrire cette séquence à une période d'une cinquantaine d'années, soit de 1962 à 2012. Le choix de cette période est significatif pour chacune des communautés minoritaires linguistiques qui ont toutes connues un point tournant important au début des années 1960. Dans le cas gallois, les chercheurs attribuent souvent le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique au discours radiophonique prononcé en 1962 par Saunders Lewis sur l'avenir de la langue galloise (Jones

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Il y a une exception notable : Cimino (1977), dans la conclusion de sa thèse sur le nationalisme dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick, souligne au passage qu'il pourrait être intéressant de comparer le Nouveau-Brunswick avec le Pays de Galles pour démontrer les insuffisances du cadre proposé par Hechter (1975) dans *Internal Colonialism : the Celtic Fringe in British National Development*, *1536-1966*.

et Fowler 2008). D'ailleurs, Cymdeithas yr laith Gymraeg a été fondé très peu de temps après cette allocution afin de donner corps aux propositions de Lewis. Aussi, c'est en 1967 que sera adoptée la première Welsh Language Act qui marque le début de la reconnaissance de la langue galloise dans la gouvernance du Pays de Galles. Dans le cas ontarien, un virage s'est aussi amorcé au début des années 1960 alors que le premier ministre Robarts a mis sur pied le premier Advisory Committee on French Language Services visant à mieux intégrer cette langue dans la fonction publique. Les années 1960 correspondent aussi au début d'une redéfinition de la communauté sur une base provinciale, c'est-à-dire que le discours sur l'identité canadienne-française fait peu à peu place à celui sur l'identité franco-ontarienne (Carrière 1993). Dans le cas néo-brunswickois, c'est en 1960 que Louis J. Robichaud est élu premier ministre de la province et c'est lui qui amorcera le programme « Chances égales pour tous » qui propose de nombreuses réformes sociales et économiques dont profiteront les Acadiens (Belliveau et Boily 2005). Les années 1960 culmineront avec l'adoption de la première Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 1969

Nous devons dès lors décrire le régime linguistique de chacun des cas pour la période ainsi circonscrite. Ce travail s'est fait principalement à partir de sources secondaires pertinentes, c'est-à-dire des études portant directement sur les différentes composantes des régimes linguistiques des trois cas. Nous avons aussi utilisé différents types de documents institutionnels, tels des plans gouvernementaux, des documents de réflexion sur les politiques linguistiques, des décisions de divers tribunaux et des documents émanant des principaux groupes porte-parole des communautés minoritaires linguistiques. Nous avons aussi pu compter sur plusieurs entretiens informels avec des individus de milieux divers, notamment

des chercheurs et des fonctionnaires, qui connaissent bien le fonctionnement de ces régimes linguistiques et avec qui nous avons pu vérifier certains éléments.

Cette recherche documentaire, qui se veut une méthode plutôt historique, nous a permis de décrire chacun des régimes en fonction de la définition que nous avons proposée. Cette description des régimes permet de bien comprendre le contexte dans lequel se fait la mobilisation linguistique et nous permet dans l'analyse de faire le lien entre la satisfaction à l'égard du régime, le déclenchement d'un cycle de mobilisation et sa restructuration ou sa rémanence. Mais, cette description des régimes nous a été utile pour une autre raison. Elle nous a permis d'identifier des épisodes de mobilisation que nous nous devions d'étudier de manière plus approfondie. Elle nous a aussi donné des pistes sur le type d'acteurs à rencontrer pour parvenir à faire le récit de la mobilisation linguistique de chacun des cas. Bref, cette recherche documentaire ne constitue que la première étape de la démonstration de l'hypothèse, mais elle a été essentielle pour la suite de la recherche.

# 3. Rencontrer des acteurs de la société civile pour faire le récit de la mobilisation linguistique

Nous l'avons souligné à quelques reprises dans la problématique et dans le cadre théorique, nous privilégions des perspectives plus dynamiques pour rendre compte de l'action collective des minorités linguistiques. Nous nous tournons vers les acteurs de la société civile eux-mêmes pour faire le récit de la mobilisation linguistique dans chacun des cas. Ce sont donc dans les propos des acteurs que nous trouverons l'évaluation qu'ils font de leur satisfaction à l'égard du régime linguistique. Cette évaluation servira pour expliquer le

déclenchement d'un cycle la mobilisation linguistique, son maintien, sa rémanence et sa réactivation.

Pour aller à la rencontre des acteurs et les interviewer formellement, nous avons au préalable obtenu un certificat d'éthique du Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal<sup>11</sup>. Nous avons ensuite pu passer au recrutement. De façon générale, nous avons contacté quelques individus à la suite de notre recherche documentaire et qui nous apparaissaient avoir participé à la mobilisation linguistique à divers moments durant la période retenue. En plus de ces individus, nous avons aussi pu compter sur des personnes-ressources dans chacun des milieux pour nous aiguiller vers d'autres individus qui méritaient d'être rencontrés. L'objectif était donc de rencontrer des individus qui ont été impliqués à divers moments, dans divers domaines d'action publique et dans divers types d'organisation de la société civile. Avant chaque entretien, l'individu était invité à donner son consentement à ce que l'entretien soit enregistré et à ce que nous puissions en utiliser le contenu.

Pour les entretiens au Nouveau-Brunswick, nous avons fait deux séjours de recherche en septembre 2011 et en décembre 2011, durant lesquels nous avons compté sur l'accueil de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques situé à l'Université de Moncton. Nous avons fait 8 entretiens répartis sur les deux séjours 12. Le tableau 3 recense ces entretiens. Nous avons ainsi pu rencontrer trois personnes qui ont été actives dans les années suivant le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique à la fois au sein de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, du Parti acadien et d'une mobilisation qui s'est faite à

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Numéro de certificat : CÉRFAS-2010-11-259-A.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Pour des raisons techniques, les enregistrements des entretiens NB3 et NB4 ont été malencontreusement altérés. Nous avons utilisé les notes prises lors de ces entretiens dans le récit de la mobilisation linguistique.

l'extérieur de ces structures. Ensuite, nous avons aussi rencontré deux personnes qui ont été actives à la fin des années 1980 et au début des années 1990 et qui ont été témoins de la transformation de la mobilisation linguistique dans la foulée de la constitutionnalisation de l'égalité des communautés linguistiques. Nous avons aussi pu rencontrer trois personnes qui sont actuellement actives dans divers domaines d'action publique et qui témoignent d'une mobilisation linguistique plus sectorielle et ponctuelle. Parmi ses huit entretiens, l'une des personnes rencontrées participait à la mobilisation linguistique depuis le milieu des années 1970 et y participait toujours au moment de l'entretien. Cette personne a occupé divers postes dans de nombreux groupes de la société civile, y compris au sein de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à divers moments. En somme, ces huit entretiens nous ont permis de rencontrer des personnes impliquées tout au long de la période retenue, dans divers champs d'activité et dans divers types de mobilisation linguistique.

| Tableau III : Entretiens au Nouveau-Brunswick |  |                     |  |
|---|--|---------------------|--|
| Code de l'entretien                           | Titre de l'individu  | Date de l'entretien |  |
| NB1   | Employée d'un organisme jeunesse                                   | 31 août 2011        |  |
| NB2   | Initiateur d'une récente mobilisation linguistique                 | 31 août 2011        |  |
| NB3   | Militant de longue date, toujours actif                            | 1er septembre 2011  |  |
| NB4   | Militant dans les années 1960 et 1970                              | 6 décembre 2011     |  |
| NB5   | Juriste ayant contribué à la mobilisation à la fin des années 1980 | 6 décembre 2011     |  |
| NB6   | Intervenant communautaire dans le domaine de la santé              | 7 décembre 2011     |  |
| NB7   | Militant dans les années 1990                                      | 7 décembre 2011     |  |
| NB8   | Membre du Parti acadien  | 8 décembre 2011     |  |

Pour les entretiens au Pays de Galles, nous avons fait un séjour de recherche de six semaines en octobre et novembre 2011. La Language, Policy and Planning Research Unit de la School of Welsh de Cardiff University a offert de nous accueillir durant ce séjour. Nous avons d'ailleurs profité de notre séjour sur place pour peaufiner notre recherche documentaire. Nous avons fait 9 entretiens formels et plusieurs entretiens informels durant cette période. Le tableau 4 recense les entretiens formels. Nous avons rencontré trois personnes qui étaient actives dans les moments suivants le déclenchement de la mobilisation linguistique au début des années 1960 et qui ont participé à diverses campagnes au sein et à l'extérieur de Cymdeithas yr Iaith Gymareag et de Plaid Cymru, les deux principaux porte-parole de la communauté. Deux de ces trois personnes sont toujours actives aujourd'hui et ont pu discuter de l'évolution de la mobilisation linguistique au Pays de Galles de son émergence jusqu'au

moment de l'entretien. Trois autres personnes rencontrées ont été actives à divers moments entre 1980 et le début des années 2000. L'un d'eux était actif au sein de *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* et les deux autres étaient actifs dans d'autres domaines d'action publique, mais à l'extérieur du groupe porte-parole. Les trois dernières personnes sont actuellement actives dans la mobilisation linguistique. L'une d'entre elles a participé à un groupe qui s'opposait à *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg*, mais s'est désormais rallié au groupe. Une autre a déjà été active au sein du groupe porte-parole, mais est désormais députée de *Plaid Cymru*. La dernière est employée d'un organisme jeunesse qui agit indépendamment des groupes porte-parole. Encore là, les personnes rencontrées nous ont permis de discuter de toute la période retenue, de divers domaines d'action publique et des divers groupes actifs au sein de la société civile galloisante.

| Tableau IV : Entretiens au Pays de Galles |  |                     |  |
|---|--|---------------------|--|
| Code de l'entretien                       | Titre de l'individu  | Date de l'entretien |  |
| PG1                                       | Militant actuel dans un organisme communautaire  | 20 octobre 2011     |  |
| PG2                                       | Militant dans les années 1960 et 1970  | 2 novembre 2011     |  |
| PG3                                       | Ancien député de Plaid Cymru   | 3 novembre 2011     |  |
| PG4                                       | Ancien président d'un organisme porte-parole   | 3 novembre 2011     |  |
| PG5                                       | Militant de longue date, toujours actif  | 4 novembre 2011     |  |
| PG6                                       | Employée d'un organisme jeunesse   | 4 novembre 2011     |  |
| PG7                                       | Consultant auprès d'organismes communautaires et gouvernementaux                       | 7 novembre 2011     |  |
| PG8                                       | Députée de Plaid Cymru   | 7 novembre 2011     |  |
| PG9                                       | Ancien militant dans le domaine de l'éducation et avocat dans des causes linguistiques | 9 novembre 2011     |  |

Pour les entretiens en Ontario, nous avons fait plusieurs courts séjours en mars et avril 2012 à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa. Bien que nous voulions faire autant d'entretiens que dans les autres cas, nous n'avons pu réaliser que 5 entretiens formels. Plusieurs approches pour faire d'autres entretiens ont échoué ou n'ont pas eu de suites. Toutefois, nous avons pu compter sur plusieurs entretiens informels pour nourrir notre réflexion sur la mobilisation linguistique en Ontario ainsi que sur une variété de sources primaires et secondaires. Nous recensons les entretiens formels dans le tableau 5. Sur les cinq personnes rencontrées, trois sont actives depuis les premiers moments suivant le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique au

tournant des années 1970. Ainsi, nous avons pu discuter avec eux de leur participation à la mobilisation linguistique tout au long de la période retenue et dans divers domaines d'action publique. De plus, deux d'entre elles ont occupé des postes importants à des moments différents au sein du principal groupe porte-parole de la communauté francophone de l'Ontario, aujourd'hui connu sous le nom d'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. Une autre personne rencontrée est active dans le domaine linguistique depuis le milieu des années 1990 et a participé en tant qu'avocat à de nombreuses causes relatives aux droits linguistiques. La dernière personne rencontrée a été active au sein d'un organisme jeunesse au milieu des années 2000 et participe activement à la campagne dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire en français. Bref, malgré le nombre plus limité d'entretiens, nous avons tout de même pu brosser avec ces intervenants un portrait assez global de la mobilisation linguistique en Ontario durant toute la période retenue.

| Tableau V : Entretiens en Ontario |  |                     |  |  |
|-----------------------------------|--|---------------------|--|--|
| Code de l'entretien               | Titre de l'individu  | Date de l'entretien |  |  |
| ON1                               | Président d'un organisme porte-parole, aussi actif depuis les années 1970                            | 14 mars 2012        |  |  |
| ON2                               | Employé d'un organisme dans le domaine de 28 mars 201 l'éducation                                    |                     |  |  |
| ON3                               | Militante de longue date, toujours active  | 11 avril 2012       |  |  |
| ON4                               | Avocat dans des causes linguistiques 18 avril 2012   |                     |  |  |
| ON5                               | Militante de longue date dans divers domaines et initiatrice d'une mobilisation dans les années 1990 | 18 avril 2012       |  |  |

Ces entretiens visaient essentiellement à comprendre les motivations des participants à s'engager, les objectifs et les stratégies des épisodes de mobilisations auxquels ils ont participé et leur regard sur le passé, le présent et l'avenir des mobilisations linguistiques. Les entretiens étaient semi-dirigés et nous avions un questionnaire comprenant l'essentiel des sujets que nous voulions aborder. Avant l'entretien, nous avons rappelé à chacun l'objectif général de la recherche et de l'entretien. Tous les entretiens ont été enregistrés. Après quelques questions d'usage au début, l'entretien a très souvent pris la forme d'une discussion autour des enjeux linguistiques et de la mobilisation, et nous avons eu peu recours aux questions préparées. Généralement, avant de conclure, nous avons posé quelques questions que nous voulions absolument poser à chacun, avant de finalement leur laisser la chance d'ajouter les commentaires qu'ils voulaient avant d'éteindre l'enregistreuse. En plus de l'enregistrement, nous avons pris des notes détaillées durant chacun des entretiens.

Nous avons travaillé à partir des notes pour élaborer un premier récit de la mobilisation linguistique de chacun des cas. Dans tous les cas, nous avons aussi utilisé de nombreuses sources secondaires, dont plusieurs fondées sur des données primaires et des entretiens, pour bonifier le contenu des entretiens et vérifier certains éléments d'information. Ce sont ces premières versions des récits qui ont révélé la variation dans les niveaux de mobilisation. Au départ, à partir des récits, nous voulions étudier comment les régimes linguistiques se transforment. Le questionnaire était d'ailleurs organisé en ce sens. Mais, avec le recul, la variation dans les niveaux de mobilisation est devenue plus intéressante à analyser que les transformations elles-mêmes. C'est à ce moment que nous avons revu notre cadre théorique pour donner plus d'importance à la mobilisation linguistique et pour y intégrer la notion de rémanence. Nous avons ensuite repris les entretiens pour y extraire des passages qui nous

permettent de discuter de l'émergence, du maintien, de la restructuration et de la réactivation de la mobilisation linguistique<sup>13</sup>. Même si nous n'avons pas posé de questions précises en ce sens dans les entretiens, nous y avons retrouvé ce dont nous avions besoin pour analyser les cas à partir du nouveau cadre théorique.

### 4. Analyser les entretiens en fonction du cadre théorique

À la lumière du cadre théorique, l'analyse des entretiens se fait autour de cinq pôles. Le premier est de confirmer qu'il y a effectivement une mobilisation linguistique ou qu'il existe réellement une communauté minoritaire linguistique politisée. Il s'agit de confirmer qu'il y a bel et bien de l'action collective au sein de cette communauté. Aussi, il s'agit de vérifier si l'action vise la valorisation d'une identité collective et/ou une réorganisation institutionnelle du pouvoir (Harguindeguy et Pasquier 2010).

Le deuxième pôle est d'étudier le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique. Nous cherchons à vérifier s'il y a des porte-parole qui observent des injustices. Ensuite, il faut voir s'ils parviennent à mettre en lumière ces injustices et s'ils formulent des demandes pour les corriger. Finalement, il faut déterminer si les porte-parole ont opté pour un répertoire d'action particulier pour faire entendre leurs demandes quant à des modifications au régime linguistique (Tarrow 1995; Van Morgan 2006; Beer 1985). Nous avons déjà établi, en justifiant la période retenue pour cette thèse, qu'un nouveau cycle de mobilisation s'est déclenché au début des 1960. Nous chercherons donc les signes qui expliquent le

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Les transcriptions des entretiens demeurent les plus fidèles possible aux propos des personnes rencontrées. Des corrections mineures ont été apportées aux extraits pour les rendre parfois plus intelligibles. Nous avons aussi décidé de garder en anglais les extraits des entretiens réalisés au Pays de Galles plutôt que de les traduire en français aussi parce que cela nous permet de réduire nos interventions dans les extraits et de vraiment laisser la parole aux acteurs.

déclenchement de ce nouveau cycle, tout en admettant qu'il y ait eu de précédentes périodes de mobilisation linguistique dans tous les cas.

Le troisième pôle est de voir comment la mobilisation se maintient. Nous souhaitons inscrire la mobilisation dans sa temporalité, c'est-à-dire de voir comment elle s'inscrit dans la durée. Il y a aussi lieu de voir si d'autres demandes se greffent aux demandes originales et bonifient les finalités de la mobilisation linguistique. Ce troisième pôle nous amène aussi à voir s'il y a eu des réponses aux demandes des minorités. Autrement dit, il s'agit de voir si la mobilisation linguistique a connu du succès, si elle a eu des effets politiques, culturels et/ou biographiques (Chabanet et Giugni 2010) qui ont entraîné des transformations dans le régime linguistique de façon à ce qu'il réponde aux attentes de la communauté minoritaire linguistique. C'est le moment de voir si la communauté minoritaire se satisfait ou non du régime linguistique.

Le quatrième pôle est celui de la rémanence. Il faut voir si dans les entretiens les acteurs font référence à une fermeture de la structure d'opportunités politiques ou encore à une victoire relative suite à la mobilisation linguistique. Ces deux éléments peuvent mener à la rémanence. Quand la rémanence est observée, il faut voir ce que les groupes de la société civile font durant cette période. À l'instar de Taylor (1989), nous souhaitons voir si les groupes préservent le réseau militant, le répertoire de tactiques et l'identité collective de la minorité.

Le cinquième pôle est celui de la réactivation de la mobilisation linguistique ou encore du déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique après une période de rémanence. Ainsi, nous n'excluons pas qu'il puisse y avoir eu plus d'un cycle de mobilisation linguistique depuis le début des années 1960. Dans ce cas, il faut voir si les acteurs constatent

que de nouvelles demandes ont été formulées suite à de nouvelles injustices observées dans le régime linguistique. Ainsi, la mobilisation pourrait être réactivée sur la base des groupes qui étaient en rémanence.

Évidemment, les cinq pôles ne seront pas tous pertinents dans chacun des cas. Ce n'est que si nous observons un cycle complet, c'est-à-dire le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique, son maintien, sa restructuration en période de rémanence et sa réactivation, que les cinq pôles d'analyse seront utilisés. Cette première analyse se fera dans les chapitres particuliers à chacun des cas.

Nous proposons, dans le tableau 6, un résumé des principaux concepts et indicateurs mobilisés pour l'analyse des cas et pour l'opérationnalisation de la comparaison.

| Tableau VI : Principaux concepts et indicateurs |   |  |
|---|---|--|
| Concepts  | Indicateurs   |  |
| Niveau de mobilisation                          | Intensité de la mobilisation  |  |
|   | Étendue de la mobilisation  |  |
| Mobilisation linguistique                       | Dynamiques d'action collective  |  |
|   | Demandes visant la défense et la valorisation d'une identité collective                       |  |
|   | Demandes visant une réorganisation institutionnelle de la structure de pouvoir                |  |
| Déclenchement d'un nouveau cycle de             | Nouveaux porte-parole   |  |
| mobilisation linguistique                       | Formulation de nouvelles injustices vécues par le groupe et de demandes visant à les corriger |  |
|   | Nouveau répertoire d'action   |  |
| Succès de la mobilisation linguistique          | Conséquences politiques   |  |
|   | Conséquences culturelles  |  |
|   | Conséquences biographiques  |  |

| Rémanence de la mobilisation | Préservation d'un réseau militant                    |
|------------------------------|--|
| linguistique                 | Préservation d'un répertoire de buts et de tactiques |
|                              | Préservation d'une identité collective               |

Nous opérationnaliserons la comparaison dans le chapitre 7. Nous expliquerons comment l'analyse de chacun des cas nous permet de catégoriser les niveaux de mobilisation. Nous expliquerons pourquoi nous proposons que le niveau de mobilisation est élevé au Pays de Galles, modéré en Ontario et faible au Nouveau-Brunswick à la lumière de l'analyse des entretiens. Ensuite, nous utiliserons le régime linguistique pour expliquer cette variation. Nous reprendrons donc l'hypothèse selon laquelle le niveau de mobilisation linguistique d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique dans lequel elle évolue. Ce chapitre sur l'analyse comparative des trois cas en vue de vérifier l'hypothèse mettra la table à la conclusion dans laquelle nous reviendrons sur les contributions envisagées de la thèse.

Toutefois, la méthode mixte retenue et l'analyse que nous proposons de faire laissent entrevoir une limite importante de la thèse : le risque de réifier la communauté, c'est-à-dire de la réduire à la parole des personnes rencontrées et des groupes retenus au détriment de la complexité de cette communauté. Nous avons conscience que l'analyse peut laisser penser que nous voyons la communauté minoritaire linguistique comme un acteur en soi plutôt qu'un agrégat d'individus. L'analyse peut aussi laisser l'impression que nous avons occulté les conflits qui peuvent exister à l'intérieur de la communauté ou encore toute la diversité qui peut s'y exprimer en matière d'origines, d'appartenance ou même d'utilisation de la langue. Pour bien rendre compte de toute la complexité de ces communautés, il aurait fallu prévoir une méthode beaucoup plus exhaustive, relevant pratiquement plus de l'ethnologie que de la

science politique. C'est pourquoi nous avons plutôt fait le choix de retenir des intervenants qui ont participé à plusieurs épisodes de mobilisation et qui sont souvent affiliés aux principaux groupes porte-parole de ces communautés. Dans les trois cas, ces porte-parole tirent leur légitimité de deux sources : d'abord de l'État, qui les reconnaît comme des interlocuteurs privilégiés quand vient le temps d'aborder des problèmes à caractère linguistique dans diverses instances de gouvernance, ensuite de la communauté elle-même qui a participé à l'élaboration de ses structures de participation et de gouvernance. Ainsi, le discours de ces groupes et des individus qui les constituent nous apparaît suffisant pour dresser un portrait global de la situation de ces communautés. Nous avons tenté dans chacun des cas d'illustrer qu'il y a bel et bien eu des tensions au sein de ces communautés afin de bien démontrer que nous savons qu'elles ont existé. Malgré tout, le risque demeure de considérer que l'analyse, par moments, réifie les communautés minoritaires linguistiques.

#### **CHAPITRE 4**

### La mobilisation linguistique au Pays de Galles

Os yw'r gymraeg i fyw, rhaid i bopeth newid... If the language is to survive, everything else has to change (PG5).

La minorité galloisante au Pays de Galles a évolué d'une position où la langue galloise n'avait pas droit de cité dans l'espace public durant une longue période à une récente reconnaissance de son statut officiel. Selon certains, cette évolution repose principalement sur les efforts continus des nationalistes galloisants qui ont mené la mobilisation pour améliorer le statut de la langue. Pourtant, malgré toutes ces avancées, la mobilisation linguistique perdure. Dans ce cas-ci, la question de recherche devient : Pourquoi la mobilisation linguistique demeure-t-elle élevée au Pays de Galles malgré des avancées dans le statut de la langue galloise? Nous croyons que la mobilisation se maintient parce que les modifications apportées au régime linguistique gallois ne répondent toujours pas aux attentes formulées par les acteurs de la société civile galloisante.

Cette démonstration se fait en trois temps. D'abord, nous dressons le portrait de l'évolution du régime linguistique gallois pour la période retenue, c'est-à-dire de 1962 à 2012. Nous reprenons dans ce portrait les dimensions du régime que nous avons présentées dans le chapitre théorique. Ensuite, nous faisons le récit de la mobilisation linguistique au Pays de Galles depuis 1962, année de la création du principal groupe menant la mobilisation linguistique, *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg*. Ce récit s'articule autour de quatre thèmes : le déclenchement du cycle de mobilisation, le maintien de la mobilisation dans la durée, la réorganisation de la mobilisation suite à la dévolution en 1999, puis les constats et les

réflexions sur l'avenir de la mobilisation linguistique au Pays de Galles. Nous terminons avec une première analyse des entretiens à la lumière des pôles que nous avons décrits dans le chapitre méthodologique. Cette analyse nous amène à dire que le niveau de mobilisation de la minorité linguistique au Pays de Galles est demeuré élevé depuis le déclenchement du cycle, mais que la situation pourrait changer.

## 1. Le régime linguistique s'est lentement transformé pour accorder un statut officiel à la langue

Pour Williams (2008), la survie de la minorité galloisante, qui s'inscrit dans une longue histoire, est directement liée aux luttes linguistiques qu'elle a menées. Ces luttes linguistiques ne peuvent d'ailleurs être dissociées de la culture nationale qui a fait de la langue galloise un enjeu transversal. Les Galloisants ont longtemps dû évoluer au sein d'un contexte politique où le groupe était dans une situation de dépendance. Entre 1536 et 1542, une série de lois ont intégré le Pays de Galles à l'Angleterre et ont exclu le gallois du domaine public (Williams 2008, 246). Malgré tout, le gallois a continué à être utilisé dans certaines sphères, à un point où dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le bilinguisme est devenu un phénomène de plus en plus commun, particulièrement dans un contexte d'industrialisation et d'urbanisation. Williams souligne d'ailleurs que ce contexte a donné un nouvel élan à la culture et à la langue galloises, en raison de son utilisation dans de nouveaux domaines industriels. Toutefois, d'autres lois, principalement dans le domaine de l'éducation, ont accéléré l'anglicisation du Pays de Galles et la transmission de l'identité galloise à travers la langue anglaise (Williams 2008, 248). Il observe aussi que s'est opéré un transfert linguistique générationnel entre 1914

et 1945, du fait que l'anglais était désormais perçu comme une langue associée au progrès, à l'égalité, à la prospérité, au commerce et au divertissement (Williams 2008, 1948).

La dimension juridique du régime gallois a subi des modifications importantes à partir des années 1960. Cette période a été marquée par une série de rapports suggérant de clarifier le statut légal de la langue galloise, ce qui s'est amorcé avec le *Welsh Language Act* en 1967 permettant l'usage du gallois dans les procédures judiciaires. Selon Roddick (2007, 273), il s'agit d'un point tournant, dans le sens où cette loi marque le début d'une politique traitant le gallois comme une langue officielle et d'une utilisation plus marquée de la langue dans la gouvernance au Pays de Galles.

Depuis les années 1980, la reconnaissance de la langue galloise s'est accélérée, notamment dans les domaines des droits linguistiques (*Welsh Language Act* en 1993) et de la gouvernance (*Government of Wales Act* en 1998). Avec le *Welsh Language Act*, le secteur public est désormais responsable de traiter l'anglais et le gallois de façon égale. Cette loi instituait aussi le *Welsh Language Board*, qui faisait la promotion de la langue galloise et appuyait l'élaboration de politiques publiques allant en ce sens, mais qui a été depuis remplacé par le Commissariat à la langue galloise. Quant au *Governement of Wales Act*, il amorce le processus de dévolution vers l'Assemblée nationale du Pays de Galles (*National Assembly for Wales*), à laquelle sont octroyées graduellement de nouvelles responsabilités, dont celle de promouvoir la langue galloise. Cette dévolution a ouvert de nouveaux espaces où se construit une société bilingue au Pays de Galles (Williams 2008, 279) et a servi de catalyseur pour des changements plus globaux au niveau de la gouvernance (Roddick 2007, 283).

Enfin, la *Welsh Language Measure (2011)*, donne au gallois un statut officiel au Pays de Galles et établit que le gallois ne peut être traité de manière moins favorable que l'anglais,

et permet la mise en place d'initiatives facilitant la promotion et l'usage du gallois ainsi que des nouveaux standards pour les organismes publics<sup>14</sup>. En 2012, l'Assemblée nationale du Pays de Galles a aussi adopté une loi faisant du gallois et de l'anglais ses langues officielles et assurant qu'elles soient traitées de façon égale<sup>15</sup>.

Du point de vue politique, des groupes sociaux et politiques visant à faire la promotion du nationalisme gallois et de la langue galloise ont été créés, tels le *Plaid Cymru* en 1925, un parti politique nationaliste gallois, et le Cymdeithas yr Iaith Gymraeg (Welsh Language Society) en 1962, un groupe de pression de la société civile galloise. Plaid Cymru, dont l'une des visées est d'accroître l'autonomie du Pays de Galles, a d'abord fait élire un premier député à Westminster en 1966. Cette victoire a été suivie d'autres au sein de conseils locaux dans des régions traditionnellement galloisantes. Aujourd'hui, *Plaid Cymru* compte aussi un membre au Parlement européen, mais c'est surtout au sein de l'Assemblée nationale du Pays de Galles, créée en 1999, qu'il laisse désormais sa marque. Il a constitué l'opposition officielle lors de la première élection, et a fait partie d'une coalition gouvernementale suite aux élections de 2007. Il est aussi un joueur important dans les élections locales, particulièrement dans les secteurs où les Galloisants forment une part importante de la population. Pour sa part, Cymdeithas poursuit ses activités militantes et continue à demander une présence plus grande du gallois dans l'espace public, des dispositions plus sévères pour assurer la prestation de services dans la langue galloise et des mesures pour appuyer les régions traditionnellement galloises (Y Fro Gymraeg) en voie de se dévitaliser. Son action repose sur un vaste répertoire de stratégies,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> C'est aussi cet acte législatif qui abolit le Welsh Language Board et qui crée le Welsh Language Commissioner.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Westminster a songé à contester cette loi sur la base d'une interprétation plus restrictive des pouvoirs dévolus à l'Assemblée nationale du Pays de Galles et sur sa capacité à légiférer sur le statut de la langue anglaise, pour finalement laisser tomber (BBC, 1<sup>er</sup> novembre 2012, en ligne).

dont l'action directe non violente ou la désobéissance civile. Le groupe tente aussi d'intervenir dans une variété de forums et de débats publics. Il n'est toutefois pas le seul groupe à faire des enjeux linguistiques sa raison d'être. Plusieurs groupes plus sectoriels, dans le domaine de la jeunesse ou de l'éducation par exemple, ont développé une expertise dans leurs domaines d'action qui est maintenant prisée et recherchée par les décideurs publics et sont fréquemment invités à partager leurs travaux dans des comités de l'Assemblée nationale du Pays de Galles. D'autres, comme *Cymuned*, se sont plutôt développés pour critiquer les groupes en place et leur reprocher de ne pas s'attaquer assez sérieusement aux problèmes démographiques de la minorité.

Quant à la dimension symbolique, elle s'articule surtout autour de la définition de la nation. Avec le temps, les symboles traditionnels de ceux qui utilisent le gallois sont devenus les symboles de la nation galloise, qui ne se définit pas qu'exclusivement autour de la question linguistique. Autrement dit, la langue n'est plus un critère exclusif d'appartenance à la nation. Certains groupes communautaires voudraient se réapproprier ces symboles, tel le dragon rouge qui apparaît sur le drapeau gallois. Par exemple, le logo de *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg*, est une version stylisée de la langue du dragon, voulant souligner que la langue du dragon est galloise. Donc, les symboles sont très présents dans l'espace public, mais ne sont pas systématiquement associés à l'enjeu linguistique. Mais, pour ce qui est de l'Assemblée nationale, elle reconnaît, à travers les actes législatifs qu'elle a adoptés, que la langue galloise est un élément constitutif de la société civile galloise et qu'elle doit être traitée à égalité avec l'anglais.

La dimension opérationnelle du régime a notamment pris corps suite à la *Welsh Language Act* de 1993 qui imposait à une série d'institutions de préparer des schémas

linguistiques (language schemes) dans lesquels elles détaillent les mesures qu'elles doivent prendre pour respecter leurs nouvelles obligations. Ces institutions étaient appuyées par le Welsh Language Board qui les accompagnait dans la préparation de leurs schémas, mais qui en faisait aussi le suivi et l'évaluation après leur échéance. Toutefois, le problème demeurait que ces schémas ne s'étendaient pas au secteur privé, ce qui fait en sorte que ces entreprises n'ont pas systématiquement des obligations linguistiques à respecter. Suite au démantèlement du Welsh Language Board, le Welsh Language Commissioner est dans le processus de remplacer les language schemes par des language standards. Ces standards visent entre autres à s'assurer que les organisations comprennent bien leurs obligations à l'égard du gallois, que la prestation de services en gallois soit uniformisée d'une organisation à l'autre et que l'usage de la langue continue de croître. Le Welsh Language Commissioner (Comisiynydd y Gymraeg) doit mener des campagnes pour inciter des organisations du secteur privé et du tiers secteur à développer leurs propres standards, bien qu'ils ne soient pas soumis à des obligations.

En plus de ces obligations, le gouvernement du Pays de Galles a publié une série de documents gouvernementaux faisant état de ses objectifs dans la promotion, la protection et la valorisation du gallois. Un document qui a fait date, *Iaith Pawb, A National Action Plan for a Bilingual Wales* (Wales, Welsh Assembly Government 2003) était un plan ambitieux qui contenait l'engagement de l'Assemblée de créer les conditions et rendre disponibles les ressources nécessaires pour soutenir la langue galloise et lui permettre de s'épanouir, mais aussi de faire en sorte que les effets sur la langue galloise soient toujours pris en compte dans l'élaboration de politiques publiques. À terme, ce plan devait contribuer à augmenter le nombre de résidents gallois bilingues et à freiner la décroissance dans les régions traditionnellement galloisantes. Si ces objectifs n'ont pas tous été atteints, des mesures ont eu

des effets durables dans plusieurs domaines, dont celui du développement économique, de l'éducation et de la culture. Ce plan a été remplacé par *Iaith fyw: iaith byw (A living language : a language for living, Welsh Language Strategy 2012-2017)* (Wales, Welsh Government 2012) qui poursuit sur la même lancée.

Avec ces avancées, Williams observe un renouveau de l'intérêt pour la langue galloise et l'amorce d'un renversement de la tendance au transfert linguistique vers l'anglais (Williams 2008, 254, 259). Les chiffres du recensement de 2001 démontrent que les efforts de revitalisation entrepris par les organisations de la société civile et par les institutions semblent avoir contribué à une croissance du nombre de locuteurs. Toutefois, les chiffres du recensement de 2011 laissent croire que cette tendance était de courte durée. En effet, 10 ans plus tard, la proportion totale de la population connaissant le gallois est passée de 21% en 2001 à 19% en 2011 (United Kingdom, Office for National Statistics, en ligne). Plus que deux régions du Pays de Galles, situées dans le nord, sont composées majoritairement de locuteurs du gallois (Gwynedd et Anglesey), alors que deux autres régions traditionnellement galloises sont tombées sous les 50% en l'espace de dix ans (Ceredigion et Carmarthenshire). Pour les acteurs de la société civile galloisante, les données du recensement de 2011 illustrent bien que le régime linguistique ne répond toujours pas aux attentes de la communauté, qui accepte difficilement de voir sa proportion de la population diminuer malgré des avancées juridiques et politiques dans la reconnaissance du statut du gallois.

# 2. Une lente progression du régime linguistique qui ne répond toujours pas aux attentes de la minorité linguistique galloise

Le régime linguistique gallois a connu une lente progression. Si l'utilisation de la langue avait été soumise à des mesures législatives restrictives durant une très longue période, les choses ont commencé à changer dans les années 1960, notamment grâce à l'impulsion donnée par le déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique. Il annonçait le début d'une longue période de mobilisation linguistique qui se maintient toujours à un niveau élevé aujourd'hui. La mobilisation linguistique au Pays de Galles n'est donc toujours pas entrée en rémanence, malgré des succès au plan de la mobilisation et de nombreuses modifications au régime linguistique.

La démonstration du cas gallois s'organise autour de quatre thèmes. Dans un premier temps, nous discuterons du déclenchement du cycle de mobilisation linguistique au début des années 1960, notamment avec la création de *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* qui est devenu le principal porte-parole communautaire des Galloisants. Ensuite, nous décrirons le maintien de la mobilisation linguistique jusqu'à la fin des années 1990. Cette période est ponctuée de nombreuses campagnes significatives ayant mené à des transformations dans le régime linguistique. Comme cette période s'échelonne sur près d'une cinquantaine d'années, nous l'avons scindé en deux, en utilisant la création de l'Assemblée nationale du Pays de Galles comme point charnière, puisque sans entrer en rémanence, la société civile galloisante a tout de même dû réorganiser son action. Finalement, nous partagerons les constats et les réflexions que proposent les acteurs rencontrés quant à l'avenir de la mobilisation linguistique au Pays de Galles.

2.1 L'absence de statut pour la langue galloise a mené au déclenchement d'un cycle de mobilisation linguistique

Au début de la période retenue, c'est-à-dire au début des années 1960, le régime linguistique n'était pas généreux à l'égard du gallois. Le constat que font les acteurs sur cette période, c'est qu'un consensus se formait autour de l'idée qu'il était difficile de mettre les enjeux linguistiques à l'agenda au parlement britannique.

Wales is a very small part of the United Kingdom and the Welsh-speaking community is very much smaller, so it was virtually ... very difficult to get anything to do, any question to do with language on the agenda in London (PG2).

La mise à l'agenda est le processus par lequel des groupes réussissent à faire de leurs enjeux des objets de préoccupation pour le pouvoir politique. Pour Blanchard, ce processus constitue un enjeu capital pour les mouvements sociaux, parce qu'il est « pour eux décisif d'introduire leur cause dans le débat public, puis de l'y maintenir, jusqu'à ce qu'elle soit thématisée, non seulement par eux-mêmes, mais aussi par le plus grand nombre d'acteurs publics » (2009, 25). Pour y parvenir, les acteurs doivent adopter des tactiques adaptées à la cible. C'est pourquoi la mise à l'agenda devenait un enjeu important pour les acteurs de la société civile galloisante et qu'ils voulaient privilégier des moyens démocratiques pour faire de la protection du gallois un enjeu repris par les pouvoirs publics à Westminster. Mais, ces moyens ne s'avéraient pas suffisants pour influencer les politiques publiques du Royaume-Uni.

Wales had no self-government, so Welsh speakers were therefore 1% of the UK population, therefore they had no democratic means of influencing public policy in the UK (PG1).

There was no real democratic forum to discuss public policy, no meaningful way of doing things differently and you just had one government minister responsible for [the Welsh office]. For long periods, this government minister was actually someone who didn't represent a Welsh constituency, particularly during the years of conservative government. So the opportunities to lobby, to discuss, and to try having

meaningful debate about language policy in that context was extremely limited (PG4).

Cela se traduisait en une absence de statut pour la langue galloise qui pourrait mener à sa disparition à plus ou moins long terme. Des insatisfactions généralisées se cristallisaient autour de quelques figures galloises qui tentaient de porter cette voix, notamment à travers le *Plaid Cymru* (3PG). Une de ces figures était Saunders Lewis, un membre fondateur et un des premiers présidents du *Plaid Cymru*. Il prônait des stratégies plus radicales pour défendre la cause galloise, jusqu'à ce que le parti fasse le choix de stratégies non violentes pour se distancier d'autres mouvements nationalistes ailleurs au Royaume-Uni et en Europe. Selon Gwynfor Evans, un autre président de Plaid Cymru, il a eu une influence importante sur tout le mouvement nationaliste gallois: « *His profound influence was due less to his policies than to his inspiring leadership, his tremendous integrity, and a combination of outstanding ability with a gift for public speech and a prodigious dedication to Cymru and the language he loved so passionately »* (Evans 2000, 135).

En 1962, il a donné une conférence publique qui a donné l'impulsion nécessaire à la création d'un nouveau porte-parole, *Cymdeithas Yr Iaith Gymraeg*. Dans « *The Fate of the Language* » (*Tynged yr Iaith*), il dénonce les politiques mises de l'avant pour faire disparaître le gallois comme langue d'usage, en lui niant tout statut ou toute reconnaissance (Lewis 2011 [1962]). Pour lui, la tradition de défense de la langue ne peut être négligée même si elle est aussi une tradition de souffrance, du mépris et de la persécution <sup>16</sup>. La survie du gallois ne pourra être assurée que par la détermination, la volonté, la lutte, le sacrifice et l'effort <sup>17</sup>. Au

\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> « The tradition of political defence of the language is a tradition of suffering contempt and persecution » (Lewis 2011 [1962], 13).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> « Nothing can change that fact [the survival of Welsh] except determination, willpower, struggle, sacrifice and effort » (Lewis 2011 [1962], 17).

final, il pense que la question linguistique est la seule question politique qui mérite l'attention d'un Gallois<sup>18</sup>, c'est pourquoi il propose la création d'un mouvement qui devrait être actif dans tous les domaines où le gallois peut être une langue d'usage pour demander des changements graduels, notamment auprès des bureaux gouvernementaux<sup>19</sup>.

Cymdeithas yr Iaith Gymraeg a été créé quelques mois plus tard en réaction à cette allocution et a mené ses premières actions à l'automne 1962, d'abord à Aberystwyth, une ville au centre du Pays de Galles, et considérée depuis comme le cœur de la mobilisation linguistique par plusieurs générations de militants (PG5 et PG8). Pour Jones et Fowler, «Aberystwyth can lay claim to being a key site for nationalist organizations of different hues—and, relatedly, of the generation of nationalist discourse, broadly conceived—in Wales since the 1960s » (2008, 65).

Nous voyons donc la création d'un nouveau porte-parole qui met de l'avant des injustices vécues par la minorité. La raison d'être de ce porte-parole repose sur un constat quant au statut de la langue galloise.

Cymdeithas yr Iaith was really set up because of the comparatively low status of Welsh within the state (PGI).

Ce mouvement a toujours privilégié, dans son répertoire d'action, la désobéissance civile et l'action directe non violente, en plus de méthodes plus traditionnelles.

They've included constitutional lobbying methods of course, they also included what you might classify as civil disobedience, so you're talking about things like sitting in the road, non-payment of taxes... More controversially, you also include direct action... so that would be the damaging of property, but not people, and then claiming the responsibility for the damage (PGI).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> « All I maintain is that it is the only political question deserving of a Welshman's attention at the present time » (Lewis 2011 [1962],19).

<sup>&</sup>quot;It would be essential to organise it and to proceed step by step, giving notice of intent and allowing time for the changes to be made. It is a policy for a movement, and that movement should be active in those areas where Welsh is the everyday spoken language » (Lewis 2011 [1962],19).

Direct action involved things like non-payment of fines, driving a motor car without excise duty paid or displayed. They laid summonses and appearances in court, and then refusal to pay the fine and then imprisonment. That was the kind of strategy that it implied. (PG3)

Mais, le groupe a fait le choix de refuser d'user de la violence contre les individus.

There was a heated debate on non-retaliation and the commitment to non-violent methods. It was the non-violent faction, the majority that won the day. There was the issue whether non-violence should extend to property... Violence to property was allowed (PG3).

*If we're using violent means, we're not building a new society (PG5).* 

Il faut comprendre que cette définition de l'action directe non violente fait débat dans les travaux sur l'action collective. Le débat porte sur si les dommages à la propriété peuvent être considérés comme une action non violente ou pas (Rucht 2003). Si cette question ne semble pas réglée dans les travaux sur cet enjeu, les acteurs galloisants font une distinction claire entre la violence contre des individus et les dommages à la propriété d'autrui, considérant que la deuxième forme est non-violente. *Cymdeithas* faisait d'ailleurs référence à Gandhi et à Martin Luther King pour expliquer leurs choix pour des stratégies pacifistes et non violentes (Jones et Fowler 2008, 80).

Le choix de l'action directe était une façon pour le groupe de pallier son incapacité à faire inscrire ses enjeux à l'agenda à Westminster.

They were... representing 1% of the population, so direct action was justified in order to advance their viewpoints (PG1)

Direct action can also be measured in terms of the difficulty of things being discussed at Westminster (PG2).

Direct action did represent an effective way of forcing language issues on the agenda... given that there were no real opportunity to engage in public debate with those who actually held power (PG4).

Mais, ce choix ne faisait pas l'unanimité au départ.

You saw people change with the direct action of the Welsh Language Society. At first, this sort of older Welsh-speaking community didn't like this because it challenged them (PG2).

People were really hostile, extremely hostile in the late 1960s, violently angry at young Welsh people taking the law in their own hands. This touched the wrong nerve in the Welsh psyche. The Welsh wanted to see themselves as a well-behaved, as a law-abiding people and they felt embarrassed in the face of the outside world by these young rascals who did these kind of things (PG3).

Même si l'action directe faisait partie intégrante du répertoire de tactiques, ce n'était habituellement pas la première option. Le groupe y avait recours après avoir essayé des moyens plus traditionnels qui visaient à faire croître l'appui populaire à l'égard des demandes.

It was able to demonstrate that the demands were realistic, that they were reasonable and moderate indeed. And in that way, they were able to gain the support of what you might call the mainstream cultural nationalists in Wales (PG3).

Mais, l'action directe en est venue aussi à servir d'autres fins. En fait, après des actions directes, des membres de la communauté se présentaient souvent comme plus modérés et parvenaient à avoir l'écoute des autorités et l'appui général de la communauté. Cette stratégie perdure aujourd'hui.

What it tries to do in a way, is take really extreme positions, which polarizes opinion but allows then the more respectable Welsh language movement to line up behind it and to make a more moderate position based on common sense and then it's that position that gets through the door in the end. You can see it quite clearly with the campaigns with the recent language acts (PG4).

It's never Cymdeithas yr Iaith by itself. They set the agenda which is normally quite radical and quite hard left, and then other players will come in, like elected politicians, that will create sort of a soft form of what they wanted, in essence some form of compromise (PG1).

Les autorités britanniques organisaient des procès hautement médiatisés pour dissuader d'autres militants d'avoir recours à l'action directe non violente.

The establishment decided they wanted to try to stand out and therefore there were a number of show trials at the end of the 1960s, conspiracy trials for example (PG5).

Le recours aux « *show trials* » a été beaucoup documenté dans le cas des pays qui ont été sous l'emprise de régimes communistes, notamment par Hodos (1987). Ils sont compris comme étant des procès publics ayant comme intention d'influencer l'opinion publique. Mais, cette stratégie peut se retourner contre ceux qui l'utilisent. Par exemple, les militants nationalistes galloisants misaient sur ses procès hautement médiatisés suite à des épisodes de désobéissance pour publiciser leurs revendications. Les autorités britanniques l'ont compris et ont revu leurs stratégies.

And then the authorities decided to change their tactic, and they realized that the show trials were just increasing support for the movement... They tried the opposite tactic and played us down (PG5).

Quelques autres mouvements plus marginaux et violents ont subsisté pour une courte période. Par exemple, la veille de l'investiture du Prince de Galles en 1969, deux membres du *Mudiad Amddiffyn Cymru* (*Movement for the Defence of Wales*) sont morts en essayant d'installer une bombe devant un édifice gouvernemental. D'autres bombes avaient été installées pour empêcher l'événement de se tenir, mais plusieurs d'entre elles n'ont pas explosé (Clews 1980). Ce mouvement n'a pas persisté au-delà de 1969 et *Cymdeithas* s'est imposé comme porte-parole des injustices vécues par les Galloisants et a adopté un répertoire d'action diversifié.

2.2 Cymdeithas yr Iaith Gymraeg a mené plusieurs campagnes pour améliorer le statut de la langue galloise

Dès lors, *Cymdeithas* a été au front de plusieurs campagnes demandant des modifications au régime linguistique gallois, notamment dans le domaine de l'accès à la

justice, des panneaux routiers, des services et documents gouvernementaux. Selon Jones et Fowler, à ses débuts le groupe était « a single-issue campaign movement that sought to increase the status of the Welsh language within the public administration and the legal system within Wales » (2008, 57).

During the early period of the 1960s, the focus was generally on individual examples where the Welsh language lacked status. One of the Welsh Language Society's first campaign was focused on trying to get the post service to use the Welsh language. Then to be able to have car tax discs through the medium of Welsh or to be able to register marriages, deaths and births. So individual campaigns like that, through even then to one of the biggest campagins for a Welsh television channel. They were all individual examples of the Welsh language's lack of status (PG4).

L'une des premières campagnes de *Cymdeithas* a été celle visant les bureaux de poste.

We immediately embarked on a series of direct action, including occupation of post offices in the first place. The post office entirely at that time refused to countenance any use of the Welsh language even on signage. Our first demand was that the words Swyddfa'r Post would be placed on external signage and they refused (PG3).

Une autre des premières campagnes portait sur la bilinguisation des panneaux routiers.

The road signs campaign, the use of Welsh on signage of all kinds became an issue. That went into first of all the painting of signs and then the removal of signs. So the breaking of the signs and the removal of the signs. That escalated into a really big campaign and large court cases and large scale demonstrations as well... It was the strategy. It went through the conventional methods of lobbying and persuasion. They failed. Then you have to take legal action. Then you had eventually to damage property. That was the kind of thing. That was the kind of development in the 1970s (PG3).

Son action s'est ensuite élargie de façon à demander une structure institutionnelle permettant de promouvoir et de protéger la langue galloise. L'élargissement de ses intérêts s'est fait graduellement, joignant à ses campagnes individuelles un discours sur le nationalisme (Jones et Fowler 2008, 57).

And in a way wider campaigns for language legislation grew up to that. Whereby people became aware of the fact that rather than picking individual examples and putting pressure on the relative authorities until one had some success and then choosing another target, that it made more sense to try and campaign for a

legislative framework which would sort of take care of all these things. But all these individual campaigns were examples of the need for a stronger legislative framework (PG4).

La fin des années 1970 et le début des 1980 ont été marqués par quelques campagnes importantes. Un premier échec majeur a déstabilisé le mouvement : celui du référendum sur la dévolution de 1979.

You know about 1979 and the first referendum and the catastrophe for people who believed in this... We thought the world had ended, we thought, this is it, this is the final rejection. It is difficult to estimate the catastrophic effect of that was and yet the nationalist movement picked itself up in the early 1980s (PG3).

L'idée d'une assemblée législative pour le Pays de Galles (et pour l'Écosse) avait fait son chemin dans l'après-guerre, mais la pression s'est intensifiée avec des résultats électoraux de plus en plus positifs pour *Plaid Cymru*, qui a réussi à faire élire son premier député en 1966. Le parti *Labour* a finalement fait une proposition en ce sens en 1978, conditionnelle à l'approbation par référendum. Une grande partie des nationalistes gallois appuyaient la dévolution, mais l'option connut un échec retentissant à travers le Pays de Galles lors du référendum de 1979. D'aucuns y voyaient une occasion manquée pour le nationalisme gallois de prendre du gallon. Pour Evans, cette défaite a été une catastrophe, d'autant plus que la décentralisation promise était très limitée (2000, 157). Peu de temps après le référendum, les Conservateurs ont pris le pouvoir, dirigés par Margaret Thatcher, et cette option a disparu de l'agenda jusqu'au milieu des années 1990.

Thatcher joue un rôle important dans une seconde campagne importante, celle pour un réseau de radio et de télédiffusion en gallois. Le contenu en gallois sur les ondes de la BBC était rare et très souvent à l'extérieur des heures de grande écoute, ce qui pour les militants gallois contribuait à angliciser les Galloisants. Alors que les Galloisants demandaient plus de contenu en gallois, ceux qui ne le parlaient pas se tournaient vers les réseaux basés en

Angleterre pour éviter d'être exposés au gallois, ce qui causait des pertes d'auditoires à la BBC et qui justifiait son hésitation à augmenter le contenu gallois. *Cymdeithas* a mené une longue campagne pour demander une chaîne de télévision dédiée au gallois.

I became particularly caught up in the campaign for a Welsh language television channel... It lasted about 10 years... Over 10 years, we campaigned (PG2).

A campaign developed for a separate television channel for Wales... until the campaign that reached its climax in the early 1980s (PG3).

Le mouvement a utilisé plusieurs techniques d'action directe non violente, comme la destruction de transmetteurs et l'occupation de studios.

We climbed television masts, that was part of the protest. To trespass... was not a criminal offense. But conspiring to trespass was... Again there was a show trial. We also broke into the television studios... That led to a two year imprisonment (PG5).

À l'élection de 1979, tous les principaux partis ont promis une telle chaîne, mais peu après son élection, Thatcher a annulé cette promesse.

In the elections of May 1979, which brought Margaret Thatcher to power, every political party had signed up to announce a television channel. And then about in August of that year, the Home Secretary under Margaret Thatcher... announced that he had second thoughts, that it would be better to have a few more Welsh programs and spread them out (PG2).

En mai 1980, Gwynfor Evans, le président de *Plaid Cymru*, a annoncé qu'il était prêt à faire une grève de la faim tant que la chaîne ne serait pas créée. Evans relate lui-même qu'il a annoncé « *my intention of employing the Gandhian tactic of continuing on hunger strike [...]* until the government kept its promise » (Evans 2000, 158). Le 17 septembre 1980, les Conservateurs sont revenus sur leur décision d'annuler cette promesse et la chaîne S4C a été lancée en novembre 1982.

Gwynfor Evans... announced that he would fast to death... That is what won the day, because Mrs. Thatcher had famously said, the lady's not returning. She did turn back on this one. Probably Mrs. Thatcher had on her mind to not let Wales go the way of

Ireland where Bobby Sands had starved himself to death which led to violence<sup>20</sup>. It is a very curious thing in a way for Gwynfor to do, because he was a life-long pacifist, and yet had he gone through with this it might have led to violence (PG2).

Des notes au cabinet, récemment déclassifiées, ont démontré que la menace d'une grève de la faim a joué un rôle déterminant dans la décision de Thatcher de revenir sur sa décision (BBC, 30 décembre 2010, en ligne), afin d'éviter que la mort d'Evans ne dégénère en épisodes de violence comme on en voyait en Irlande du Nord à l'époque. Plusieurs prétendent d'ailleurs qu'il s'agit du seul dossier où elle serait revenue sur une décision déjà prise. L'obtention de cette chaîne est perçue par la plupart des acteurs comme une conséquence culturelle importante de la mobilisation linguistique, bien qu'elle n'ait pas eu de conséquences politiques immédiates. Elle devient certes un outil de promotion de la langue, mais ce n'est pas suffisant pour infléchir la situation générale du gallois. De surcroît, le dossier de la chaîne S4C demeure toujours d'actualité, dans un contexte de pressions financières dans le domaine des médias (BBC, 27 mai 2014, en ligne).

Un autre dossier qui doit être soulevé est celui de l'éducation, vu par plusieurs comme étant une clé pour assurer la transmission de la langue aux nouvelles générations. L'éducation avait aussi été au cœur du renouveau nationaliste gallois de la fin du 19e siècle, dans la foulée de l'épisode de la trahison des livres bleus (*Brad y Llyfrau Gleision\The Treason of the Blue Books*). Cet épisode renvoie à une série de rapports, préparés par trois Anglais sans connaissance du gallois, sur l'état de l'éducation au Pays de Galles, principalement en ce qui a trait à l'acquisition de l'anglais. Ces rapports ont dressé un portrait fort critique du peuple gallois, les qualifiant d'ignorants et d'immoraux (Davies 2006 : 37) ou encore de rétrogrades

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Bobby Sands était un militant républicain d'Irlande du Nord. Il avait été emprisonné dans la foulée d'attaques violentes menées par la *Irish Republican Army*. Il a amorcé une grève de la faim en mars 1981 et en est décédé en mai 1981 (BBC, 5 mai 2011, en ligne). En fait, cet épisode est donc survenu après la menace de Gwynfor Evans. Mais, la violence en Irlande du Nord a commencé avant la campagne pour une chaîne de télévision galloise.

et de barbares (Davies *et al.* 2008, 881). La première école sanctionnée opérant exclusivement en gallois n'a été ouverte qu'en 1939 à Aberystwyth. Mais, la demande pour de telles écoles s'est répandue rapidement, les parents agissant au front pour cette lutte, en mettant de la pression sur les autorités locales et en occupant des écoles (Williams 2003).

There would be no Welsh-medium schools at all without the parents pressure (PG9). Une de ces luttes s'est déroulée à Pont Sîon Norton. À la rentrée de 1980, huit élèves ont été retournés à la maison par une décision des autorités locales sous prétexte que le plafond de 300 inscriptions à l'école avait été atteint. Les parents de ces élèves en plus de leurs partisans ont décidé de dormir à l'école jusqu'à ce que la situation soit corrigée. L'occupation a duré jusqu'en novembre (Miles 2003, 73-76).

The children were brought in and to make sure they would stay there, the parents slept the night in the school. It's known as the Battle of Pont Sîon Norton and it lasted almost for a term... It was a real battle. It was in the press everyday. Eventually the county had to give in (PG9).

Un groupe a été créé pour appuyer les parents dans leurs demandes. La *Union for Welsh Schools*, qui a plus tard été renommée *Parents for Welsh-medium education (Rhieni dros addysg gymraeg*, ou RhAG), souhaitait diffuser les meilleures pratiques des groupes de parents qui avaient réussi à faire ouvrir des écoles dans leurs milieux.

It's to share experience on how you persuade councillors, as to open a new school, what sort of evidence you ought to get (PG9).

Le mouvement visait aussi à faire accepter dans le discours public le besoin d'enseigner le gallois (9PG). Son ambition était donc d'avoir des conséquences biographiques sur la population galloise. Avec le *Education Reform Act* de 1988, le gallois est devenu une matière primaire dans les écoles des régions majoritairement galloises et une matière enseignée dans

toutes les écoles du Pays de Galles. C'est en ouvrant l'éducation en gallois à des familles qui ne le parlent pas que la croissance a commencé à se manifester plus substantiellement.

The big thing was when Welsh-medium education became available for children of non Welsh-speakers and from that point on the growth was much greater and there continues to be a great demand (PG9).

Depuis, le nombre de locuteurs du gallois n'a cessé d'augmenter (jusqu'au recensement de 2011), notamment grâce à l'incitatif que représentent les nouveaux emplois qui requièrent un niveau de bilinguisme gallois-anglais dans les nouvelles institutions créées suite à la dévolution de 1999. C'est d'ailleurs à Cardiff, là où se situe l'Assemblée, que le nombre de locuteurs augmente le plus, quoique ce soit surtout chez les enfants de moins de 11 ans que cette croissance se vérifie, selon l'intervenant rencontré (PG9). L'obtention de telles écoles constitue une victoire importante de la mobilisation, mais, comme nous l'avons déjà souligné, elles n'ont pas freiné la chute du nombre de locuteurs du gallois observée dans le recensement de 2011.

Un autre moment marquant de la mobilisation linguistique est l'adoption de la Welsh Language Act de 1993 qui a aussi mené à la création du Welsh Language Board<sup>21</sup>. Bien qu'il s'agisse d'un impact politique important de la mobilisation linguistique, comme le diraient Chabanet et Giungi (2010), notamment en raison des avancées dans le domaine juridique qu'introduisait cet acte législatif, les acteurs impliqués dans le mouvement n'en étaient pas satisfaits; d'où l'importance de laisser les acteurs déterminer eux-mêmes ce qui constitue un succès ou pas. Cette victoire n'était donc pas suffisante pour que la mobilisation s'essouffle, parce qu'elle a débouché sur un texte plutôt vague selon certains, mais surtout parce qu'il n'établissait pas de droits linguistiques positifs.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Le Welsh Language Board a été démantelé en 2011 après l'adoption de la Welsh Language Measure. Il a été remplacé par le Welsh Language Commissioner.

A Welsh Language Bill was introduced which became the Welsh Language Act in 1993... The conventional view of both Plaid Cymru and Cymdeithas yr Iaith was that it was a waste of time, that the Welsh Language Act was so weak, so inadequate, that it failed to establish rights, that it established a bureaucratic process for the development of official usage of the language (PG3).

A Welsh Language Act had been passed by the Westminster parliament before devolution in 1993. It was an act that was generally a disappointment to the sort of Welsh language movement that we had campaigned for about a decade to try to get to that point because, despite its being an act that required public bodies to treat Welsh and English on a basis of equality, there was no declaration of official status for the Welsh language. This expectation of treating both languages on an equal basis was very vague and in practice it didn't lead to that in the day to day practice. And beyond that, it wasn't one that established rights to Welsh-medium provisions. Bodies could work their way around the requirements if they could show that it was not practical for them to do so (PG4).

La loi prévoyait la création du *Welsh Language Board*, qui avait comme responsabilité de veiller à la mise en œuvre de certaines parties de la loi, à appuyer les institutions à développer leurs schémas linguistiques et à valoriser l'usage de la langue dans l'espace public. Cette institution se voit comme « a facilitator and adviser, working in co-operation and partnership with organizations rather than seeking to dictate » (Welsh Language Board 2000, 86). Mais, il n'était pas non plus à l'abri des critiques.

Whereas it failed, I think, in the first years, to do the things I thought most important, that is devising and implementing a strategy for revival. It concentrated more on the mechanics of official status. That was the mistake I think that it made (PG3).

Bref, les nombreuses insuffisances de cette loi ont incité *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* et les autres groupes linguistiques à poursuivre la mobilisation linguistique pour améliorer et officialiser le statut de la langue galloise. Les impacts politiques, culturels et biographiques de la mobilisation linguistique ne s'étaient pas traduits par des transformations satisfaisantes dans le régime linguistique aux yeux des acteurs impliqués dans la mobilisation. Les injustices identifiées au déclenchement du cycle de mobilisation au début des années 1960 et défendues par un nouveau porte-parole qui adoptait un répertoire d'action diversifié n'avaient toujours

pas été corrigées. Tant que les principales insatisfactions à l'égard du régime linguistique au Pays de Galles se maintiennent, la mobilisation linguistique en fait tout autant.

2.3 La dévolution au Pays de Galles a entraîné une réorganisation de la mobilisation linguistique sans la freiner

Aujourd'hui, les acteurs constatent que la mobilisation linguistique se réorganise suite à la dévolution de 1999.

If one were to look at the history of language activism in Wales, the big event would be the establishment of the National Assembly (PG1).

Because of course there is a place where we now have powers for the Welsh language in Wales, the fact that power is here for the very first time is something in itself (PG8).

Ce projet de dévolution, présenté par un gouvernement britannique sous le *Labour Party* de Tony Blair, a été accepté de justesse. L'option ne l'a emportée qu'avec 50,3% des votes suite à une campagne soutenue par les groupes représentant les Galloisants.

Had it not been nevertheless for the intense political activity and the growth of Plaid Cymru in the 1990s, I don't think we would've had a yes vote. It is primarily the political will of the people of Wales gradually building up towards support for this (PG3).

Selon Royles, cette démocratisation de la gouvernance au Pays de Galles « opened up opportunities to influence a new tier of politicians » (Royles 2007, 49) et a aussi permis à la société civile galloise de désormais participer directement à l'élaboration de politiques publiques.

Cette dévolution a eu quelques impacts politiques et culturels positifs sur le statut de la langue et sur son utilisation dans les institutions publiques.

During the first four years I was a member of the Assembly, I think it's true to say that we succeeded in ensuring that the new devolution project would adopt the Welsh

language as a key component within it. This was achieved in committee enquiries, in policy documents, subsequently of course in legislation, the establishment of strategies for the promotion of Welsh language education (PG3).

Mais, la dévolution n'est pas non plus une panacée, parce que l'enthousiasme des premiers jours a fait place à de la méfiance. Désormais, la mobilisation linguistique se réorganise autour de deux pôles : un qui continue à demander une amélioration du statut de la langue galloise et un autre qui vise le développement des communautés qui utilisent le gallois.

This is oversimplifying things tremendously but a lot of the campaigns around the Welsh language over the past 40 years really had these two strands that is guiding it. So campaigns about the status of the Welsh language, to make the Welsh language more visible, easier to use in public life, and then campaigns focused on the sustainability of the language as the normal language of certain communities (PG4).

Dans un premier temps, les groupes de la société civile cherchent à renforcer les outils législatifs pour assurer la protection et la promotion du gallois. Ces demandes visent à corriger les failles identifiées dans la *Welsh Language Act* de 1993.

There was a range of weaknesses related to that 1993 language act and at the turn of the century in the 2000s, Cymdeithas yr Iaith decided that it was time to push for a stronger piece of legislation, particularly given that by now we were in the post-devolution period and the National Assembly (PG4).

Parmi ces failles, il y avait le fait que le secteur privé n'était toujours pas visé par le cadre législatif. Des actions directes étaient organisées pour mettre cette faille en lumière.

I think we were targeting the private sector because it was trying to target services that were widely used by young people but it was outside of the 1993 Welsh Language Act. It was important to raise awareness to the faults in the 1993 Welsh language legislation... We asked for information in Welsh... we asked for the manager... we put stickers and posters around that shop, either sit down in the shop and disrupt the shop, or we could attach ourselves to each other with chains, we would make it difficult for them to remove us (PG8).

Mais, cette campagne ne reposait pas que sur l'action directe. Les groupes ont utilisé des moyens plus traditionnels, notamment en faisant du démarchage auprès des élus de l'Assemblée nationale.

That included work with Assembly members primarily, because it was a campaign that was focused on the National Assembly. Also, various sort of public events, protest rallies, public meetings, etc. (PG4).

Ce choix de stratégie était rendu possible du fait que la dévolution avait entraîné la création d'une nouvelle institution permettant de faire des choix démocratiques sur l'évolution du Pays de Galles et que cette institution détenait des pouvoirs lui permettant d'agir sur la langue galloise.

Cette campagne a en quelque sorte suivi le même modèle que les autres, c'est-à-dire que des groupes ont fait des demandes importantes et perçues comme étant irréalistes, jusqu'à ce que des groupes plus modérés adhèrent à certaines de ces demandes et cherchent à les rendre plus crédibles.

It has happened as I said in the recent language act where Cymdeithas yr Iaith started going on about public official status and the need for legal rights to use the language. This was dismissed by the Welsh Language Board to start off and then by other opinion formers. Gradually, they started to espouse these views as well. And when that happens, the campaign starts to change gear. Cymdeithas yr Iaith can then start to push even further, and sort of always drag these people along with them, because they occupy the ground that Cymdeithas yr Iaith was holding, but it's pushed further along the road, if you like (PG4).

Au final, cette campagne a mené à la *Welsh Language Measure (2011)*. Si cette mesure législative officialise le statut du gallois sur le territoire, elle n'est pas allée aussi loin que le souhaitaient ceux qui se sont engagés dans la mobilisation. Encore là, l'impact politique de la mobilisation n'était pas satisfaisant selon plusieurs intervenants.

It ran then for up until last year when the National Assembly... managed to pass a new Welsh language act... which did not do everything that I hoped for, but did improve on the previous one in substantial ways, particularly there is a declaration of official status now (PG4).

Une des critiques est que la mesure n'a toujours pas enchâssé des droits linguistiques au Pays de Galles, ce qui est perçu comme un échec de la mobilisation qui perdure depuis l'adoption de la *Welsh Language Act* en 1993.

We didn't win on the rights-based approach to the legislation (PG8).

L'autre échec est qu'elle a encore exclu le secteur privé de ses champs d'application, rendant la mesure insatisfaisante aux yeux de plusieurs.

That's why we lobbied for a new Welsh language measure, but it was watered down. The target corporations lobbied and got left out of it (PG5).

And yes it did get derailed in the sense that it could not go far enough in all the big private industries being part of it, but it went further than the last legislation (PG8).

Une composante importante de la mesure est la création du *Welsh Language Commissioner* qui remplace l'ancien *Welsh Language Board*. À l'automne 2011, au moment des entretiens, la nouvelle commissaire à langue galloise, Meri Huws, venait tout juste d'être nommée et l'institution en soi n'était toujours pas sur pied<sup>22</sup>. Certains intervenants se demandaient quelle serait réellement sa marge de manœuvre pour protéger et promouvoir le gallois dans les institutions publiques (4PG, 7PG, 8PG).

If the new language commissioner is not very strong, I think that will have a detrimental effect on how the new legislation is enacted (8PG).

Bref, la mobilisation linguistique n'allait pas baisser la garde dans ce contexte. D'ailleurs, la nouvelle commissaire était responsable de développer de nouveaux standards sur l'utilisation du gallois dans les institutions publiques et privées. Elle a déposé ses plans en novembre 2012 au ministre responsable des langues à l'Assemblée nationale du Pays de Galles. Le ministre les a rejetés en bloc en mars 2013, disant que les droits qu'ils créaient n'étaient pas assez clairs

\_

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Un autre changement important est survenu après les entretiens : l'adoption de la *National Assembly for Wales* (Official Languages) Act 2012. Nous l'avons inclus dans notre description du régime, mais elle est absente des propos des intervenants.

et que certains étaient déraisonnables (BBC, 6 mars 2013, en ligne). Des groupes gallois sont sortis publiquement pour dire que cette décision venait miner le rôle et l'indépendance du Commissariat à la langue galloise.

Dans un deuxième temps, un enjeu qui coalise les militants est le renforcement de la langue galloise comme langue communautaire. Cet enjeu naît de constats sur la démographie changeante du Pays de Galles.

There are other factors as well, you see, hugely significant, and these are demographic change. I mean the demographic change that occurred in my lifetime... has been enormous. In the first place, the migration of a large number of English people in what used to be Welsh-speaking areas. Those areas no longer have that kind of linguistic solidity that they used to have. The other demographic change of course is the growth of the Welsh language in formerly English-speaking areas, particularly the south-east and the north-east with the development of the Welsh schools movement and the migration of a large number of Welsh-speaking people to those areas to live (PG3).

Ce changement entraîne un constat troublant sur la survie du gallois dans les communautés où il était traditionnellement utilisé.

The problematic is that we see the erosion of what we call for the moment the naturally organic Welsh-speaking communities... where speaking Welsh is automatic. With the erosion of that and with the reality that Welsh speakers live most of the time among non-Welsh speakers... where does the Welsh language go in that situation? (PG3)

Il entraîne aussi de nouvelles demandes de la part des groupes de la société civile, de sorte que la mobilisation linguistique ait aussi des conséquences biographiques sur la population locale.

The number of communities where, say, 70% of the population or higher are Welsh speakers are declining. These are primarily based in the West, North West... That has led activists to focus their attention on demanding changes in the area such as land use planning, housing development, economic development etc. (PG4)

Dès lors, c'est la question du logement et de l'accès à la propriété qui devient primordiale. Pour résumer simplement cet enjeu, il faut dire que plusieurs régions

traditionnellement galloises sont défavorisées et souffrent de chômage chronique. Des familles quittent vers les milieux urbains (nommément Cardiff) pour trouver des emplois. Les maisons qu'ils quittent sont souvent situées dans des régions de villégiature, sur le bord des côtes. Leur proximité de centres urbains anglais fait en sorte que de riches Anglais achètent ses maisons et en font des maisons de vacances. Dès lors, les villages se vident parce qu'ils sont constitués de résidents temporaires. Le prix de ces maisons en demande augmente trop rapidement pour que de jeunes Gallois locaux puissent les acheter pendant qu'elles sont sur le marché. Ces jeunes doivent eux aussi quitter vers les milieux urbains.

En 2001, *Cymuned* a été créé spécifiquement pour traiter de ce dossier devant l'insatisfaction de plusieurs à l'égard des positions de *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* sur la question des changements démographiques. Selon Jones et Fowler (2008), ce groupe est composé de nationalistes désaffectés et déçus par les groupes nationalistes établis qui cherchaient une autre possibilité pour faire avancer la réflexion sur la revitalisation de l'identité galloise dans les régions traditionnelles.

When it came to the issue of the preservation of Welsh as a community language in North West Wales... they did not want to discuss population movement. We set up a group so we could do that. (PG1)

Il n'y a pas de consensus sur le type de mesures à prendre pour freiner ce phénomène. Les plus radicaux prônent des mesures législatives favorisant l'accès à la propriété aux locuteurs du gallois et un contrôle plus étroit de la migration au Pays de Galles (Brooks 2002), mais ces mesures pourraient être perçues comme trop restrictives et pourraient être contestées devant les tribunaux par des acheteurs qui considèrent que leurs droits sont indûment brimés.

There has been an intellectual failure by the Welsh language movement to say that its possible to deal with these issues of population movement in a way which... can be reconciled with a democratic liberal state where freedom of movement and non-discrimination is enshrined (PG1).

Les plus récentes statistiques du recensement de 2011 faisant état de la migration toujours plus grande des régions traditionnelles vers les centres urbains ne freinent pas les demandes relatives à cet enjeu. Autrement dit, au-delà des succès accumulés dans les 50 dernières années et des conséquences politiques et culturelles de la mobilisation linguistique, des intervenants veulent faire comprendre que l'avenir du gallois ne peut passer que par une action concertée dans ce domaine, que le régime linguistique doit être modifié de façon à avoir une emprise sur cet enjeu, que la mobilisation doit dorénavant avoir aussi un impact biographique pour agir sur la démographie.

The Welsh language movement has been quite successful in making the state respond to its requirements but it has failed on the really important issue itself, which is how to ensure the future of the communities where Welsh is the majority language (PGI).

The question we face is, we've largely won the battle that the Welsh language needs a place in these official domains, the argument's been won. The issue more now is how does one achieve it. The question of whether it's possible to maintain areas where the Welsh language can be the normal spontaneous language of normal interaction (PG4).

L'appel se fait donc entendre pour agir sur ce front et pour faire réaliser à la population galloise que la lutte pour la langue doit se mener sur de nouveaux fronts.

Trying to get concerns about the Welsh language to be seen as not just the domain of education and public signage but also in a more holistic manner, that the language is a concern in some of the other socio-economic policy areas (PG4).

Autrement dit, la mobilisation linguistique doit se poursuivre selon ces intervenants parce que ses impacts politiques, culturels et biographiques, bien que réels, demeurent insuffisants pour assurer la pérennité de la communauté linguistique galloisante. Autrement dit, le cadre législatif qui s'est développé ainsi que le statut accru qu'a obtenue la langue galloise dans la société ne suffisent pas pour freiner les tendances démographiques qui désavantagent les régions où s'utilise traditionnellement le gallois. La mobilisation linguistique doit mettre en

lumière ces nouvelles injustices et envisager des correctifs pour assurer la survie du gallois comme langue communautaire, ce que ne permet pas le régime linguistique actuel.

#### 2.4 L'avenir de la mobilisation linguistique au Pays de Galles est mitigé

Après la dévolution et les récentes mesures législatives, certains pensent que la mobilisation linguistique au Pays de Galles est appelée à changer. Ils considèrent qu'elle a eu beaucoup d'impacts externes positifs dans les 50 dernières années.

What we can say with a certain pride is that because of what has been achieved in the last 50 years, the battle is still there to be fought (PG5)

Where the Welsh language movement has been successful has been in terms of making institutions of the state bilingual. So... there has been a growth in Welsh-medium education, Welsh is an official language, all considered the state has to deal in a bilingual manner in its dealings with the public, we have a Welsh media infrastructure (PG1).

A large part of the language campaign objectives have been achieved (PG3).

I think some people are too negative really. We've got new Welsh language legislation which enshrines the equality of the Welsh language in law. I mean there's still problems... but there are more services, there are more people speaking the language, there are people who are adults who are starting to learn, there is more opportunities to socialize (PG8).

Une intervenante laisse même entendre qu'il vaudrait mieux à ce point-ci de voir si la *Welsh Language Measure* peut fonctionner plutôt que de tout de suite demander pour une nouvelle législation corrigeant ses défauts (PG8). Pour ainsi dire, plusieurs intervenants estiment que les récents succès de la mobilisation linguistique pourraient s'avérer satisfaisants pour l'instant.

Les intervenants partagent presque tous une réflexion critique sur l'utilisation de l'action directe non violente dans ce contexte. Certains considèrent que cette stratégie perd en légitimité dans l'espace public, qu'elle n'est plus appropriée, ni efficace, et qu'elle ne fait que

polariser la population sur certains enjeux. Il existe donc une réflexion sur la pertinence de certaines stratégies qui font partie du répertoire d'action collective utilisé depuis le déclenchement du cycle de mobilisation au débit des années 1960.

The problem for Cymdeithas following the devolution is that Welsh-speakers form a significant part of citizens in Wales. They're 20%. We have a Welsh democracy, and in that context it becomes more difficult to justify direct action (PGI).

The issue about campaigning techniques, particularly the issue of direct action, is a particular issue for Cymdeithas yr Iaith. It's not very, well it hasn't been very good and still isn't honestly considering the extent to which those traditional techniques are still appropriate, effective, etc. (PG4)

But now you have a government in Cardiff... at what point could you justify, when you have a language commissioner and your own parliament, could you ever justify direct action (PG2).

Un intervenant considère d'ailleurs que les actions directes n'ont peut-être plus l'impact qu'elles avaient dans les années 1960.

In the 2000s, I climbed a mobile phone mast as part of a campaign for a new Welsh language act and that everything we'd won was strategically being eroded. The services were being privatized and the companies were not required to have Welsh language policies [The police took our name. Last year] we climbed the television mast again. Upon our descent, this time, the police actually posed with us for a photograph at the bottom (PG5)

Certains perçoivent aussi un problème du fait que *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* remplit deux fonctions, c'est-à-dire organiser des campagnes reposant sur l'action directe et faire du démarchage auprès des élus à l'Assemblée nationale du Pays de Galles.

They do lobby elected representatives, but it is difficult to be fighting a direct action campaign against elected representatives on one side, and then lobbying them inside the institutions on the other hand (PG1).

Given that context, I don't see that it's always necessary to go through the direct action process to get these issues on the agenda and whether it's the most effective way of doing so. Is it really possible to expect people to meet and discuss with you in sort of a constructive manner while you're at the same time maybe going to occupy their office next week (PG4).

In the past, before devolution, direct action could work as a way of forcing open doors that were shut. Nowadays, there's a risk that it won't do that, that it simply plays a role of closing doors that are already open, or if not open, at least ajar (PG4).

D'ailleurs, certains intervenants prennent le temps de préciser que leurs groupes n'ont que peu de liens avec *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* et d'insister sur leur caractère apolitique. Ils veulent manifestement distinguer leurs activités des stratégies habituelles de *Cymdeithas* pour préserver les liens privilégiés qu'ils ont développés avec l'Assemblée nationale du Pays de Galles (PG6, PG9). Ils soulignent que leurs contacts se limitent à leur participation au sein de *Mudiadau Dathlu'r Gymraeg* (*Celebrating Our Language*), un organisme parapluie au sein duquel plusieurs groupes de la société civile participent afin de coordonner leurs actions visant, entre autres, à assurer la survie du gallois comme langue communautaire, à surveiller la mise en œuvre de la *Welsh Language Measure* et à contribuer à faire en sorte que tous puissent continuer à utiliser le gallois (Dathlu'r Gymraeg, en ligne).

Dans ce contexte, plusieurs pensent que la mobilisation linguistique au Pays de Galles doit se réorganiser sur de nouvelles bases, ou encore que le cycle de mobilisation linguistique actuel arrive dans une nouvelle phase.

The only way I see forward is for somehow or another, this dispersed Welsh-speaking community to achieve some kind of coherence and then to become dynamic, to establish itself as something that has growth within it. How to achieve this is the question. And that, as I see it, is the big issue, and I think it requires a complete change in the mindset of language campaigners. I think it's time to move from protest and from demands for rights. It's time to move from that to a much more confident assertive growth based dynamic view, dynamic set of action to advance the use of Welsh (PG3).

Ainsi, malgré les succès des dernières années et devant les nouveaux défis qui se pointent, la majorité des acteurs continuent à percevoir des injustices qui doivent être corrigées dans le régime linguistique, duquel ils continuent à être insatisfaits. Cela explique que la mobilisation

linguistique se maintienne. Mais, certains autres acteurs estiment que les stratégies de mobilisations pourraient devoir se transformer, soit pour mettre plus l'accent sur les problèmes qui perdurent, soit pour apprendre à composer avec le nouveau contexte qui se déploie depuis la création de l'Assemblée nationale du Pays de Galles. Un changement pourrait donc s'opérer à l'avenir quant à l'étendue et à l'intensité de la mobilisation.

## 3. La mobilisation linguistique au Pays de Galles se maintient à un niveau élevé tout au long de la période

Ce récit de la mobilisation linguistique nous permet dès lors d'en faire une première analyse à la lumière des pôles proposés dans le chapitre méthodologique. Il nous permet de constater qu'il y a effectivement de la mobilisation linguistique visant la valorisation d'une identité collective. Ensuite, un cycle de mobilisation a été déclenché au début des années 1960 avec la création d'un nouveau groupe porte-parole. Cette mobilisation s'est inscrite dans la durée, réussissant à maintenir son niveau élevé. Au final, la mobilisation n'est pas entrée en rémanence, mais cette possibilité est envisageable dans le contexte actuel.

Dans un premier temps, il y a effectivement une mobilisation linguistique au Pays de Galles. Des groupes de la société civile se sont formés et se sont dotés d'un répertoire d'action collective pour mener des actions visant l'amélioration du statut du gallois. En plus de *Plaid Cymru*, qui est plus un parti politique traditionnel qu'un groupe de la société civile durant la période étudiée, il y a eu la création de *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg* en 1962 qui avait comme mission particulière d'améliorer le statut et la présence du gallois. Plusieurs autres groupes sectoriels se sont formés dans des domaines comme la jeunesse et l'éducation afin de mettre de l'avant leurs demandes particulières. D'autres groupes se sont aussi formés soit pour

critiquer *Cymdeithas* et lui reprocher de ne pas être assez active sur certains fronts, comme *Cymuned*, ou encore d'autres pour compléter sa mission et coordonner des actions plus larges, comme *Mudiadau Dathlu'r Gymraeg* (*Celebrating Our Language*).

Au-delà de l'existence de ces groupes, un cycle de mobilisation linguistique a effectivement été déclenché selon les paramètres que nous avons identifiés préalablement. Des porte-parole se sont manifestés et ont constaté des injustices à l'égard de la langue. Au départ, c'est Saunders Lewis qui a donné l'impulsion nécessaire au déclenchement de la mobilisation en soulignant dans une allocution publique que les institutions refusaient toute forme de statut ou de reconnaissance pour la langue galloise et nuisaient aux efforts de faire du gallois une langue d'usage plus répandue. C'est lui qui propose la création d'un mouvement formulant les demandes de la minorité galloisante. Cymdeithas yr Iaith Gymraeg est créé quelques mois à peine après cette allocution. Dès le début, Cymdeithas organise quelques campagnes ciblées sur des exemples précis où il y avait des possibilités d'améliorer le statut du gallois, comme les bureaux de poste, les panneaux routiers et une chaîne de télévision. Il a aussi opté pour un répertoire d'action fondé sur des méthodes traditionnelles accompagné par de la désobéissance civile et de l'action directe non violente. Le mouvement a d'ailleurs fait le choix d'exclure toute forme de violence contre des personnes, mais de permettre la violence contre la propriété. Ce choix perdure encore aujourd'hui. Il a aussi réussi à convaincre la population ciblée à lui donner son appui, comme en témoigne la participation à plusieurs de ses épisodes de mobilisation.

La mobilisation linguistique s'est inscrite dans la durée. Après quelques campagnes ciblées successives, le mouvement a compris qu'il devrait peut-être plutôt faire campagne pour un cadre législatif qui permettrait d'aborder un large éventail de domaines de l'action

publique. Ainsi, aux demandes initiales se sont ajoutées des demandes pour la reconnaissance officielle de la langue et pour des droits linguistiques. En plus de mesures ponctuelles, les autorités gouvernementales ont adopté une série de mesures législatives pour améliorer le statut de la langue, nommément la Welsh Language Act de 1993 et la Welsh Language Measure de 2011. Mais, dans les deux cas, le mouvement a été insatisfait du cadre proposé par ces mesures législatives. Les principales récriminations qui demeurent sont que le secteur privé est toujours exclu de ces mesures et qu'elles n'accordent toujours pas de droits linguistiques positifs. Bref, malgré ces transformations dans la dimension juridique du régime linguistique, la mobilisation linguistique se poursuit parce que la minorité demeure insatisfaite des mesures adoptées. La mobilisation a certes eu des impacts externes positifs, mais qui ne répondaient pas toujours aux principales revendications du milieu associatif galloisant. De plus, d'autres enjeux émergent qui ne peuvent toujours pas être réglés à partir du cadre législatif en place. Ceux-ci relèvent principalement du domaine socioéconomique et renvoient au maintien de la langue galloise comme langue communautaire. À l'avis de plusieurs, il s'agit du principal défi qui doit animer la mobilisation linguistique dans les années à venir.

Bref, devant ces insatisfactions, le cycle de mobilisation se maintient et son niveau demeure élevé, à la fois en matière d'étendue en raison du nombre toujours important d'épisodes de mobilisation, et en matière d'intensité parce que le répertoire d'action collective est très diversifié et fait toujours place à des stratégies plus dérangeantes comme l'action directe. Nous n'observons pas qu'elle entre en rémanence, c'est-à-dire qu'autant la cause que le phénomène se maintiennent. La mobilisation n'a pas à se réorganiser suite à une victoire importante – des enjeux majeurs demeurent – ni suite à une fermeture de la structure des opportunités politiques – le contexte post-dévolution ne présage pas une fermeture, mais plutôt

une croissance des occasions de faire entendre les demandes et de participer à l'élaboration des politiques publiques. Toutefois, certains appellent pour une redéfinition des objectifs et des stratégies du mouvement. Une intervenante propose même de laisser le temps à la Welsh Language Measure d'être mise en œuvre avant de se relancer dans de nouvelles campagnes demandant des modifications au régime linguistique. La mobilisation pourrait dès lors entrer en rémanence le temps que s'effectue la redéfinition du mouvement en fonction du nouveau contexte amené par la création de l'Assemblée nationale du Pays de Galles et par l'officialisation du statut de la langue. La rémanence ne peut donc être exclue du portrait futur de la mobilisation linguistique au Pays de Galles, surtout si la satisfaction à l'égard du régime se diffuse dans la population et que la mobilisation linguistique continue à obtenir des succès politiques, culturels et biographiques.

Au final, nous constatons que la mobilisation linguistique a été déclenchée au Pays de Galles dans la foulée d'insatisfactions de plus en plus manifestes formulées par des nationalistes en mesure d'engager la population. Cette mobilisation se maintient toujours aujourd'hui, parce que plusieurs de ces insatisfactions ne sont toujours pas réglées, malgré la création de l'Assemblée nationale du Pays de Galles, qui a longtemps été l'une des principales demandes du mouvement. Ainsi, la mobilisation linguistique de la minorité galloisante n'est pas entrée en rémanence, parce que la cause ne s'est jamais essoufflée et que la mobilisation n'a toujours pas obtenu les succès escomptés. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne pourrait entrer en rémanence à l'avenir. Nous considérons toujours que le niveau de mobilisation linguistique au Pays de Galles est élevé à la lumière du portrait que nous en avons dressé, surtout si on le compare avec les deux autres cas retenus.

#### **CHAPITRE 5**

### La mobilisation linguistique en Ontario

Créer des espaces unilingues francophones pour dialoguer, pour s'épanouir, pour déterminer notre réalité politique et notre avenir, c'est une trame qui dure depuis 35 ans (ON2).

La situation de la minorité francophone en Ontario a souvent progressé à coups de gains progressifs et ciblés. Les acteurs de la société civile s'accommodent de ce souci pour le pragmatisme et l'étapisme en Ontario (Morton 1997), mais n'hésitent tout de même pas à demander des transformations importantes au régime linguistique ontarien. Certaines de leurs demandes se sont d'ailleurs concrétisées. Aujourd'hui, le portrait de la mobilisation linguistique est plutôt mitigé. Elle n'est certes pas au point mort, mais elle n'est pas aussi soutenue qu'à d'autres époques. Dans ce cas-ci, la question de recherche devient : Pourquoi la mobilisation linguistique est-elle modérée en Ontario après une période où elle était plus soutenue? Nous croyons que la mobilisation est entrée en rémanence après une victoire importante obtenue dans les années 1980. Un nouveau cycle s'est ensuite déclenché à la fin des années 1990 quand la communauté a perçu que ses acquis étaient menacés. Aujourd'hui, la mobilisation est modérée parce que sans être entrée en rémanence à nouveau, les demandes de la communauté suscitent une moins forte mobilisation, autant sur le plan de l'étendue que de l'intensité.

Pour démontrer ces différentes phases de la mobilisation linguistique, nous reprenons essentiellement la forme du chapitre précédent. Nous commençons par faire le portrait du régime linguistique ontarien entre 1962 et 2012 en utilisant les dimensions que nous avons décrites dans le chapitre 2. Ensuite, nous présentons la mobilisation linguistique en Ontario du début des années 1960 à aujourd'hui. Ce récit se divise en cinq thèmes : la mobilisation

linguistique dans une période où l'identité franco-ontarienne fondait ses bases, les principales luttes des années 1970 et 1980 jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français*, la période de rémanence du début des années 1990, le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique autour de l'épisode de l'hôpital Montfort, puis les constats et les enjeux actuels quant à la mobilisation linguistique en Ontario. Nous complétons ce chapitre avec une première analyse des entretiens, autour des pôles identifiés dans le chapitre 3 afin de qualifier pourquoi nous considérons que la mobilisation linguistique en Ontario est aujourd'hui modérée.

#### 1. Le régime linguistique ontarien s'est transformé à coups de gains progressifs et ciblés

Selon LeVasseur, en ce qui a trait aux enjeux linguistiques, « la politique 'étapiste' adoptée dans le passé influe toujours dans une large mesure sur l'approche que privilégie le gouvernement provincial » (1993, 222). Cela ne veut certainement pas dire que le régime linguistique ontarien ne s'est pas transformé, mais plutôt que la situation de la minorité francophone en Ontario s'est améliorée de façon incrémentale à coups de gains progressifs et ciblés. Certes, l'Ontario n'a pas été déclaré une province officiellement bilingue malgré les demandes formulées en ce sens surtout dans la foulée des négociations constitutionnelles qui ont mené à la *Loi constitutionnelle de 1982*. Elle n'a pas été toujours ouverte à accommoder la présence du français sur son territoire, notamment dans les écoles comme en témoigne l'épisode du Règlement XVII qui interdisait l'enseignement en français au-delà de la deuxième année du primaire et qui a été en vigueur de 1912 à 1927. Mais aujourd'hui, la communauté minoritaire francophone profite d'un contexte législatif et institutionnel qui

facilite l'usage du français dans plusieurs sphères de la vie publique, bien qu'il demeure toujours des enjeux quant à la mise en œuvre des dispositions linguistiques.

De prime abord, la dimension juridique du régime linguistique ontarien s'est transformée de manière incrémentale. D'entrée de jeu, il faut préciser que contrairement au Nouveau-Brunswick (comme nous le verrons dans le chapitre suivant), l'Ontario n'a pas été déclaré officiellement bilingue. Il n'y a donc pas de protection constitutionnelle du français en Ontario, et ce malgré des campagnes de la minorité francophone pour que la province fasse un geste en ce sens. Mais, il y a des nuances à apporter à cette affirmation. D'abord, en 1984, la province a adopté la Loi sur les tribunaux judiciaires, considérée comme « le plus grand changement qui soit survenu dans toute l'histoire du bilinguisme judiciaire en Ontario » (LeVasseur 1993 : 45-46) en ce sens qu'elle octroie le statut de langue officielle au français dans le domaine judiciaire. Puis, en 1986, l'Ontario adopte la Loi sur les services en français qui garantit au public le droit de recevoir des services en français de la part des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario dans les régions désignées<sup>23</sup>. Depuis, cette loi a acquis un statut quasi constitutionnel, confirmé par la Cour d'appel de l'Ontario en 2001 dans la décision Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé) en se fondant sur le principe constitutionnel non écrit de la protection des minorités, qui avait été confirmé dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec. Selon LeVasseur,

La [...] loi sur les services en français vise une approche « pratique » et réaliste, en ce sens qu'elle prévoit la prestation des services en langue française dans les régions jugées prioritaires, évitant ainsi d'indisposer indûment le groupe majoritaire. Elle se veut un compromis : elle donne aux francophones la possibilité de s'exprimer dans un milieu anglophone, mais elle refuse, parallèlement, de reconnaître un bilinguisme institutionnel dans toute la province. En somme, on peut considérer que le législateur ontarien a opté pour un système qui officialise un bilinguisme de fait (1993, 95).

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> En 2015, l'Ontario compte 26 régions désignées et 232 organismes désignés selon la *Loi sur les services en français*.

D'autres actes législatifs comprennent des dispositions linguistiques spécifiques à certains domaines d'intervention, comme la *Loi sur l'éducation* dont une partie prévoit l'accès des élèves à des programmes en français à l'élémentaire et au secondaire.

La dimension politique s'est aussi bonifiée avec le temps. Si les Francophones de l'Ontario n'ont pas créé leur propre parti politique, il n'en demeure pas moins qu'ils sont présents dans tous les principaux partis politiques de la province. On retrouve généralement à l'Assemblée législative de l'Ontario quelques députés francophones, quoique leur nombre varie au gré des redécoupages électoraux et des migrations intraprovinciales (Joyal 2007). Il y a aussi quelques espaces au sein de l'Assemblée législative qui favorisent et facilitent la prise en compte des enjeux francophones dans la prise de décision et dans l'élaboration de politiques publiques. Notons d'abord l'Office des affaires francophones dont le mandat est d'assurer l'application de la Loi sur les services en français et de collaborer avec les coordonnateurs des services en français travaillant dans les divers ministères. Autrement dit, il « veille à ce que les francophones aient accès aux services du gouvernement provincial en français et participent à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en conservant leur patrimoine culturel et linguistique » (Ontario, Office des Affaires francophones, « Mission et vision »). Ensuite, le Commissariat aux services en français a été créé en 2007 et est « chargé de mener des enquêtes indépendantes selon la Loi sur les services en français, par suite de plaintes ou de sa propre initiative, de préparer des rapports sur les enquêtes et de surveiller les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en ce qui concerne la prestation des services en français en Ontario » (Ontario, Commissariat aux services en français, « Mandat »). Dans un récent rapport annuel, justement intitulé *Une* institution francophone s'enracine, le Commissariat considère qu'une « présence permanente

à l'Assemblée législative de l'Ontario représente une avancée historique en matière de reconnaissance et de protection des droits des francophones en Ontario et, du coup, de la société ontarienne dans son ensemble » (Ontario, Commissariat aux services en français 2014, 40). En plus de ces deux espaces, les organismes sectoriels et régionaux représentant les Francophones de l'Ontario sont fréquemment consultés, de façon institutionnalisée ou de façon plus *ad hoc*, par les divers coordonnateurs des services en français dans les ministères ontariens. Aussi, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est consultée par les divers ministères en plus d'avoir l'occasion de rencontrer le Premier ministre au moins annuellement.

Les Francophones jouissent également d'espaces d'autonomie, c'est-à-dire d'espaces où ils peuvent prendre leurs propres décisions. Les conseils scolaires constituent un premier exemple. Les 12 conseils scolaires francophones actuels de la province ont été créés en 1997, mettant fin à une période où la plupart des écoles francophones étaient régies par des conseils scolaires bilingues et dominés par les anglophones. Les Francophones y élisent leurs conseillers scolaires et ont une emprise sur la gouvernance du système scolaire francophone. De plus, sans être des espaces d'autonomie formels, les conseils municipaux sont d'autres espaces où les francophones peuvent avoir une emprise sur la prise de décision. En effet, dans les régions où les francophones sont plus concentrés, ils occupent de nombreux postes au sein des conseils et peuvent prendre des décisions qui ont un impact sur la vitalité du français au niveau local<sup>24</sup>.

Sur la dimension symbolique, il faut comprendre que l'identité franco-ontarienne ne s'est cristallisée qu'après 1960. Bien qu'il y eût un certain sentiment de collectivité francophone en Ontario avant cette date, les Francophones s'identifiaient plutôt comme

\_

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Par exemple, plusieurs municipalités dans l'Est ontarien où les Francophones composent la majorité de la population ont adopté des règlements municipaux imposant l'affichage bilingue aux nouveaux commerces.

Canadiens-français (St-Pierre 2005). Une thèse veut que le Canada français ait éclaté aux États généraux du Canada français en 1967, au moment où les délégués québécois présentent une résolution déclarant le droit à l'autodétermination du Québec (Martel 1997). Cette thèse, nuancée depuis (Bock 2008), veut que le repli des Québécois sur leur territoire ait forcé les communautés minoritaires francophones au Canada à délaisser le projet de nation canadienne-française et à se développer elles aussi des identités provincialisées<sup>25</sup>, d'où le recours plus fréquent au terme « Franco-Ontarien » à partir de ce moment.

À partir du début des années 1970, un réveil identitaire, dont le cœur était situé à Sudbury, a mené à la création de plusieurs institutions et groupes franco-ontariens et au développement d'un réseau culturel (St-Pierre 2005 : 27-29). C'est dans cette ambiance que le drapeau franco-ontarien est créé en 1975 par un étudiant et un professeur de l'Université Laurentienne de Sudbury. Selon Gaétan Gervais, un des concepteurs du drapeau, « [c]e symbole répondait à un besoin de la communauté franco-ontarienne, dont l'identité émergente se cherchait alors des modes d'expression » (Gervais 2005 : 117). Il le décrit ainsi :

La moitié gauche du drapeau, verte et portant au centre une fleur de lys blanche, rappelle la détermination, chez la population franco-ontarienne, de conserver son héritage culturel et linguistique. D'autre part, cette communauté entend aussi participer pleinement à la vie ontarienne, une volonté qu'illustre la partie droite du drapeau, blanche et portant au centre une fleur de trille verte [...] Ainsi, le choix des couleurs (le vert et le blanc) et des symboles (la fleur de lys et la « fleur de trille », une expression créée pour l'occasion) s'explique par la volonté de rallier tous les groupes et tous les individus qui, dans leur diversité, composent l'Ontario français, sans aucune exclusion (Gervais 2005 : 115-116).

Un comité a pris en charge la promotion du nouveau drapeau, qui a été légitimé par son usage grandissant par les divers organismes franco-ontariens et les écoles, notamment. En 2001,

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Une autre nuance doit être apportée : l'identité acadienne n'a pas autant été affectée par cette redéfinition du Canada français parce que ses symboles étaient déjà distincts de ceux du Canada français. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

l'Assemblée législative de l'Ontario adopte la *Loi sur l'emblème franco-ontarien* qui reconnaît officiellement le drapeau franco-ontarien comme un emblème officiel de la province. Le 25 septembre de chaque année, date où le drapeau a été hissé pour la première fois, la communauté franco-ontarienne souligne la Fête du drapeau franco-ontarien. Depuis 2010, suite à l'adoption de la *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes*, cette fête est connue sous le nom de Jour des Franco-Ontariens. Dans son préambule, la loi précise qu'elle sert à reconnaître officiellement l'apport de la communauté francophone à la vie sociale, économique et politique de la province de même que son importance dans la société ontarienne.

Pour la dimension opérationnelle, il faut d'abord préciser que plusieurs des services offerts en français le sont dans les régions où il est pratique et raisonnable de le faire. C'est pourquoi la province a désigné des régions sous la *Loi sur les services en français* en fonction d'un critère numérique : les francophones doivent constituer 10% de la population locale ou 5000 personnes. Pour déterminer la population francophone d'une région, le gouvernement de l'Ontario utilise depuis 2009 la définition inclusive de la population francophone. Selon cette définition,

[s]ont considérées comme francophones de l'Ontario, les personnes pour lesquelles la langue maternelle est le français, de même que les personnes pour lesquelles a langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison (Ontario, Office des affaires francophones, « Définition... »).

Cette définition a eu pour effet d'augmenter la population francophone de la province. Dès lors que des services doivent être offerts, ils doivent l'être en respectant un critère reconnu dans le cadre règlementaire : l'offre active. Selon le règlement, ce concept « implique que les services en français sont évidents, facilement disponibles et accessibles, et publicisés afin que

la population franco-ontarienne soit informée des services disponibles en français et qu'elle puisse accéder à ces services » (Ontario, Office des affaires francophones, « Règlement... »). Il s'agit d'un concept qui a été repris dans plusieurs contextes afin de préciser que l'offre doit être spontanée, que le public doit être convaincu que la qualité du service sera la même en français qu'en anglais et qu'il doit être à l'aise d'utiliser la langue de son choix quand il interagit avec les institutions gouvernementales désignées (Cardinal *et coll*. 2005, 68). Malgré tout, plusieurs critiques se font entendre quant aux lacunes dans l'offre active dans plusieurs domaines d'action publique, comme en justice (Cardinal et al. 2005), en santé (Bouchard, Beaulieu et Desmeules 2012), et plus largement dans l'administration publique (Ontario, Commissariat aux services en français 2010; 2013).

Dès lors, la population francophone peut recevoir des services en français de la part du gouvernement provincial dans les régions et les institutions désignées et elle peut porter plainte auprès du Commissariat aux services en français si elle se sent lésée. Selon son rapport 2013-2014, il a reçu 280 plaintes provenant de diverses régions de la province et visant une variété d'institutions, signe que la communauté s'approprie ce mécanisme pour faire entendre ses récriminations. Cette communauté, composée aujourd'hui de 611 500 personnes, en utilisant la Définition inclusive de francophone, profite donc d'un régime linguistique qui lui permet de fonder juridiquement ses demandes, de participer au développement de politiques publiques, d'exercer son autonomie dans certains espaces qu'elle contrôle et de voir ses symboles dans l'espace public.

# 2. La satisfaction de la minorité francophone en Ontario à l'égard du régime linguistique a beaucoup fluctué

Comme nous l'avons déjà mentionné, le régime linguistique ontarien a évolué de façon incrémentale, à coups de gains progressifs et ciblés. Cette évolution a amené les acteurs de la société civile à se satisfaire du régime à un certain moment suivant un impact positif externe de la mobilisation linguistique, jusqu'à ce que les acquis apparaissent menacés. Donc, après une période de mobilisation soutenue et une période de rémanence, la mobilisation s'est réactivée quand les acteurs ont constaté les insuffisances du régime. Depuis, la communauté apparaît comme étant toujours mobilisée sur les enjeux linguistiques, mais cette mobilisation est plus difficile à soutenir.

Nous divisons cette démonstration en cinq grands thèmes. Le premier renvoie au déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique après une prise de conscience de l'aspect distinct de l'identité franco-ontarienne. Le deuxième thème fait état de quelques épisodes de mobilisation plus soutenue, qui culminent avec l'adoption de la *Loi sur les services en français*. Le troisième thème fait état de la période de rémanence qui a suivi l'adoption de la loi, mais où la mobilisation n'a pas été complètement éteinte. Le quatrième fait état de la réactivation de la mobilisation linguistique autour d'un enjeu précis et des autres dossiers qui suscitent la mobilisation de la communauté depuis. Le dernier revient sur une perspective un peu plus critique de l'état actuel de la mobilisation linguistique de la minorité francophone de l'Ontario.

#### 2.1 La communauté se redéfinit autour de l'identité franco-ontarienne

Comme nous l'avons dit plus tôt, l'idée d'une communauté politique franco-ontarienne n'avait pas encore pris racine au début des années 1960. Il y a certes eu de la mobilisation linguistique avant cette période — on n'a qu'à penser à l'épisode du Règlement XVII. L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, fondée en 1910 pour défendre l'éducation de langue française de la province et dont l'Assemblée de la francophonie ontarienne est le successeur, avait été très active à l'époque. Elle puisait aussi dans un réseau qui s'étendait vers plusieurs autres groupes canadiens-français, tels les Clubs Richelieu (Dupuis 2013) et l'Ordre de Jacques-Cartier (Miville 2009; Robitaille 2009). Selon Dennie (2012 : 74), ces groupes

ont exercé une influence politique au sein des réseaux d'hommes politiques, des fonctionnaires, du haut clergé dans le but de défendre et de promouvoir non seulement le français et les francophones, mais aussi l'Église catholique à travers l'ensemble du Canada afin que la langue, la culture et la religion catholique de la nation canadienne-française survivent et se perpétuent.

Ainsi, jusqu'au début des années 1960, l'Église catholique jouait toujours un rôle important dans la défense et la promotion du français en Ontario et assurait la présence d'institutions au sein des communautés francophones.

Pour moi, les lieux c'est quelque chose de primordial... et comme il y avait depuis les années 60 une révolution par rapport aux lieux de la francophonie, parce que les lieux de la francophonie en Ontario étaient historiquement les paroisses. Ce sont les paroisses qui ont été les moteurs... Si on n'avait pas eu les congrégations religieuses... partout à travers la province, c'est beaucoup grâce aux congrégations religieuses qui nous ont donné nos lieux (ON3).

Carrière avait d'ailleurs aussi fait ce constat en précisant que « ce sont les communautés religieuses qui ont en grande partie maintenu, avec l'encadrement, la participation et l'appui de la petite bourgeoisie locale, les institutions d'éducation secondaire et collégiale, de santé et de services sociaux » (1993, 323).

Mais, les groupes ont eu à se redéfinir. D'abord, en raison de la perte d'influence de l'Église catholique dans la société.

Il y a vraiment, à partir des années 60, les paroisses ont perdu à peu près leur impact sur la communauté, n'ont plus été les leaders. Elles ont toujours donné un appui... mais l'importance s'est affaiblie pour être à peu près nulle aujourd'hui (ON3).

Ensuite, en réaction à ce qui avait été qualifié d'éclatement du Canada français. Toujours selon Dennie, « le mouvement associatif en Ontario doit se repositionner plus spécifiquement à l'intérieur des seules frontières de l'Ontario. Il se dit de plus en plus franco-ontarien plutôt que canadien-français » (2012, 76). En s'appuyant sur Guindon (1979), il ajoute qu'

à partir des années 1960, l'idéologie et surtout le discours du mouvement associatif, principalement ceux de l'ACFÉO, cessent d'être axés sur la survivance et privilégient davantage celui de développement de la communauté francophone dans toutes ses dimensions qu'elles soient économique, politique, culturelle, artistique, sans toutefois abandonner l'objectif fondamental qu'est la reconnaissance des droits du français et des francophones (2012, 76)

C'est d'ailleurs dans cette foulée que l'ACFÉO change son nom pour l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en 1969, reflétant mieux le nouveau mandat plus large qu'elle se donne.

Carrière (1993) estime que cette période équivaut à l'émergence d'une parole francoontarienne. Autrement dit, s'effectue dans les années 1960 une prise de conscience de
l'expérience particulière de la minorité francophone de l'Ontario qui mène au déclenchement
d'un nouveau cycle de mobilisation. C'est à cette époque qu'une nouvelle élite prend ses
distances des institutions et des mouvements traditionnels pour participer à la vie publique sur
des bases nouvelles (Carrière 1993, 324). Elle élargit le champ de ses revendications, se dote
de nouvelles institutions – principalement culturelles au début – et promeut une nouvelle
identité franco-ontarienne, ce à quoi la création du drapeau franco-ontarien donne une
impulsion certaine (Desabrais 2005). Ce travail de promotion de l'identité se poursuit

d'ailleurs toujours, comme le relate Gérin-Lajoie en précisant que « la notion d'identité se trouve plus que jamais au cœur même du discours officiel en milieu francophone minoritaire en Ontario » (2012, 149). La période dont nous venons de rendre compte, celle du déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation qui repose sur de nouveaux acteurs qui éclairent de nouvelles injustices, met dès lors la table aux importants épisodes de mobilisation linguistiques des années 1970 qui s'articulent autour du secteur de l'éducation, du secteur de la justice et des enjeux constitutionnels.

### 2.2 La mobilisation linguistique des Franco-Ontariens s'est maintenue à un niveau élevé dans les années 1970

Dans les années 1970, le niveau de mobilisation s'est maintenu à un niveau élevé en fonction du nombre d'épisodes de mobilisation et de la variété des stratégies d'action. Bien que l'ACFO ait été un des principaux groupes porte-parole de la communauté francophone de l'Ontario, la mobilisation linguistique émanait aussi d'autres groupes, souvent moins institutionnalisés. Ce fut le cas dans le domaine de l'éducation, notamment au fil des nombreuses crises scolaires dans la province, et dans le domaine de la justice.

Les crises scolaires en Ontario font suite à la décision du gouvernement ontarien en 1968 d'agir sur le plan de l'accès à l'éducation en français en Ontario. Dans une allocution en août 1967, relatée par Faucher (2008), le premier ministre John Robarts rend ses intentions claires :

En 1967, c'est une nécessité fondamentale que les Franco-Ontariens puissent bénéficier pleinement de notre système d'éducation. L'admission de cette nécessité demande l'extension des mesures actuelles pour créer dans le cadre du système public d'éducation de l'Ontario, des écoles secondaires dans lesquelles l'enseignement sera donné en français [...] Il est simplement rationnel que ces écoles et cours en français

soient établis partout où le nombre des étudiants francophones est suffisant pour justifier l'enseignement dans cette langue (dans Faucher 2008, 101).

Il a apporté une série de modifications à des actes législatifs,

afin que soit reconnu le droit des enfants franco-ontariens à l'instruction dans leur langue, que le ministre de l'Éducation soit autorisé à créer des classes et des écoles primaires et secondaires bilingues de langue française dans le réseau public, et que soient institués des organismes consultatifs de langue française (CCLF), composés de quatre membres franco-ontariens élus par les membres de leurs communautés (Behiels 2005, 93).

Ces modifications ouvraient donc la porte à la création d'écoles secondaires francophones, qui demeureraient toutefois sous l'égide de conseils scolaires qui, dans presque tous les cas, sont dominés par la population anglophone. Il s'agissait d'un obstacle à la pleine gouvernance du système scolaire par et pour les francophones, parce « les conseils scolaires, publics et séparés, pouvant décider des besoins en enseignement en français au secondaire, cela signifie que plusieurs conseils peuvent bloquer, à leur guise, la création d'écoles secondaires de langue française » (Desabrais 2005, 52). Dennie renchérit, en précisant que « les conseils scolaires publics, étant dominés par des groupes anglophones, ce n'est qu'à la suite de manifestations et d'une mobilisation politique [que les écoles secondaires publiques francophones] ont été établies » (2012, 77).

Cette modification à la gouvernance des conseils scolaires en Ontario ne s'est pas faite sans heurts.

Dans des endroits ça marché, dans d'autres endroits ça été des crises (ON1).

La transition a été plus facile, par exemple, dans la région d'Ottawa où il y avait une concentration plus importante de Francophones et où des écoles secondaires privées francophones existaient déjà. Ces écoles ont pu être intégrées, après de longues négociations, au Conseil scolaire d'Ottawa et des arrangements ont pu être faits dans des secteurs de la ville

qui étaient moins bien desservis (Faucher 2008, 105-149). Il y a tout de même eu un accrochage dans l'ouest de la ville, où les tensions entre francophones et anglophones ont escaladé et où le conflit s'est retrouvé devant les tribunaux. Selon Faucher, cet évènement « sera le précurseur de nombreuses crises semblables à l'échelle de la province » (2008, 136).

Plusieurs communautés se sont dès lors mobilisées pour obtenir leurs écoles secondaires publiques francophones, principalement là où le nombre le justifiait.

Avant... c'était la communauté locale qui revendiquait auprès du conseil local, d'où les crises, puis les gouvernements se tenaient toujours loin. Par contre, le gouvernement, à un moment donné... a mis en place des règlements et des amendements à la loi permettant d'avoir des écoles françaises, puis là... c'était une question de nombre puis de volonté. Les crises sont venues du fait que les anglophones... dans des endroits à grande concentration française, le fait qu'on affirmait un droit, les anglophones perdaient le statut majoritaire ou perdaient des institutions qu'ils avaient perçues être les leurs... Ça c'était la résistance, ça dérangeait (ON1).

Les crises scolaires se sont multipliées.

À Cornwall, ils ont eu des batailles, à Penetanguishene, à Sturgeon Falls. Presque partout ailleurs, ils ont eu des grosses batailles. Les parents étaient mêlés làdedans... Depuis le Règlement XVII, les Franco-Ontariens avançaient, mais toujours une petite affaire à la fois (ON5).

Dans notre coin, il y a eu la crise de La Citadelle [à Cornwall] où les enseignants ont fait une journée de grève, puis on a fait des démonstrations. Mais, c'était l'époque de 1970 où un peu partout en Ontario, ça avait commencé. Il y a eu Cornwall, il y a eu Sturgeon Falls, la première place, ensuite il y a eu Penetang. Il y a eu des endroits où c'était plus chaud qu'ailleurs (ON1).

À la source de ces crises, se trouvait parfois une impression au sein de la population anglophone de perdre des acquis et des institutions au profit de la minorité francophone. Ce fut le cas, notamment, à Sturgeon Falls, où la crise a culminé en 1971.

Sturgeon a commencé. À Sturgeon, la majorité des élèves, la grande majorité des élèves étaient francophones... Les conseils anglais résistaient de donner... Dans le cas de Sturgeon, ça voulait dire que... les Anglais n'avaient plus d'école si les Français la prenaient (ON1).

À Sturgeon Falls, le conflit a escaladé jusqu'à un boycottage des cours en septembre 1971. Les élèves ont empêché les inscriptions à l'école, ont dressé des piquets de grève et ont tenté de bloquer l'accès de l'école aux enseignants et aux élèves anglophones. Le conflit a perduré jusqu'à ce qu'une commission instituée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario recommande la création d'une école francophone à Sturgeon Falls et que le conseil scolaire obtempère (Centre de recherche en civilisation canadienne-française 2004).

Un scénario similaire s'est répété à Cornwall en 1973.

À Cornwall, c'était l'école secondaire St-Laurent qui était majoritairement fréquentée par des francophones. Puis quand les francophones ont commencé à demander leur école, ils ont dit, non seulement on veut une école, mais on veut celle-là. Même si elle est vieille, on veut celle-là. Parce que la francophonie avait toujours été à l'école là en grande majorité. Alors, la crise de Cornwall c'est que [l'école secondaire] La Citadelle, la bâtisse actuelle c'était l'école secondaire St-Lawrence High School qui a été reconstruite plus loin (ON1).

Dans le cas de Cornwall, non seulement la population locale et les élèves étaient impliqués dans la mobilisation, mais les enseignants ont eux aussi participé.

Alors, pour La Citadelle, les enseignants de l'AEFO [Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens] on a fait de la pression, on a appuyé les revendications puis on a marché, on a fait des protestations autour du conseil, on a fait une journée de grève... illégale si tu veux dire, mais on l'a fait pareil... À Cornwall, il y a eu deux profs au secondaire qui ont perdu leur emploi dans cette affaire-là, puis ils ont été accusés... d'insubordination (ON1).

Les crises se sont propagées dans plusieurs coins de la province, mais la crise de Penetanguishene a sûrement été l'une de celle qui a été la plus médiatisée et qui a suscité la plus forte mobilisation à travers la province. Dans un ouvrage sur cet épisode, Jeannine Séguin, qui était présidente de l'ACFO provinciale durant le plus fort de la crise scolaire et qui a été la directrice de l'École de la Résistance créée pour dénoncer l'inaction du conseil scolaire local, revient sur cette mobilisation.

Pour obtenir une école française en 1979, soit plus de dix ans après l'adoption des lois sur l'enseignement en langue française, des étudiants ont dû prendre le maquis; des parents sont devenus du jour au lendemain les stratèges d'une résistance; des ressources franco-ontariennes ont été rassemblées en toute hâte et un véritable combat a dû être livré pour résister aux volontés assimilatrices des autorités en place. Tout l'Ontario français s'est rallié derrière les efforts d'une population locale déterminée, infatigable, décidée à préserver sa langue et sa culture. L'appui s'est même étendu à l'ensemble du pays (Séguin, dans Sylvestre 1980, 7).

Pour résumer rapidement cet épisode, plusieurs demandes avaient été faites auprès du conseil scolaire local pour la construction d'une école secondaire francophone distincte, alors que n'existait qu'une école secondaire bilingue, mais à prédominance anglophone et au sein de laquelle il n'était pas possible de suivre un programme d'études complet en français. Malgré des rapports d'experts recommandant la construction d'une école à la fin des années 1970, le conseil scolaire refuse toujours de bouger. Après de nombreuses interventions auprès du gouvernement provincial et de nombreuses manifestations, la communauté décide d'ouvrir « une école parallèle, illégale, née de la résistance » (Sylvestre 1980, 54), appuyée par de nombreux organismes provinciaux. Devant ce geste, la ville a demandé une injonction pour empêcher le fonctionnement de l'école en vertu de règlements municipaux et les élus municipaux ont adopté une motion pour empêcher la construction d'une nouvelle école secondaire de langue française (Sylvestre 1980, 55). La crise a pris une ampleur nationale.

Durant les mois d'octobre et novembre 1979, les appuis continuent d'affluer vers Penetang [sic.] Les grands quotidiens du pays envoient à tour de rôle leurs correspondants; les réseaux de télévision nationale braquent leurs caméras sur l'École secondaire de la Huronie et les postes de radio s'empressent d'interviewer parents, éducateurs, étudiants et stratèges (Sylvestre 1980, 60).

Il faut ajouter que cet épisode se déroule dans le contexte où le référendum sur l'indépendance du Québec de 1980 pointait à l'horizon et que le mauvais traitement des minorités francophones nourrissait l'argumentaire des indépendantistes. Le premier ministre québécois René Lévesque va même donner son appui publiquement à la mobilisation (Sylvestre 1980,

63). Une entente de principe a finalement été conclue en 1980 entre le ministère de l'Éducation, le conseil scolaire local et le comité consultatif de langue française prévoyant la réintégration temporaire des francophones dans l'école secondaire bilingue. Pour Sylvestre, « [il] est manifeste que l'entente de principe intervenue entre les trois parties est largement imputable aux démarches soutenues d'une population décidée à obtenir ses droits, aux tactiques de ses stratèges et à la détermination des étudiants de l'école parallèle » (1980, 71). Bien que la province ait offert du financement pour construire une école distincte, le conseil scolaire a continué à refuser cette option. La communauté a dû interpeller les tribunaux et la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une décision en faveur de la construction d'une nouvelle école, qui a ouvert en 1982. En somme, les crises scolaires ont mobilisé les Francophones tout au long de la décennie 1970, d'abord à l'échelle locale, mais ensuite en comptant sur l'appui des Francophones ailleurs en province pour mener à terme leurs revendications. Ces victoires successives ont nul doute eu des conséquences culturelles et biographiques dans les milieux où ces écoles ont été créées.

Un autre dossier qui a été mobilisateur durant cette période est celui de l'accès au système de justice. En 1971, le premier ministre Bill Davis annonce qu'il vise à rendre accessibles les services judiciaires en français dans la province. Mais, les changements tardent à se produire et quelques individus se décident à agir en prônant la désobéissance civile. La désobéissance civile est un acte politique individuel qui permet d'exprimer une dissonance entre les principes auxquels adhèrent un individu et le pouvoir politique. Il s'agit d'un moyen de résistance dans lequel un individu viole délibérément et pacifiquement une loi ou une règle dans le but d'en démontrer l'injustice et d'en demander la transformation (Ogien et Lauzier 2010). Dans ce cas-ci, les premières actions individuelles consistaient à refuser de payer une

contravention rédigée uniquement en anglais ou de refuser de renouveler des plaques d'immatriculation parce que les formulaires n'étaient pas bilingues (Cardinal 2011, 13). Ces individus étaient déterminés à maintenir cette stratégie pour faire pression sur le gouvernement provincial, quitte à être condamnés à des séjours en prison. Ils ont décidé de se rassembler et ont donné naissance au mouvement *C'est l'temps* en septembre 1975, quelques mois après les premiers gestes de désobéissance civile. Selon Cardinal, « *C'est l'temps* constitue le premier groupe de revendications pour le droit à des services en français à l'extérieur du domaine de l'éducation. Son action est aussi la première à encourager la désobéissance civile depuis l'adoption du Règlement 17 » (2011, 7). D'ailleurs, à la fin du mouvement en 1977, une vingtaine de personnes auront fait de courts séjours en prison pour avoir commis des gestes de désobéissance civile<sup>26</sup>.

Le mouvement a développé quelques campagnes. L'une d'elles est l'Opération-Plaques à l'automne 1975 qui encourageait les Franco-Ontariens à ne pas renouveler leurs plaques d'immatriculation tant qu'il n'y aurait pas de formulaires bilingues. Le mouvement obtient gain de cause rapidement, puisqu'en décembre 1975, le gouvernement provincial annonce que des formulaires en français seront disponibles pour le renouvellement des plaques d'immatriculation. Mais, ce premier geste n'était pas suffisant. Comme le souligne Cardinal, « le mouvement remercie le gouvernement de sa bonne foi, mais continue d'exiger une politique globale pour les services en français » (2011, 19). Malgré un impact politique positif, le mouvement continuait à exprimer son insatisfaction. À cet effet, le mouvement s'est fait un allié important, Roy McMurtry, nouveau procureur général de l'Ontario nommé en octobre

\_

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Il y a très peu d'occurrences de désobéissance civile dans la mobilisation linguistique des minorités francophones au Canada. Un autre exemple vient du Manitoba, où des individus dépassaient délibérément les limites de vitesse sur les routes pour obtenir des contraventions et les contester sur la base qu'elles étaient rédigées uniquement en anglais (Hébert 2004).

1975 et qui constate la mobilisation et qui fait des services en français une priorité au sein de son ministère (Cardinal et Lang 2007). De tels alliés dans la classe politique sont importants pour qu'une campagne réussisse, parce qu'ils représentent une ouverture dans la structure d'opportunités politiques. McMurtry va mettre en place un projet-pilote de tribunal bilingue à Sudbury en décembre 1975, ce qui a constitué le premier jalon vers l'adoption de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* en 1984 et faisant du français une langue officielle du système de justice ontarien. Le mouvement a connu une courte existence, s'essoufflant en 1977, sans que son action n'ait été vaine. Ses actions ont eu des conséquences externes claires sur la société ontarienne et sur les Franco-Ontariens en particulier. Toujours selon Cardinal,

Le mouvement C'est l'temps a permis de lancer un débat sur les services en français et le bilinguisme judiciaire, de renouveler le discours sur l'identité franco-ontarienne et d'utiliser des moyens plus radicaux afin de provoquer une prise de conscience devant conduire à une plus grande autonomie pour les francophones de l'Ontario (2011, 31-32).

Ainsi, la mobilisation linguistique en Ontario s'est articulée autour de domaines plus précis dans les années 1970. Mais, un dossier plus englobant occupait également les groupes de la société civile, principalement l'ACFO provinciale, au tournant des années 1980 : la reconnaissance du statut officiellement bilingue de l'Ontario. Dupuis (2008) a mis en lumière la participation des porte-parole franco-ontariens aux négociations constitutionnelles ayant mené au rapatriement de la Constitution et à l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés et en est arrivé à une conclusion intéressante. Certes, aujourd'hui la Charte est perçue comme une grande victoire pour les communautés francophones en situation minoritaire au Canada en raison des garanties linguistiques qu'elle comporte, comme le soulignent plusieurs juristes tels Woehrling (1995) et Foucher (2008). Mais, les porte-parole franco-ontariens sont sortis amers et aigris du processus de négociation qui s'est terminé en

1981. En effet, la Charte ne répondait pas aux principales demandes de la communauté : des établissements d'enseignement dans la langue de la minorité du primaire au postsecondaire, la gestion scolaire par et pour les francophones<sup>27</sup>, et l'application de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'Ontario<sup>28</sup>, ou aux dires de certains de constitutionnaliser le bilinguisme institutionnel en Ontario. Ainsi, ce qui peut apparaître comme une victoire importante aujourd'hui avait été perçue comme un échec par les leaders de la communauté franco-ontarienne à l'époque parce qu'ils étaient demeurés insatisfaits des modifications obtenues.

L'enjeu du bilinguisme était devenu un outil de négociation, faisant même dire à Trudeau qu'il préférait laisser tomber le bilinguisme pour l'Ontario plutôt que de perdre l'appui du premier ministre ontarien au projet de rapatriement (Dupuis 2008, 24). Comme le démontrent Dupuis (2008) et Faucher (2008), de nombreux groupes et individus sont intervenus à plusieurs moments durant les négociations pour faire entendre leurs revendications, mais en vain. Malgré les appels de groupes de la société civile, d'éditorialistes ou de politiciens<sup>29</sup>, la reconnaissance du bilinguisme institutionnel de l'Ontario est restée lettre morte. L'ACFO va se joindre au gouvernement du Québec dans sa contestation du rapatriement devant la Cour suprême, mais sans succès. Au lendemain de cette défaite, les porte-parole franco-ontariens craignaient le pire pour leur communauté (Dupuis 2008, 35).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Depuis, l'article 23 de la Charte a été interprété de manière large et généreuse par les tribunaux, allant dans le sens des demandes initiales des minorités francophones, ce qui explique pourquoi, selon Dupuis, la Charte est célébrée aujourd'hui. Il pense qu'en 1981, les porte-parole franco-ontariens ne pouvaient prévoir que les tribunaux allaient donner une telle interprétation à l'article 23.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cet article prévoyait que l'usage du français était permis au Parlement fédéral et à l'Assemblée législative du Québec, que les documents émanant de ces institutions devaient obligatoirement être disponibles dans les deux langues, et que les deux langues pouvaient être utilisées devant les tribunaux créés par ces deux institutions.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> À noter que le député libéral fédéral franco-ontarien Jean-Robert Gauthier (devenu sénateur plus tard) a été l'un des seuls députés à avoir voté contre le rapatriement de la Constitution pour signifier son désaccord quant à l'absence de la reconnaissance du bilinguisme institutionnel en Ontario (Faucher 2008, Normand 2013).

Jean-Robert Gauthier regrettait que les seuls gains pour les minorités francophones ne puissent se faire que devant les tribunaux en privilégiant la judiciarisation d'enjeux jusque-là débattus dans l'arène politique (Normand 2013). Mais, ils se sont rabattus sur le gouvernement provincial pour continuer à réclamer une politique globale sur la prestation de services en français dans la province.

Les demandes à l'égard d'un cadre législatif général assurant la prestation de services en français n'étaient pas nouvelles. À la création du *Advisory Committee on French Language Services* en 1965, la communauté faisait déjà de telles demandes. Des projets de loi d'initiative privée ont aussi été déposés à l'Assemblée législative.

Le premier député à en parler... Ça c'est fin des années 70... C'est Albert Roy qui a déposé un premier projet de loi (ON3).

Ce projet de loi portait principalement sur le système judiciaire et le premier ministre de l'époque, Bill Davis, a apposé son veto avant sa troisième lecture (Dennie 2012, 80). À l'élection provinciale de 1985, le dossier revient à l'agenda.

Peterson [chef du parti libéral de l'Ontario] s'était engagé à adopter une loi sur les services en français s'il gagnait les élections. Il a gagné les élections. Il était minoritaire et il a fait une entente avec le parti néo-démocrate sur 18 mois et c'est dans ces 18 mois-là qui l'a fait passer (ON3).

Ainsi, la *Loi sur les services en français* est adoptée en 1986, et pleinement mise en vigueur à partir de 1989. À partir de ce moment-là, il fallait faire comprendre à la population ce que représentait un tel cadre législatif.

Allez chercher vos droits, demandez les services. C'est pas évident, quand c'est la première fois que t'as accès à des services en français (ON3).

Mais, sans contredit, la *Loi sur les services en français* constitue un tournant majeur dans le régime linguistique ontarien qui se doit d'être bien compris par tous. Désormais, les acteurs de la société civile doivent apprendre à composer avec ce nouveau contexte, mais sans pour

autant baisser la garde. Se pointent alors les signes que le mouvement pourrait entrer en rémanence, parce que l'impact politique et culturel de la mobilisation linguistique ayant débouché sur un nouveau cadre législatif satisfait les leaders de la communauté. En effet, l'impact politique se traduit par de nouveaux avantages dont peuvent profiter les membres de la communauté linguistique minoritaire et l'impact culturel se traduit quant à lui par un changement d'attitude de la part du gouvernement à l'égard des principes de justice guidant la prestation de services en français.

L'entrée en vigueur de la loi. Tu sais, quand on a des balises comme ça, il y a le avant et le après la Loi sur les services en français. Donc, c'est quelque chose de majeur. Il faut le souligner et faut toujours le traîner avec nous, puis faut toujours le répéter. Comme faut toujours répéter que ça, c'est la fondation de ce qui va nous amener à constitutionnaliser les droits des francophones de l'Ontario. Et il faut le faire (ON3).

En somme, la *Loi sur les services en français* n'est pas une panacée aux yeux des porte-parole communautaires; elle n'est pas non plus la finalité exprimée, c'est-à-dire la constitutionnalisation du bilinguisme institutionnel en Ontario. Mais, elle suffit pour que les porte-parole communautaires décident de prendre le temps de bien comprendre la portée de ce nouvel outil législatif. Ils prennent la pleine mesure de ce succès, autant sur le plan politique par l'obtention de nouveaux avantages pour la communauté minoritaire, sur le plan culturel par le changement d'attitude du gouvernement provincial à l'égard des services en français, et sur le plan biographique par l'impact que peut avoir le cadre législatif sur la vie quotidienne des francophones de la province. Dès lors, les acteurs se satisfont du nouveau cadre législatif et réorganisent la mobilisation.

### 2.3 La mobilisation linguistique se fait moins visible pendant une certaine période

Après l'adoption de la *Loi sur les services en français*, mais aussi dans la foulée de décisions judiciaires rendues par les tribunaux quant à l'interprétation de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur l'accès à l'enseignement dans la langue de la minorité, la mobilisation a pris un visage différent, dont l'intensité et l'étendue étaient moins importantes. Cette période s'étale de 1986 à 1997.

D'abord, il y a eu un recours plus fréquent aux tribunaux de la part des minorités francophones, et ce dans pratiquement toutes les provinces canadiennes à majorité anglophone. Après la Charte, les tribunaux apparaissaient comme un rempart qui assure la protection des minorités.

Un des mandats les plus importants du judiciaire, c'est de protéger les minorités parce que y'a personne d'autre pour les protéger. Ça c'est essentiel pour le judiciaire. Puis la Cour suprême du Canada, finalement, est l'ultime protectrice des minorités, de toutes les minorités, incluant évidemment les minorités linguistiques (ON4).

Autrement dit, la Charte a accentué la juridisation du débat linguistique. Le recours aux tribunaux est devenu un outil quand les stratégies habituelles ne mènent nulle part et pour contrer l'inaction de l'État.

Le litige est toujours la dernière étape. Il y a des négociations, il y a des offres, il y a une tentative. C'est quand ça ne fonctionne vraiment pas qu'on se rend devant les tribunaux (ON4).

Toutefois, le recours à la stratégie juridique peut entraîner une démobilisation de la population du fait que les enjeux ne soient plus politisés et soient défendus dans des institutions dont le fonctionnement n'est pas compris par tous. Cette conséquence n'a pas été soulevée par les acteurs franco-ontariens que nous avons rencontrés. Mais, elle a été

clairement évoquée dans le cas néo-brunswickois. Nous discuterons de ce phénomène dans le prochain chapitre.

Le recours aux tribunaux a été beaucoup utilisé dans le domaine de l'éducation.

Malgré la Charte, malgré les droits scolaires... dans toutes les provinces ça été nécessaire de se rendre devant les tribunaux pour faire valoir les droits de la minorité francophone. Donc, c'est important de comprendre que quand t'es membre d'une minorité linguistique, tu dépends en grande mesure du judiciaire, parce que finalement, ce qui arrive, c'est que les gouvernements agissent dans l'intérêt de la majorité (ON4).

Ce domaine a connu plusieurs changements, principalement sur le plan de sa gouvernance. L'épisode des crises scolaires a mis en lumière les pouvoirs limités des comités consultatifs de la langue française intégrés aux conseils scolaires majoritairement anglophones. Behiels (2005, 112-122) résume bien l'épisode où l'ACFO décide de contester la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario, après l'entrée en vigueur de l'article 23 de la Charte, prétextant qu'elle ne permet pas aux Francophones d'assurer la gestion scolaire des établissements francophones. La Cour d'appel de l'Ontario reconnaît en 1984 que l'Assemblée législative de l'Ontario est tenue d'offrir aux Francophones des établissements d'enseignement qui leur appartiennent, ouvrant la porte à une réforme de la gestion scolaire. Les gouvernements provinciaux de Davis, puis de Peterson (après l'élection de 1985) envisagent différents scénarios, puis optent pour la création de conseils scolaires francophones homogènes dans la région d'Ottawa-Carleton et de Toronto en 1988, puis de Prescott-Russell en 1991.

Selon Gilbert et Richer, « [la] communauté franco-ontarienne a été l'acteur principal dans le dossier des conseils scolaires de langue française dans la province. Ce sont ses efforts de longue date qui ont permis la formation des conseils scolaires » (1996, en ligne), surtout après le jugement de la Cour d'appel. Elles ajoutent que « [les] intervenantes et intervenants

du monde de tous les secteurs de l'éducation se sont mobilisés à l'échelle locale afin de susciter une action concertée de toutes les forces vives de la communauté. Les associations en éducation leur ont emboîté le pas à l'échelle provinciale en menant un lobby actif auprès des hommes et des femmes politiques de tous les partis » (1996, en ligne). Mais, une fois les premiers conseils scolaires obtenus<sup>30</sup>, une telle mobilisation n'était plus aussi nécessaire. Du coup, l'impact politique que représentait l'obtention de la gouvernance scolaire était perçu comme une victoire importante par les intervenants dans le domaine de l'éducation, en ce sens qu'il s'agissait à la fois de la reconnaissance de la légitimité de nouveaux acteurs et de la réorganisation des structures de pouvoir, deux éléments identifiés par Chabanet et Giugni (2010). Ce succès de la mobilisation les satisfait et ils peuvent désormais profiter de ce nouveau véhicule de gouvernance pour exercer une forme d'autonomie dans un domaine d'action publique jugé primordial pour la pérennité de la communauté.

En éducation, les mobilisations, parce qu'on a la gouvernance, la mobilisation de monsieur et madame tout le monde est moins nécessaire. Dans l'éducation on n'est plus à la revendication pure d'avoir le droit de gouverner. On l'a la gouvernance. On est peut-être plutôt pour certains milieux de la province, en train de régler des problèmes d'accès (ON1).

Les dossiers étaient désormais traités dans de nouvelles structures de gouvernance où étaient élus des conseillers scolaires issus de la communauté francophone et reconnus comme légitimes par l'État.

Tu donnes à la communauté un véhicule législatif pour gouverner. Et ce qui est arrivé en 1998 avec la création des conseils scolaires il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de négociations avec la majorité anglaise pour l'échange d'édifices, mais ça n'a pas fait de crises... parce que c'était maintenant des élus qui négociaient. L'application des droits s'est fait dans un cadre plus législatif alors qu'au début dans les années 1970 et dans les années 1980, c'était du terrain encore nébuleux puis

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> La pleine gestion scolaire s'est concrétisée en 1997 avec la création de 8 conseils scolaires francophones catholiques et de 4 conseils scolaires francophones publics couvrant l'ensemble du territoire de la province.

moins encadré. Dès que t'as donné la gouvernance en termes de la loi, les élus au nom de la communauté ont tout de suite une crédibilité d'intervention (ON1).

Bref, la mobilisation se faisait moins visible sur le plan de la prestation de services en français depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français*, puisque les groupes étaient dans une période où ils faisaient connaître aux Franco-Ontariens le nouveau cadre législatif.

On a fait beaucoup pour informer la clientèle francophone dans la province de ses droits (ON3).

Puis, dans le domaine de l'éducation, les dossiers se réglaient désormais au sein des conseils scolaires plutôt que par des luttes menées par les communautés locales.

On n'a pas eu à mobiliser la communauté sur des dossiers. Ça s'est fait politiquement avec des structures de gouvernance (ON1).

La promotion d'un nouvel outil législatif et la participation dans de nouvelles structures de gouvernance sont toutes deux des stratégies qui puisent dans un répertoire d'action qui convient mieux à un mouvement en rémanence parce qu'elles sont moins exigeantes en termes de ressources à leur consacrer.

Mais, un dossier a quand même suscité la mobilisation de la communauté au tournant des années 1990, celui des collèges communautaires. Dans le but d'assurer la complétude du système d'éducation ontarien, des groupes de la société civile ont décidé de revendiquer un accès à des institutions postsecondaires. Comme pour les écoles secondaires, quelques collèges offraient des programmes en français ou bilingues, mais il n'y avait pas de collège francophone homogène.

On avait une place importante à Algonquin, à preuve, c'est tout ça qui est déménagé à la Cité collégiale<sup>31</sup> puis qui a parti quelque chose de solide. Mais, on n'était pas maîtres chez nous (ON3).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Le collège Algonquin était un collège bilingue à Ottawa. La Cité collégiale est le premier collège homogène francophone créé à Ottawa en 1990.

Plusieurs manifestations ont été organisées, notamment par la Fédération des écoles secondaires franco-ontariennes (FESFO, maintenant connue sous le nom de Fédération de la jeunesse franco-ontarienne, mais qui a gardé le même acronyme) et Direction-jeunesse (qui à cette époque avait recentré son action sur les étudiants du postsecondaire et les jeunes travailleurs).

La lutte pour les collèges, je vois encore des photos que la FESFO a dans ses archives, sur la mobilisation qu'avait organisée la FESFO... devant la colline parlementaire ou devant Queen's Park. C'était sûrement une époque de mobilisation importante (ON2).

Les collèges de langue française en Ontario, c'est grâce aux jeunes de Directionjeunesse qu'ils sont là. Ça, je le répète à qui veut l'entendre. C'est pas l'ACFO. L'ACFO, on a été un moteur, mais les bras, les pieds, les mains, la tête, c'était Direction-jeunesse. C'était les jeunes (ON3).

Cette mobilisation cherchait à obtenir des appuis de divers milieux qui pourraient avoir intérêt à ce qu'un nouveau collège francophone soit mis en place dans la province.

On cherchait l'appui. Il fallait que l'appui vienne de partout, de la base comme de la tête, de l'élite, du milieu des affaires. On s'est mis ensemble...On s'est cotisés. On a créé un fonds pour embaucher un expert-conseil communautaire qui s'est promené dans chaque communauté avec le même discours pour éveiller le monde (ON3).

Au final, trois collèges francophones ont été créés : la Cité collégiale en 1990 et dont le campus principal est à Ottawa, le Collège Boréal en 1995 et dont le campus principal est à Sudbury, et le Collège des Grands Lacs en 1995 dont le campus principal était à Toronto, mais qui a fermé en 2001. L'obtention de ces institutions d'enseignement postsecondaire est perçue par tous comme une victoire importante suite à la mobilisation linguistique de la communauté franco-ontarienne. Bien que les leaders étaient satisfaits de cette victoire, un élément demeurait en plan, celui d'une université franco-ontarienne. Nous revenons sur cet enjeu plus loin.

En somme, la mobilisation linguistique durant cette période était moins intense, mais les groupes de la société civile ayant comme mission la promotion du français n'étaient pas pour autant inactifs. Durant cette période, les principaux groupes ont réussi à maintenir un réseau militant qui privilégiait un répertoire d'action plus limité, à maintenir un répertoire de buts et de tactiques en essayant de s'accommoder du régime linguistique bonifié, et à promouvoir une identité collective en poursuivant les efforts de défendre l'identité franco-ontarienne. Cette période coïncide aussi, selon Dubé, avec un moment où « les leaders du mouvement associatif franco-ontarien n'ont jamais été aussi peu présents dans les préoccupations des gouvernements fédéral ou provincial que depuis les années 1960 » (2001, 15). L'action s'est poursuivie, parfois de manière plus institutionnalisée et de façon moins étendue, et les groupes ont maintenu une base militante prête à intervenir, ce qui ne tardera pas à être nécessaire.

### 2.4 La mobilisation linguistique se réactive devant la crainte que des acquis soient menacés

En 1995, l'Ontario élit un nouveau gouvernement conservateur dirigé par Mike Harris, qui lance l'appareil gouvernemental dans un important exercice de révision des programmes de l'État, un peu comme l'exercice qui avait aussi été entrepris au gouvernement fédéral (Normand 2012, 72). Parmi ses initiatives, il crée la Commission de restructuration des services de santé qui a pour mandat de revoir la façon dont sont organisés les services de santé dans la province et de proposer des réformes pour rendre le système de santé plus efficient. Dans son rapport préliminaire portant sur la région d'Ottawa présenté en février 1997, la Commission fait une recommandation qui a eu l'effet d'une bombe dans la communauté francophone. Elle recommande la fermeture de l'hôpital Montfort, seul hôpital universitaire

francophone en Ontario, et le transfert de ses activités dans les autres hôpitaux majoritairement anglophones de la ville, bien que l'hôpital soit une institution désignée selon les termes de la *Loi sur les services en français*<sup>32</sup>. La communauté francophone, surtout celle de la région d'Ottawa, sent le besoin urgent de s'organiser pour contester la décision de la Commission.

Tout le monde disait, qu'est-ce qu'on fait maintenant... ben écoutez, ça prend un gros mouvement, parce qu'on est un hôpital visé par un gouvernement et il faut faire quelque chose de gros... Il faut que tous les Franco-Ontariens s'unissent puis faut être un gros nombre. Pas faire une assemblée de 50, de 100, puis de 200. Il faut des milliers de personnes pour venir à bout de sauver cet hôpital-là (ON5).

Le groupe S.O.S. Montfort, formé pour mener cette mobilisation, organise à la hâte un grand rassemblement le 22 mars 1997. Plus de 10 000 personnes se sont rassemblées à Ottawa pour un évènement qui se voulait à la fois festif et revendicateur. Dans le quotidien *Le Droit*, l'éditorialiste Pierre Jury revient le lendemain de cet évènement sur ce qu'il représentait.

L'Ontario français s'est dressé, samedi, dans un seul élan de solidarité, d'enthousiasme et de détermination pour dire un NON catégorique à ceux qui veulent le rapetisser et l'écraser. L'Ontario français s'est tenu debout, hier, au Centre municipal, pour refuser et rejeter sans nuances la fermeture de l'hôpital Montfort. L'Ontario français a fait front commun, hier, pour rappeler les luttes farouches qu'il a dû mener pour la reconnaissance de ses droits et leur exercice concret dans la vie de tous les jours. Un seul cri résume donc l'événement Montfort: debout (Jury, 1997)!

Le grand rassemblement a été perçu par plusieurs comme étant un des moments forts de la mobilisation linguistique en Ontario, comme étant l'expression de la volonté d'un peuple de subsister (Gratton 2003). Après, il devenait plus difficile de maintenir un niveau aussi intense de mobilisation.

*Là, c'était de garder le momentum. Ça c'était pas un cadeau (ON5).* 

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Une exigence qui vient avec la désignation d'une institution sous la *Loi sur les services en français* est que cette institution ne peut revoir ses activités de façon à ce que moins de services en français soient offerts qu'avant le moment de la désignation.

C'était difficile d'autant plus que la communauté francophone, surtout dans l'Est ontarien, s'est divisée après le dépôt du rapport final de la Commission de restructuration déposé en août 1997. Ce rapport proposait de garder l'hôpital Montfort ouvert, mais de lui donner un rôle différent. Il deviendrait essentiellement une grande clinique opératoire, après avoir perdu les services d'urgence, plusieurs lits et services spécialisés et son autonomie décisionnelle. Certains auraient accepté cette proposition, plutôt que de risquer de tout perdre. L'autre camp préférait interpeller les tribunaux pour empêcher que soit revue la mission de l'hôpital<sup>33</sup>. Il devient dès lors plus difficile de mobiliser l'ensemble de la communauté.

Où on commence à avoir des défis à mobiliser la communauté, c'est quand on commence à avoir des offres du gouvernement. Dans presque tous les dossiers, il n'y a pas d'offres... Dans Montfort, il y a eu un gros dilemme... Ce qui est arrivé c'est que... le gouvernement a fait une offre (ON4).

L'option juridique a finalement été retenue après un constat que les stratégies politiques ne parvenaient pas à faire infléchir la décision de la Commission. Une poursuite a été déposée devant la Cour divisionnaire de l'Ontario, qui a donné raison à la communauté. L'Ontario a fait appel de la décision, mais a encore perdu<sup>34</sup>. Elle a ensuite décidé de ne pas en appeler à la Cour suprême. Cette décision marquait la fin de la lutte et la victoire de la communauté.

Dans le dossier Montfort, il y a eu la décision de la Cour divisionnaire en 1999... en décembre 2001, la Cour d'appel a donné gain de cause à Montfort... Mais la chose la plus importante s'est passée le 2 février 2002 à l'hôpital Montfort. Le ministre de la Santé Tony Clement... est venu à Montfort pour annoncer qu'il ne portait pas la décision en appel... puis qu'il acceptait le jugement, puis qu'il voulait tourner la page. T'as aucune idée de l'impact de cette décision-là (ON4).

<sup>34</sup> Voir la décision *Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé), 2001 CanLII 21164 (ON CA).* 

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Deux textes illustrent bien cette division. D'abord, Bernard (2000) fait un long plaidoyer pour la survie de l'hôpital Montfort alors que Paquet (2002) argumente que les principes de gouvernance favorisent l'intégration des services en français dans un nouvel hôpital régional.

En plus de permettre la sauvegarde de l'hôpital, cette décision a eu comme résultat de donner un statut quasi constitutionnel à la *Loi sur les services en français*, du fait qu'elle répond à l'un des critères non-écrits de la constitution canadienne tels que définis dans le *Renvoi sur la sécession du Québec* : la protection des minorités.

Les causes linguistiques, ça fait partie de l'essentiel de qui nous sommes... Ce que Montfort a fait... ça l'a confirmé de façon on ne peut plus claire que les gouvernements ont l'obligation constitutionnelle de promouvoir et protéger. Donc tu ne peux pas être plus clair (ON4).

La cause a aussi fait en sorte que le domaine de la santé s'est ajouté aux domaines plus traditionnels dans lesquels les francophones de l'Ontario inscrivaient leurs revendications, c'est-à-dire l'éducation et la justice. Pour Dubé, la lutte pour Montfort « annonce que la santé sera le principal cheval de bataille des francophones vivant en milieu minoritaire au cours des prochaines années » (2001, 17). On verra dans le prochain chapitre que le domaine de la santé a suscité un épisode de mobilisation au Nouveau-Brunswick dans les années 2000.

La victoire dans la cause Montfort constitue un succès important de la mobilisation linguistique en Ontario. Mais, plutôt que de retourner en rémanence, la mobilisation s'est poursuivie sur d'autres dossiers qui demeuraient en suspens. Sans prétendre que la mobilisation se maintient toujours à un niveau aussi intense et étendu depuis la fin de l'épisode Montfort, il demeure qu'un nouveau cycle de mobilisation s'est déclenché et que certains dossiers occupent toujours les groupes de la société civile.

Moi je trapine toujours deux dossiers : l'université de langue française et Ontario province officiellement bilingue (ON3).

Le dossier d'une université de langue française en Ontario n'est pas nouveau. Il était aussi à l'avant-scène dans la période de la lutte pour les collèges, mais n'a pas eu le même succès (Desabrais 2005). Il est revenu à l'avant-scène devant le constat que les universités bilingues

en Ontario desservaient mal leur clientèle francophone. Un argument juridique se fondant sur l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* s'est développé (Giroux 2010). La FESFO s'est impliquée dans le dossier.

Un autre qu'on a essayé de ramener, c'était le dossier de l'université francoontarienne, de l'université unilingue française en Ontario. Bob Rae faisait une étude sur le postsecondaire en Ontario... Dans le cadre de cette consultation provinciale, la FESFO s'est beaucoup mobilisée, a envoyé des jeunes aux consultations publiques... On avait créé un mémoire sur l'université franco-ontarienne, pourquoi c'est nécessaire (ON2).

Mais, un nouveau groupe a aussi été créé pour entre autres porter ce dossier, le Regroupement des étudiants franco-ontariens (RÉFO). Depuis les entretiens, ce groupe a organisé une série d'événements et de consultations à travers la province pour obtenir l'avis de la population quant à la gouvernance universitaire en Ontario français qui ont culminé avec les États généraux sur le postsecondaire en Ontario français en octobre 2014 où s'est esquissée la voie à suivre pour continuer à mener ce dossier.

Quant à l'enjeu de faire de l'Ontario une province bilingue, il n'est pas nouveau non plus, comme nous l'avons déjà souligné en discutant des négociations constitutionnelles du début des années 1980. Carrière le soulignait déjà en 1993, « [l']objectif ultime des porteparole de la communauté franco-ontarienne demeure que la province devienne officiellement bilingue. On reconnaît cependant qu'il y a encore beaucoup d'obstacles à surmonter avant que cet objectif ne s'inscrive dans la réalité quotidienne » (1993, 333). Mais, ce dossier n'a jamais été abandonné<sup>35</sup>.

Les thèmes sous-jacents à ça, c'est des questions qui n'ont pas été répondues, est-ce qu'on devrait se mobiliser pour la désignation bilingue de la province (ON1)?

\_

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Encore récemment, en juin 2015, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a rappelé dans un communiqué qu'elle souhaite continuer à travailler en vue de l'enchâssement des droits des Franco-Ontariens dans la constitution canadienne. (Assemblée de la francophonie de l'Ontario, « Déclaration de Denis Vaillancourt à propos de l'adhésion de l'Ontario à l'Organisation internationale de la Francophonie », en ligne).

Nécessairement, il faut que l'Ontario devienne une province officiellement bilingue... Je prône la dualité linguistique et je veux que ce soit reconnu de façon constitutionnelle pour que jamais, jamais il y ait un recul (ON3).

Ce serait très réconfortant d'avoir nos droits constitutionnalisés. Il faut aller le chercher (ON3).

Dans certains milieux, le bilinguisme institutionnel constitue une suite logique à tous les gestes posés par la province. Il serait l'étape ultime de la stratégie incrémentale adoptée par les groupes franco-ontariens et serait en phase avec la culture politique ontarienne. Il a fait l'objet de plusieurs discussions lors d'un colloque à Ottawa en 2011 sur les 25 ans de la Loi sur les français, notamment plusieurs juristes plaidaient pour services où une constitutionnalisation soit du bilinguisme institutionnel, soit de la *Loi* elle-même. D'ailleurs, le contexte évolue. Une nouvelle région a été désignée bilingue en 2009 suite à la mobilisation de la population locale et ce, même si la région ne satisfaisait pas les critères établis dans la  $Loi^{36}$ 

Il y a une expérience qui s'est fait comme ça à Kingston, où l'ACFO locale a travaillé avec le maire, les élus, pour une désignation, pour ouvrir des services en français. Ils avaient mobilisé le maire, le conseil de ville, le député provincial local et le député fédéral. Et quand t'arrives au gouvernement de l'Ontario puis tu dis, voici les appuis politiques, là t'as du côté de la majorité des gens qui parlent de la même chose... Puis c'est ça qui ouvre des portes, quand la francophonie peut dire qu'elle travaille avec la communauté (ON1).

Une autre région cherche actuellement à obtenir sa désignation, celle d'Oshawa à l'est de Toronto, ce qui fait dire à certains juristes qu'en ayant de moins en moins de régions qui ne sont pas désignées sous la *Loi*, la province se rapproche d'un bilinguisme institutionnel de fait. Du coup, il deviendra plus facile de demander la constitutionnalisation de ce fait.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> En juillet 2015, une 26° région a été désignée en vertu de la *Loi sur les services en français*, celle de Markham, notamment grâce à la mobilisation de la population locale et à l'appui des élus locaux.

Il ne faut pas négliger, toutefois, que toute cette mobilisation se fait dans un contexte particulier où l'Ontario fait face à des pressions budgétaires importantes. Les services en français pourraient dès lors faire les frais de révisions de programmes, ce à quoi les groupes demeurent attentifs.

L'autre défi, je pense, c'est auprès des instances gouvernementales. Dans des temps d'économie, c'est de s'assurer qu'au nom de l'assainissement des finances que tu ne recules pas dans tes droits, c'est de ne pas perdre des acquis... La priorité, c'est de sensibiliser la communauté. La priorité c'est de maintenir les acquis (ONI)

Ainsi, la mobilisation linguistique continue à se manifester dans certains dossiers bien que son intensité et son étendue soient moins prégnantes. Dans un tel contexte, il s'agit donc pour les groupes de rester vigilants à des changements dans leur environnement. Mais la tâche n'est pas simple.

### 2.5 La mobilisation linguistique actuelle en Ontario français se bute à plusieurs défis

Avec le recul, les groupes de la société civile constatent que la mobilisation linguistique des Franco-Ontariens a connu des succès qui ont mené à plusieurs transformations dans le régime linguistique. Mais, comme les ressources d'une minorité sont plus limitées, elles s'épuisent plus rapidement.

Il y a peut-être une certaine lassitude de revendiquer ou d'appuyer la francophonie (ON1).

Tous les groupes ont des problèmes d'engagement. L'engagement communautaire est difficile (ONI).

Pour certains, cette lassitude pourrait aussi s'expliquer par le fait que plusieurs des principales revendications ont été obtenues et que les stratégies qui sont dorénavant privilégiées sont moins visibles, moins intenses.

La période de défoncer des portes ouvertes puis de crier sur les toits au martyr, je pense que c'est révolu. Ça devrait être une stratégie de dernière heure... Quand on entre dans des dossiers d'une façon pondérée, sensée, avec des bonnes choses à l'appui, c'est généralement recevable (ON1).

On n'est pas dans un mode de revendication et de contestation. On est plutôt dans un mode de dire dans plusieurs cas : les pratiques, les droits sont là, mettez-les en place. C'est pas une question de revendiquer, c'est déjà là (ON1).

Elle pourrait aussi s'expliquer du fait que le ton est moins à la confrontation avec le gouvernement en place.

Depuis McGuinty, il y a eu une ouverture à la communauté sans précédent, par rapport à inviter la communauté et les parties prenantes à siéger [à des tables]... Donc, c'était moins nécessaire après l'arrivée au pouvoir de McGuinty, je pense, de devoir lobbyer nos politiciens comme tel (ON2).

Finalement, elle pourrait aussi s'expliquer du fait qu'il y a de nombreux groupes en Ontario français, faisant en sorte que les militants sont beaucoup sollicités, et qu'ils ne réussissent pas toujours à publiciser leurs efforts et leurs victoires.

Tu sais, les Franco-Ontariens là, y'ont des organismes, puis ils en ont plusieurs. Mais, ils travaillent en vase clos souvent. Alors, ce qu'ils font, c'est que leurs décisions ne sont pas souvent connues du public (ON5).

Mais, le principal défi identifié par les intervenants est de lutter contre l'assimilation, souvent fulgurante dans certaines régions de la province.

La question de base, l'assimilation, on n'a pas trouvé une solution à ça... Tout le monde travaille sur la question, mais la solution, on l'a pas trouvé (ON2).

C'est déprimant. L'assimilation ne recule pas. Donc, on peut célébrer tout ce qu'on veut, tant que cette tendance-là ne peut pas se renverser... (ON2).

L'assimilation peut être pernicieuse, ce qui doit amener la communauté à agir sur plusieurs fronts pour tenter de la ralentir, notamment sur le marché du travail et sur l'exogamie (une situation ou les deux parents n'ont pas la même langue maternelle).

Le débat sur la capacité de travailler dans son milieu de travail en français, ça non plus ce débat-là on l'a pas. C'est beau, mais tu t'assimiles soit à la maison, parce

que t'as pas de parents en français, soit à l'école, ou si t'es francophone quand tu gradues au secondaire tu risques de t'assimiler sur la marché du travail parce que tu travailles dans un milieu anglo-dominant... On n'a pas réglé toutes les étapes de l'assimilation (ON2).

Dans les derniers 50 ans, on a eu plus de progrès que dans les 100 ans avant. C'est assez extraordinaire, puis c'est le paradoxe. Le paradoxe, c'est qu'on a plein de garanties et plein de développements dans le domaine culturel, dans le domaine du droit... Et pourtant, le taux d'assimilation va grandissant et pourtant le fait de travailler... on a une population éduquée comme on n'a jamais eu... Après ça, on s'en va dans le marché du travail, puis le marché du travail est anglophone... L'exogamie tranquillement amène un taux d'assimilation qui est beaucoup plus élevé que déjà. Et donc, c'est tellement paradoxal (ON3).

Le gouvernement a aussi un rôle à jouer dans ce dossier, du fait qu'il peut prendre des décisions en matière de politiques publiques qui, si elles sont mal informées quant aux dynamiques linguistiques, peuvent avoir un effet sur l'assimilation.

Quelle est la vulnérabilité d'une minorité linguistique? L'assimilation... Chaque matin, il y a plusieurs francophones qui se sont dit : ça y est, j'ai fini de faire des efforts. C'est ça l'assimilation... Le gouvernement n'a pas le droit de prendre des décisions dont l'impact va être de décourager les francophones de faire cet effort-là (ON4).

Ces constats sur l'assimilation teignent le regard sur l'avenir que portent les intervenants. Certains sont plus optimistes.

La francophonie de l'Ontario a des structures, a des institutions qui lui appartient, a les outils pour progresser puis pour être là dans 100 ans. Le défi, ça va être de continuer à développer le réflexe et à développer la fierté... Je suis optimiste parce qu'on a des structures. Le défi s'est d'apprivoiser, d'encourager les communautés à s'affirmer davantage (ON1).

#### D'autres le sont moins.

Est-ce que dans 100 ans on va avoir une minorité française en Ontario? Je ne sais pas (ON3).

Mais tous s'entendent pour dire que pour l'heure, la mobilisation doit se maintenir.

En fait, le défi c'est de dire aux francophones... que d'abord, dans la francophonie tu ne peux jamais rien prendre pour acquis. T'es en milieu minoritaire, tu peux jamais dire on a fini de revendiquer (ON1).

Quand t'es minoritaire, faut que tu saches te battre... ça veut dire de ne pas avoir peur de demander des droits, que ce soit qui que ça voudra qui sera en avant de toi (ON5).

En plus, cette mobilisation doit continuer à faire progresser la communauté minoritaire francophone de l'Ontario, c'est-à-dire qu'elle ne peut mener à des compromis sur les droits linguistiques.

Les droits linguistiques, ce n'est jamais réglé de façon définitive... Ils ont des besoins continus (ON4).

T'as pas le droit de négocier des droits. C'est ça qu'il faut leur dire (ON5).

Bref, la communauté francophone en Ontario doit surmonter plusieurs défis si elle veut continuer à maintenir son niveau de mobilisation linguistique actuel. Dans un contexte où les ressources humaines et financières s'étiolent, il devient difficile de maintenir l'intensité et l'étendue de la mobilisation.

# 3. Le niveau de mobilisation linguistique en Ontario a beaucoup fluctué pendant la période étudiée

À la lumière de ce récit de la mobilisation linguistique en Ontario, nous pouvons en proposer une première analyse en reprenant les cinq pôles du cadre méthodologique. D'abord, nous constatons qu'il y a effectivement eu de la mobilisation linguistique en Ontario, qu'elle a été déclenchée de façon particulière au milieu des années 1960 et qu'elle s'est maintenue à un niveau élevé jusqu'au milieu des années 1980. Après, la mobilisation est entrée dans une période de rémanence jusqu'à une réémergence vers la fin des années 1990. Mais, le constat sur la mobilisation actuelle nous pousse à croire qu'elle se maintient à un niveau modéré depuis quelques années en raison de plusieurs défis que doit surmonter la communauté.

D'abord, nous observons qu'il y a mobilisation linguistique en Ontario français. Cette mobilisation existait dans une certaine mesure avant même la période étudiée, des Francophones de l'Ontario ayant été présents dans plusieurs organisations canadiennesfrançaises qui avaient comme vocation la promotion et la protection du français. Le principal porte-parole communautaire à l'heure actuelle, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, fait remonter ses origines à 1912 parce qu'elle se considère le successeur de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Au fil de ces modifications, le mandat de l'organisme et son effectif se sont élargis. Elle a notamment fait la promotion de l'identité et des symboles franco-ontariens tels qu'ils se sont développés au milieu des années 1970. De nombreux autres groupes sectoriels ou ponctuels ont existé à différentes périodes, comme la Fédération de la jeunesse francoontarienne (FESFO), l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO), le mouvement C'est l'temps, et S.O.S. Montfort, et qui ont contribué à faire infléchir le régime linguistique dans le sens des revendications des groupes représentant la communauté minoritaire francophone. Comme une intervenante l'a souligné, il y a de nombreux organismes à vocation francophone en Ontario. Le portrait dressé ici en laisse la plus grande partie sous silence, mais sans vouloir minimiser leur participation à la mobilisation linguistique.

Ensuite, nous avons proposé qu'un nouveau cycle de mobilisation linguistique ait émergé dans les années 1970 au fur et à mesure que la population s'appropriait l'idée d'une identité franco-ontarienne. C'est l'époque où l'ACFEO change son acronyme et son mandat pour aborder de nouveaux dossiers. C'est aussi une époque où le répertoire d'action se diversifie. Les nombreuses luttes scolaires ont mis en lumière les injustices que vivaient les communautés locales qui ne pouvaient prendre de décisions quant au parcours scolaire des

élèves qui, dans certains cas, ne pouvaient pas compléter leurs études secondaires en français. Le cas de Sturgeon Falls est devenu le modèle à suivre pour de nombreuses autres luttes, comme à Cornwall et à Penetanguishene. Ces luttes qui étaient de prime abord locales ont souvent pris une ampleur provinciale, voire nationale, incitant dès lors les porte-parole franco-ontariens à regarder outre-frontière pour des alliés, notamment au Québec. Les demandes répétées pour l'accès à des services en français a aussi pris du galon durant cette époque, mais il est à noter que la stratégie de désobéissance civile promue par le mouvement *C'est l'temps* n'a pas fait école. Les organismes franco-ontariens ont plutôt privilégié des moyens plus traditionnels pour faire valoir leurs revendications, avec plus ou moins de succès selon les dossiers.

La mobilisation s'est inscrite dans la durée en se maintenant à un niveau élevé, tant sur le plan de l'étendue que de l'intensité, jusqu'à la fin des années 1980. Si les stratégies du mouvement *C'est l'temps* n'ont pas fait école, ses revendications quant à une amélioration de l'accès à des services gouvernementaux en français sont devenues un fer de lance des organismes franco-ontariens. Les demandes à cet effet ont reçu une réponse positive du gouvernement ontarien lors de l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 1986. Ce gain est un baume pour les principaux porte-parole qui avaient échoué dans leur tentative de constitutionnaliser le bilinguisme institutionnel en Ontario pendant les négociations constitutionnelles du début des années 1980. Nous pouvons aussi ajouter à cette liste la campagne pour des collèges francophones homogènes qui s'est résolue au début des années 1990. Au final, la mobilisation linguistique a eu de nombreux impacts politiques et culturels externes qui se sont traduits par des transformations dans le régime linguistique et qui ont satisfait les leaders de la communauté franco-ontarienne.

Nous estimons que la mobilisation linguistique en Ontario français est entrée en rémanence après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français* et la création des premiers conseils scolaires homogènes francophones, deux victoires importantes de la communauté franco-ontarienne. D'un côté, les organismes étaient occupés à faire connaître et comprendre le nouveau cadre législatif qui permettait aux Francophones de demander des services en français, ce qui n'était pas un comportement naturel à l'époque. Il fallait donc faire la promotion de ce nouveau droit. De l'autre, les crises scolaires suscitant de grandes mobilisations se sont estompées après la création des premiers conseils scolaires. Au lieu de publiciser des enjeux liés à l'éducation, ceux-ci pouvaient désormais être réglés entre élus dans des instances de gouvernance. La mobilisation était du coup moins nécessaire parce que les dossiers se réglaient autrement. L'intensité de la mobilisation linguistique a été réduite de beaucoup, mais les organismes sont demeurés actifs sur le terrain pour continuer à faire la promotion de l'identité franco-ontarienne.

Une caractéristique de la rémanence, c'est que la mobilisation peut en sortir et se réactiver si le mouvement observe de nouvelles injustices dans le régime linguistique. L'annonce de la fermeture de l'hôpital Montfort en 1997 a été considérée comme une attaque de front contre la *Loi sur les services en français* et contre les institutions de la minorité francophone. La communauté franco-ontarienne, principalement celle d'Ottawa, s'est rapidement mobilisée pour dénoncer cette décision et réussir à la renverser grâce à un recours aux tribunaux. Cette autre victoire importante a donné un nouveau souffle à la mobilisation qui s'est diversifiée, réclamant de nouveaux services dans des domaines qui n'avaient pas été identifiés plus tôt. Elle a aussi su identifier d'autres revendications mobilisatrices, l'une des principales étant la création d'une université franco-ontarienne, sans négliger l'espoir que la

province s'engage dans un processus de constitutionnalisation de son bilinguisme institutionnel.

La mobilisation que nous observons actuellement n'est pas aussi étendue et intense que celle du milieu des années 1970. Les intervenants ont souligné que tous les organismes ont de la difficulté à susciter l'engagement de nouveaux militants. Ils ont aussi souligné que l'assimilation est un des principaux défis auquel la communauté doit se confronter, mais qu'elle ne le fait toujours pas, au risque de voir la proportion de Francophones dans la province continuer à diminuer. De plus, certains considèrent que le gouvernement provincial actuel est plus ouvert et plus à l'écoute des revendications de la communauté. Du coup, certaines stratégies de mobilisation ne sont plus aussi nécessaires dans un contexte où l'accès aux décideurs et la participation à l'élaboration des politiques publiques paraît acquis. Ces acteurs pensent qu'il est plus facile de faire entendre leurs revendications à l'égard du régime linguistique auprès des décideurs publics

En somme, la mobilisation linguistique en Ontario est à une période charnière, où elle n'est pas aussi intense qu'auparavant, mais où elle n'est toujours pas entrée en rémanence. C'est pourquoi nous considérons que le niveau de mobilisation linguistique en Ontario est modéré. La mobilisation a beaucoup fluctué durant la période, allant d'une redéfinition de l'identité collective, à une période où les revendications étaient appuyées par de fortes mobilisations aux échelles locales et provinciale, à un moment où les groupes ont eu à se familiariser avec un nouveau cadre législatif, pour finalement avoir à se remobiliser à un moment où ses acquis étaient menacés. Aujourd'hui, le régime linguistique ontarien semble s'être stabilisé, à quelques exceptions près, et la plupart des acteurs sont satisfaits des impacts qu'a eue la mobilisation linguistique au fil des 50 dernières années. Si d'autres dossiers sont

réglés de manière satisfaisante dans l'avenir, la mobilisation linguistique en Ontario français pourrait retourner en rémanence.

#### CHAPITRE 6

## La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick

Depuis le dossier de l'enchâssement de 16.1, je n'ai pas vu beaucoup de dossiers où la communauté acadienne réussissait à faire l'unanimité...
On revient de nouveau où il y a... ce clivage au niveau des organismes...
On a une approche... où il n'y a plus de stratégie commune, de priorité commune, de où on veut être (NB5).

L'évolution de la situation de la minorité francophone au Nouveau-Brunswick a été marquée par quelques points tournants. Historiens et sociologues s'entendent pour dire que la période de la Renaissance acadienne à la fin du 19e siècle a donné un premier élan à l'action et à la reconnaissance de cette communauté. Un second point tournant se situe dans les années 1960 où les Francophones commencent à participer plus ouvertement au sein des institutions gouvernementales de la province et où ils profitent de l'expansion de l'État-providence. L'action prend des formes nouvelles et les revendications s'articulent autour de nouvelles demandes. Mais, aujourd'hui, la mobilisation linguistique se fait moins visible. Dans ce cas-ci, la question de recherche devient : pourquoi la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick semble-t-elle faible alors qu'elle a été si soutenue à certains moments? Nous croyons que la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick est entrée en rémanence au début des années 1990 après une victoire importante qui était perçue par certains comme étant la finalité de la mobilisation. Depuis, il y a certes eu quelques épisodes locaux de mobilisation linguistique, mais il ne semble plus y avoir d'enjeux qui parviennent à mobiliser l'ensemble de la communauté.

Nous reprenons encore une fois la forme des deux chapitres précédents. La première partie retrace l'évolution du régime linguistique du Nouveau-Brunswick du début des années 1960 à 2012, en reprenant toujours les dimensions du régime décrites au chapitre 2. Ensuite,

nous proposons un portrait de la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick qui se fait en quatre temps : le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique dans les années 1960, le maintien d'une mobilisation linguistique intense et étendue dans les années 1970 et 1980 jusqu'à la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick en 1992, la rémanence de la mobilisation linguistique depuis cette victoire significative et une réflexion critique sur la situation actuelle de la mobilisation. Nous terminons le chapitre avec une première analyse des entretiens à la lumière des pôles identifiés dans le chapitre méthodologique afin d'expliquer pourquoi nous considérons que la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick est toujours en rémanence.

## 1. Le régime linguistique néo-brunswickois est aujourd'hui caractérisé comme étant le plus généreux à l'égard d'une minorité francophone au Canada

Comme ce fut le cas des Galloisants et des Francophones de l'Ontario, la situation des Francophones du Nouveau-Brunswick a connu une lente progression, mais assez pour que le régime linguistique de la province soit considéré comme étant l'un des plus généreux pour sa minorité linguistique au Canada. Comme le souligne Migneault, « en l'espace de deux siècles, la province a évolué d'une fermeture presque complète envers sa communauté francophone pour devenir le régime juridique sans doute le plus ouvert et le plus progressif du pays face à sa minorité linguistique » (2007, 85). Cette ouverture se traduit aujourd'hui notamment par un dualisme dans la gouvernance de certains secteurs d'activités publiques, comme la santé et l'éducation, et par la reconnaissance constitutionnalisée de l'égalité des deux communautés linguistiques dans la province. Ainsi, les Francophones du Nouveau-Brunswick sont appelés à participer à la gestion des affaires de l'État provincial et profitent d'un régime linguistique

constitutionnalisé, protection dont ne jouissent pas les deux autres minorités linguistiques étudiées. Il n'en demeure pas moins que certains problèmes surgissent sur le plan de la mise en œuvre des obligations linguistiques ou, autrement dit, des problèmes persistent quant à la dimension opérationnelle du régime linguistique néo-brunswickois.

C'est sur le plan de la dimension juridique que le régime linguistique néo-brunswickois apparaît aujourd'hui comme étant plus généreux que d'autres à l'égard de sa minorité linguistique. La constitutionnalisation des obligations linguistiques au Nouveau-Brunswick est en quelque sorte l'aboutissement d'une gradation dans le type d'obligations linguistiques dont s'est dotée la province depuis la première *Loi sur les langues officielles* adoptée en 1969. Cette loi énonçait que le français et l'anglais étaient les deux langues officielles de la province et reconnaissait le droit des résidents de recevoir des services du gouvernement dans la langue officielle de leur choix. En 1981, la province bonifie la dimension juridique du régime en adoptant la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*. Cette nouvelle législation affirme l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges des deux communautés et leur accorde le droit à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducatives et sociales. Le gouvernement provincial s'y engage aussi à encourager le développement des deux communautés linguistiques officielles.

Lors des négociations constitutionnelles qui ont mené à la *Loi constitutionnelle de* 1982 et à l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le Nouveau-Brunswick a fait inscrire les paragraphes 16 (2) à 20 (2) qui reconnaissent que le français et l'anglais sont les langues officielles de la province et qu'elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions de la Législature et du gouvernement

du Nouveau-Brunswick. En plus, ces paragraphes précisent que le français et l'anglais peuvent être utilisés dans les travaux de la législature, que les deux versions des lois et des documents ont la même valeur, qu'elles peuvent être employées dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux de la province et qu'elles peuvent être utilisées pour communiquer avec tous les bureaux des institutions de la législature et pour en recevoir des services. Il s'agit d'une première étape dans la constitutionnalisation des droits linguistiques dans la province, bien qu'elle laissait de côté le désir d'enchâsser le principe d'égalité des communautés linguistiques contenu dans la loi de 1981. Cette idée fut reprise et intégrée à l'Entente de Charlottetown proposant une réforme constitutionnelle en 1992. Malgré l'échec du référendum national sur cette entente, le gouvernement a décidé de poursuivre une initiative d'amendement bilatéral qui a mené à l'inclusion de l'article 16.1 à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cet article reprend essentiellement les termes de la loi de 1981 sur l'égalité des deux communautés linguistiques et ajoute un rôle de protection et de promotion du statut, des droits et des privilèges au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Après cette constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés, Migneault considère qu'il n'y eut « aucune autre mesure législative notable en matière linguistique » (2007, 122) jusqu'en 2002 avec l'adoption d'une nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette révision visait à combler certaines lacunes qui s'étaient manifestées avec le temps et pour répondre à une série de jugements rendus par les tribunaux en matière linguistique. La loi de 2002 contient aussi deux autres nouveautés : une obligation statutaire de revoir la loi tous les dix ans et la création du poste de Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Pour Migneault, il s'agit d'un « summum historique en matière de droits linguistiques dans la province, en restant toujours fidèle à la notion de progression » (2007, 124). Le processus de

révision s'est amorcé en 2011 et sa nouvelle version a été adoptée en 2013. Parmi les nouvelles dispositions de la loi, elle octroie de nouvelles responsabilités au Commissariat aux langues officielles, elle précise certains principes et objectifs de la loi pour faciliter son interprétation, elle clarifie certaines obligations linguistiques conférées à diverses institutions et elle donne aux municipalités le pouvoir de prendre des arrêtés en matière d'affichage sur leur territoire. Cette dimension juridique du régime linguistique néo-brunswickois est aussi complétée par des dispositions linguistiques dans de nombreux autres actes législatifs, notamment la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur les municipalités*.

La dimension politique du régime néo-brunswickois a aussi évolué durant cette période. Comme nous l'avons déjà souligné, les Francophones du Nouveau-Brunswick sont de plus en plus présents au sein des structures bureaucratiques de la province à partir des importantes transformations de l'État entamées par Louis J. Robichaud après son élection en 1960. Pour Belliveau et Boily, ce souhait de la participation peut paraître surprenant pour l'époque.

La société acadienne, dont l'élite et les éléments nationalistes ont si longtemps souhaité l'autonomie, voire l'autarcie, accepte sans broncher l'intégration de la majorité de ses institutions – les hôpitaux et les collèges, notamment, ainsi que les écoles de comtés – aux structures bureaucratiques du gouvernement central. On assiste ici à un grand pari collectif. La compensation espérée, ou l'enjeu, est une juste part du contrôle d'un État moderne (Belliveau et Boily 2005, 16).

Mais, cette participation n'a pas toujours eu les effets escomptés et un discours néonationaliste dénonçant les anciennes élites cléricales et l'establishment acadien qui s'étaient accommodés de cet arrangement a repris forme dans certains milieux, conduisant notamment à la création du Parti acadien en 1972 (Gauvin et Jalbert 1987; Luc Léger 2012). Il a présenté des candidats dans trois élections générales, en 1974, 1978 et 1982, sans pour autant réussir à en faire élire. Selon Gauvin et Jalbert, après l'élection de 1982, « le Parti acadien fera si peu parler de lui

que l'on peut le considérer [...] comme un parti en agonie sans [...] grand espoir de survie »<sup>37</sup>. Il n'en reste pas moins que des Francophones ont tenté de se faire élire sous la bannière de tous les principaux partis politiques et, depuis Louis J. Robichaud, d'autres Francophones ont accédé au poste de premier ministre de la province. Un autre acteur important a été fondé en 1973 dans la foulée du renouvellement du discours néonationaliste, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB, aujourd'hui la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick), qui deviendra, avec le temps, le principal porte-parole de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, particulièrement auprès des pouvoirs publics.

La participation au sein des structures bureaucratiques a pris une forme particulière lors de la reconnaissance de la dualité en éducation, menant à des espaces de gouvernance gérés par les Francophones et donnant corps à une certaine autonomie d'action. Cette dualité s'est d'abord concrétisée au sein du ministère de l'Éducation qui a été réorganisé en 1974 en trois secteurs : un secteur des finances et de l'organisation, puis un secteur éducatif de langue française et un autre de langue anglaise. Les deux secteurs éducatifs sont chacun chapeautés par un sous-ministre adjoint et ont sous leur responsabilité les services pédagogiques et les services de mesure et d'évaluation. Par la suite, les districts scolaires ont été réorganisés en 1981 aussi sur une base linguistique. Dès lors, la dualité linguistique en éducation « a permis sans aucun doute à la communauté francophone du Nouveau-Brunswick d'obtenir le plein contrôle de son système d'éducation » (Cyr, Duval et Leclerc 1996, 122). Du coup, elle « permet à chaque communauté de maîtriser un outil fondamental de développement tout en prévenant l'assimilation » (Nouveau-Brunswick, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick 2013, 10). Une certaine forme de dualité s'est aussi établie plus

\_

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Nous discuterons plus longuement du Parti acadien dans la section suivante.

récemment dans le secteur de la santé, depuis la réorganisation en 2008 de la prestation des services sous deux régies distinctes, dont l'une couvre le territoire où se concentre la majorité des Francophones de la province et qui est gérée en français. Malgré cette dualité, les deux régies (Réseau de santé Vitalité et Réseau de santé Horizon) sont tenues d'offrir des services dans les deux langues.

Les Acadiens, incluant ceux du Nouveau-Brunswick, se sont dotés de nombreux symboles à la fin du 19<sup>e</sup> siècle lors de grandes conventions nationales. C'est lors de la convention de 1881 à Memramcook que les délégués adoptèrent le 15 août, fête de Notre-Dame de l'Assomption, comme fête nationale des Acadiens. Cette initiative, portée notamment par l'abbé Marcel-François Richard, participait d'une volonté de doter l'Acadie de symboles nationaux qui lui sont propres de façon à construire une identité acadienne distincte de l'identité canadienne-française (Basque et Duguay 2013, 64). Puis, le drapeau acadien et le chant national ont été adoptés lors de la convention de 1884 à Miscouche (Île-du-Prince-Edouard). Le drapeau reprend le Tricolore français, pour rappeler l'origine française des Acadiens, auquel est ajoutée une étoile jaune. L'étoile représente l'étoile de la mer, la Stella Maris, qui est un symbole associé à la Vierge Marie, devenue la patronne de l'Acadie suite à l'adoption de la fête nationale. L'étoile est jaune, la couleur papale, pour rappeler l'attachement à l'Église catholique (Basque et Duguay 2013, 72-73). Dans leur livre sur le drapeau acadien, Basque et Duguay reproduisent un discours prononcé par l'abbé Richard à la convention de Miscouche. L'extrait qui suit souligne l'importance que l'abbé accordait à l'adoption de symboles nationaux.

Dans l'avenir, lorsque les ennemis voudront méconnaître nos droits, la vue de ce drapeau nous rappellera nos devoirs et nous encouragera et nous fortifiera dans le combat. Regardant l'étoile qui orne votre étendard, vous vous rappellerez que combattre sous l'égide de Marie, c'est être assurés d'une victoire peut-être tardive,

mais certaine. Pour ma part, il me semble déjà entendre les battements de mon cœur à la pensée que l'Acadie, ayant sa fête nationale, va, par notre choix autorisé, posséder aussi un drapeau national qui flottera aux jours de nos réjouissances et nous servira d'étendard dans les combats que nous serons appelés à soutenir pour la défense de nos droits souvent méconnus et méprisés (dans Basque et Duguay 2013, 83).

Quant au chant national, c'est l'Ave Maris Stella qui a été retenu, un hymne catholique en latin chanté à la Vierge Marie. Ces symboles ont souvent été critiqués par divers groupes au sein de la société civile acadienne, notamment dès leur adoption par le clergé catholique qui les associait à la France révolutionnaire ou encore dans les années 1960 par des étudiants qui les jugeaient trop religieux et passéistes, mais ils ont tout de même réussi à s'imposer. Ces symboles ont plus tard été reconnus officiellement par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Une proclamation a été adoptée en 1982 reconnaissant officiellement la fête nationale des Acadiens. Puis, une motion a été adoptée en 1984 permettant la présence du drapeau acadien, dans la foulée de son centenaire, sur les édifices gouvernementaux (Migneault 2007, 110-114). Selon Migneault, « en proposant de fixer le drapeau en permanence devant certains édifices gouvernementaux, la législature associait davantage ses édifices à la communauté minoritaire et à la position qu'elle occupait dans la province » (2007, 114).

Au Nouveau-Brunswick, la dimension opérationnelle est largement déterminée par le fait que la province soit désignée officiellement bilingue. La loi prévoit que toute personne puisse communiquer avec les institutions provinciales et recevoir des services gouvernementaux dans la langue de son choix. Le Nouveau-Brunswick utilise aussi la notion d'offre active comme principe dans la prestation de services, c'est-à-dire que le citoyen peut s'attendre à être accueilli dans les deux langues officielles et à ce que les institutions s'affichent et communiquent activement dans les deux langues officielles. Dans le cas où une

personne sent que le gouvernement faillit à ses obligations, elle peut, depuis 2002, déposer une plainte au Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. La mission du Commissariat est double : « D'une part, il doit veiller au respect de la Loi sur les langues officielles. Pour ce faire, il reçoit les plaintes du public, mène des enquêtes et, s'il y a lieu, formule des recommandations. D'autre part, le commissaire doit promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province » (Nouveau-Brunswick, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, en ligne).

Malgré les obligations gouvernementales, un récent rapport annuel du Commissariat fait état de lacunes importantes dans leur mise en œuvre. Elle fait état d'un manque de rigueur dans la planification des services, dans la prestation des services, dans l'application de la loi, dans le suivi des engagements politiques et dans le respect de la politique sur la langue de travail (Nouveau-Brunswick, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick 2014, 12-13). Elle note aussi qu'un récent plan de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles devant s'étaler de 2011 à 2013 a donné peu de résultats concrets sur les plans de l'application de la Loi et de la progression de l'égalité des deux communautés linguistiques<sup>38</sup>. Bref, les propos du Commissariat mettent en lumière qu'il peut exister un écart important entre des obligations linguistiques définies dans des actes législatifs et la mise en œuvre au quotidien de ces obligations. Autrement dit, bien que le régime linguistique néo-brunswickois puisse être qualifié par Migneault comme étant le plus ouvert et le plus progressiste au Canada, des lacunes persistent sur le plan opérationnel. Les 233 530 citoyens de langue

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment publié un nouveau plan, intitulé *Plan sur les langues officielles Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, qui souligne l'évaluation qui a été faite du plan 2011-2013 et qui propose des façons de pallier aux lacunes identifiées (Nouveau-Brunswick 2015, en ligne).

maternelle française dans cette province selon le recensement canadien de 2011 pourraient donc s'attendre à voir le régime continuer à progresser.

# 2. La minorité francophone au Nouveau-Brunswick se satisfait des modifications apportées au régime linguistique suite à une longue période de mobilisation

Comme nous l'avons déjà suggéré, nous qualifions le niveau de mobilisation de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle de faible. Mais, cela ne veut pas pour autant dire qu'il en ait toujours été ainsi. En fait, nous observons que la minorité linguistique a été particulièrement active de la fin des années 1960 au début des années 1990, une période durant laquelle de nombreuses transformations importantes au régime linguistique se sont concrétisées. Ce n'est donc que depuis le début des années 1990 que la minorité linguistique semble être en rémanence suite à un impact politique externe important de la mobilisation sur le régime linguistique, c'est-à-dire la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques. Pour certains, cette constitutionnalisation constituait la finalité de la mobilisation linguistique et depuis, la mobilisation se fait sur une base plus ponctuelle et locale, du coup moins intense et moins étendue. Mais, les organismes porteparole de la communauté minoritaire sont toujours présents et actifs sur des dossiers particuliers et remplissent les fonctions que l'on s'attend à constater durant une période de rémanence.

La démonstration du cas néo-brunswickois s'organise autour de cinq thèmes. Le premier est l'émergence d'une nouvelle voix, plus éloignée des élites traditionnelles et cléricales, qui faisait entendre de nouvelles revendications quant à l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et qui déclenche un nouveau cycle de

mobilisation. Le deuxième fait suite à ses nouvelles revendications et y ajoute un discours sur l'autonomie de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Le troisième thème s'articule autour des négociations constitutionnelles des années 1980 et 1990 qui ont mené à la constitutionnalisation des obligations linguistiques de la province. Le quatrième thème fait état de la période de rémanence qui s'est amorcée après cette victoire et qui se poursuit toujours. Le cinquième thème porte sur les réflexions critiques des acteurs rencontrés quant au portrait actuel et futur de la mobilisation linguistique de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick.

### 2.1 Une nouvelle voix émerge au sein de la société civile acadienne à la fin des années 1960

Dans le cas néo-brunswickois, comme nous l'avons déjà soulevé, il y eut une première émergence d'une voix nationale et politique à la fin du 19<sup>e</sup> siècle qui s'est exprimée dans un cycle de conventions nationales qui ont présidé à l'organisation sociopolitique de l'Acadie et au choix de ses symboles. Nous ne prétendons donc pas que la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick n'ait pris forme qu'à la fin des années 1960. D'ailleurs, comme le souligne Landry, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre mondiale, s'exprime en Acadie

une volonté de s'organiser, par la définition de projets collectifs et la constitution d'un mouvement [...] plusieurs institutions ont été créées afin de mieux coordonner l'action politique qui consistait, à cette époque, à faire valoir une place pour le français dans les écoles publiques et la nomination d'Acadiens aux postes d'évêques (2011, 18).

Puis, dans les années qui vont jusqu'à l'élection de Louis J. Robichaud en 1960, elle note que le clergé cherche à faire en sorte que les nouvelles orientations dans l'action politique soient influencées par la doctrine sociale de l'Église (Landry 2011, 76). Belliveau et Boily rappellent que « l'Église s'érige en régulateur principal de la société civile francophone » (2005, 14) en

étant à la tête de plusieurs institutions acadiennes. Donc, comme le souligne un des acteurs rencontrés,

Jusqu'à la fin des années 50, la société acadienne était menée par l'élite traditionnelle, les curés, les quelques agronomes qui étaient instruits, les avocats (NB8).

Bref, en suggérant qu'une nouvelle voix émerge dans les années 1960, nous voulons dire qu'une nouvelle voix s'organise pour remplacer les élites traditionnelles qui maintenaient le lien entre langue, foi et institutions. Landry observe ce même point tournant, alors que « la jeune génération, de plus en plus instruite par la plus grande accessibilité à l'université, exprimait haut et fort ses critiques de cette élite qu'elle jugeait bourgeoise et rétrograde » (2011, 92).

Au début des années 1960, le gouvernement provincial dirigé par Louis J. Robichaud, entreprend une redéfinition du rôle de l'État qui « s'attribue la pleine responsabilité des services de santé publique, d'aide sociale et d'éducation, entre autres, autant de sphères dans lesquelles l'Église avait jusque-là lourdement investi, et où elle était l'acteur le plus important » (Belliveau et Boily 2005, 16). C'est durant les premières années de son mandat, notamment, que le gouvernement a procédé à une réorganisation du système d'éducation supérieure de la province, ce qui a mené à la création de l'Université de Moncton en 1963, vue comme une grande victoire par l'élite nationaliste acadienne (Landry 2011, 99-103). Certains voient justement la création de l'Université de Moncton comme un catalyseur menant à l'émergence d'une nouvelle génération portant un nouveau discours et de nouvelles revendications, souvent dirigés vers l'élite traditionnelle et vers la majorité anglophone (Landry 2015; Belliveau 2014; McNally 2010).

Belliveau propose un portrait complet de l'émergence d'une nouvelle voix, ou de ce qu'il appelle la réinvention de l'Acadie, qui est intimement liée au militantisme étudiant des années 1960. Ce qu'il qualifie de mobilisation fondamentalement néonationaliste « ne serait apparue qu'au moment où il était devenu impérieux de faire entendre une parole nouvelle à l'élite acadienne, pour lui montrer où et comment elle avait erré en ne se libérant pas davantage de la tradition » (Belliveau 2014, 16-17). Un de ces errements serait d'avoir trop misé sur la participation aux structures politiques et économiques plutôt que sur « l'adaptation des 'systèmes' politique et économique à la spécificité acadienne afin de créer les conditions propices à son développement » (Belliveau 2014, 281). Cette nouvelle façon de percevoir les problèmes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick « attribue la responsabilité du 'retard' à la 'domination' de la majorité anglophone, reconnaissant du même coup la condition de 'colonisé' du peuple acadien » (Belliveau 2014, 281).

Dès lors, une partie du discours se dirige vers l'élite traditionnelle. Nadeau l'exprime ainsi : « On rejetait ce qu'on considérait comme les vieux symboles acadiens que sont le drapeau, l'hymne national... comme on rejetait en bloc le discours nationaliste de l'élite acadienne » (2009, 27). Ce rejet s'exprime clairement lors du Ralliement de la jeunesse acadienne de 1966, alors qu'une résolution y est adoptée demandant une distanciation des symboles nationaux rendue nécessaire parce que ces symboles « sont désormais trop teintés de religiosité pour servir d'emblèmes nationaux modernes » (Belliveau 2014, 150).

Mais, une autre partie du discours est dirigée vers la majorité anglophone afin d'y combattre l'intolérance et les préjugés antifrançais, mais aussi pour créer un contexte permettant l'épanouissement de la communauté francophone. L'un des dossiers portés par cette mobilisation est celui du bilinguisme à Moncton, alors dirigée par le maire Leonard C.

Jones, qualifié de francophobe par plusieurs. En 1968, une marche rassemblant entre 1000 et 2000 personnes se rend à l'hôtel de ville pour faire entendre les revendications de la communauté francophone. Quatre leaders entrent au conseil municipal, mais le maire refuse de les laisser s'adresser en français à l'Assemblée. Après avoir accepté de faire leur présentation en anglais, le maire rejette leurs demandes prétextant que le bilinguisme coûterait trop cher (Belliveau 2014, 204). C'est dans les jours suivants cette rencontre que s'est déroulé l'évènement maintes fois repris de la livraison d'une tête de cochon sur le perron de la résidence du maire. Pour McNally, cet épisode « reste l'un des évènements les plus célèbres de l'époque » (2010, 76). Parallèlement à d'autres mobilisations au Nouveau-Brunswick, celle prônant le bilinguisme à la ville de Moncton va s'échelonner sur plusieurs années, jusqu'à la déclaration en 2002 du statut officiellement bilingue de la ville.

Un autre dossier qui a ébranlé ce qui a été qualifié de « bonne entente » entre les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick est celui des écoles et des districts scolaires francophones homogènes (NB4). Dans la foulée des réformes gouvernementales menées par le gouvernement Robichaud, la gouvernance du système d'éducation a aussi été revue. Selon Cormier (2001), les 422 districts scolaires ont été réorganisés en 33 nouveaux districts en 1966. Cette réorganisation a fait en sorte que les francophones de la grande région de Moncton se retrouvaient dans un district scolaire bilingue, le district n° 15, qui était largement dominé par les anglophones. Le problème créé par une administration scolaire bilingue se faisait moins sentir ailleurs dans la province, parce que d'autres districts « étaient francophones par la force des choses, car ils couvraient un territoire où la présence anglophone était nulle ou négligeable, et où, le cas échéant, on avait pris soin de la placer sous des administrations anglophones dans des districts avoisinants » (Cormier 2001, 18-19). Certains

ont alors commencé à « se demander pourquoi un traitement de faveur était accordé à ces ilots d'anglophones à l'intérieur des districts francophones » (Cormier 2001, 19), mais que pour les francophones de la région de Moncton, le contraire ne s'était pas produit.

Ce fut le point de départ d'une longue lutte de la part des francophones au sein du district scolaire n° 15 qui, malgré des réformes administratives pour assurer une meilleure représentation des francophones au sein de l'administration du district, avaient le sentiment que les décisions les touchant directement leur échappaient et qui craignaient qu'une telle situation puisse mener à l'anglicisation des élèves, des écoles et du district. D'ailleurs, la création d'un grand complexe scolaire bilingue était dans les plans des administrateurs anglophones, ce à quoi les Francophones s'opposaient fermement puisqu'ils profitaient déjà d'écoles francophones homogènes. Un acteur rencontré reproche aux anglophones leur entêtement à refuser la création d'un nouveau district scolaire exclusivement francophone dans la région de Moncton, rappelant du coup que plus les anglophones refusaient d'appuyer un nouveau district homogène, plus les francophones étaient galvanisés à poursuivre la lutte (NB4). Cette volonté de se mobiliser s'est concrétisée notamment par des manifestations au siège du district scolaire et par la démission de cadres pour dénoncer les mesures insuffisantes pour assurer la représentation des francophones dans la prise de décision. Au final, après une commission d'enquête, plutôt que de créer un nouveau district, il a été recommandé en 1970 de placer les écoles francophones sous la gouverne du conseil scolaire francophone voisin, le district nº 13. Dès lors, allait être créée en 1971 « une nouvelle entité scolaire de langue française avec deux écoles polyvalentes, et où les francophones allaient être maîtres de leurs destinées en matière d'éducation » (Cormier 2001, 210). Hector Cormier, l'un des cadres à avoir démissionné en guise de protestation, conclut ainsi son récit des évènements :

C'est ainsi que les Acadiens du Sud-Est de la province ont obtenu justice. Au dire de certains, il s'agit de la plus grande victoire des Acadiens de toute leur histoire. Elle a joué un rôle catalyseur dans ce mouvement qui a suivi et qui a favorisé un système d'éducation basé sur la langue, celui-là même que nous connaissons aujourd'hui dans la province (Cormier 2001, 211).

Toutes ces mobilisations se déroulent dans un contexte où, dans la foulée du programme « Chances égales pour tous », le gouvernement du Nouveau-Brunswick dépose une Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques en 1968, dont les grands thèmes ont été repris dans la Loi sur les langues officielles de 1969. Mais, malgré les avancées sur le plan juridique, la nouvelle voix de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick percevait de nombreuses lacunes sur le plan de la mise en œuvre des obligations linguistiques et du respect du statut d'égalité entre les deux langues. Cela peut expliquer pourquoi les leaders de la communauté ne se sont pas satisfaits du nouveau cadre juridique. Autrement dit, malgré un certain succès dans la transformation du régime linguistique au Nouveau-Brunswick, il n'est pas perçu comme tel par les nouveaux leaders de la communauté.

La communauté acadienne depuis 1969, lorsque la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick a été adoptée... déjà à ce moment-là, la communauté acadienne, les leaders d'opinion de la communauté acadienne étaient conscients qu'elle n'allait pas assez loin. Elle était consciente que c'était une loi minimum puis qu'il fallait un jour peut-être chercher à élargir cette disposition (NB5).

Pour eux, assurer le plein épanouissement de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick devait passer par une nouvelle réflexion sur l'autonomie de la communauté.

2.2 La mobilisation linguistique s'institutionnalise et intègre une réflexion sur l'autonomie de la communauté minoritaire francophone

La mobilisation linguistique avait pris un nouvel élan dans les années 1960, dans la foulée d'une prise de conscience par une nouvelle génération de l'importance de pouvoir

participer à la prise de décisions qui pouvaient avoir une incidence directe sur la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

On était probablement une des premières générations qui a eu accès à l'éducation postsecondaire... On était scolarisé, on savait ce qui se passait dans le monde. Puis quand on regardait la situation de notre peuple, du peuple acadien. On s'apercevait qu'à chaque fois qu'on voulait faire quelque chose, il y avait tout le temps quelqu'un qui décidait pour nous. Par exemple, si on voulait faire de la politique, puis qu'on s'impliquait dans un parti traditionnel, on était minoritaires là aussi... On ne pouvait pas faire une réflexion collective, de projet de société... Il y a eu un besoin de s'affranchir de tout ça puis de se donner des institutions (NB8).

Dans le but de poursuivre cet élan de mobilisation, la nouvelle voix acadienne s'est organisée autour de deux perspectives, ou deux logiques pour reprendre le terme de Landry (2011, 122-123): « Un groupe tenta d'assurer son pouvoir par la création d'un parti politique, un autre par la création d'une association se voulant à la fois le chien de garde et l'interlocuteur auprès des gouvernements provincial et fédéral ». Respectivement, il s'agit du Parti acadien et de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), deux groupes qui entretiendront une certaine tension jusqu'à la fin des années 1970. Donc, dans la foulée de l'identification de certaines injustices, de nouveaux groupes sont créés dans le but d'obtenir l'appui de la population dans des campagnes visant la transformation du régime linguistique par la mobilisation linguistique.

La création de la SANB (aujourd'hui connue sous le nom de Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick) répondait à un besoin exprimé par le gouvernement fédéral d'avoir un interlocuteur dans chacune des provinces avec qui il pourrait transiger à une époque où il commençait à distribuer des fonds auprès des communautés linguistiques minoritaires pour soutenir leur développement (Ravault 1977). Alors que les Francophones de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard avaient créé leurs propres organismes, ceux du Nouveau-Brunswick comptaient toujours sur la Société nationale de l'Acadie (SNA) pour faire leur

représentation politique. Un Congrès des Francophones s'est tenu en 1972 et sa résolution principale a été la création d'une association propre aux francophones du Nouveau-Brunswick, ce qui s'est concrétisé l'année suivante. À l'époque, le nouvel organisme se donne comme objectif « d'intervenir auprès de la classe politique et de la fonction publique, d'entretenir des relations avec leurs homologues des autres provinces, ainsi que de constituer l'organisme légitime lors de la négociation de subventions ou toute autre aide financière provenant des gouvernements » (Landry 2011, 131). Cimino dresse un portrait de la stratégie habituelle d'action de la SANB à l'époque :

The typical SANB procedure is as follows: a brief, letter, or telegram listing the SANB complaint and remedy is sent to the premier and relevant government agency [...] Évangéline [un journal francophone maintenant disparu] and Radio-Canada report it. Évangéline editorializes in favor of the SANB demand within a few days. Officials are interviewed over the demand. But this time the issue is reported in the English press. The SANB may then send another letter to inquire why the first one was not answered. This is again covered in the press, which can repeat the original demand, the lack of government response, and the new SANB concern over government insensitivity. By this point, the English press is interviewing the SANB for its position on the issue. If the opportunity exists to speak outside the province, the SANB will use this forum to condemn the hypocrisy of the New Brunswick officials or the premier who "strut up and down the country declaring themselves in favor of bilingualism but who do nothing to implement it." The SANB leaders ask to meet the provincial officials or the premier, sometime publicly, sometimes privately. Other Acadian organizations are encouraged to express support for the SANB position, again with full media coverage. The aim is to force the provincial officials to take a stand on a specific issue (1977, 176).

Landry estime que c'est la SANB qui réussira le mieux à s'imposer à titre de porteparole de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, notamment grâce à ses interventions dans le dossier de la dualité au sein du ministère de l'Éducation de la province. Elle a réussi à rallier la population derrière l'enjeu et à faire comprendre au nouveau premier ministre Richard Hatfield l'importance de ce principe. Dans les années qui ont suivi, elle a cherché à démontrer comment elle se distinguait du Parti acadien, surtout sur les plans idéologique et programmatique. Parfois accusée d'être à la solde du Parti acadien (Gauvin et Jalbert 1987), elle a quand même su s'en distancier et faire en sorte qu'elle soit devenue le principal porte-parole de la communauté après la disparation du Parti acadien.

Malgré son existence limitée dans le temps, le Parti acadien a quand même su marquer l'évolution de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick comme communauté politique. La création de ce parti s'inscrivait aussi dans ce désir de se doter d'institutions propres à la minorité.

La création du Parti acadien, ç'a été dans cette foulée de prise en main d'une volonté de s'affranchir. C'était aussi au niveau politique probablement très naïf (NB8).

Mais, la création d'un parti, une structure plus formelle et plus institutionnalisée, n'était pas nécessairement la seule voie envisagée par ceux qui l'on constitué.

Il y a eu une discussion au début... Il y avait deux points de vue. Est-ce qu'on part un mouvement politique ou un parti politique? ... La question du mouvement était intéressante aussi, faire de l'éducation populaire, mais c'est plus difficile de donner du corps à ça. Tandis que quand tu parles d'un parti, puis t'essayes de mettre un programme en place, puis les gens... savent ce qu'est un parti politique. Ils savent que quand ils vont aux urnes, ils votent pour quelqu'un, pour un parti, un programme. Alors qu'un mouvement, ça peut aller dans n'importe quelle direction, c'est plus flou (NB8).

Léon Thériault (1982) a aussi discuté de cette distinction entre mouvement d'action politique et parti politique.

[Le rôle d'un mouvement d'action politique (MAP)] serait de faire évoluer la situation en alertant l'opinion publique acadienne, en talonnant les détenteurs du pouvoir dans l'espoir que ceux-ci finissent par pencher du côté des nouvelles options proposées [...] Mais il ne saurait prétendre à jouer le rôle d'outil de négociation. Ce rôle capital revient plutôt à des représentants élus, donc à un parti politique. Les possibilités m'apparaissent par conséquent nettement plus prometteuses que celles d'un MAP, quoique les deux formules soient loin de s'exclure mutuellement (Thériault 1982, 90).

Cette distinction trouve aussi écho dans les travaux sur les mouvements sociaux. Par exemple, Dufour et Traisnel soulignent que plusieurs ont cherché à maintenir une distinction claire entre un parti politique et une organisation participant d'un mouvement social :

Les organisations des mouvements sociaux se distinguent traditionnellement des partis politiques par le fait qu'elles ne recherchent pas, où ne sont pas supposées rechercher, l'exercice direct du pouvoir politique. De plus, les mouvements sociaux auraient une dimension de perturbation de l'ordre social, pour reprendre les termes de Lilian Mathieu, alors que les partis politiques participeraient davantage de la régulation et de la reproduction de l'ordre social. Enfin, les systèmes d'action des partis politiques et des organisations de mouvements sociaux sont distincts, l'un utilisant l'arène électorale, l'autre l'arène des conflits sociaux, pour reprendre cette fois les termes d'Érik Neveu (2009, 41).

Bien que pour Dufour et Traisnel cette distinction ne soit pas toujours aussi claire, les partis politiques pouvant faire partie intégrante d'un mouvement social, les fonctions propres aux partis politiques ont eu un attrait particulier au sein du groupe d'individus qui cherchait à doter l'Acadie du Nouveau-Brunswick d'un nouvel outil politique. Ainsi, l'idée de former un parti a été retenue, et quelques individus se sont rencontrés régulièrement pour mettre sur papier les idées qui le sous-tendraient.

On était 7. On se rencontrait tous les dimanches matins... De ça, il est sorti un petit livre... C'est un ramassis de ces discussions-là (NB8).

Dans ce petit manifeste aux accents socialistes (ce dont la SANB cherchait à se distancier), le parti affirme ses objectifs. Il souhaite affirmer le vouloir-vivre collectif des Acadiens, revigorer la fierté et renouveler la langue, respecter les distinctions régionales, revaloriser la notion du travail et relancer la formule coopérative. Ils y rendent également claire la mission du parti :

Le sort d'une population repose entre les mains du gouvernement qui la dirige. Le parlement prend les décisions. Il faut y être présent pour parler et se faire entendre. À la suite des délibérations, nos députés exprimeront par leur vote la volonté populaire. Ainsi ce sera les nôtres qui parleront pour nous. On devra nécessairement nous tenir en considération quand le temps de légiférer arrive. D'autres ne pourront fausser à

leur guise nos positions puisque, par l'entremise de nos députés, nous serons là, sur place, dans les hauts lieux de décisions. Nous pourrons parler d'égal à égal (sans auteur 1972, 106-107).

La mission souligne qu'il s'agit effectivement d'un mouvement démocratique. Les auteurs du manifeste disent d'ailleurs qu'ils veulent « vivre en démocratie. Nous voulons vivre chez nous dans un climat d'entente, de coopération et d'ÉGALITÉ. Ni la violence ni la subversion ne serviraient la cause du Parti Acadien » (sans auteur 1972, 19). Le Parti voulait donc occuper une place légitime au sein de l'appareil démocratique pour y faire entendre la voix des Acadiens et optait pour un répertoire d'action particulier.

Il y a quand même fondamentalement un respect de la démocratie... On était quand même un mouvement démocratique... On ne cherchait pas à fomenter des révolutions. On se disait : il y a une place publique, on amène des idées sur la place publique, et on verra ce que les gens vont en penser (NB8).

Ainsi, au départ, le parti se voulait social-démocrate et voulait participer au sein des institutions provinciales. Mais, il ne faisait pas l'unanimité au sein de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Par exemple, Luc Léger (2012) recense les propos tenus dans le quotidien *L'Évangéline* dont la ligne éditoriale s'opposait au néonationalisme et au Parti Acadien. Les éditorialistes du journal reprochaient au parti de rêver en couleurs et de ne pas être une alternative crédible aux partis traditionnels. Ils préféraient miser sur la bonne entente et appuyer le Parti libéral qui apparaissait comme étant le seul moyen d'assurer la présence des Acadiens dans l'exercice du pouvoir.

Mais, deux tendances ont commencé à s'opposer dès le milieu des années 1970.

Il y a eu une scission dans le Parti acadien... Ça commencé en 1975 à peu près. Une scission dans le sens qu'il y avait des gens qui étaient plus du côté linguistique et culturel. C'était ça les revendications qui les importait le plus. Il y avait... des gens plus social-démocrates, plus socialisants, qui avaient une vision qui incluait la langue et la culture, mais qui avait une vision plus large... économico-sociale de changement (NB8).

C'est la tendance plus linguistique et culturelle qui a pris le dessus, une tendance qui prône aussi une plus grande autonomie pour la communauté acadienne (Gauvin et Jalbert 1987).

Il y avait deux tendances dans le parti. Celle qui avait survécu à la fin des années 70, qui était surtout axée sur la langue et la culture. Le peuple ne se nourrit pas seulement de langue et de culture. Il doit y avoir autre chose... Un peuple, c'est plus qu'une langue (NB8).

Cette scission a mené à une nouvelle réflexion quant au programme du parti et quant aux ambitions autonomistes qu'il défendait.

Au début, le Parti acadien n'était pas un parti sécessionniste... Le concept d'une province acadienne, ce n'était pas dans nos plans (NB8).

Le concept d'une province acadienne, l'expression ultime de l'autonomie de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, a pris racine au sein du Parti acadien, particulièrement dans la foulée du congrès d'orientation du parti de 1977 (Luc Léger 2012, 97). Cette décision participait du contexte où le Parti québécois venait de prendre le pouvoir au Québec avec la promesse de tenir un référendum sur l'indépendance de la province. Dès lors, le parti considérait que seule l'autodétermination par la création d'une province acadienne pouvait assurer la survie du peuple acadien (Gauvin et Jalbert 1987, 15).

Dans ce climat de compétition entre les groupes et de vues contrastées sur l'avenir des Francophones du Nouveau-Brunswick, une Convention d'orientation nationale des Acadiens (CONA) est convoquée en 1979, rassemblant des participants selon des critères de représentativité imposés par la SANB.

Donc, à un moment donné, la communauté acadienne a décidé de se questionner sur son avenir. On a organisé la convention d'orientation nationale de l'Acadie à [Edmundston] en 1979 où plusieurs alternatives étaient présentées à la communauté (NB5).

Selon Thériault, l'objectif de cette convention était avant tout politique : « La documentation le disait bel et bien : il s'agissait de nous entendre sur les moyens à prendre pour *acadianiser* 

notre vie politique, pour nous doter, dans ce domaine, d'un 'projet collectif' » (Thériault 1982, 100-101). Gauvin et Jalbert rapportent que des 1500 participants qui se sont prononcés sur les alternatives politiques, 48,4% ont opté pour la création d'une province acadienne, 32,5% préféraient demeurer au sein du Nouveau-Brunswick moyennant des modifications aux structures et 7,1% se déclaraient en faveur d'un pays acadien (1987, 16). Ce résultat a causé la surprise : plus de 55% des participants avaient opté pour une forme d'autonomie (NB3).

À la surprise générale de tout le monde, les alternatives d'organisation politique, celle qui a reçu l'approbation de la majorité des participants qui se voulaient représentatifs de l'ensemble de la communauté, c'est celle de la province acadienne (NB5).

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'étaient donc choisi un projet politique, mais sans avoir les moyens de le concrétiser.

Donc, évidemment, le lendemain de la convention, les gens se sont réveillés un peu avec une gueule de bois. Ils ont dit : on a opté pour ça, mais qui va réaliser ça? Le Parti acadien était déjà à l'époque moribond (NB5).

La SANB a rapidement cherché à se distancier de la position prise lors de la Convention, y voyant certes une volonté d'acquérir plus d'autonomie, mais pas le mandat de créer une province acadienne. Comme le souligne Landry, la SANB « pouvait difficilement appuyer le projet de création d'une province acadienne, au grand désarroi de nombreux nationalistes acadiens, sans risquer de se mettre à dos une grande partie de la population » (2015, 102).

Mais, c'est le Parti conservateur de Richard Hatfield, alors au pouvoir dans la province, qui a saisi l'occasion d'obtenir l'appui de la population francophone grâce à des initiatives du député Jean-Maurice Simard.

À Fredericton à l'époque, Jean-Maurice Simard, qui était le lieutenant francophone ou acadien de Richard Hatfield avait vu l'opportunité également de récupérer le discours politique acadien (NB5).

Le parti conservateur à l'époque était avec Richard Hatfield. Puis, il y avait Jean-Maurice Simard qui était son lieutenant francophone... Lui, il avait compris quelque chose... Hatfield, lui, a compris tout de suite qu'il y avait une culture différente... C'est pas juste des bilingues, il y a un peuple. Il a compris ça. Il avait une sensibilité pour ça (NB8)

Ainsi, Jean-Maurice Simard a cherché à développer une solution à l'impasse. Dans la biographie du député (devenu plus tard sénateur), Pedneault (2011) relate que même avant la Convention, il prenait note des arguments véhiculés par les tenants des différentes options. Cela l'a incité à annoncer, dès la fin de la Convention, qu'il souhaitait faire adopter par l'Assemblée législative une loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques.

Jean-Maurice Simard en a vu l'opportunité, peut-être... vu la possibilité d'aller se positionner et peut-être de récupérer un peu ce discours nationaliste acadien. Donc, Jean-Maurice Simard a organisé son propre symposium... où il a réuni les leaders d'opinion acadiens et on en est venus à la conclusion qu'effectivement, il a proposé que le gouvernement adopte une loi qui reconnaîtrait à l'intérieur d'une province, du Nouveau-Brunswick, l'égalité non plus seulement des langues, parce qu'on venait de le faire dans la Charte, mais cette fois-ci l'égalité des deux communautés linguistiques officielles avec leur droit à des institutions linguistiquement homogènes en matière de santé, d'éducation, de culture, social et autre, et également l'obligation du gouvernement d'assurer cette progression vers l'égalité des deux communautés. Cette loi-là a été un peu la voie de sortie pour les gens qui ne savaient pas quoi faire avec la recommandation de la CONA (NB5).

Simard dépose finalement son projet de loi en juillet 1980, alors même que s'amorce une période de négociations constitutionnelles qui mène au rapatriement de la Constitution et à l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Son projet avait un triple objectif : « séduire l'électorat acadien, freiner son élan d'indépendance et lui donner des chances d'épanouissement » (Pedneault 2011, 153).

Donc, en 82, la Loi reconnaissant l'égalité était en quelque sorte une réponse à la CONA et une voie pour le Parti conservateur à l'époque d'aller chercher également l'électorat acadien en lui démontrant qu'il avait également une aile nationaliste (NB5).

Les réactions initiales de la SANB et du Parti acadien au projet de loi sont plutôt mitigées, considérant qu'il n'allait pas assez loin, mais ils décideront quand même de l'appuyer, contrairement à la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton qui enjoint la population à rejeter le projet de loi. La loi sera finalement adoptée à l'unanimité en juillet 1981. Pour un des acteurs rencontrés, la loi de 1981 est certainement l'un des héritages du mouvement autour du Parti acadien.

Ça fait bouger, il y a eu des lois après ça... Ça ne s'est pas fait sans qu'il y ait ce mouvement (NB8).

En somme, la mobilisation linguistique de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick à la fin des années 1970 et au début des années 1980 a eu des impacts principalement politiques qui ont mené à une bonification des dimensions juridique et symbolique du régime linguistique néo-brunswickois. Cet épisode a aussi mis fin aux tensions entre la SANB et le Parti acadien, le dernier ayant pratiquement disparu de la scène politique après les élections de 1982. Mais, selon Nadeau, c'est la coexistence de ces deux groupes qui a mené à une transformation aussi importante du régime linguistique.

On peut aussi relever le fait que la cohabitation du Parti acadien et de la SAANB a probablement rendu les interventions et les victoires de la SAANB plus efficaces et plus utiles à l'ensemble de notre communauté. Ces deux instances se sont renforcées mutuellement, et la conjugaison de leurs actions réciproques a permis de clarifier le message politique acadien tout en amenant les gouvernements à se tenir sur leurs gardes, avec les résultats que l'on connaît (Nadeau 2009 [1992], 143).

Nous pourrions donc dire, à l'instar de Dufour et Traisnel (2009), qu'avec le recul le Parti acadien a fait partie d'un mouvement social plus large visant l'épanouissement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

### 2.3 La mobilisation linguistique prend une tournure constitutionnelle

En plus de l'adoption de la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (loi 88), le gouvernement Hatfield menait avec succès l'inclusion des dimensions de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Au sein des provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick fait d'ailleurs figure d'exception, les autres provinces ayant toutes exprimé des réticences à reconnaître des droits constitutionnels relatifs à l'usage des langues officielles (Pelletier 1991). Mais, pour certains, il restait un autre pas à franchir : constitutionnaliser la nouvelle loi de 1981. Ils ont voulu saisir l'occasion des négociations constitutionnelles menant d'abord à l'*Entente constitutionnelle* de 1987 (l'Accord du lac Meech) et à l'Accord de Charlottetown de 1992.

Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, nos luttes nous avaient amenés à une reconnaissance d'un statut différent pour la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick, tant sur le plan du bilinguisme, parce que c'était la seule province officiellement bilingue, la seule province qui avait accepté de se lier par les dispositions de la Charte, mais également en raison de la Loi reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques qui reconnaissait au Nouveau-Brunswick deux communautés de langue officielle égales en droit, statut, et privilèges. Et, nous on voulait s'assurer que cette dimension-là, que cette reconnaissance-là ne sont pas mise à l'écart à l'intérieur de tout le processus. On ne voulait pas faire obstacle à la reconnaissance du Québec comme une société distincte, mais on se disait également qu'ici on ne pouvait pas se permettre de rater une opportunité de faire reconnaître notre situation particulière dans le contexte canadien... On croyait sincèrement que la reconnaissance de ce statut particulier là à l'intérieur de la constitution canadienne aurait des effets bénéfiques pour la communauté francophone parce qu'elle assurerait la pérennité de cette garantie-là (NB5).

S'amorçait ainsi le projet de constitutionnaliser les nouveaux acquis. Mais, ceux qui menaient le projet devaient éviter l'écueil que ce soit perçu comme étant un enjeu simplement juridique qui n'avait que peu d'implications pour la population en général.

Il fallait démontrer à la communauté que c'était important, cet enchâssement-là, parce que ça nous permettrait à la fois de protéger des institutions qui nous

appartiennent et nous permettrait également de développer à l'avenir des directions qui n'étaient pas actuellement à ce moment-là présentes à l'esprit de tout le monde (NB5).

Ce message a été reçu dans la communauté.

On avait des juristes qui nous disaient que c'est la constitution et que c'est important. Puis, on a embarqué dans ce discours-là... Comme ici, au Nouveau-Brunswick, c'était l'enchâssement de la loi 88 au sein de la constitution... C'est un peu présenté comme une crise à l'époque. Donc, c'est des changements fondamentaux. Puis, t'as peur de perdre des acquis. Puis, ces juristes-là... nous disent oui, c'est névralgique. Vous voulez protéger les acquis de 82? Vous voulez protéger la Charte? Tout est sur la table, allez vous asseoir à la table (NB7).

Après ce constat, un travail a été fait pour rallier la population derrière l'enjeu de l'enchâssement de la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques officielles*.

Nous, ce qu'on a voulu faire au niveau, par exemple ici, du débat sur l'enchâssement... c'est premièrement de convaincre la communauté francophone du bien-fondé de cette démarche-là. On ne voulait pas que ce soit perçu comme uniquement une affaire de juristes, comme une affaire également de la SANB, mais que ça devienne le projet de l'ensemble de la communauté francophone. Donc, la première démarche que nous on a fait c'est de créer cette unanimité-là au sein de la communauté francophone qui s'est concrétisée par la signature d'un protocole... où tous les organismes acadiens et les institutions acadiennes se sont réunies pour signer leur appui à l'enchâssement des principes de la Loi reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques. Jusqu'à ce moment-là, le gouvernement provincial de Frank McKenna était très frileux à l'idée. Il n'était pas prêt à s'embarquer dans cette voie-là. Mais, le fait que la communauté acadienne a démontré une unanimité et était prête à travailler dans la même direction pour obtenir ça, a certainement eu un impact sur l'approche que le gouvernement avait vis-à-vis cet enchâssement-là (NB5)

Les leaders de la communauté acadienne, appuyés par des juristes, ont donc réussi à convaincre le gouvernement provincial de s'engager dans la voie de l'enchâssement. Cet enjeu ne s'est pas retrouvé dans l'Accord du lac Meech de 1987, mais a été intégré à l'Accord de Charlottetown de 1992. Lors du référendum national sur l'accord, l'entente a été rejetée par la majorité de la population canadienne. Sauf qu'au Nouveau-Brunswick, l'Accord avait reçu l'appui de 61,8% de la population. Ce résultat a incité le gouvernement à poursuivre les négociations avec le gouvernement fédéral pour faire adopter un amendement bilatéral, ce qui

s'est concrétisé en 1993. L'essence de la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques* officielles se retrouvait désormais à l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il s'agit d'une victoire importante pour la communauté, qui avait fait en quelque sorte de cette constitutionnalisation la finalité de la mobilisation linguistique. Cette constitutionnalisation du régime linguistique représente un impact à la fois politique, en raison de ces implications juridiques et des avantages qu'elle procure, culturel, en raison du changement d'attitudes des institutions gouvernementales à l'égard de leurs obligations linguistiques, et biographique, parce que ce changement a s'est répercuté dans le discours de la population générale. Pour les intervenants de l'époque, ces impacts étaient satisfaisants.

Il y a eu ce qu'on recherchait dans cette reconnaissance de ces outils juridiques là, c'est que la communauté pourrait se développer un sentiment qu'elle avait une autonomie sur le plan culturel et une autonomie institutionnelle également (NB5).

La constitutionnalisation était en effet la finalité de ce cycle de mobilisation et elle était désormais atteinte.

2.4 La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick entre en rémanence après une victoire importante

La constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques officielles peut être qualifiée de victoire importante pour les Francophones du Nouveau-Brunswick. Mais, selon certains, cette victoire a eu un coût, dans le sens où la mobilisation linguistique s'est effritée à partir de ce moment là. Pour Nadeau, c'est une conséquence de la juridisation du discours sur l'avenir de la communauté acadienne.

Le débat constitutionnel appartient de moins en moins au peuple acadien, d'abord parce qu'il est incompris, ensuite parce que nos juristes acadiens s'en sont approprié [sic.]. Je crois que ce fut une erreur de notre part de remettre toutes nos

revendications constitutionnelles entre les mains des juristes [...] Cette hésitation à vouloir mobiliser les masses autour d'un tel sujet est sans doute explicable : la population n'en comprenait probablement pas les véritables enjeux. En se contentant du « juridisme », de la recherche, des spécialistes, au détriment de la mobilisation, on récolte ce que l'on sème. Parmi tous les bons moyens de revendication, le plus important demeure la mobilisation populaire, et nous y faisons de moins en moins appel. Cependant, il faut reconnaître qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les gens par les temps qui courent, car le peuple a plus faim de pain que de constitution (Nadeau 2009 [1992], 26-27).

Il s'agit d'ailleurs d'un des écueils souvent documentés de la stratégie juridique. Il peut arriver que la juridisation d'une cause mène à sa dépolitisation puis à la démobilisation de la population, comme le suggère Thériault (2007). Agrikoliansky observe justement que « la transformation d'un conflit en 'litige' juridique peut contribuer à dessaisir les acteurs de leur maîtrise du conflit » (2010, 234). Normand en comprend qu'une fois « transposée dans l'arène juridique, la cause peut échapper à ceux qui la portaient dans les arènes publique et politique » (2013 : 192).

Ainsi, depuis la constitutionnalisation, les revendications apparaissent surtout comme étant campées dans la dimension opérationnelle du régime, c'est-à-dire que la communauté reproche au gouvernement de ne pas mettre en œuvre ses obligations linguistiques. Un discours plus politique et renvoyant à l'autonomie est moins présent.

C'était pas souvent de la revendication. Puis quand c'était de la revendication, c'est parce que le gouvernement nous enlevait un droit qui était acquis. C'est toujours comme ça... Ça manquait d'enjeu politique autour desquels les citoyens pouvaient se rassembler, d'enjeu mobilisateur (NB2).

Dès lors, la constitutionnalisation aurait eu comme effet que la communauté a décidé de privilégier les solutions intégrationnistes plutôt qu'autonomistes. Autrement dit, malgré l'existence de nouveaux outils législatifs, la communauté hésite à les utiliser.

Ça eu l'effet de créer sur la communauté une plus grande volonté d'intégration à la majorité et contrairement à l'impression qui est laissée par plusieurs, les Acadiens

du Nouveau-Brunswick ont été les gens qui ont utilisé le moins le processus judiciaire et le discours judiciaire pour faire avancer leurs droits... Oui, il y a eu des garanties juridiques qui ont été données, mais la communauté d'une certaine façon a eu comme peur à mon avis, peur de ces garanties juridiques. Elle a peur de les utiliser (NB5).

Au même moment où les dispositions linguistiques étaient constitutionnalisées, une nouvelle relation s'échafaudait entre les organismes porte-parole des communautés francophones en situation minoritaire au Canada et le gouvernement fédéral. Par l'entremise des Ententes Canada-Communauté, le gouvernement fédéral rendait disponibles des enveloppes budgétaires gérées par un organisme porte-parole pour appuyer le développement des communautés. Certains considèrent que le développement communautaire est devenu une spécialité des communautés.

Nous, dans les communautés, c'est une des choses qu'on a appris à bien faire, le développement communautaire, dans les 50-60 dernières années. On a fait beaucoup... de choses en développement communautaire du côté culturel, éducationnel, sociocommunautaire, artistique, économique, etc. On s'est développé, on s'est pris en main dans beaucoup d'aspects (NB6).

D'autres considèrent que cette nouvelle dynamique a eu un effet délétère sur la capacité de mobilisation des organismes porte-parole en raison de la lourdeur associée à la gestion de ces enveloppes.

On change toute la relation, et en même temps, il y a un grand vent qui passe. C'est la gestion axée sur les résultats et là, tout d'un coup, c'est ces maudits plans de développement-là. Ça existait pas avant. Moi, je veux bien applaudir qu'on essaie de mettre dans un document toute la vision de développement de la communauté, mais ça, c'est tout fait en fonction d'avoir des indicateurs de rendement, des échéanciers. On est dans le modèle... du secteur privé qu'on veut appliquer dans l'espace public... On a des indicateurs de rendement à trouver... Ça rallonge les processus, donc là on tombe... dans le discours de gestion, d'administration. Ça vient teindre le discours politique (NB7).

D'autres considèrent que cette nouvelle dynamique a eu un effet délétère sur la capacité de mobilisation des organismes porte-parole en raison de la lourdeur associée à la gestion de ces enveloppes.

C'est le premier pas vers un modèle où on devient une extension de l'État. Autant tu te pètes les bretelles pour l'empowerment, autant tout d'un coup tu te dis qu'on fait la job des fonctionnaires... L'arrivée des Ententes Canada-communautés bureaucratise de façon incroyable le réseau et la dimension revendication ou la voie vraiment politique (NB7).

Forgues parle d'un maillage croissant entre l'État et les communautés qui « entraîne invariablement des conséquences sur la société civile des communautés » (2007, 24) parce qu'il a une « incidence considérable aussi bien sur les conditions de légitimité de leurs activités que sur les modalités de représentation des organismes » (2007, 143). Il s'agirait d'une nouvelle relation néocorporatiste où l'État et les acteurs sociaux collaborent en vue d'atteindre des objectifs communs, mais qui peut mener les acteurs sociaux à faire des compromis pour maintenir de bonnes relations avec l'État et pour maintenir leur financement.

Y'a pas de stratégie globale de développement de la communauté acadienne. Je ne veux pas blâmer seulement les outils juridiques. Je crois également que la communauté acadienne a fini par se doter d'une multitude d'organismes qui la représente dans toutes les sphères d'activité, mais ce qu'elle n'a jamais réussi à faire depuis les années 90, c'est d'avoir des organismes qui avaient des stratégies communes. Ils sont plutôt des clients de Patrimoine canadien... leur objectif étant d'assurer leur survie et le moyen d'assurer leur survie, c'était de faire le moins de vagues possible et d'avoir un discours plutôt intégrationniste... pour aller chercher des subventions qui leur permettent de continuer leur travail (NB5).

Malgré ces critiques formulées quant à la capacité de mobilisation des organismes porte-parole, les acteurs rencontrés réussissent à identifier quelques dossiers clés où la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick tend à s'organiser. D'abord, sur le plan de la gouvernance communautaire, des organismes ont réussi à asseoir leur légitimité et à agir à titre de représentants de la communauté auprès des instances gouvernementales.

On passe aussi beaucoup par les structures de gouvernance de la communauté comme tel. On est très présents au sein de la SANB... du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick... de la Société nationale de l'Acadie. Donc, on passe aussi par ces structures de gouvernance-là, qui elles détiennent un certain pouvoir au niveau de la représentation des Acadiens. Nous, on passe

beaucoup par ces organismes-là, parce qu'on les voit comme des structures légitimes et à travers eux on fait connaître nos positions (NB1).

Ensuite, l'éducation demeure une priorité, notamment en ce qui a trait désormais à la petite enfance, un domaine qui n'est pas couvert par les obligations linguistiques présentes dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La question de l'éducation... c'est une priorité... c'est la pierre angulaire de notre communauté, puis si on n'investit pas en éducation, à un moment donné, il n'y aura plus de communauté (NB1).

Puis, un autre dossier qui est très présent dans l'ensemble des communautés francophones minoritaires du Canada est celui de l'immigration.

Il y a toute la question de l'immigration qui, chez nous, commence à brasser depuis les dernières années... L'idée large des nouveaux arrivants est comment est-ce qu'on fait de l'Acadie une société qui est beaucoup plus intégrante, beaucoup plus accueillante dans un long terme (NB1).

Dans ce cas-ci, il s'agit pour les organismes communautaires de faire connaître leurs communautés et de convaincre les candidats à l'immigration de s'y installer. Les organismes y voient là le potentiel de maintenir et d'accroître le poids démographique de la communauté francophone et ont fixé des cibles en matière d'immigrants reçus. Plusieurs organismes de la francophonie canadienne sont présentement à talonner le gouvernement fédéral pour qu'il contribue à ce que les cibles soient rencontrées. Mais, cette action est plutôt menée par les organismes porte-parole et ceux qui sont actifs dans le domaine de l'immigration et rejoint moins la population générale.

Un autre enjeu est celui de la santé. Nous avons déjà évoqué la création des deux régies de santé en 2008, mais cette réforme avait été contestée au départ par des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick. Pour résumer l'histoire, une des régies qui existait auparavant était désignée comme une régie francophone, c'est-à-dire que la langue de travail y était le français.

Les deux nouvelles régies n'ayant pas de désignation linguistique, les Francophones considéraient que cette décision allait à l'encontre de l'égalité des communautés linguistiques parce que dans les faits, une régie allait fonctionner en anglais, et l'autre allait être bilingue.

Une régie bilingue et une régie anglophone. On disait que c'était une structure qui ne protégeait pas le droit des francophones d'avoir une régie où la langue de travail est le français et où les élus seraient des francophones (NB7).

Le groupe Égalité Santé en français a été créé et a intenté une poursuite devant les tribunaux, demandant que le statut de la régie couvrant les régions où sont concentrés les Francophones soit revu. Au final, la cause a été réglée hors cour et la régie de santé A, qui allait devenir le Réseau de santé Vitalité, a été désignée comme étant une régie francophone (Égalité Santé en français, « Historique », en ligne). Au-delà de ce dossier précis, les Francophones du Nouveau-Brunswick se mobilisent sur une base locale et ponctuelle quand leurs services et leurs institutions sont remis en question. Selon Ladouceur et Robichaud, cette mobilisation prend plusieurs formes, « de la négociation à la contestation juridique en passant par les commissions d'enquêtes et la médiation » (2011, 71), mais ce sont toutes des stratégies de mobilisation peu intensives.

Un dossier qui a réussi à susciter une certaine mobilisation linguistique plus étendue est celui de l'affichage bilingue à Dieppe et à Moncton. Dieppe est une ville voisine de Moncton où la majorité de la population est francophone, mais où cette dynamique ne se reflétait pas systématiquement dans l'affichage commercial. Un groupe d'individus s'est organisé pour dénoncer la situation.

C'était un groupe informel de citoyens qui avaient lancé une pétition, et c'est en décembre 2008 qu'on a remis la pétition à la ville de Dieppe pour demander que l'affichage soit fait en français sans exclure l'usage de l'anglais (NB2).

Pour Boudreau et Dubois, l'affichage commercial est « le miroir des inégalités sociales et, souvent, le masque sous lequel se cachent des luttes de pouvoir autour d'enjeux matériels et symboliques de toutes sortes, y compris l'occupation spatiale de la ville » (Boudreau et Dubois 2005, 187). Elles ajoutent que la sociolinguistique urbaine

appréhende les affiches comme des discours autour desquels s'articulent des luttes de pouvoir entre groupes en ce qui a trait à l'occupation spatiale de la ville et se définit l'appartenance de l'espace. Dans une ville bilingue où il y a non seulement contact des langues en présence, mais aussi concurrence, réelle ou perçue entre elles [...], les affiches sont des symboles de l'appropriation des espaces et, dans certains cas, les emblèmes de cette appropriation (Boudreau et Dubois 2005, 188).

L'action de ce groupe informel s'inscrivait directement dans cette façon de concevoir l'affichage commercial.

Avoir un paysage linguistique qui permet de redonner confiance à la communauté minoritaire pour freiner l'assimilation, toute cette motivation-là. Puis ça fait partie d'un plus grand projet qui permet à la communauté minoritaire non seulement de survivre, mais aussi de s'épanouir... Ici, l'affichage contribue à un contexte où le français est dévalorisé, où le français est perçu et projeté comme une langue privée (NB2).

Au départ, les membres du groupe ont opté pour une pétition.

C'est multifonctionnel une pétition... Si tu l'exploites à son plein potentiel, tu peux faire beaucoup de choses. Tu peux premièrement mobiliser tous les citoyens autour d'un enjeu, tu peux les mobiliser de façon tangible, concrète. Tu vas les chercher dans leurs foyers, tu fais du porte-à-porte. Aussi... l'autre facteur, ça donne une crédibilité à ta demande. T'es pas juste quelqu'un qui a une opinion, t'es quelqu'un qui a une opinion et qui a des appuis (NB2).

Mais, la pétition en elle-même n'a pas suffi. Le groupe s'est tourné vers d'autres stratégies tout aussi simples en raison de leurs ressources limitées.

La campagne a été motivée par ce qui ferait sortir les médias... Après un mois de pétition en ligne, on a fait un blitz porte-à-porte... Le prochain évènement médiatique, c'était une conférence de presse avec un juriste, un universitaire... puis le président de la SANB pour dire qu'eux ils appuyaient et pour étaler les raisons plus scientifiques... Par la suite on a présenté la pétition. Ça, c'était très symbolique, c'était un moment fort... Ensuite, j'ai été chercher l'appui du député... Puis, à Dieppe, on a fait une conférence de presse toujours orientée vers les médias parce

que c'était notre seul outil puis parce que ça ne coûte rien de faire un communiqué de presse (NB2).

La ville de Dieppe a répondu aux demandes du groupe en 2009 et a adopté un règlement sur l'affichage commercial en 2010.

C'est en novembre 2009 qu'on a eu une réponse de Dieppe qu'ils allaient adopter un règlement... qui disait que tout affichage commercial, toutes les nouvelles affiches devaient être en français ou bilingues (NB2).

Toutefois, des réactions de certains individus anglophones ont été virulentes contre l'initiative du groupe.

Les anglophones n'arrêtent pas de dire qu'il faut plus dialoguer, puis d'arrêter d'amener nos causes linguistiques en cour, puis de tout régler ça en cour, devant les tribunaux. Mais, quand on amène une idée comme ça par le chemin politique, ça crée des débats puis on nous dit d'arrêter d'en parler. Mais, c'est quoi un dialogue pour toi?... Des gens nous traitaient de nazis, de fascistes... Y'a rien de mieux pour mobiliser la population que des bigots (NB2).

Malgré ces réactions, l'action du groupe s'est poursuivie, en visant désormais la ville de Moncton qui est désignée officiellement bilingue. Une Grande marche pour l'égalité linguistique a été organisée en 2010, visant à faire la promotion de l'harmonie entre les deux communautés linguistiques et pour mousser la demande d'un règlement sur l'affichage.

L'année passée, il y a eu l'organisation de la grande marche sur l'égalité linguistique qui a été organisée à Moncton qui était un peu pour faire une célébration du bilinguisme... et ça été un peu à la suite de toute la question de l'affichage bilingue au Nouveau-Brunswick. Ça, ç'a beaucoup brassé... C'est bien beau les francophones, vous pouvez vivre chez vous, vous pouvoir avoir votre université, vos écoles, écoeurez-nous pas. Mais la minute que vous nous dites comment ça se passe dans le monde privé, c'est là que vous cross the line (NB1).

La ville de Moncton n'a pas adopté un tel règlement, mais a plutôt opté pour une bonification de ses mesures incitant les commerces locaux à s'afficher en français et en anglais. Le groupe n'a pas poursuivi ses activités au-delà de Moncton, bien que des initiatives dans ce sens aient été prises dans d'autres municipalités au Nouveau-Brunswick.

Il serait injuste de ne pas discuter brièvement des Congrès mondiaux acadiens, dont le premier a été organisé en 1994 et qui se sont tenus tous les cinq ans depuis. L'idée des congrès reviendrait à Jean-Marie Nadeau qui souhaitait en faire un évènement rassembleur des Acadiens du monde entier. Un tel congrès « serait le meilleur moyen de faire un inventaire des ressources humaines et financières de l'Acadie mondiale et d'élaborer, ce faisant, des projets de développement et d'épanouissement de notre peuple à travers le monde » (Nadeau 2009, 51). Le dernier Congrès mondial acadien tenu en 2014 aurait attiré plus de 50 000 visiteurs sur une période de deux semaines, participant à des activités telles que des spectacles à grand déploiement, dont celui de la Fête nationale, à des colloques et conférences, et à des grandes fêtes de famille (Congrès mondial acadien 2014, en ligne). Mais, certains se demandent si les congrès ne sont pas devenus des grands moments festifs qui ne sont plus porteurs d'une mobilisation de la communauté acadienne (Radio-Canada, 14 août 2014, en ligne). On y voit certes les organismes porte-parole faire la promotion des identités acadiennes, y compris celle du Nouveau-Brunswick, mais ils n'utilisent pas nécessairement cette tribune pour susciter une mobilisation linguistique soutenue sur de grands enjeux. Le débat sur l'avenir des Congrès mondiaux acadiens a été lancé, mais ne semble pas avoir eu beaucoup d'échos depuis.

Bref, la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick n'a pas été inactive depuis la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques officielles en 1993. Mais, elle semble s'être mobilisée de façon plus ponctuelle et plus ciblée qu'auparavant. La mobilisation est donc moins intense et moins étendue.

La communauté se mobilise sur des dossiers pour une fin de semaine, mais après semblerait que la mobilisation s'effrite. Y'a pas de suite, pas de continuité dans cette mobilisation... C'est toujours à refaire et à recommencer... Mais les dossiers sont menés de façon sectorielle et sans réellement d'approche très agressive, toujours une approche douce, une approche beaucoup plus d'intégration plutôt que d'autonomie (NB5).

Devant une telle dynamique, plusieurs sont plutôt inquiets quant à l'avenir de la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick.

## 2.5 La mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick peine à se réactiver

Plusieurs acteurs rencontrés sont plutôt pessimistes quand on leur demande l'état de la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick. Un acteur regrette que le milieu peine à se renouveler et que les jeunes se mobilisent à l'extérieur des structures traditionnelles de représentation.

Je trouve que le milieu communautaire, ça va vraiment pas bien du tout en fait. C'est vraiment un milieu qui n'a aucun renouvellement. C'est la plus grande critique que j'ai. Elle n'a eu aucune stratégie de renouvellement. Elle n'a pas réussi à aller chercher des jeunes dynamiques. On a des jeunes qui interviennent sur la place publique... mais ces gens-là ne sont jamais investis dans les structures (NB7).

C'est essentiellement ce qui s'est produit dans le cas de l'affichage bilingue à Dieppe. Devant l'hésitation des groupes porte-parole, des citoyens ont décidé de s'organiser eux-mêmes.

Les associations n'étaient pas vraiment prêtes à endosser ce dossier-là ou à le transporter comme un dossier prioritaire au Nouveau-Brunswick... si ça ne venait pas de la société civile organisée, il fallait que ça vienne des citoyens (NB2).

Un acteur a de la difficulté à comprendre qu'une telle situation puisse se produire dans une province où le régime linguistique compte de nombreux outils législatifs incitant à la mobilisation linguistique.

C'est bizarre, parce que c'est la communauté qui est la plus forte en termes de proportion démographique, c'est la communauté qui a probablement le plus grand nombre d'outils qui devraient lui permettre de construire cette autonomie culturelle, mais c'est la communauté qui va plutôt à reculons par rapport à ça (NB5).

Cette situation l'inquiète, parce qu'il sent que la minorité francophone du Nouveau-Brunswick ne prend pas conscience de sa vulnérabilité et considère que ses acquis dans le régime linguistique sont immuables.

C'est triste d'une certaine façon, mais une prise de conscience de sa vulnérabilité. Je crois que certaines personnes considèrent les droits ou considèrent les institutions que l'on a comme étant des acquis immuables qui vont demeurer à jamais. Mais, lorsqu'on regarde également la situation de la communauté francophone au Nouveau-Brunswick, il y a lieu de s'inquiéter... On est en train de perdre des points de repère des régions, des choses qui nous appartiennent, puis on ne semble pas vouloir le voir. Donc, si les gens ne prennent pas conscience de leur situation de vulnérabilité, on va continuer tout simplement à parler en termes de tout va bien dans le meilleur des mondes (NB5).

La mobilisation linguistique a certes eu des impacts politiques et culturels sur le régime linguistique dont les leaders se satisfont désormais, mais elle ne doit pas baisser la garde.

La création de l'Université de Moncton en 1963 était une grande victoire. Tout comme l'enchâssement de nos droits était une victoire. La dualité scolaire qu'on a obtenue dans les années 70 était une victoire pour la communauté acadienne. Donc, il y a eu de belles victoires de la communauté acadienne, des choses pour lesquelles on a le droit d'être fier... Sauf que, il y a peut-être un moment donné, on a gagné ça, puis on croit qu'on a gagné la guerre, puis on s'assoit sur nos lauriers. Puis, on ne réalise pas qu'une communauté minoritaire ne peut pas demeurer passive. Elle doit toujours être proactive. Elle doit toujours revendiquer, toujours être à l'affût de ce qui se passe (NB5).

Malgré tout, un acteur rappelle que le simple fait que le peuple acadien soit toujours présent en dépit de l'adversité mérite d'être souligné.

D'être toujours là, de toujours parler français, ce n'est pas rien... Sans avoir été dans la violence... comme peuple, c'est un phénomène intéressant.... La chose la plus difficile, c'est de maintenir l'identité d'un peuple... Je trouve que comme peuple, on n'a pas à avoir honte de rien (NB8).

Autrement dit, bien que la mobilisation linguistique se fasse moins étendue et moins intense, la communauté minoritaire francophone du Nouveau-Brunswick a réussi à maintenir sa capacité à intervenir dans certains dossiers de façon ponctuelle et à garder vivante une identité qui est toujours en mouvance.

# 3. Un nouveau cycle de mobilisation linguistique s'est déclenché au Nouveau-Brunswick dans les années 1960, mais est en rémanence depuis le début des années 1990

Ce récit de la mobilisation linguistique de la minorité francophone au Nouveau-Brunswick nous permet d'exploiter quatre pôles de notre cadre méthodologique. En premier lieu, nous constatons qu'il y a effectivement une mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick. Ensuite, nous observons qu'elle s'est déclenchée sur de nouvelles bases dans les années 1960. Ensuite, cette mobilisation s'est maintenue intense tout au long des années 1970 où le discours sur l'autonomie a pris une place importante et des années 1980 où les débats sur des enjeux constitutionnels ont occupé les acteurs de la société civile. Depuis 1993, la mobilisation linguistique est entrée en rémanence et ne montre pas les signes d'en être ressortie.

Comme nous le disions, nous observons qu'il y a une mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick. Nous avons brièvement fait allusion à la période de la Renaissance acadienne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle où les Acadiens se sont rassemblés pour se doter de symboles nationaux dans le but de faire la promotion de leur identité collective. Si ces symboles ont été contestés à quelques reprises, ils demeurent tous très présents dans les rassemblements acadiens contemporains, comme lors du dernier Congrès mondial acadien. La mobilisation linguistique a aussi visé une réorganisation institutionnelle du pouvoir dans la province qui, au fil du temps, a oscillé entre des objectifs intégrationnistes et des objectifs autonomistes. Autrement dit, la mobilisation avait parfois comme objectif une meilleure participation des Acadiens aux institutions provinciales, parfois des ambitions d'exercer une plus grande autonomie dans certains domaines d'action publique, allant jusqu'à la revendication éphémère

de la création d'une nouvelle province acadienne. De nombreux groupes ont porté ces revendications. Si au départ, c'est la Société nationale de l'Acadie qui se faisait le porte-parole de tous les Acadiens, ceux du Nouveau-Brunswick se sont dotés de leur propre porte-parole provincial, aujourd'hui connu sous le nom de Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Depuis, de nombreux autres groupes ont été créés dans de nombreux domaines ayant une incidence sur le développement et l'épanouissement de la communauté minoritaire francophone. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs regroupés au sein du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick afin de se concerter sur les enjeux propres à la communauté acadienne. Aujourd'hui, le Forum est constitué des secteurs arts, culture et communication, sociopolitique, sociocommunautaire, éducation et économie. À ces organismes, il faut aussi ajouter, comme le soulignaient quelques intervenants, les actions organisées à l'extérieur des structures traditionnelles et qui contribuent à façonner le régime linguistique de la province.

Ensuite, nous avons proposé à quelques reprises qu'une nouvelle voix ait émergé dans les années 1960, donnant du coup une nouvelle forme à la mobilisation linguistique. Une nouvelle génération plus éduquée et plus à l'affût du contexte international a entrepris de contester les élites traditionnelles et d'asseoir la mobilisation et les revendications dans un discours néonationaliste. Cette génération reprochait à la précédente d'avoir trop misé sur les structures en place ou d'avoir trop privilégié des stratégies intégrationnistes. Cette nouvelle mobilisation se voulait plus contestataire, réclamant de nouveaux droits et de nouvelles institutions et rejetant le blâme du retard socioéconomique des Acadiens sur la majorité anglophone. Elle avait aussi plus souvent recours aux manifestations et aux coups d'éclat pour se faire entendre, ce qui s'était moins vu jusque-là dans la société civile acadienne.

Ce nouvel élan de la mobilisation s'est maintenu dans les années 1970. Durant cette période, le discours autonomiste a pris plus de place. D'une certaine façon, l'autonomie s'est concrétisée dans le domaine de l'éducation avec l'instauration de la dualité dans ce domaine et la création graduelle des districts scolaires francophones. Il a aussi pris une autre ampleur avec la résolution adoptée par le Parti acadien selon laquelle il défendrait désormais le projet de création d'une province acadienne. Si des revendications autonomistes s'étaient fait entendre jusque-là, personne n'avait encore été aussi loin. Mais, ce projet s'est buté à plusieurs opposants, dont la SANB et les partis politiques traditionnels. Au final, de nouvelles stratégies intégrationnistes ont été développées, notamment par Jean-Maurice Simard qui a récupéré le discours nationaliste acadien au profit du Parti conservateur et qui a fait adopter la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* en 1981. Au fil des années 1980, la minorité francophone s'est engagée dans des débats constitutionnels, menant à la constitutionnalisation de certains éléments de la *Loi sur les langues officielles* en 1982 et de la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* en 1993.

Cet impact de la mobilisation linguistique, telle qu'identifiée par les intervenants, marque l'entrée en rémanence de la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick. Plusieurs considèrent que cette revendication constituait la finalité de la mobilisation et que cette constitutionnalisation suffisait pour protéger les acquis de la minorité. Depuis, la mobilisation linguistique se fait moins visible et plus ponctuelle. Quelques enjeux ont réussi à mobiliser certains groupes, sans pour autant qu'ils aient une grande résonance dans la population générale. Les acteurs rencontrés s'inquiètent de ce que cela peut vouloir dire pour l'avenir de la communauté. Certes, les organismes porte-parole sont toujours présents et poursuivent leurs actions concertées sur certains enjeux comme la santé et l'immigration, en

privilégiant plus souvent des canaux traditionnels de façon à entretenir leurs relations avec les institutions étatiques. Ils réussissent aussi à préserver et à promouvoir l'identité collective du groupe, comme en témoignent clairement les Congrès mondiaux acadiens. Mais, les acteurs rencontrés peinent à percevoir le moment où la mobilisation linguistique sortira de sa période de rémanence, soulignant très souvent les difficultés à susciter l'engagement sur de longues périodes et à faire prendre conscience à la minorité francophone du Nouveau-Brunswick de sa vulnérabilité.

#### CHAPITRE 7

# Analyse comparative de la mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick

Les trois chapitres précédents ont servi à présenter l'évolution du régime linguistique et le récit de la mobilisation linguistique de chacun des cas — les Galloisants du Pays de Galles, les Francophones de l'Ontario et les Francophones du Nouveau-Brunswick. Nous y avons aussi proposé une première analyse de chacun des récits à la lumière des cinq pôles que nous avons fixés dans le chapitre méthodologique. Ce chapitre a pour objectif de donner corps à la comparaison pour essayer d'expliquer la variation dans les niveaux actuels de mobilisation linguistique. Dans la problématique, nous avons proposé, à l'instar de Kolb (2007), de mesurer le niveau de mobilisation en fonction de son étendue et de son intensité. Nous avons ensuite proposé que le niveau de mobilisation linguistique actuel est faible au Nouveau-Brunswick, est modéré en Ontario et est élevé au Pays de Galles malgré le fait que la situation de ces minorités est semblable. Cette classification des niveaux de mobilisation a été d'abord appuyée par une recherche médiatique et confirmée par les propos des acteurs de la société civile rencontrés dans chacun des cas.

À cette étape-ci, nous reprendrons le cadre théorique pour vérifier notre hypothèse dans une perspective comparative. Rappelons que l'hypothèse est que le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Autrement dit, quand une minorité linguistique considère que sa mobilisation linguistique n'a pas obtenu le succès escompté et

que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiennent un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique perçoit que sa mobilisation linguistique a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations se réorganisent et entrent en rémanence. Cette hypothèse suggère une façon d'interpréter le niveau de mobilisation linguistique actuel de chacun des cas que nous reprendrons plus loin.

Ce chapitre de comparaison s'organise autour de quatre thèmes, construits à partir des pôles fixés dans le cadre méthodologique. Dans un premier temps, nous constaterons que les trois minorités linguistiques portent effectivement une mobilisation linguistique et qu'elles ont en commun de vouloir la valorisation d'une identité collective et la réorganisation institutionnelle du pouvoir. Dans un second temps, nous discuterons du déclenchement de cycles de mobilisation linguistique dans les années 1960 et du fait que chacune des minorités linguistiques a fait appel à un discours sur le nationalisme à ce moment. Dans un troisième temps, nous reviendrons sur la période où les trois minorités linguistiques maintenaient un niveau de mobilisation linguistique élevé, c'est-à-dire intense et étendu. Dans les trois cas, les revendications portées par la mobilisation visaient toutes les dimensions du régime linguistique que nous avons définies dans le chapitre théorique. Dans un quatrième temps, nous utiliserons le concept de rémanence pour rendre compte des transformations dans le niveau de mobilisation linguistique. Nous combinons ici les deux derniers pôles du cadre méthodologique, c'est-à-dire la rémanence et la réactivation de la mobilisation. C'est à ce moment-là que nous observons que la mobilisation linguistique commence à se distinguer d'un cas à l'autre. Nous y reprendrons les niveaux de mobilisation linguistique actuels pour en proposer une explication liée à l'évaluation de la satisfaction à l'égard du régime linguistique

de chacune des minorités linguistiques en reprenant les propos de Chabanet et Giugni (2010). Nous y proposons aussi une discussion rappelant les principales critiques que nous avons formulées à l'égard de l'utilisation que fait Tarrow du cycle de mobilisation en démontrant que la mobilisation linguistique dans les trois cas ne correspond pas au schéma qu'il propose de la mobilisation.

## 1. Les trois cas portent une mobilisation linguistique

Dans le cadre méthodologique, nous avons établi que la première étape pour vérifier l'hypothèse était de confirmer s'il y a ou non une mobilisation linguistique dans chacun des cas, ou encore si la communauté linguistique minoritaire est politisée. Nous avons emprunté à Harguindeguy et Pasquier (2010) une définition de la mobilisation linguistique en deux volets. Le premier est qu'elle englobe des dynamiques d'action collective plus ou moins institutionnalisées et plus ou moins politisées. Suite aux récits de la mobilisation linguistique de chacun des cas, force est d'admettre qu'il y a effectivement de la mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Au Pays de Galles, plusieurs groupes de la société civile ont été formés dans le but de contribuer à améliorer le statut du gallois. Le principal porte-parole de la communauté, *Cymdeithas yr Iaith Gymraeg (Welsh Language Society)*, en a fait sa mission principale depuis sa création en 1962. Ce groupe entretient des relations avec *Plaid Cymru*, un parti politique nationaliste gallois qui a fait élire des représentants à l'Assemblée nationale du Pays de Galles, à Westminster et au Parlement européen. Ces deux principaux véhicules de la mobilisation linguistique sont appuyés par de nombreux groupes sectoriels qui mettent de l'avant des

revendications particulières à leur domaine d'activité, comme la jeunesse, la santé et l'éducation.

Le portrait est similaire en Ontario. Le principal porte-parole de la communauté francophone, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, fait remonter ses origines à 1910. Elle s'est donnée comme mission d'être l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario. Là aussi, elle est appuyée par de nombreux groupes sectoriels qui visent à améliorer le statut et la présence du français dans leurs domaines d'action. Parmi ceux que nous avons relevés, notons la jeunesse, l'éducation, la justice et la santé. Dans bien des cas, ces groupes ont su interpeler le gouvernement provincial pour que leurs principales revendications se concrétisent.

La situation n'est pas très différente au Nouveau-Brunswick, où de nombreux groupes portent les revendications particulières de la minorité linguistique. Au début de la période étudiée, c'est la Société nationale de l'Acadie qui faisait office de principal porte-parole. Mais, dans les années 1970, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont créé une organisation à vocation provinciale, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (aujourd'hui la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick) qui agit désormais comme principal porte-parole, non sans avoir eu à s'affirmer pour confirmer sa légitimité, principalement durant la période où le Parti acadien était actif et où il revendiquait aussi le titre de porte-parole. Aujourd'hui, d'autres groupes sont actifs dans des domaines qui peuvent avoir une incidence sur le développement et l'épanouissement de la communauté minoritaire francophone de la province.

Le deuxième volet de la définition de Harguindeguy et Pasquier précise que les organisations politiques « militent pour la défense et la valorisation d'une identité collective et

une réorganisation institutionnelle du pouvoir national dans le sens d'une autonomie accrue » (2010, 9). L'aspect de la défense et de la valorisation d'une identité collective s'observe, du fait que les trois principaux groupes porte-parole en ont fait le cœur de leurs missions respectives. Tous se mettent à la défense et à la promotion de l'identité collective de la minorité linguistique qu'ils représentent pour en assurer le développement et l'épanouissement.

Toutefois, si les trois communautés minoritaires linguistiques ont milité pour une réorganisation institutionnelle du pouvoir, ce n'est pas systématiquement dans le sens d'une autonomie accrue. En fait, à la lumière de ce que nous avons constaté, nous croyons qu'il est plus juste de dire que les revendications en matière de réorganisation institutionnelle du pouvoir peuvent osciller entre l'intégration aux structures existantes et l'autonomie. D'ailleurs, Roy (2012) est d'avis que plusieurs instruments juridiques dans le droit international sont applicables aux minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses pour appuyer le développement des communautés concernées. Les solutions qui découlent de ces outils peuvent être intégratives ou autonomistes, mais dans les deux cas elles doivent permettre aux minorités d'exercer un certain contrôle sur les décisions qui les touchent directement. Elle précise la distinction entre les deux types de solutions :

Ainsi, ce droit de participation peut être assuré par l'adoption de diverses mesures relatives à la participation des minorités au processus décisionnel *au sein même* des institutions de l'État (solutions qualifiées d' « intégratives ») ou encore relatives à l'autogestion des minorités *en marge* des institutions de l'État grâce à une décentralisation ou à un partage des pouvoirs en faveur des minorités (solutions qualifiées d' « autonomistes ») (Roy, 2012, 124-125).

Poirier (2008) précise que les deux types de solutions doivent être envisagés. En prenant l'exemple canadien, elle souligne que bien que des aménagements institutionnels puissent être imaginés permettant aux minorités de déterminer l'ampleur, le contenu et les pourtours des

droits qui leur sont conférés, les minorités ne peuvent faire l'impasse sur une participation effective au sein des organes de pouvoir fédéraux et provinciaux où se prennent des décisions quant à la direction que prennent les régimes linguistiques.

Avec cette précision apportée à la définition de Harguindeguy et Pasquier, nous observons que dans les trois cas les minorités linguistiques ont formulé des revendications quant à une réorganisation institutionnelle du pouvoir qui vont dans le sens de solutions intégratives et/ou autonomistes. Au Pays de Galles, les revendications sont longtemps allées dans le sens d'une autonomie accrue pour la région, qui s'est concrétisée d'une certaine façon avec la dévolution de pouvoirs vers une nouvelle Assemblée nationale du Pays de Galles en 1999 (vingt ans après le référendum de 1979 où la dévolution avait été rejetée). Il y a aussi eu de nombreuses revendications demandant la gestion par et pour les Gallois de services publics, ce que l'on constate désormais dans des domaines comme la santé et l'éducation. Mais, avec la présence d'une assemblée nationale, des voix se font entendre pour que les Galloisants participent plus systématiquement aux nouvelles institutions nationales, pour qu'ils les utilisent plus pour faire avancer leurs revendications. Dans une certaine mesure, des acteurs encouragent la société civile galloisante à s'intégrer aux nouvelles institutions.

En Ontario, les revendications autonomistes se sont surtout exprimées en matière de gestion par et pour les francophones de services publics. Une certaine autonomie a pris forme avec l'obtention en 1997 de la pleine gestion scolaire. C'est à ce moment que tous les établissements d'enseignement francophones se sont retrouvés sous la direction de conseils scolaires francophones homogènes. La période des administrations scolaires bilingues était révolue et les Francophones avaient une emprise ferme sur la prise de décision quant au système d'éducation dans leur langue. Concurremment, les Francophones ont revendiqué une

meilleure intégration aux structures en place, pour faire en sorte que leurs préoccupations soient bien entendues dans toutes les sphères de l'administration publique provinciale. C'est notamment le cas dans le domaine de la justice, où un plan directeur de la prestation de services en français a été conjointement établi par des représentants de la communauté francophone et différentes divisions gouvernementales dans ce domaine et où ces mêmes divisions doivent rendre des comptes à la communauté sur l'état d'avancement du plan (Cardinal *et al.* 2013).

Au Nouveau-Brunswick, les revendications ont beaucoup oscillé entre intégration et autonomie. Devant le programme « Chances égales pour tous » dans les années 1960, les élites traditionnelles acadiennes ont prôné une plus grande intégration de la communauté dans les institutions gouvernementales qui se transformaient. Ils y voyaient une occasion de prendre une juste part du contrôle d'un État moderne (Belliveau et Boily 2005, 16). La nouvelle voix qui a émergé vers la fin des années 1960 a reproché à l'élite sa volonté de s'intégrer et a ramené des revendications plus autonomistes de l'avant. Une forme d'autonomie s'est en quelque sorte concrétisée avec l'instauration de la dualité en éducation. Mais, l'expression ultime de ce désir d'autonomie s'est exprimée dans le projet du Parti acadien de création d'une nouvelle province acadienne. Ce projet a été rapidement abandonné après la Convention d'orientation nationale des Acadiens devant le constat que la création d'une nouvelle province s'avérait difficile à réaliser, et a été remplacé par de nouvelles solutions intégratives, notamment la constitutionnalisation des droits linguistiques de la province. Aujourd'hui, ces solutions semblent toujours être celles prisées par la population, si l'on en croit les acteurs rencontrés qui reprochent du même coup à la minorité francophone du Nouveau-Brunswick de

privilégier la bonne entente entre les communautés linguistiques plutôt que de demander de nouveaux espaces d'autonomie.

En somme, nous constatons qu'il y a effectivement eu de la mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Plusieurs acteurs ont occupé et occupent toujours l'espace public pour faire entendre leurs revendications en adoptant une dynamique d'action collective. Aussi, dans tous les cas, les revendications vont dans le sens de la valorisation d'une identité collective fondée sur la langue et d'une réorganisation institutionnelle du pouvoir en phase avec des solutions intégratives et/ou autonomistes. Mais, une fois que l'on constate la mobilisation, il faut désormais expliquer ce qui la déclenche.

# 2. Le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique au début des années 1960 dans les trois cas est lié à l'identification de nouvelles injustices et à un discours nationaliste

Pour Van Morgan (2006), et pour Beer (1985) dans une moindre mesure, la mobilisation linguistique se déclenche quand de nouveaux porte-parole observent des injustices dans le régime linguistique, les mettent en lumière, formulent des demandes pour les corriger, vont chercher l'appui de la population visée et adoptent un répertoire d'action collective. Donc, pour bien tracer le récit de la mobilisation linguistique, il est nécessaire de commencer par identifier ces nouveaux porte-parole et leurs principales demandes. Non seulement avons-nous observé ce phénomène dans les trois cas, nous situons aussi le déclenchement des trois cycles de mobilisations linguistiques dans un même espace temporel. Ces nouveaux cycles ont été déclenchés dans les trois cas entre le milieu des années 1960 et le début des années 1970.

Dans le cas gallois, au début des années 1960, un consensus s'est formé autour de l'idée qu'il était très difficile de mettre les enjeux linguistiques à l'agenda à Westminster, ce qui rendait les moyens démocratiques moins intéressants pour faire progresser le statut de la langue galloise. Les insatisfactions ont commencé à se cristalliser autour de quelques figures, dont Saunders Lewis, un membre fondateur et ancien président de *Plaid Cymru*, le parti nationaliste gallois. Lors d'une conférence publique en 1962, il a exhorté les Gallois à organiser un mouvement qui devrait être actif dans tous les domaines où le gallois pouvait être une langue d'usage afin d'en améliorer le statut et la reconnaissance. Cymdeithas yr Iaith Gymraeg a été créé quelques mois plus tard et menait déjà des actions directes à l'automne 1962 pour obtenir des services en gallois au bureau de poste d'Aberystwyth. Elle utilisait aussi des moyens plus traditionnels, comme des manifestations, pour susciter l'appui populaire à ses demandes et convaincre ceux qui étaient réticents face à l'action directe de se joindre au mouvement quand même. Au-delà des services publics, Cymdeithas yr Iaith Gymraeg a élargi son action de façon à demander une structure institutionnelle permettant de promouvoir et de protéger la langue galloise. Pour plusieurs des acteurs rencontrés, ces quelques mois au début de l'existence de Cymdeithas yr Iaith Gymraeg marquent définitivement le déclenchement d'une mobilisation linguistique populaire prônant l'amélioration du statut du gallois.

En Ontario, la période des années 1960 est caractérisée par une prise de conscience de l'expérience particulière de la minorité francophone de l'Ontario, dans la foulée de ce que certains historiens ont appelé l'éclatement du Canada français (Martel 1997). La référence canadienne-française est donc peu à peu remplacée par une référence franco-ontarienne. Une nouvelle élite prend alors ses distances des anciennes institutions proprement canadiennes-françaises, comme le Conseil de la vie française en Amérique, l'Ordre de Jacques Cartier ou

encore les Clubs Richelieu, pour participer autrement à la vie publique (Carrière 1993). La communauté élargit dès lors le champ de ses revendications, ce dont témoigne le changement de nom du groupe porte-parole. Pour rendre compte de son nouveau mandat élargi, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario devient l'Association canadienne-française de l'Ontario en 1969. Ainsi, en plus de l'éducation, les porte-parole de la communauté allaient formuler des demandes dans les domaines de la culture et de la justice. Cela s'est manifesté à travers une série de crises scolaires, des efforts menant à la création de nouvelles institutions culturelles et un épisode de désobéissance civile pour réclamer un meilleur accès au système de justice en français. De plus, les organismes représentant la communauté ont aussi entrepris de promouvoir cette nouvelle identité franco-ontarienne, dont le drapeau créé en 1975 est devenu le principal symbole (Desabrais 2005).

Au Nouveau-Brunswick, nous avons observé qu'une nouvelle voix a émergé dans les années 1960, alors même que le gouvernement provincial procédait à une importante redéfinition de son rôle. Cette voix était celle d'une nouvelle génération qui a entrepris de contester les élites traditionnelles qui privilégiaient trop les solutions intégrationnistes au détriment d'un discours plus contestataire à l'égard de la majorité anglophone et qui entretenaient le lien entre foi, langue et institutions. Ces acteurs ont eu plus systématiquement recours que leurs prédécesseurs aux manifestations et aux coups d'éclat pour se faire entendre, et leurs revendications visaient à la fois l'élite en place et la majorité anglophone. C'est ainsi que de jeunes Acadiens ont d'un côté rejeté les symboles acadiens trop teintés de religiosité, et de l'autre dénoncé l'intolérance et les préjugés contre les Francophones qui avaient cours dans la majorité anglophone. Ce désir de créer de nouveaux espaces permettant aux Acadiens du Nouveau-Brunswick de porter leurs revendications s'est finalement manifesté avec la création

de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui est devenu le principal porte-parole politique de la communauté, et celle du Parti acadien. Les deux organismes de nature différente, un organisme de la société civile et un parti politique, se sont confrontés sur quelques dossiers, mais, selon Nadeau (2009 [1992]), leur coexistence aura permis de cristalliser certaines revendications et d'assurer le succès d'épisodes de mobilisation linguistique visant à réaliser des transformations dans le régime linguistique.

Ainsi, les trois cas ont en commun qu'ils ont vu la création de nouveaux porte-parole mettant de l'avant des injustices qu'ils constataient dans les régimes linguistiques au sein desquels ils évoluaient et réussissant à rallier la communauté derrière le répertoire d'action collective sélectionné. Les mobilisations linguistiques des trois minorités ont aussi en commun d'avoir tous fait appel à un discours sur le nationalisme pour susciter l'adhésion à la mobilisation. Par exemple, la référence nationale est très présente chez les acteurs galloisants, et Saunders Lewis est généralement reconnu comme étant le père du nationalisme gallois moderne (Davies et al. 2008). Au Nouveau-Brunswick, Belliveau (2014) explique que la nouvelle voix qui émerge au Nouveau-Brunswick est résolument néonationaliste. Tandis qu'en Ontario, l'émergence d'une nouvelle mobilisation linguistique est liée à l'éclatement d'une référence nationale et au besoin de se rassembler autour d'une nouvelle identité. Les références au nationalisme ne sont pas très fréquentes dans les entretiens, ce qui explique que le nationalisme n'a pas pris une place très importante jusqu'ici dans la démonstration. Mais, l'utilisation de sources secondaires pour constituer les récits de la mobilisation linguistique nous incite à intégrer cet élément à ce point-ci de l'analyse.

Le lien entre la langue et le nationalisme a souvent été traité. D'abord, soulignons que pour Gagnon, le nationalisme peut être compris comme une structure d'intégration

« permettant à des vastes ensembles de citoyens de développer un sentiment de solidarité, tout en procurant les ressources essentielles à l'intégration sociale ou à la construction d'une citoyenneté affirmée » (2011, 15). Dans ce contexte, la langue peut être utilisée comme un élément pouvant mener à l'émergence d'un nationalisme culturel, voire ethnique. Des groupes et des individus peuvent l'utiliser pour construire une représentation identitaire à partir de laquelle ils revendiquent la nature nationale d'une communauté et une certaine forme d'autonomie dans l'objectif de mettre en œuvre, notamment, des politiques linguistiques qui conviennent aux besoins qu'ils ont identifiés (Boyer 2004).

Nombre de ces nationalismes se retrouvent dans une situation minoritaire, ou dans une situation où ils ne contrôlent pas d'États, mais où ceux qui s'en réclament ont la volonté de s'afficher et de défendre leur engagement à promouvoir ce qui les distingue culturellement (Bodlore-Penlaez 2010, 10). Dans un tel contexte, selon Gagnon, une communauté nationale en situation minoritaire « est en mal de reconnaissance et en quête d'habilitation » (2011, 123). Pour Rémi Léger, l'habilitation a deux composantes. La première renvoie à une aspiration politique, comprise comme « un ensemble de revendications particulières que soumettent les minorités vis-à-vis les pouvoirs publics en vue d'obtenir des conditions d'épanouissement de leurs collectivités » (2012, 3). La deuxième renvoie à une réponse étatique, c'est-à-dire que « les pouvoirs publics peuvent mettre en place des mesures permettant à des citoyens ou à des groupes de contribuer à leur propre épanouissement » (2012, 5). Ainsi, nous pourrions comprendre que des groupes représentant une communauté nationale s'organisent et se mobilisent en quête d'une habilitation.

Comme plusieurs autres, Davies (2010, 160) suggère qu'il y a eu une résurgence de l'action politique de groupes nationaux dans les pays développés à la fin des années 1960 et au

début des années 1970, particulièrement là où des régions culturellement et linguistiquement distinctes avaient été absorbées dans de plus grands ensembles comme en France, en Espagne et en Grande-Bretagne. Des mouvements nationalistes se sont développés dans ces régions demandant une reconnaissance politique et culturelle pouvant mener jusqu'à des formes d'habilitation. Les trois mobilisations linguistiques que nous avons étudiées participent de ce contexte et les acteurs en sont conscients.

Au Pays de Galles, les acteurs rencontrés ont noté qu'ils profitaient du contexte où d'autres minorités nationales et ethniques se mobilisaient pour s'organiser et établir leur légitimité. Jones et Fowler (2008) soulignent que le discours de Saunders Lewis en 1962 a donné une nouvelle dimension à la lutte nationale, en ajoutant au désir d'autodétermination les campagnes visant la promotion et la protection du gallois. Ainsi, le discours nationaliste, à partir de ce moment, faisait référence aux deux dimensions de l'habilitation, c'est-à-dire le désir d'exercer plus de pouvoir et la demande pour des politiques étatiques.

Au Nouveau-Brunswick, la nouvelle voix néonationaliste qui émerge dans les années 1960 s'imaginait faire partie « d'un mouvement de contestation planétaire, d'une vague progressiste mondiale » (Belliveau 2014, 17). Cette référence à un contexte plus vaste que celui propre à l'Acadie se retrouve aussi dans le discours des fondateurs du Parti acadien qui font directement référence à d'autres mouvements nationaux pour justifier l'action politique des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Dans les deux cas, l'objectif était de se distinguer du discours porté jusque-là par une élite acadienne traditionnelle, en remplaçant les solutions intégrationnistes qu'elle prônait par une préoccupation pour l'habilitation de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

En Ontario, c'est un peu différent, parce que l'émergence d'une nouvelle parole à la fin des années 1960 se fait en réaction à l'éclatement de la référence canadienne-française et à l'expression d'un nationalisme québécois, qui s'inscrivait dans ce mouvement plus global d'affirmation des cultures nationales minoritaires. Dès lors, les Francophones de l'Ontario ont dû redéfinir les contours de leur communauté politique. Une nouvelle élite bourgeoise a pris la place de l'élite traditionnelle qui avait longtemps été associée à la foi catholique et aux institutions canadiennes-françaises (Carrière 1993). Il serait difficile de prétendre qu'un nouveau nationalisme s'est affirmé en Ontario, mais n'en reste pas moins qu'une nouvelle communauté politique s'est organisée et s'est dotée de symboles tout en formulant des revendications puisant dans les deux composantes de l'habilitation.

Ce qu'il faut retenir de cette brève discussion sur le nationalisme, c'est que le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique dans les trois cas n'est peut-être pas que le fruit de nouveaux porte-parole qui relatent des injustices et qui formulent des demandes pour les corriger. En comparant les trois cas, nous observons que le déclenchement de la mobilisation peut être lié à l'expression par une communauté nationale d'une volonté d'habilitation. Cette observation ouvre la porte à une analyse plus fine du rôle du nationalisme dans l'émergence et l'organisation de la mobilisation linguistique de minorités linguistiques qui n'est pas possible à partir des entretiens que nous avons réalisés et de la méthode que nous avons retenue, principalement parce que nous n'avions pas prévu au départ que cet élément pourrait être évoqué. De surcroît, la référence nationale peut aussi servir d'élément déclencheur à la mobilisation, indépendamment de la structure d'opportunités politiques à laquelle se limite Tarrow (1989; 1995) pour expliquer le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation. Cet élément peut donc s'ajouter aux dynamiques internes – nouveaux porte-

parole, nouvelles revendications, nouveau répertoire d'action – auxquelles nous avions déjà fait référence pour expliquer le déclenchement d'un cycle.

# 3. La mobilisation linguistique demeure élevée dans les trois cas pendant une certaine période où toutes les dimensions du régime linguistique sont interpelées

Un des principaux défis liés à la mobilisation est d'assurer sa continuité et de maintenir ses appuis. Staggenborg (2012, 36) souligne que le maintien de la mobilisation repose sur deux types de groupes. Les premiers sont les organisations formelles qui, règle générale, sont les principaux organisateurs des campagnes et qui ont à leur disposition plus de ressources pour faire advenir des changements. La bureaucratisation, les procédures quant à la prise de décisions et la gouvernance deviennent des outils pour assurer la continuité de telles organisations. Les seconds sont les réseaux plus informels au sein de la communauté qui participent de l'effort à maintenir une identité collective commune. Des réseaux de la sorte ont souvent des règles plus flexibles qui leur permettent d'ajuster leur action selon les contextes. Staggenborg s'inspire de Gamson (1990) pour faire cette distinction entre les deux types de groupes, mais nous ajoutons à cela McCarthy et Zald (2008) qui font appel à la perspective de la mobilisation des ressources pour expliquer la centralité des organisations des mouvements sociaux dans le maintien de la mobilisation. Ils précisent que ces organisations prennent différentes formes, allant de structures très formelles à des organisations plus fluides, mais qu'elles tendent généralement à travailler dans le but d'accomplir les buts que s'est fixé le mouvement social plus large.

Toujours selon Staggenborg, ces deux types d'organisations sont nécessaires au sein d'un mouvement, puisqu'elles ont tendance à remplir des fonctions différentes ou à utiliser des

stratégies différentes, mais toujours dans la complémentarité afin d'assurer le succès de campagnes collectives. Elle emprunte à Marwell et Oliver (1984) une définition de ces campagnes comme étant un agrégat d'événements et d'activités qui semblent être orientés vers un objectif relativement spécifique, qui se produisent dans un espace-temps conscrit, et qui ont tendance à viser un gouvernement ou une figure d'autorité (Staggenborg 2008, 40). Elle considère que des mouvements réussissent à se maintenir quand les participants sont engagés dans de telles campagnes. Les participants sont appelés à continuellement renouveler leur engagement à l'égard de l'identité collective défendue par le mouvement et peuvent participer aux actions collectives de plusieurs façons. En somme, ce sont les mouvements qui sont en mesure de mener des campagnes de la sorte qui ont le plus de chances de maintenir la mobilisation sur une longue période (Staggenborg 2008, 42). Autrement dit, grâce à de telles campagnes collectives et diversifiées, la mobilisation se maintient à un niveau élevé, tant sur le plan de l'étendue que de l'intensité.

Nous considérons donc que la mobilisation linguistique se maintient à un niveau élevé dans les trois cas suite au déclenchement d'un nouveau cycle à la fin des années 1960. Nous entendons par là que les principaux groupes représentant chacune des minorités ont mené de nombreuses actions dans l'espace public qui ont très souvent précédé d'importantes transformations dans le régime linguistique et qu'ils ont généralement réussi à maintenir l'appui de la communauté linguistique minoritaire tout au long de leurs actions. Pour reprendre Staggenborg, la mobilisation linguistique dans les trois cas a pu compter sur des organismes divers pour mener d'importantes campagnes et du coup réussir à soutenir l'engagement des participants sur une longue période.

Durant la période où la mobilisation s'est maintenue à un niveau élevé, les organisations faisant la promotion du gallois ont mené de front plusieurs campagnes importantes. Les premières campagnes développées par Cymdeithas yr Iaith Gymraeg visaient à normaliser l'usage du gallois dans les institutions publiques et à assurer sa présence dans l'espace public. De nombreuses actions directes ont été menées par des membres de Cymdeithas ou encore par des individus qui s'étaient rassemblés localement pour faire des coups d'éclat. Une autre campagne importante a été celle pour l'obtention d'une chaîne de télévision en gallois, qui elle aussi a été marquée par des actions directes comme l'occupation de studios ou la destruction de transmetteurs. Mais, la décision du président de *Plaid Cymru*, Gwynfor Evans, de déclencher une grève de la faim si la chaîne n'était pas mise en ondes dans un délai raisonnable a galvanisé la mobilisation linguistique. Ensuite, c'est l'action pour l'obtention de nouveaux outils législatifs qui a mobilisé les Galloisants sur une longue période. Une succession de législations ont été adoptées visant à normaliser et à officialiser le statut de la langue galloise au Pays de Galles. Mais, comme l'ont souligné les acteurs rencontrés, ces législations, que ce soit celle de 1993, de 2011 ou de 2012, ne répondent toujours pas aux principales attentes de la communauté, c'est-à-dire l'obtention de droits formels et positifs quant à l'usage, à la promotion et à la protection de la langue galloise. Ainsi, le niveau de mobilisation linguistique au Pays de Galles demeure encore élevé aujourd'hui, plus de 50 ans après le déclenchement d'un cycle de mobilisation en 1962, en fonction de l'évaluation que font les groupes des succès de leurs mobilisations.

En Ontario, les organisations ont aussi su maintenir la mobilisation sur une longue période. Elle a été marquée par une série de crises scolaires, comme celles de Penetanguishene, de Sturgeon Falls et de Cornwall. Très souvent, ces épisodes d'action collective étaient d'abord organisés sur une base locale par des parents et des enseignants qui faisaient entendre leurs revendications à travers une variété de tactiques. Par la suite, des groupes plus institutionnalisés appuyaient l'action initiale pour lui donner une portée plus importante, allant jusqu'à avoir une portée pancanadienne dans le cas de la crise de Penetanguishene. La mobilisation a aussi pris une forme différente dans le cas du Mouvement C'est l'temps demandant un meilleur accès aux services en français dans le domaine de la justice. Dans ce cas, ce sont plusieurs individus qui ont rassemblé sous un parapluie commun leurs initiatives de désobéissance civile. Ils ont ensuite reçu l'appui de groupes comme l'Association canadienne-française de l'Ontario pour relayer leurs demandes. Finalement, une autre série d'actions s'est organisée sur une période de quelques années pour demander de nouveaux outils législatifs. Si la tentative de constitutionnaliser le bilinguisme officiel de la province a échoué en 1981-1982, la communauté a su convaincre le gouvernement d'adopter la Loi sur les services en français en 1986, une loi qui a depuis acquis un statut quasi constitutionnel. Nous observons donc que la mobilisation linguistique en Ontario s'est maintenue à un niveau élevé, autant sur les plans de l'étendue que de l'intensité, du déclenchement du nouveau cycle à l'adoption de la Loi sur les services en français. Nous reviendrons plus loin sur la période où la mobilisation s'est réactivée à la fin des années 1990.

Au Nouveau-Brunswick aussi, nous constatons que les organisations ont su maintenir un niveau de mobilisation élevé dans les années 1970 et 1980. Cette province a elle aussi été le théâtre d'actions importantes dans le domaine de l'éducation. Dans le cas de la création d'un conseil scolaire homogène francophone dans la région de Moncton, plusieurs individus se sont mobilisés à différentes échelles pour faire comprendre l'importance de la gouvernance par et pour les francophones de ses institutions scolaires. Cette lutte n'a été qu'une des étapes qui a

incité le gouvernement provincial à instaurer la dualité en éducation. Mais, là où les débats ont eu une résonance plus particulière dans la communauté, c'est sur l'opposition entre des solutions intégratives et des solutions autonomistes. La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et le Parti acadien se sont opposés sur cette question. Les journaux locaux regorgeaient d'articles engagés pour l'un ou l'autre côté (Luc Léger 2012). Cette opposition s'est aussi manifestée lors de la Convention d'orientation nationale où l'idée de l'autonomie avait été prônée par la majorité des participants, mais qui a été rapidement délaissée en raison de son caractère difficilement réalisable. C'est à ce moment qu'ont repris le dessus les solutions intégratives, telles que l'adoption d'une Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques et de la constitutionnalisation du bilinguisme officiel de la province en 1982. Quant au projet de constitutionnaliser l'égalité des deux communautés, il a d'abord été porté par des juristes avant d'obtenir l'appui de la société civile organisée. Ce projet s'est concrétisé en 1993 et est vu par plusieurs comme l'aboutissement de la mobilisation linguistique dans la province. Dès lors, la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick s'est maintenue à un niveau élevé du déclenchement du cycle jusqu'en 1993.

Toutefois, il existe une autre caractéristique de cette période où les trois communautés minoritaires linguistiques ont été fortement mobilisées. Durant cette période de maintien, les revendications des communautés minoritaires linguistiques touchent à toutes les dimensions du régime linguistique. Cette période se caractérise donc par la variété et le nombre de revendications qui sont mis de l'avant, nourrissant du coup le constat que la mobilisation linguistique demeure élevée, ce qui va aussi dans le sens de la mesure du niveau de mobilisation proposée par Kolb (2007). Sur le plan de la dimension juridique, les trois minorités ont demandé une amélioration du statut de la langue par l'adoption d'actes

législatifs. Sur le plan de la dimension politique, elles ont toutes les trois exprimé le souhait d'obtenir des espaces d'autonomie où elles pourraient prendre leurs propres décisions quant à l'épanouissement de leurs communautés. Sur le plan de la dimension symbolique, elles ont toutes mené des campagnes pour valoriser l'identité collective de la minorité et la faire reconnaître par les gouvernements et par la majorité. Finalement, sur le plan de la dimension opérationnelle, elles ont toutes demandé à ce que des obligations linguistiques soient respectées et mises en œuvre de façon efficiente. Ainsi, notre recherche nous permet d'affirmer qu'une période de mobilisation linguistique élevée se caractérise aussi par la présence de demandes exprimées à l'égard de chacune des dimensions du régime linguistique. Autrement dit, en plus de l'intensité et de l'étendue des épisodes de protestation, la diversité des revendications s'ajoute aux indicateurs pour mesurer le niveau de mobilisation.

Cette présentation de la période de maintien de la mobilisation linguistique laisse déjà présager la principale différence entre les trois cas. Si jusqu'ici les niveaux de mobilisation sont demeurés sensiblement les mêmes, les trois communautés minoritaires linguistiques ne sont pas parvenues à maintenir un niveau élevé de mobilisation jusqu'à aujourd'hui. C'est cette variation que nous devons maintenant expliquer.

## 4. La rémanence dans la mobilisation linguistique se manifeste différemment dans les trois cas

À ce point-ci, rappelons brièvement ce qu'est la rémanence. Nous empruntons cette notion à Taylor (1989) qui renvoie à la persistance partielle d'un phénomène après la disparition de sa cause. Elle utilise cette notion pour proposer une façon plus dynamique d'entrevoir les mouvements sociaux. Elle estime qu'un mouvement peut adopter des formes et

des stratégies différentes à des périodes différentes de son histoire (Rupp et Taylor 1987). Ainsi, durant des périodes moins favorables à la mobilisation, les organisations du mouvement peuvent entrer en rémanence ou se mettre en veille pour durer dans des environnements moins réceptifs à leurs demandes et peuvent ressurgir quand le contexte sera plus favorable. Nous avons apporté une nuance à cette définition. Nous considérons, à l'instar de Bagguley (2002) et de Holland et Cable (2002), que des organisations d'un mouvement peuvent aussi entrer en rémanence après une victoire importante ou après la résolution d'une campagne d'envergure.

Durant cette période, les organisations remplissent trois fonctions : elles préservent le réseau militant, elles préservent un répertoire de buts et de tactiques et elles préservent l'identité collective de la communauté politique (Taylor 1989). Elles vont aussi avoir tendance à agir à l'intérieur des structures et des institutions et vont privilégier des stratégies comme le lobbying et la négociation (Bagguley 2002). La mobilisation est moins visible ou prégnante, mais elle n'est pas absente ou disparue pour autant. Cette approche a donc l'avantage de ne pas focaliser sur l'émergence et le déclin des mouvements, mais plutôt de nous inciter à comprendre les fluctuations entre des épisodes de mobilisation plus soutenue.

Il nous semble porteur de croiser le concept de rémanence avec la satisfaction quant aux succès de la mobilisation linguistique visant des transformations dans le régime linguistique telle qu'exprimée par les acteurs de la société civile pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique. Nous avons déjà établi qu'une minorité linguistique se mobilise quand elle se montre insatisfaite du régime linguistique. Nous ajoutons que quand les principales demandes de modifications d'une minorité linguistique à l'égard du régime linguistique apparaissent comblées, après une victoire relative ou après que

les acteurs soient satisfaits des succès qu'ils ont obtenus grâce à leur mobilisation, la mobilisation linguistique peut entrer en rémanence.

Rappelons aussi à ce point-ci notre discussion sur le succès des mobilisations et sur la satisfaction des groupes et des individus qui ont porté cette mobilisation. Nous avons retenu de Chabanet et Giugni (2010) qu'une mobilisation peut avoir trois types d'impacts : politiques quand la mobilisation agit sur les relations de pouvoir dans une société, culturels quand surviennent des changements dans l'environnement des mouvements et biographiques quand la mobilisation affecte les trajectoires de vie des individus. Si ces impacts peuvent se faire sentir à l'interne, nous retenons, dans le cas de la mobilisation linguistique, que c'est principalement quand ces impacts se font sentir à l'extérieur du mouvement qu'ils peuvent se traduire par des transformations dans le régime linguistique. Dès lors, une fois ces impacts identifiés, il s'agit de consulter les acteurs pour savoir s'ils considèrent eux-mêmes que ces impacts sont effectivement un succès de la mobilisation et s'ils s'en satisfont.

Donc, une mobilisation linguistique pourrait entrer en rémanence après une victoire importante aux yeux des porte-parole des communautés minoritaires linguistiques. Dès lors, l'action collective se fait moins étendue et intense, puis les groupes remplissent des fonctions de rémanence. Cette dynamique explique la variation des niveaux de mobilisation linguistique entre les trois cas. Nous considérons que la mobilisation linguistique au Pays de Galles demeure élevée parce que les leaders de la communauté apparaissent toujours insatisfaits malgré des modifications apportées au régime linguistique. En Ontario, la mobilisation linguistique est entrée en rémanence après l'adoption de la *Loi sur les services en français*, mais s'est réactivée quand une institution protégée par cette loi a été menacée de fermeture en 1997. La mobilisation linguistique a été élevée pendant quelques années, mais, sans être

retournée en rémanence, la mobilisation s'est quelque peu essoufflée et nous paraît modérée. Au Nouveau-Brunswick, la mobilisation linguistique est en rémanence depuis la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques en 1993. Nous reprenons chacune de ces propositions pour mieux les illustrer.

Au Pays de Galles, nous considérons que la mobilisation linguistique n'est jamais entrée en rémanence depuis son déclenchement au milieu des années 1960 parce que les acteurs de la société civile ne se sont jamais satisfaits des succès obtenus. La langue galloise a certes connu une amélioration de son statut et de sa reconnaissance au fil de mesures législatives. La minorité galloisante profite aussi d'un nouvel espace, l'Assemblée nationale du Pays de Galles, où elle peut élire des représentants et avoir une emprise sur des décisions relatives à la langue galloise et au développement communautaire. Il y a donc des signes que la mobilisation linguistique a eu des effets importants sur les plans politiques et culturels. Malgré tout, deux enjeux importants demeurent à l'agenda de la mobilisation linguistique et traduisent l'insatisfaction des leaders. Pour eux, il est difficile d'envisager que leur mobilisation ait connu du succès tant que ces deux enjeux demeurent irrésolus. Un premier est lié aux insuffisances des mesures législatives. Les représentants de la communauté continuent de demander à ce que les obligations linguistiques soient érigées en droits positifs, c'est-à-dire que les individus sont porteurs de droits individuels à l'usage de la langue galloise et ont des recours juridiques quand leurs droits ne sont pas respectés. À l'heure actuelle, le seul recours des Galloisants est de porter plainte au Commissariat à la langue galloise. Une autre faille des mesures législatives et qu'elles ne s'appliquent pas au secteur privé, qui n'a donc pas d'obligations linguistiques en matière de prestation de services en gallois. Les compagnies privées qui rendent des services publics, comme la distribution de l'électricité et de l'eau ou

encore les télécommunications, sont donc exclues du cadre juridique et ne sont pas obligées d'offrir de services en gallois. La mobilisation se poursuit pour corriger ces failles. Le second est lié au renforcement du gallois comme langue communautaire. Bien que plusieurs mesures législatives soient en place, le nombre de locuteurs du gallois a chuté entre 2001 et 2011 et les régions traditionnellement galloisantes, c'est-à-dire où plus de la moitié de la population connaît le gallois, continuent à se vider. Ainsi, le régime linguistique gallois ne paraît toujours pas en mesure de freiner l'érosion du gallois comme langue communautaire et plusieurs groupes poursuivent leur action pour assurer la pérennité de la langue au pays de Galles. Autrement dit, le niveau de mobilisation linguistique demeure élevé et les revendications visent toutes les dimensions du régime linguistique parce que la mobilisation n'a toujours pas mené aux impacts politiques, culturels et biographiques escomptés par les acteurs.

En Ontario, nous considérons que la mobilisation linguistique est entrée en rémanence après l'adoption de la *Loi sur les services en français*, considérée comme un impact politique externe important lié à la mobilisation. À partir de ce moment-là, les groupes représentant la communauté francophone de l'Ontario ont dû apprendre à composer avec un nouveau contexte et un nouvel outil législatif. Ainsi, dans les années qui ont suivi cette victoire pour la communauté, la mobilisation était moins étendue et intense sur le plan de la prestation des services en français puisque les groupes entreprenaient de faire connaître aux Francophones de la province les diverses dispositions du nouveau cadre législatif et encourageaient des institutions à obtenir leur désignation sous la loi et à mettre en œuvre leurs obligations. C'est aussi durant cette période que le réseau de conseils scolaires homogènes francophones s'est développé, notamment dans la foulée de décisions rendues par la Cour suprême quant à l'interprétation de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur le droit

à l'instruction dans la langue de la minorité. Après l'obtention des conseils scolaires, il était moins nécessaire de mobiliser la population sur les enjeux liés à l'éducation, parce que ceux-ci étaient désormais traités dans de nouvelles structures de gouvernance où étaient élus des conseillers scolaires représentant les Francophones. Avec un nouvel espace d'autonomie, ou un nouvel espace pour gouverner, la mise en œuvre des obligations linguistiques revient à cette institution et en cas de problèmes avec le ministère de l'Éducation, ce sont les conseils scolaires qui entreprennent désormais de résoudre les conflits. Autrement dit, les dossiers litigieux étaient pris en charge par les conseils scolaires plutôt que de susciter des luttes menées par les communautés locales. Ainsi, le discours des intervenants démontre qu'ils sont satisfaits des impacts politiques et culturels qu'a eus la mobilisation linguistique dans le domaine de la prestation de services et de l'éducation.

Mais, la mobilisation linguistique n'a pas disparu pour autant. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et les autres groupes l'ont maintenu en remplissant les fonctions de groupes en rémanence. Ces groupes ont préservé le réseau militant en l'interpelant pour faire connaître les nouvelles dispositions législatives et en l'incitant à encourager les institutions à les mettre en œuvre. Ils ont aussi interpelé le réseau et préservé le répertoire de buts et de tactiques en menant la lutte pour les collèges francophones. Cette revendication pour un meilleur accès à des institutions postsecondaires avait comme objectif d'assurer la complétude du système d'éducation francophone en Ontario. Plusieurs groupes se sont impliqués dans cette campagne, en organisant des manifestations et en interpelant directement le premier ministre lors de diverses rencontres. Finalement, ils ont préservé l'identité collective de la communauté politique en continuant à en faire la promotion autant au sein de la communauté qu'auprès des élus provinciaux (Quesnel 2005). En somme, durant

la période de rémanence, les groupes de la société civile francophone en Ontario ont poursuivi leur action, parfois de manière plus institutionnalisée, et ont maintenu une base militante prête à intervenir. Ces actions caractérisent l'action d'un groupe en rémanence, comme le proposait Taylor (1989)

Le réseau militant a d'ailleurs été interpelé en 1997, dans la foulée de la restructuration des services de santé en Ontario qui a proposé d'abord la fermeture de l'hôpital Montfort d'Ottawa, puis recommandé une réduction importante de services plutôt que la fermeture. Cette annonce marque la sortie de la rémanence et le déclenchement d'un nouveau cycle de mobilisation linguistique qui retrouve son intensité et son étendue d'avant la rémanence. La campagne pour la survie de l'hôpital Montfort, que les groupes représentant la communauté considéraient comme étant protégée contre la réduction de services de par sa désignation sous la Loi sur les services en français, a utilisé de nombreuses tactiques, comme les manifestations, un grand rassemblement, une stratégie médiatique et en dernier recours une stratégie juridique. De nouveaux groupes ont d'ailleurs été créés dans la foulée de cette campagne, un élément caractérisant le déclenchement d'un nouveau cycle. La mobilisation est demeurée relativement élevée durant toute cette campagne, et ses leaders ont exprimé leurs demandes sur la base de toutes les dimensions du régime linguistique. Au final, la décision de la Cour d'appel renversant la décision de la Commission de restructuration des services de santé en Ontario va non seulement assurer la survie de l'hôpital Montfort, mais elle va aussi accorder à la Loi sur les services en français un statut quasi constitutionnel. L'impact politique de cette victoire est significatif pour les groupes de la société civile.

Depuis, plusieurs autres campagnes ont maintenu dans une certaine mesure l'étendue de la mobilisation linguistique de la communauté minoritaire francophone de l'Ontario. Parmi

celles-ci, il y a eu la désignation de nouvelles régions bilingues et la création d'une université francophone en Ontario. Nous observons donc une mobilisation touchant à plusieurs dimensions du régime linguistique, mais en utilisant un répertoire d'action plus traditionnel et moins intense, comme le lobbying et la négociation. C'est pourquoi nous qualifions le niveau de mobilisation linguistique actuelle en Ontario de modéré. Il garde son étendue, mais perd en intensité.

Au Nouveau-Brunswick, nous suggérons que la mobilisation linguistique est en rémanence depuis la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques en 1993. Selon certains des intervenants rencontrés, il s'agissait de la finalité de la mobilisation linguistique, ce qui explique pourquoi plusieurs groupes et individus se sont satisfaits de cet important impact politique, en raison des nouveaux avantages que peut en tirer la communauté minoritaire, culturel, en raison des nouvelles obligations linguistiques qui teintent l'action gouvernementale, et biographique, parce que le discours sur l'égalité des communautés se diffuse dans la population générale. La constitutionnalisation aurait eu comme effet de sécuriser la population, c'est-à-dire de lui donner l'impression que tous ses acquis sont désormais protégés, et de l'inciter à privilégier des solutions intégratives où la négociation avec la majorité devient la norme plutôt que la confrontation nourrie par l'utilisation des nouveaux outils législatifs. Il serait ainsi devenu beaucoup plus difficile de mobiliser la population sur des enjeux qui émergent périodiquement, comme les réformes dans le domaine de la santé ou la révision de la Loi sur les langues officielles.

Le corolaire de cette situation est que la constitutionnalisation aurait aussi judiciarisé le débat linguistique et identitaire, ce qui peut avoir des effets démobilisateurs. Pour Thériault, la juridisation « a comme effet d'évacuer du débat public de la scène politique, la question des

minorités linguistiques. Les parlements, la classe politique, celle de la majorité comme celle de la minorité, peuvent alors s'en décharger [...] les juges s'en occupent. Définir des intérêts comme des droits c'est dépolitiser la revendication identitaire » (Thériault 2009, 53). La communauté doit éviter que le droit se substitue à la politique. Elle doit accompagner cette juridisation de

mécanismes qui assurent la pérennité de la vie sociale et politique des communautés [que ce processus] veut protéger. Concrètement, cela veut dire ne pas mettre tous ses œufs dans la 'protection' juridique, mais axer le développement linguistique des communautés vers une 'politique' d'aménagement des communautés linguistiques et vers la création d' 'institutions' autonomes pour ces communautés (Thériault 2009, 54).

Il regrette toutefois que ce processus de dépolitisation se soit produit au sein des communautés minoritaires linguistiques au Canada au détriment de revendications autonomistes (Thériault 2007). C'est aussi ce qu'observent les intervenants que nous avons rencontré.

Il reste que les groupes représentant la minorité francophone du Nouveau-Brunswick remplissent des fonctions de rémanence depuis 1993. Sur le plan de la préservation du réseau militant, il faut rappeler que la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick chapeaute le Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick dans lequel des organismes se rassemblent pour délibérer et se concerter sur les enjeux propres à la communauté acadienne. Elle est aussi responsable de la gestion de l'entente de collaboration entre la communauté francophone de la province et Patrimoine canadien, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux groupes au sein de la société civile. Pour ce qui est de la préservation des buts et des tactiques, nous constatons que la communauté est demeurée active dans certains dossiers, mais qu'elle utilise plus fréquemment la négociation avec les institutions provinciales en premier lieu et, en dernier recours, la stratégie juridique, comme le

démontre la campagne pour la préservation d'une régie de la santé fonctionnant en français dans la province. Puis, sur le plan de la préservation de l'identité collective, le meilleur exemple est sans contredit la participation aux Congrès mondiaux acadiens, qui se tiennent aux cinq ans depuis 1994 dans diverses régions de l'Acadie. Il s'agit d'un grand rassemblement qui permet de faire valoir la vitalité, la diversité et l'héritage de l'Acadie. Il s'agit d'un « évènement essentiellement culturel, touristico-identitaire, voué à rassembler et à promouvoir la fierté des Acadiens de la diaspora » (Thériault 2013, 360). Ainsi, les groupes de la société civile francophone du Nouveau-Brunswick remplissent les fonctions de rémanence qui permettent à la mobilisation de se maintenir. Cette mobilisation apparaît plus ponctuelle et locale, mais se maintient à un niveau plus faible que dans les deux autres cas, c'est-à-dire moins étendu et moins intense, parce qu'elle est toujours en veille.

Sur la rémanence, trois autres éléments méritent d'être comparés. Le premier renvoie à la nature de la rémanence. Nous avons souligné que Taylor (1989) considère qu'un mouvement entre en rémanence quand l'environnement politique est moins favorable pour se mobiliser. Nous avons ajouté, en nous inspirant de Bagguley (2002), qu'un mouvement peut aussi entrer en rémanence après une victoire importante. Mais, ces deux explications sont externes aux groupes qui organisent la mobilisation. Les acteurs rencontrés en Ontario et au Pays de Galles nous amènent à suggérer qu'il peut aussi y avoir une explication interne pour expliquer l'entrée en rémanence. Par exemple, dans le cas ontarien, les groupes sont entrés en rémanence pour apprendre à composer avec le nouveau contexte introduit par l'adoption de la *Loi sur les services en français* et pour faire la promotion de ses composantes auprès de la population et des institutions gouvernementales. Dans le cas gallois, une intervenante laisse entendre que la mobilisation pourrait entrer en rémanence pour voir si la *Welsh Language* 

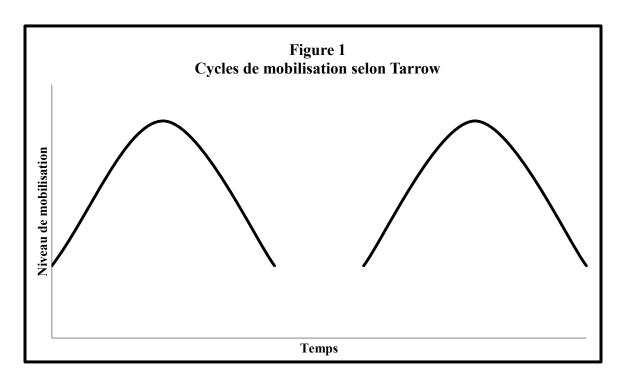
Measure de 2011 peut répondre à certaines des préoccupations qui demeurent plutôt que de tout de suite se mobiliser pour demander une nouvelle législation corrigeant ses défauts. Autrement dit, une mobilisation pourrait entrer en rémanence parce que les groupes qui la portent estiment que c'est la meilleure stratégie à un moment précis. Plutôt que de continuer à porter une mobilisation intense, il pourrait être plus judicieux pour ces groupes de profiter du contexte pour s'effacer quelque peu de l'espace public et consacrer ses ressources à d'autres activités qui pourraient être plus profitables pour l'avenir et le développement des communautés qu'ils représentent. Nous n'avions pas prévu ce facteur interne au départ, d'autant plus qu'il est absent des travaux. Il pourrait être intéressant de l'explorer plus longuement en demandant aux acteurs les raisons pour lesquelles ils optent pour un tel repli ou une telle mise en veille de l'action.

Le deuxième renvoie au régime linguistique. Nous avons déjà suggéré qu'une des caractéristiques d'une mobilisation qui demeure à un niveau élevé est qu'elle formule des revendications et organise des actions qui visent les quatre dimensions du régime linguistique. Une dynamique intéressante qui ressort de la comparaison entre les périodes de rémanence en Ontario et au Nouveau-Brunswick est que la mobilisation qui persiste vise principalement la dimension opérationnelle du régime. Bagguley (2002) suggérait déjà qu'en période de rémanence la mobilisation est plus discrète (*unobstrusive*) et ne cherche pas à entraver le fonctionnement des sites où pourrait se dérouler l'action. Les groupes vont tendre à agir à l'intérieur des structures et vont privilégier des stratégies comme le lobbying et la négociation, c'est-à-dire des stratégies moins intenses pour reprendre le vocabulaire de Kolb (2007). Ce type de stratégie appelle des revendications moins importantes et structurantes, ou encore qui peuvent se régler plus rapidement par la collaboration avec les institutions. C'est justement le

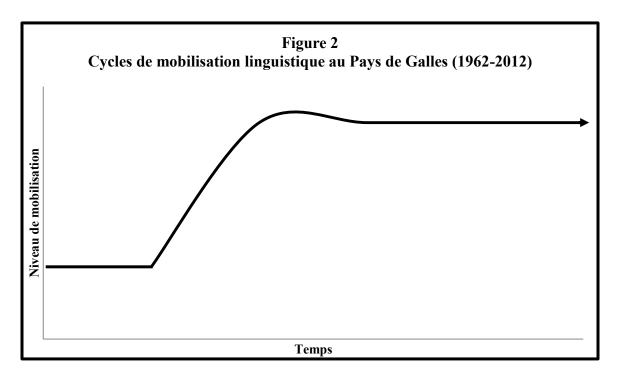
propre de la dimension opérationnelle du régime linguistique, où les revendications visent principalement la pleine mise en œuvre des obligations linguistiques. En effet, durant la période de rémanence, la mobilisation en Ontario visait à assurer la pleine mise en œuvre de la Loi sur les services en français et au Nouveau-Brunswick elle privilégie généralement des solutions intégrationnistes pour résorber les problèmes identifiés par les groupes. Autrement dit, si une mobilisation élevée vise toutes les dimensions du régime linguistique, une mobilisation faible vise principalement (mais pas exclusivement) la dimension opérationnelle du régime.

Le troisième est relatif aux critiques que nous avons proposées à l'égard de la conception que Tarrow propose des cycles de mobilisation. Ces critiques étaient de deux ordres : d'abord, qu'un cycle peut se déclencher en fonction des dynamiques internes aux groupes et pas seulement en fonction de l'ouverture d'une structure d'opportunités, ensuite, que la mobilisation ne disparaît pas quand la structure se referme, mais plutôt qu'elle entre en rémanence, ce qui permet aux groupes de faire le pont entre les cycles de mobilisation. Chacun des cas présente des variations dans son niveau de mobilisation tout au long de la période étudiée, c'est-à-dire de 1962 à 2012. Mais, dans tous les cas, la courbe de ce niveau de mobilisation ne suit pas celle à laquelle s'attendrait Tarrow.

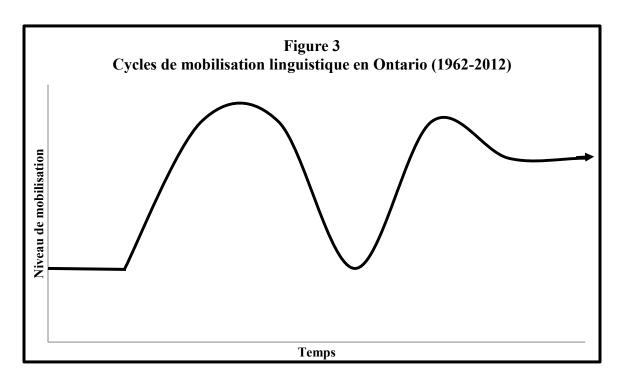
Dans la Figure 1, nous présentons un cycle de mobilisation tel que décrit par Tarrow, c'est-à-dire que la mobilisation se déclenche, que son niveau va en s'intensifiant, puis qu'elle connaît une période de déclin jusqu'à ce qu'elle disparaisse. Un nouveau cycle peut se déclencher lorsqu'une nouvelle structure d'opportunité favorable se présente, mais rien ne lie nécessairement les deux cycles.



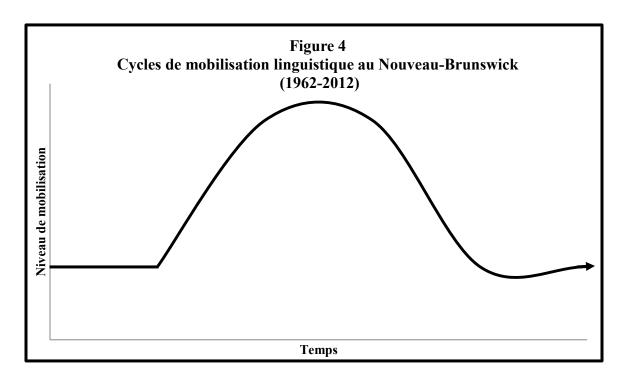
Ce n'est pas cette courbe que l'on retrouve dans nos trois cas. Au Pays de Galles, ce que l'on observe, c'est qu'il y avait déjà de la mobilisation linguistique, qui se coalisait nommément autour du *Plaid Cymru*, avant le déclenchement du cycle en 1962. La mobilisation est allée en s'intensifiant, et demeure toujours à un niveau élevé aujourd'hui parce que la mobilisation n'a pas connu les succès escomptés. La flèche à l'extrémité droite de la courbe illustre que la mobilisation linguistique se poursuivra, si l'on en croit les acteurs rencontrés. C'est ce qu'illustre la Figure 2.



La Figure 3 illustre la courbe de la mobilisation linguistique en Ontario. Dans ce cas-ci, certains groupes portaient déjà une mobilisation linguistique avant le déclenchement d'un nouveau cycle à la fin des années 1960. La mobilisation s'est intensifiée et est demeurée élevée jusqu'à l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 1986. La mobilisation a perdu en intensité et est entrée en rémanence. Cette période est illustrée par le premier creux dans la courbe. La mobilisation a repris en intensité dans la foulée de l'épisode entourant l'hôpital Montfort. Puis, après la victoire juridique dans ce dossier, la mobilisation a perdu en intensité, mais reste importante sur le plan de son étendue. C'est pourquoi il y a une légère chute dans la courbe, qui se termine aussi par une flèche parce que les acteurs ne laissent pas entrevoir que la mobilisation linguistique puisse disparaître.



Finalement, la Figure 4 rend compte de la courbe de la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick. Dans ce cas-là, nous avons expliqué qu'il y avait déjà de la mobilisation portée par les élites traditionnelles avant le déclenchement du nouveau cycle vers la fin des années 1960. La mobilisation a gagné en intensité jusqu'à ce qu'elle débouche sur les impacts politiques, culturels et biographiques escomptés, c'est-à-dire la constitutionnalisation de l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. Depuis, la mobilisation linguistique demeure faible, mais n'est pas disparue pour autant, ce dont la dernière ligne de la courbe qui se termine par une flèche témoigne.



Bref, ce dernier élément de comparaison entre les courbes du niveau de mobilisation de chacun des cas illustre bien les limites du concept de cycle de mobilisation tel que défini par Tarrow. Nous observons plutôt que la mobilisation linguistique s'inscrit dans la continuité, c'est-à-dire que lorsqu'un cycle de mobilisation se déclenche, il n'apparaît pas de nulle part, mais s'inscrit dans des tendances précédentes qui avaient été maintenues pendant une période de rémanence par les groupes en présence. Ainsi, la rémanence sert à expliquer l'action des groupes de la société civile entre deux périodes de mobilisation plus intense. Elle permet de faire le lien entre les cycles de mobilisation plutôt que de prétendre, comme le fait Tarrow, que la mobilisation s'étiole au point de disparaître complètement.

\* \* \*

En somme, s'il y a une variation dans les niveaux de mobilisation linguistique entre les trois cas, c'est qu'ils ne sont pas tous en rémanence, que leurs revendications actuelles ne visent pas toujours les mêmes dimensions du régime linguistique, et que leurs évaluations des

succès et des échecs des mobilisations ne sont pas les mêmes. Au Pays de Galles, la mobilisation n'est pas en rémanence et demeure à un niveau élevé parce que ses principales revendications touchant toutes les dimensions du régime linguistique ne sont toujours pas comblées et que les succès obtenus ne sont toujours pas satisfaisants. En Ontario, la mobilisation est modérée parce que bien que plusieurs dimensions du régime linguistique soient évoquées, le répertoire d'action se limite surtout à la négociation et au lobbying et que la mobilisation a connu certains succès, mais que d'autres enjeux demeurent en suspens. Au Nouveau-Brunswick, la mobilisation est en rémanence parce que les principales revendications de la minorité linguistique à l'égard du régime linguistique ont été satisfaites et depuis, les revendications se limitent surtout à la dimension opérationnelle du régime. Autrement dit, dans chacun des cas, les groupes de la société civile évaluent différemment les succès qu'ont connus leurs épisodes de mobilisation, et cette perception du succès agit sur leur niveau de mobilisation actuel.

Cette explication est tout à fait en phase avec notre hypothèse de départ, c'est-à-dire que le niveau de mobilisation linguistique d'une minorité linguistique varie en fonction de son évaluation de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et que cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Pour expliquer qu'une minorité soit moins active qu'à d'autres périodes, nous proposons que la mobilisation n'est pas en déclin ou disparue, mais plutôt qu'elle est en rémanence, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse se réactiver au besoin.

### **CONCLUSION**

Cette thèse avait comme objet général la mobilisation linguistique des minorités linguistiques. Cet objet suggère un postulat selon lequel les minorités linguistiques ont une capacité d'action et l'utilisent pour demander des transformations à leur situation, que ce soit notamment en matière de soutien public, de protections constitutionnelles ou d'accès aux pouvoirs publics. Comme cette capacité d'action peut varier selon les contextes, nous avons entrepris d'étudier cet objet dans une perspective comparative. Nous avons retenu trois cas pour cette thèse : les Galloisants du Pays de Galles, les Francophones de l'Ontario et les Francophones du Nouveau-Brunswick. Nous concluons la thèse en trois parties. Dans la première, nous résumons la démonstration de l'hypothèse. Dans la seconde, nous revenons sur les principales contributions de la thèse. Dans la dernière, nous proposons quelques pistes de recherche suite à la comparaison des cas et qui pourraient être envisagées à l'avenir.

### 1. La démonstration nous permet de vérifier l'hypothèse

Nous avons choisi nos trois cas parce qu'ils partagent plusieurs éléments communs. Ces communautés minoritaires se sont dotées de réseaux associatifs denses qui ont mené plusieurs luttes pour l'amélioration de la situation générale des minorités qu'ils représentent, souvent avec succès. Dans les trois cas, le statut légal et social de la langue minoritaire a aussi progressé suite à l'adoption de lois et de politiques linguistiques. Aussi, ces communautés minoritaires ont toutes accès à des institutions au sein desquelles elles peuvent participer ou encore qu'elles gouvernent elles-mêmes. Malgré ces ressemblances, une différence importante émerge quand nous comparons les trois minorités sur le plan de leur mobilisation linguistique.

En effet, le niveau de mobilisation linguistique n'est pas le même dans les trois cas. Nous empruntons à Kolb (2007) l'idée de mesurer le niveau de mobilisation en fonction de l'étendue de la mobilisation, c'est-à-dire le nombre d'événements de protestation ou d'épisodes de mobilisation durant une période donnée. Après une analyse de médias écrits pour les années 2010 à 2013, une approximation du niveau de mobilisation nous permet de le qualifier d'élevé au Pays de Galles, de modéré en Ontario et de faible au Nouveau-Brunswick. La question de recherche qui organisait cette thèse était : Comment expliquer cette différence dans les niveaux de mobilisation malgré des contextes similaires dans chacun des cas?

Pour répondre à la question, nous avons décidé de construire une approche comparative qui nous permet de remplir notre double objectif : expliquer comment un cycle de mobilisation (Tarrow 1989; 1995) se déclenche, puis comment la mobilisation se transforme dans une période où elle se maintient ou dans une période où elle semble moins intense. D'une part, nous nous sommes inspirés de Van Morgan (2006) et de Beer (1985) pour étudier le déclenchement de la mobilisation linguistique. Pour eux, la mobilisation linguistique vise une adaptation du régime linguistique aux demandes de la minorité. Elle se déclenche quand des militants nationalistes politisent des injustices vécues par le groupe en choisissant un répertoire d'action qui détermine les campagnes menant à la correction des injustices.

D'autre part, pour expliquer pourquoi une minorité semble moins mobilisée, nous avons emprunté la notion de rémanence à Taylor (1989) qui renvoie à la persistance partielle d'un phénomène après la disparition de sa cause. Ainsi un mouvement peut adopter des formes et des stratégies différentes à des périodes différentes de son histoire. Il peut entrer en rémanence, c'est-à-dire s'engager dans un processus de maintien ou de mise en veille durant lequel les groupes qui le constituent vont réduire leurs activités et remplir trois fonctions :

préserver le réseau militant, préserver le répertoire de buts et de tactiques et préserver l'identité collective. Nous ajoutons que la rémanence sert aussi à faire le lien entre les cycles de mobilisation. Chez Taylor, un mouvement entre en rémanence quand l'environnement politique est moins réceptif aux demandes du mouvement. Nous suggérons aussi qu'une mobilisation linguistique peut entrer en rémanence suite à une transformation importante du régime linguistique.

Finalement, nous avons réfléchi aux impacts des mouvements sociaux et à la capacité des institutions à répondre aux revendications des groupes. En reprenant Chabanet et Giugni (2010), nous avons proposé que le succès d'un mouvement se constate par les impacts politiques, culturels et biographiques qu'il peut avoir. Mais, comme le succès dépend de la subjectivité de celui qui l'énonce, nous nous en sommes remis aux acteurs pour qu'ils énoncent eux-mêmes s'ils sont satisfaits des impacts produits par leurs mobilisations.

Nous avons aussi utilisé la notion de régime linguistique, pour laquelle nous avons proposé une nouvelle définition facilitant l'analyse comparée. Un régime linguistique renvoie aux dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles qui guident la prise de décision sur les politiques publiques et la définition des problèmes et des revendications en matière linguistique sur un territoire donné. Cette définition permet de systématiser la description des cas et de situer les demandes formulées par les acteurs.

Nous avons croisé ce que nous avons dit sur la mobilisation linguistique, sur la rémanence, sur l'impact des mouvements sociaux et sur le régime linguistique pour proposer notre hypothèse. Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction est liée à la perception qu'ont les groupes quant aux succès ou aux échecs de leurs mobilisations linguistiques. Autrement

dit, quand une minorité linguistique considère que sa mobilisation linguistique n'a pas obtenu le succès escompté et que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiennent un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique perçoit que sa mobilisation linguistique a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations se réorganisent et entrent en rémanence.

Notre hypothèse nous a permis de proposer une explication de la variation dans les niveaux de mobilisation actuels observés dans chacun des cas. Au Pays de Galles, le niveau de mobilisation linguistique des Galloisants demeure élevé depuis le début des années 1960 parce que les modifications apportées au régime linguistique gallois ne répondent toujours pas aux attentes formulées par les acteurs de la société civile. Autrement dit, les acteurs de la société civile ne considèrent toujours pas que leur mobilisation linguistique ait obtenu les succès escomptés. La mobilisation linguistique au Pays de Galles s'est déclenchée dans la foulée d'insatisfactions de plus en plus manifestes formulées par une élite nationaliste qui a réussi à engager la population dans ses campagnes. Le statut et la reconnaissance du gallois ont certes évolué depuis cette époque au fil de nouvelles mesures législatives, mais les groupes porteparole de la communauté identifient toujours des failles dans le régime linguistique, nommément qu'il ne contient toujours pas de droits linguistiques positifs et que le secteur privé en est toujours exclu. Les groupes considèrent également qu'il ne permet pas de freiner l'érosion de la proportion de la population qui utilise le gallois, surtout dans les régions où ses locuteurs étaient traditionnellement majoritaires. La mobilisation linguistique demeure élevée au Pays de Galles, et n'est donc pas entrée en rémanence, parce que les principales insatisfactions que la minorité formule à l'égard du régime ne sont toujours pas réglées.

Malgré quelques impacts politiques et culturels importants, les acteurs se montrent donc toujours insatisfaits du régime linguistique.

En Ontario, le niveau de mobilisation est modéré, parce qu'après une période de rémanence suivant un impact politique perçu comme important par les acteurs de la société civile, la mobilisation linguistique a repris, mais n'affiche plus la même intensité qu'avant la rémanence. Plusieurs organisations à vocation linguistique existent en Ontario depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, mais la mobilisation linguistique y a pris une forme différente à la fin des années 1960. C'est à ce moment qu'a pris forme une nouvelle identité franco-ontarienne que les groupes ont entrepris de promouvoir. De nombreuses campagnes ont aussi commencé à s'organiser, principalement dans le domaine de l'éducation, où les crises scolaires se sont multipliées, et de la justice, où la désobéissance civile a été privilégiée par plusieurs individus. La mobilisation linguistique s'est maintenue à un niveau élevé, intense et étendue jusqu'à l'adoption de la Loi sur les services en français en 1986. Après que la mobilisation ait eu de tels impacts politiques et culturels considérés comme satisfaisants pour les groupes de la société civile, et qu'elle ait aussi mené à la création graduelle de conseils scolaires francophones homogènes, la mobilisation est entrée en rémanence. Durant cette période, les groupes porte-parole ont décidé de faire connaître les nouvelles dispositions législatives et ont continué à faire la promotion de l'identité franco-ontarienne. La rémanence s'est poursuivie jusqu'à ce qu'une décision vienne menacer les acquis de la communauté. En proposant de fermer l'hôpital Montfort, la minorité franco-ontarienne avait l'impression que le gouvernement ontarien ne respectait pas le nouveau cadre législatif. Depuis, la mobilisation linguistique se maintient dans une variété de dossiers, mais les groupes porte-parole tendent à privilégier un répertoire d'action plus traditionnel, comme le lobbying et la négociation. La

mobilisation se maintient donc à un niveau modéré. Certes, la mobilisation a connu des succès durant les dernières années, mais quelques dossiers continuent à être portés par les acteurs collectifs, qui espèrent du coup obtenir de nouveaux succès.

Au Nouveau-Brunswick, la mobilisation linguistique est en rémanence depuis que la mobilisation a atteint sa finalité, c'est-à-dire qu'elle a obtenu le succès escompté et que les acteurs en sont satisfaits, mais ces acteurs de la société civile ne sont pas pour autant absents de l'espace public. Une nouvelle voix a émergé à la fin des années 1960 portée par une nouvelle génération qui véhiculait un discours néonationaliste qui visait à la fois l'élite traditionnelle et la majorité anglophone. L'élan de cette mobilisation s'est poursuivi dans les années 1970, mue par un débat oscillant entre des objectifs intégrationnistes et des objectifs autonomistes. Au tournant des années 1980, ce sont les objectifs intégrationnistes qui ont pris le dessus et qui se sont concrétisés avec la constitutionnalisation du régime linguistique néobrunswickois. Cette importante victoire, telle que perçue par les acteurs de la société civile, marque l'entrée en rémanence de la mobilisation linguistique. Depuis, la mobilisation est moins visible et plus ponctuelle et les acteurs soulignent qu'il est difficile de susciter l'engagement de la population. Les groupes sont donc en rémanence, mais les acteurs peinent à percevoir le moment où ils en sortiront. C'est pourquoi la mobilisation linguistique est plutôt faible actuellement.

Au départ, nous avons utilisé Kolb (2007) pour mesurer le niveau de mobilisation en fonction de son intensité (la variété des stratégies) et de son étendue (le nombre d'événements protestataires). Cette mesure a été utile pour construire la problématique. Or, avec la comparaison, nous avons pu préciser l'utilisation de cette notion dans le cas de la mobilisation de minorités linguistiques. Un niveau de mobilisation élevé se caractérise par des

revendications visant toutes les dimensions du régime linguistique et par un répertoire d'action très varié. Un niveau de mobilisation modéré se caractérise par des revendications qui visent plusieurs dimensions du régime linguistique et par un répertoire d'action plus limité. Un niveau de mobilisation faible se caractérise par des revendications qui visent principalement la dimension opérationnelle du régime linguistique et un répertoire d'action qui se limite essentiellement à la participation au sein des institutions gouvernementales. Cette nouvelle définition des niveaux de mobilisation s'avère donc un résultat de notre comparaison et permet de comprendre de façon plus précise l'hypothèse.

Au final, nous confirmons l'hypothèse. Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique varie en fonction de sa satisfaction à l'égard des succès qu'ont connus les épisodes de mobilisation visant des transformations du régime linguistique. Pour simplifier, quand une minorité n'est pas satisfaite du régime, elle se mobilise à un niveau plus élevé. Puis, quand elle est satisfaite des succès obtenus, elle entre en rémanence. C'est effectivement ce que nous observons dans nos trois cas. D'abord, la mobilisation linguistique au Pays de Galles demeure élevée parce que la minorité n'est toujours pas satisfaite des modifications apportées au régime linguistique malgré une mobilisation soutenue, qu'elle continue de formuler des revendications qui visent toutes les dimensions du régime et qu'elle utilise un répertoire d'action varié. Ensuite, la mobilisation linguistique en Ontario est modérée parce que la minorité manifeste toujours des insatisfactions à l'égard de certaines dimensions du régime linguistique et qu'elle utilise un répertoire d'action plus limité, mais toujours dans l'optique que sa mobilisation débouche sur de nouveaux succès. Finalement, la mobilisation linguistique au Nouveau-Brunswick est faible, parce que la minorité francophone est généralement satisfaite du succès de sa mobilisation visant la transformation du régime linguistique et qu'elle formule des demandes principalement à l'égard de la dimension opérationnelle du régime linguistique.

#### 2. Les contributions de la thèse sont de quatre ordres

Nous envisagions au chapitre 1 quatre contributions sur lesquelles nous voulons revenir. La première porte sur l'étude des liens entre la langue et la politique. Notre thèse nous permet d'en apprendre davantage sur la mobilisation linguistique en vue de transformer les régimes linguistiques. L'action collective est peu traitée dans les travaux sur les liens entre la langue et la politique, mais notre thèse éclaire le potentiel d'une recherche qui adopte une telle perspective. En effet, la comparaison met en lumière le fait que les minorités linguistiques ont une capacité d'action et qu'elles l'utilisent pour formuler leurs demandes à l'égard de chacune des dimensions du régime linguistique. Les groupes porte-parole lisent leur environnement et choisissent les stratégies qui conviennent le mieux aux moments opportuns pour parvenir à mettre leurs préoccupations à l'agenda. Cette perspective a donc l'avantage de ne pas insister que sur l'État quand des transformations dans le régime linguistique surviennent et de réinsérer les acteurs de la société civile dans ces travaux.

La définition générale du régime linguistique que nous proposons est aussi une contribution originale aux travaux sur la langue et la politique. Elle s'avère utile comme outil descriptif. Nous avons non seulement été en mesure de faire une description plus complète de la situation des langues sur un territoire, mais nous avons pu mener un exercice de comparaison plus riche et plus significatif que si nous nous étions astreints aux définitions plus restrictives du régime linguistique que nous avons recensées. Ainsi, une telle définition

pourrait être reprise plus systématiquement dans d'autres exercices de comparaisons dans le domaine des liens entre la langue et la politique.

La deuxième contribution porte sur l'étude de l'action collective des minorités. En général, nous avons constaté que les communautés minoritaires linguistiques sont très peu présentes dans ce champ de travaux. Pourtant, la thèse démontre bien que nos cas peuvent être étudiés à partir des outils propres à l'étude de l'action collective. Nous avons utilisé la notion de rémanence pour expliquer la variation dans les niveaux de mobilisation linguistique. Notre comparaison nous a aussi amenés à confirmer notre intuition qu'une mobilisation linguistique pouvait entrer en rémanence après une victoire importante et non seulement quand l'environnement devient moins réceptif, comme le propose Taylor (1989). De plus, la notion de rémanence permet de bien illustrer les limites du concept de cycle de mobilisation défini par Tarrow (1989), en ce sens que la rémanence permet de faire le lien entre les cycles de mobilisation plutôt que de postuler que la mobilisation disparaisse entre deux cycles. Dès lors, étudier l'action collective des minorités linguistiques peut non seulement élargir le bassin de cas de groupes minorisés ou défavorisés potentiels à étudier, mais cela peut aussi mener à préciser certains outils conceptuels.

Toujours sur le plan de l'action collective des minorités, la thèse sert aussi à ramener l'idée qu'il pourrait y avoir un potentiel à théoriser la mobilisation linguistique, un peu comme Van Morgan (2006) et Beer (1985) ont entrepris de le faire. Bien évidemment, ce n'est pas avec trois cas que l'on peut proposer une nouvelle théorie de la mobilisation linguistique, mais nous pouvons tout de même proposer de continuer à utiliser une approche comme la nôtre pour étudier d'autres minorités linguistiques et voir si des régularités émergent. À tout le moins, cette thèse aura servi à relancer un tel agenda de recherche.

La troisième contribution porte sur les cas eux-mêmes. Notre thèse pose un regard neuf sur les communautés minoritaires linguistiques en étudiant plus spécifiquement leurs mobilisations linguistiques. Elle participe justement du défi qu'a lancé Traisnel (2012) qui suggère aux chercheurs qui travaillent sur la francophonie canadienne de s'intéresser à ce qui se passe dans les groupes d'aspiration francophonistes, d'étudier ce qui se passe à l'intérieur de ces mondes militants. Nous avons pris un pas dans cette direction en proposant une réflexion sur le déclenchement, le maintien et la transformation de la mobilisation linguistique dans une perspective comparée. Nous avons aussi démontré qu'il existe une interaction entre l'évaluation que fait une minorité du régime linguistique dans lequel elle évolue et son niveau de mobilisation. Ainsi, la thèse met en relief le potentiel d'utiliser les outils de l'étude de l'action collective pour étudier des communautés minoritaires linguistiques et pour proposer de nouveaux constats sur les moyens qu'elles privilégient pour faire entendre leurs revendications par les institutions gouvernementales.

La dernière contribution est sur le plan de la politique comparée. Notre thèse enrichit la banque de travaux comparatifs entre le Canada et l'Europe. Elle porte sur un enjeu que les deux entités partagent, mais qui est moins étudié dans le milieu académique, c'est-à-dire la promotion et la protection des langues minoritaires et des communautés qui les utilisent. Elle a aussi l'avantage d'utiliser des cas qui sont moins souvent retenus dans de telles comparaisons. Nous l'avons noté au départ, car nous n'avons trouvé qu'une étude qui compare le Pays de Galles avec l'Ontario, et aucune qui le compare avec le Nouveau-Brunswick. Donc, non seulement la thèse suggère-t-elle de nouvelles comparaisons entre les trois cas, mais aussi peut-elle servir de tremplin pour d'autres comparaisons, cette fois avec des cas qui se

retrouvent plus fréquemment dans la littérature comparée sur les politiques linguistiques comme le Québec et la Catalogne.

### 3. La thèse appelle plusieurs autres pistes d'analyses

Nous considérons être parvenus à proposer des contributions originales dans quatre champs de travaux : les liens entre la langue et la politique, l'action collective des minorités, l'étude des minorités linguistiques et la politique comparée. Certes, chacune d'entre elles pourrait être bonifiée par un agenda de recherche distinct. Mais, pour conclure cette thèse, nous voulons reprendre les trois pistes d'analyse qui ont émergé de l'exercice de comparaison en lui-même.

La première piste serait d'affiner l'étude des groupes de la société civile représentant les communautés linguistiques minoritaires de façon à mieux saisir leurs dynamiques internes. Nous ne nous étions pas fixé cet objectif au départ, mais, pour mieux comprendre la persistance des groupes, particulièrement en période de rémanence ou encore au moment où se déclenche un nouveau cycle de mobilisation, il serait intéressant de voir si le fonctionnement même des groupes y contribue. En proposant une série de facteurs internes expliquant qu'un groupe se maintienne en rémanence, Taylor invitait déjà à se poser la question de la dynamique interne. Dans son étude des mouvements féministes aux États-Unis (Taylor 1989) elle proposait d'étudier la temporalité, l'exclusivité, la centralisation, la force d'attachement à la cause et la culture des groupes en période de rémanence. Il s'agirait donc de voir si de tels facteurs jouent aussi dans la rémanence de la mobilisation linguistique.

Mais, cette analyse de la dynamique interne ne devrait pas se limiter aux périodes de rémanence. Il y aurait lieu d'étudier aussi des périodes où le niveau de mobilisation est plus

élevé, surtout dans un contexte où, comme le soulignent plusieurs des acteurs rencontrés, il devient de plus en plus difficile de susciter l'engagement citoyen au sein des groupes. À ce moment-là, il s'agirait de voir quelles sont les dynamiques internes aux groupes qui leur permettent de réussir leur recrutement et de maintenir leur niveau de mobilisation. Déjà, nous avons suggéré que la mobilisation réussit à se maintenir à un niveau élevé quand elle fait des revendications qui touchent plusieurs domaines d'action publique et quand elle puise dans un répertoire d'action varié. Si notre analyse nous permet de faire une telle affirmation, il serait très intéressant d'étudier les dynamiques internes des groupes de façon plus fine pour voir s'ils la prennent effectivement en compte quand vient le temps de susciter la mobilisation.

Une deuxième piste nous plonge dans une réflexion plus poussée sur les liens entre nationalisme et mobilisation linguistique. L'analyse de nos entretiens, mais surtout les travaux académiques portant sur nos cas, nous a permis de constater que la mobilisation linguistique dans les trois cas a en commun d'avoir utilisé une rhétorique nationaliste pour susciter l'adhésion à la mobilisation. Pour ainsi dire, si l'émergence de la mobilisation est liée à l'observation d'injustices devant être corrigées dans le régime linguistique, elle pourrait aussi être liée à la capacité des groupes à rallier la population derrière une cause nationaliste. La solidarité qui se construit dans le mouvement ne serait donc pas uniquement basée sur la langue, mais aussi sur la définition de la nation. Boyer (2004) suggère d'ailleurs que des groupes peuvent d'abord revendiquer la nature nationale de leur communauté avant de l'utiliser pour justifier leurs demandes en matière linguistique. Bref, une certaine mobilisation nationale précèderait la mobilisation linguistique. Il y aurait donc un travail à faire pour éclaircir les mécanismes qui lient nationalisme et mobilisation linguistique.

Mais, il faut rappeler que ce ne sont pas toutes les minorités linguistiques qui ont des prétentions nationalistes. Par exemple, comme nous l'avons vu, l'identité franco-ontarienne qui s'est développée au tournant des années 1970 n'a pas une composante nationaliste. Puis, les prétentions nationalistes peuvent prendre des formes différentes selon les contextes, allant d'espaces d'autonomie à la création de nouveaux États (Bodlore-Penlaez 2010). Enfin, au-delà des demandes des groupes nationalistes, les États desquels ils font partie peuvent essayer de trouver des moyens d'accommoder l'expression de ce nationalisme au sein même des institutions, comme le suggère Gagnon (2011). En somme, s'il faut éviter de faire des parallèles trop rapidement entre nation et langue, il ne faut pas non plus les exclure.

Bref, il s'agirait de voir s'il y a une interaction entre ce que Boyer (2004) appelle le nationalisme linguistique et ce que Harguindeguy et Pasquier (2010) appellent la mobilisation linguistique. Un tel projet appelle une analyse comparative de minorités qui vivent dans une diversité de contextes. La sélection des cas pourrait être faite de façon à ce que toutes les minorités retenues aient en commun qu'elles sont le théâtre de mobilisations linguistiques, mais qu'elles varient en fonction de l'évocation du nationalisme par les groupes porte-parole. Cette piste nous apparaît prometteuse en ce sens qu'elle ajoute au cadre que nous avons proposé dans cette thèse en mettant de l'avant une dimension, le nationalisme, que nous avions négligée au départ, mais qui s'avère pertinente suite à l'analyse des entretiens.

La dernière piste est celle de l'habilitation politique des minorités linguistiques. Chez Rémi Léger (2012; 2015), l'habilitation renvoie à une aspiration politique et à une réponse étatique. Selon les groupes, le désir d'habilitation pourrait varier. En fait, c'est aussi ce que nous avons vu, alors qu'à un moment ou à un autre les trois cas ont eu à choisir entre des solutions intégratives et des solutions autonomistes (Roy 2012) pour assurer le développement

de leur communauté minoritaire linguistique. Chez les chercheurs qui travaillent sur les communautés francophones minoritaires du Canada, un courant de recherche s'est d'ailleurs développé pour imaginer les solutions les plus appropriées pour assurer la pérennité de ces communautés. Poirier (2008) imagine plusieurs scénarios où les Francophones pourraient exercer plus d'autonomie en maintenant les structures institutionnelles existantes. Chouinard (2014) propose d'envisager des formes d'autonomie non-territoriale pour ces minorités qui reposeraient sur la complétude institutionnelle, comprise comme le contrôle d'institutions linguistiquement homogènes par les minorités. Elle suggère d'ailleurs que ce débat a déjà été entrepris par les tribunaux au fil de décisions rendues sur des causes relatives aux droits linguistiques. Cardinal et Gonzalez Hidalgo (2012) considèrent elles aussi que la complétude institutionnelle serait une voie féconde pour établir des formes de reconnaissance des minorités linguistiques et permettrait de définir des mesures appropriées pour favoriser leur habilitation.

Ces travaux ont jusqu'à présent une orientation plutôt normative. Il serait intéressant de poursuivre la réflexion sur l'habilitation en y ajoutant une certaine part empirique fondée dans le discours des acteurs de la société civile. Nous pourrions les interroger sur leurs conceptions de l'habilitation et sur le type de solutions, qu'elles soient intégratives ou autonomistes, qu'ils envisagent pour assurer l'avenir de leurs communautés. Dans les trois cas, les acteurs ont formulé des inquiétudes quant à l'avenir de la mobilisation linguistique et des communautés minoritaires elles-mêmes. L'habilitation pourrait-elle être une voie pour endiguer ces inquiétudes? Serait-elle porteuse de nouvelles modalités d'action qui pourraient susciter l'engagement de nouveaux militants dans les mobilisations linguistiques? L'habilitation serait-elle simplement une voie dans laquelle les acteurs souhaitent s'engager? Ce type de questions

viendrait bonifier les travaux déjà existants en les inscrivant plus directement dans les préoccupations des acteurs communautaires.

La ligne directrice de ces trois pistes d'analyses futures – la dynamique interne des groupes, le nationalisme et l'habilitation – est de positionner les acteurs de la société civile au cœur de l'analyse. Nous avions l'ambition au départ de laisser autant que possible la parole aux acteurs pour comprendre la portée de la mobilisation linguistique dans chacun des cas. Cette ambition était nourrie par le constat que l'étude des communautés minoritaires linguistiques faisait trop peu de place à ces acteurs. Il ne faudrait donc pas perdre de vue cette ambition en explorant ces nouvelles pistes de recherche.

## Bibliographie

- Abbott, Andrew. 2001. *Time Matters. On Theory and Method*. Chicago: University of Chicago Press.
- Agrikoliansky, Éric. 2010. « Les usages protestataires du droit ». Dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, dir., *Penser les mouvements sociax. Conflits sociaux et contestatations dans les sociétés contemporaines*. Paris: La Découverte, 225-243.
- Allaire, Gratien. 2004. « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier ». *Francophonies d'Amérique*, 17 : 107-116.
- Apter, David E. 1991. « Un regard neuf sur l'institutionnalisme ». Revue internationale de sciences sociales, 43(129): 493-513.
- Arp, Björn. 2008. International Norms and the Standards for the Protection of National Minorities: Bilateral and Multilateral Texts with Commentary. Leiden, Pays-Bas: Martinus Nijhoff Publishers.
- Arsenault, Bona. 2004. Histoire des Acadiens. Montréal: Fides.
- Arzoz, Xabier. 2009. « Language Rights as Legal Norms ». European Public Law, 15(4): 541-574.
- Aunger, Edmund A. 2004. «Legislating Language Use in Alberta: A Century of Incidental Provisions for a Fundamental Matter ». *Alberta Law Review*, 42(2): 463-497.
- Aunger, Edmund A. 2005. « De la répression à la tolérance: Les contrariétés du néolibéralisme linguistique en Alberta ». Dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique: Le Canada en perspective*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 111-126.
- Aunger, Edmund A. 2008. « Espérance de vie: diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique ». *Francophonies d'Amérique*, 26 : 249-273.
- Badie, Bertrand et Guy Hermet. 2001. La politique comparée. Paris: Dalloz.
- Bagguley, Paul. 2002. « Contemporary British Feminism : A Social Movement in Abeyance ». Journal of Social, Cultural and Political Protest, 1(2): 169-185.
- Barry, Brian. 2001. *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*. Cambridge: Harvard University Press.
- Basque, Maurice et André Duguay. 2013. *Histoire du drapeau acadien*. Lévis: Les Éditions de la Francophonie.
- Bastarache, Michel. 2008. « La place des droits linguistiques dans l'ordre juridique au Canada ». Dans Marcel Martel et Martin Pâquet, dir., *Légiférer en matière linguistique*. Québec: Presses de l'Université Laval, 339-358.
- BBC. 2010. « New papers reveal hunger strike secret of S4C's birth », 30 décembre. En ligne. http://www.bbc.com/news/uk-wales-12062288 (page consultée le 25 novembre 2014).

- BBC. 2011. « Bobby Sands death marked politicisation of republicans ». 5 mai. En ligne. http://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-13287848 (page consultée le 25 novembre 2014.
- BBC. 2012. « Welsh language: No equality bill Supreme Court challenge ». 1er novembre. En ligne. http://www.bbc.com/news/uk-wales-politics-20171491 (page consultée le 25 novembre 2014).
- BBC. 2013. « Welsh language: Meri Huws 'not undermined by standards rejection' ». 6 mars. En ligne. http://www.bbc.com/news/uk-wales-21681809 (page consultée le 25 novembre 2014).
- BBC. 2014. « S4C 'must be sufficiently funded', chief executive says », 27 mai. En ligne. http://www.bbc.com/news/uk-wales-27592380 (page consultée le 25 novembre 2014).
- Beer, William R. 1985. «Toward a Theory of Linguistic Mobilization». Dans William R. Beer et James E. Jacob, dir., *Language Policy and National Unity*. Totowa, New Jersey.: Rowman & Littlefield Publishers, 217-235.
- Behiels, Michael D. 2005. La francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Belliveau, Joel. 2014. Le "moment 68" et la réinvention de l'Acadie. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Belliveau, Joel et Frédéric Boily. 2005. « Deux Révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) ». *Recherches sociographiques*, 46(1): 11-34.
- Bernard, Roger. 2000. À la défense de Montfort. Ottawa: Le Nordir.
- Blanchard, Philippe. 2009. « Agenda ». Dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 24-29.
- Bock, Michel. 2004. « Le sort de la mémoire dans la construction historique de l'identité franco-ontarienne ». *Francophonies d'Amérique*, 18 : 119-126.
- Bock, Michel. 2008. « Se souvenir et oublier: la mémoire du Canada français hier et aujourd'hui ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations. Montréal: Fides, 161-204.
- Bock, Michel, dir. 2007. *La jeunesse au Canada français: formation, mouvements et identité*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bodlore-Penlaez, Mikael. 2010. Atlas of Stateless Nations in Europe. Minority Peoples in Search of Recognition. Talybont: Y Lolfa Cyf.
- Bouchard, Louise, Marielle Beaulieu et Martin Desmeules. 2012. « L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité ». *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 18(2) : 38-65.

- Boudreau, Annette et Lise Dubois. 2005. « L'affichage à Moncton: miroir ou masque? ». *Revue de l'Université de Moncton*, 36(1), 185-217.
- Boyer, Henri. 2004. « Présentation ». Mots. Les langages du politique, 74 : 3-10.
- Brooks, Simon. 2002. « The Living Dead ». Agenda, printemps 2002: 10-13.
- Canada. Statistique Canada. « Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge (total), chiffres de 2011, pour le Canada, les provinces et les territoires ». En ligne. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/lang/Pages/highlight.cfm?TabID=1&Lang=F&Asc=1&PRCode=01&OrderBy=999 &View=1&tableID=401&queryID=1&Age=1 (page consultée le 25 novembre 2014).
- Caramani, Daniele. 2008. « Introduction to Comparative Politics ». Dans Daniele Caramani, dir., *Comparative Politics*. New York: Oxford Unviersity Press, 1-24.
- Cardinal, Linda. 2008. « Les minorités francophones hors Québec et la vie politique au Canada: comment combler le déficit démocratique? ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal: Fides, 385-429.
- Cardinal, Linda. 2009. « Quelques considérations théoriques pour l'étude des rapports entre la langue et la politique ». Conférence présentée au 21e congrès mondial de l'Association internationale de science politique, Santiago, Chili.
- Cardinal, Linda. 2010a. « Minorités, langue et politique ». Politique et Sociétés, 29(1) : 3-13.
- Cardinal, Linda. 2010b. « Politiques linguistiques et mobilisations ethnolinguistiques au Canada et en Grande-Bretagne depuis les années 1990 ». *Cultures et Conflits*, 79-80 : 37-54.
- Cardinal, Linda. 2011. C'est l'temps. Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977. Ottawa: Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques.
- Cardinal, Linda et Éloisa Gonzalez Hidalgo. 2012. « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques ». Minorités linguistiques et sociétés, 1 : 51-65.
- Cardinal, Linda et Martin Normand. 2011. « Des accents distincts : Les régimes linguistiques ontarien et québécois ». Dans Jean-François Savard Jean-François Savard, Louis Côté et Alexandre Brassard, dir., *Les relations Québec-Ontario: un destin partagé*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 131-157.
- Cardinal, Linda et Selma Sonntag. 2015. *State Traditions and Language Regimes*. Montréal : McGill-Oueen's University Press.
- Cardinal, Linda et Selma Sonntag. À paraître. « Traditions étatiques et régimes linguistiques : Comment et pourquoi s'opèrent les choix de politiques linguistiques ». Revue internationale de politique comparée.
- Cardinal, Linda et Stéphane Lang. 2007. « Roy McMurtry, les droits des Franco-Ontariens et la nation canadienne ». *Mens, revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française,* 7(2): 279-311.

- Cardinal, Linda, Anne-Andrée Denault et Natalie Riendeau. 2007. «Bilingualism and the Politics of Language Policy-Making and Planning in Wales». *Language Problems & Language Planning*, 31(3): 211-234.
- Cardinal, Linda, Stéphane Lang et Anik Sauvé. 2009. « La coordination des langues officielles et la formulation des politiques publiques: Apprendre à travailler autrement ». Dans Linda Cardinal et Dimitrios Karmis, dir., *Les politiques publiques au Canada: Pouvoir, conflits et idéologies*. Québec: Presses de l'Université Laval, 155-179.
- Cardinal, Linda et coll. 2005. Les services en français dans le domaine de la justice en Ontario: un état des lieux. Ottawa: Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques.
- Cardinal, Linda et coll. 2010. La gouvernance communautaire en Ontario français: une nouvelle forme d'action collective? Volume 1: Un portrait des groupes communautaires. Ottawa: Observation sur la gouvernance de l'Ontario français.
- Cardinal, Linda et coll. 2013. La Coalition des intervenantes et intervenants francophones en justice: une innovation communautaire pour accroître l'offre de services en français en Ontario. Ottawa: Alliance de recherche Les savoirs de la gouvernance communautaire, Université d'Ottawa.
- Carrière, Fernan. 1993. « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 ». Dans Cornelius J. Jaenen, dir., *Les Franco-Ontariens*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 305-340.
- Centre de recherche en civilisation canadienne-française. 2004. *La présence française en Ontario: 1610, passeport pour 2010.* En ligne. http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/index.html (page consultée le 25 novembre 2014).
- Chabanet, Didier et Marco Guigni. 2010. « Les conséquences des mouvements sociaux ». Dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, dir., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines.* Paris: La Découverte, 145-161.
- Charbonneau, François. 2010. « La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative ». *Glottopol*, 16 : 2-5.
- Chazel, François. 2009. « Mobilisation des ressources ». Dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 364-370.
- Chouinard, Stéphanie. 2014. « The Rise of Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights ». *Ethnopolitics*, 13(2): 141-158.
- Cimino, Louis F. 1977. Ethnic Nationalism among the Acadians of New Brunswick: An Analysis of Ethnic Political Development. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Duke University.

- Clews, Roy. 1980. To Dream of Freedom. The story of MAC and the Free Wales Army. Talybont: Y Lolfa Cyf.
- Congrès mondial acadien 2014. « Le CMA 2014 un succès sur tout la ligne! ». En ligne. http://www.cma2014.com/fr/actualites/liste-recente/20-actualites/618-le-cma-2014-un-succes-sur-tout-la-ligne (page consultée le 25 novembre 2014).
- Cormier, Jeffrey. 2004. *The Canadianization Movement. Emergence, Survival, and Success*. Toronto: University of Toronto Press.
- Cyr, Hubert, Denis Duval et André Leclerc. 1996. L'Acadie à l'heure des choix. L'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Moncton: Éditions d'Acadie.
- D'augerot-Arend, Sylvie. 1996. « Le monde associatif comme moyen d'intervention sur le français: diversité, dilemmes, dépendance, dissonance et symphonie inachevée ». Dans Jürgen, dir., De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Universitätsverlag, 253-275.
- Dallaire, Christine. 2004. « Fier de qui on est... nous sommes francophones! L'identité des jeunes aux Jeux franco-ontariens ». *Francophonies d'Amérique*, 18 : 127-147.
- Dalley, Phyllis et Sylvie Roy, dir. 2008. *Francophonie, minorités et pédagogie*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Dathlu'r Gymraeg. « Aims ». En ligne. www.dathlu.org/?page\_id=442&lang=en (page consultée le 25 novembre 2014).
- Davies, Cennard. 2006. The Welsh Language. The Amazing Story. Talybont: Y Lolfa Cyf.
- Davies, Charlotte Aull. 2010. « Nationalism and the Welsh Language ». Dans Hugh Mackay, dir., *Understanding Contemporary Wales*. Cardiff: University of Wales Press, 159-195.
- Davies, John. 2007. A History of Wales. London: Penguin Books.
- Davies, John et coll., dir. 2008. *The Welsh Academy Encyclopaedia of Wales*. Cardiff: University of Wales Press.
- Day, Graham. 2002. *Making Sense of Wales. A Sociological Perspective*. Cardiff: The University of Wales Press.
- Della Porta, Donatella. 2008. « Comparative Analysis: Case-oriented versus Variable-oriented Research ». Dans Donatella Della Porta et Michael Keating, dir., *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*. New York: Cambridge University Press, 198-222.
- Dennie, Donald. 2012. « La vie associative et la politisation des communautés en Ontario français ». Dans Lucille Guilbert, dir., *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*. Québec: Presses de l'Université Laval, 69-85.
- Desabrais, Tina. 2005. « L'implantation communautaire, 1977-1995 ». Dans Guy Gaudreau, dir., *Le drapeau franco-ontarien*. Sudbury: Prise de parole, 43-68.

- Deveau, Kenneth, Réal Allard et Rodrigue Landry. 2008. « Engagement identitaire francophone en milieu minoritaire ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal: Fides, 73-120.
- Dobrowolsky, Alexandra et Jane Jenson. 2004. « Shifting Representations of Citizenship: Canadian Politics of 'Women' and 'Children' ». *Social Politics*, 11(2): 154-180.
- Domenichelli, Luisa. 1999. *Constitution et régime linguistique en Belgique et au Canada*. Bruxelles: Bruylant.
- Doucet, Michel. 2011. « La Cour suprême du Canada et le principe de la progression vers l'égalité des droits linguistiques: un dialogue inachevé? ». Dans Nicolas C. G. Lambert, dir., À l'avant-garde de la dualité. Mélanges en l'honneur de Michel Bastarache. Cowansville: Éditions Yvon Blais, 281-322.
- Dubé, Marco. 2001. De Mahé à Summerside. Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000. Ottawa: Le Nordir.
- Dunbar, Robert. 2007. « Diversity in Addressing Diversity: Canadian and British Legislative Approaches to Linguistic Minorities, and their International Legal Context ». Dans Colin H. Williams, dir., *Language and Governance*. Cardiff: University of Wales Press, 104-158.
- Dupuis, Serge. 2008. « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne, 1977-1982 ». *Revue du Nouvel Ontario*, 33 : 7-39.
- Dupuis, Serge. 2013. Le passage du Canada français à la Francophonie mondiale: mutations nationales, démocratisation et altruisme au mouvement Richelieu, 1944-1995. Thèse de doctorat, Département d'histoire, University of Waterloo.
- Duquette, Georges. 2004. « Les différentes facettes identitaires des élèves âgés de 16 ans et plus inscrits dans les écoles de langue française de l'Ontario ». *Francophonies d'Amérique*, 18 : 77-92.
- Edwards, Catrin Wyn. 2014. Cymunedau Iaith Lleiafrifol, Mewnfudo a Pholisïau iaith mewn addysg: Astudiaeth gymharol ryngwladol. Thèse de doctorat, Department of International Politics, Aberystwyth University.
- Égalité santé en français. « Historique ». En ligne. http://www.egalitesante.com/historique/ (page consultée le 25 novembre 2014).
- Elias, Anwen. 2009. « Plaid Cymru and the Challenges of Adapting to Post-Devolution Wales ». *Contemporary Wales*, 22 : 113-140.
- Erfurt, Jürgen. 1996. « Francophonie et interdisciplinarité. Essai sur le français au Canada comme objet de la recherche pluri- et interdisciplinaire ». Dans Jürgen Erfurt, dir., De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Universitätsverlag, 367-395.
- Evans, Gwynfor. 2000. The Fight for Welsh Freedom. Talybont: Y Lolfa Cyf.

- Farmer, Diane. 2008. « L'immigration francophone en contexte minoritaire: entre la démographie et l'identité ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir.,, L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations. Montréal: Fides, 121-160.
- Faucher, Rolande. 2008. *Jean-Robert Gauthier: "Convaince... sans révolution et sans haine"*. Sudbury: Prise de parole.
- Fillieule, Olivier, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, dir. 2010. Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines. Paris: La Découverte.
- Firdmuc, Jan et Victor Ginsburgh. 2007. « Languages in the European Union: The Quest for Equality and its Costs". *European Economic Review* 51: 1351-1369.
- Forgues, Éric. 2004. Capital social, gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires: outils théoriques et méthodologiques. Moncton: Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Foucher, Pierre. 2008. « Le droit et la langue française au Canada: évolution et perspectives ». *Francophonies d'Amérique*, 26 : 63-78.
- Gagnon, Alain-G. 2011. L'âge des incertitudes. Essais sur le fédéralisme et la diversité nationale. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gamson, William A. 1975. The Strategy of Social Protest. Homewood: The Dorsey Press.
- Gamson, William A. 2009. « Defining Movement "success" ». Dans Jeff Goodwin et James M. Jasper, dir., *The Social Movements Reader. Cases and Concepts. Second Edition*. Malden: Wiley-Blackwell, 414-416.
- Gauvin, Monique et Lizette Jalbert. 1987. « Percées et déboires du Parti acadien ». Revue parlementaire acadienne, 10(3): 13-17.
- Gérin-Lajoie, Diane. 2012. « Mieux comprendre le rapport à l'identité ». Dans Sylvie A. Lamoureux et Megan Cotnam, dir., *Prendre sa place. Parcours et trajectoires identitaires en Ontario f »rançais*. Ottawa: Éditions David, 149-154.
- Gervais, Gaétan. 1993. « L'Ontario français (1821-1910) ». Dans Cornelius Jeanen, dir., *Les Franco-Ontariens*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 49-124.
- Gervais, Gaétan. 2003. Des *gens de résolution: le passage du Canada français à l'Ontario français*. Sudbury : Prise de parole.
- Gervais, Gaétan. 2005. « Postface: Les origines du drapeau franco-ontarien ». Dans Guy Gaudreau, dir., *Le drapeau franco-ontarien*. Sudbury: Prise de parole, 115-118.
- Gilbert, Anne et André Langlois. 2006. « Organisation spatiale et vitalité des communautés francophones des métropoles à forte dominance anglaise du Canada ». *Francophonies d'Amérique*, 21 : 105-129.
- Gilbert, Anne et Nicole Richer. 1996. La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français. Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes. En ligne.

- http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/transit.html (page consultée le 25 novembre 2014).
- Giroux, Michel. 2010. « Le droit constitutionnel à une éducation universitaire en français en Ontario ». *Revue du Nouvel Ontario*, 35 : 5-32.
- Goldstein, Kenneth M. et Travis N. Ridout. 2002. «The Politics of Participation: Mobilization and Turnout over Time ». *Political Behavior*, 24(1): 3-29.
- Goodwin, Jeff et James M. Jasper, dir. 2009. *The Social Movements Reader. Cases and Concepts. Second Edition*. Malden: Wiley-Blackwell.
- Gratton, Michel. 2003. *Montfort: La lutte d'un peuple*. Ottawa: Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.
- Grin, François. 2003. « Language Planning and Economics ». Current Issues in Language Planning, 4(1): 1-66.
- Grin, François et François Vaillancourt. 1999. *The Cost-Effectiveness Evaluation of Minority Language Policies: Case Studies on Wales, Ireland and the Basque Country*. Flensburg: European Centre for Minority Issues.
- Grin, François et François Vaillancourt. 2012. « Multilingualism in Economic Activity ». Dans Carol A. Chapelle, dir., *The Encyclopedia of Applied Linguistics*. En ligne. http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/9781405198431.wbeal0808/full (page consultée le 25 novembre 2014).
- Guespin, Louis. 1985. « Matériaux pour une glottopolitique ». Dans A. Winther, dir., *Problèmes de glottopolitique*. Rouen : Publication de l'Université de Roen, 11-32.
- Guespin, Louis et Jean-Baptiste Marcellesi. 1986. « Pour la glottopolitique ». *Langages*, 83 : 5-34.
- Guilbert, Lucille, dir. 2012. *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Guindon, René. 1979. « Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO ». Revue du Nouvel-Ontario, 2 : 35-40.
- Hall, Peter A. et Rosemary C. R. Taylor. 1997. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». Revue française de science politique, 47(3-4): 469-495.
- Harguindeguy, Jean-Baptiste et Romain Pasquier. 2010. « Langue et politique. Les mobilisations ethnolinguistiques en Europe ». *Cultures & Conflits*, 79-80 : 7-18.
- Hautecoeur, Jean-Paul. 1975. L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Hébert, Raymond M. 2004. *Manitoba's french-language crisis: a cautionary tale*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- Hechter, Michael. 1975. *Internal Colonialism: the Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966.* Berkeley: University of California Press.

- Heller, Monica. 2005. « Une approche sociolinguistique à l'urbanité ». Revue de l'Université de Moncton, 36(1) : 321-346.
- Hill, Greg. 1992. « Ned Thomas and the Condition of Wales ». ARIEL: A Review of Internaional English Litterature, 23(3): 73-84.
- Hodos, George H. 1987. Show Trials: Stalinist Purges in Eastern Europe, 1948-1954. New York: Praeger.
- Hogan-Brun, Gabrielle et Stefan Wolff. 2003. «Minority Language in Europe: An Introduction to the Current Debate ». Dans Gabrielle Hogan-Brun et Stefan Wolff, dir., *Minority Language in Europe: Frameworks, Status, Prospects*. New York: Palgrave macmmillan, 3-15.
- Holland, Laurel L. et Sherry Cable. 2002. « Reconceptualizing Social Movement Abeyance : The Role of Internal Process and Culture in Cycles of Movement Abeyance and Resurgence ». *Sociological Focus*, 35(3): 297-314.
- Horspool, Margot. 2006. «Over the Rainbow: Languages and Law in the Future of the European Union ». *Futures*, 38: 158-168.
- Jaenen, Cornelius. 1993. Les Franco-Ontariens. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Jenson, Jane. 1997. « Fated to Live in Interesting Times: Canada's Changing Citizenship Regimes ». Revue canadienne de science politique, 30(4): 627-644.
- Jenson, Jane et Susan D. Phillips. 1996. «Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada ». *International Journal of Canadian Studies*, 14: 111-135.
- Jones, Rhys et Carwyn Fowler. 2008. *Placing the Nation. Abeystwyth and the Reproduction of Welsh Nationalism*. Cardiff: University of Wales Press.
- Joshua, Florence. 2009. « Abeyance structure ». Dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 17-23.
- Joyal, Martin. 2007. D'une même voix ? Une analyse longitudinale des résultats électoraux dans les circonscriptions à forte population franco-ontarienne. Thèse de maîtrise, Département de science politique, Université d'Ottawa.
- Jury, Pierre. 1997. « Debout! », Le Droit (Ottawa-Gatineau), 23 mars : A8.
- Juteau, Danielle et Lise Séguin-Kimpton. 1993. «La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un esapce symbolique et politique ». Dans Cornelius Jaenen, dir., *Les Franco-Ontariens*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa : 264-304.
- Katznelson, Ira. 1997. « Structure and Configuration in Comparative Politics ». Dans Alan S. Zuckerman et Mark Irving Lichbach, dir., *Comparative Politics : Rationality, Culture, and Structure*. Cambridge: Cambridge University Press, 81-112.
- Kibbee, Douglas A. 1996. «Legal and Linguistic Perspectives on Language Legislation». Dans Douglas A. Kibbee, dir., *Language Legislation and Linguistic Rights*. Philadelphia: John Benjamins Publishing Companu, 1-23.

- Klandermans, Bert. 1993. « A Theoretical Framework for Comparisons of Social Movement Participation ». *Sociological Forum* 8(3): 383-402.
- Klandermans, Bert et Nonna Mayer. 2001. « Militer à l'extrême droite ». Dans Pascal Perrineau, dir., Les Croisés de la société fermée. L'Europe des extrêmes droites. La Tour-d'Aigues: Éditions de l'Aube, 147-162.
- Kolb, Felix. 2007. *Protest and Opportunities: The Political Outcomes of Social Movements*. New York: Campus Verlag.
- Krasner, Stephen D. 1984. « Approaches to the State: Alternative Conceptions and Historical Dynamics ». *Comparative Politics*, 16(2): 223-246.
- Kriesi, Hanspeter. 1993. Political Mobilization and Social Change: the Dutch Case in Comparative Perspective. Brookfield: Avebury.
- Kroskrity, Paul V. 2000. «Regimenting Languages: Language Ideological Perspectives ». Dans Paul V. Kroskrity, dir., *Regimes of Language: Ideologies, Polities and Identities*. Santa Fe, États-Unis: School pof American Research Press, 1-34.
- Kymlicka, Will. 2001. La citoyenneté multiculturelle: une théorie libérale du droit des minorités. Montréal : Boréal.
- Ladouceur, Sylvie et Marc Robichaud. 2011. Vivre sa santé en français au Nouveau-Brunswick. Le parcours engagé des communautés acadiennes et francophones dans le domaine de la santé. Moncton: Institut d'études acadiennes.
- Laitin, David D. 1988. « Language Games ». Comparative Politics, 20(3), 289-302.
- Laitin, David D. 2000. « What is a Language Community? ». *American Journal of Political Science*, 44(1): 142-155.
- Laitin, David D. 2007. Nations, States and Violence. New York: Oxford University Press.
- Lamoureux, Sylvie A. et Megan Cotnam, dir. 2012. *Prendre sa place. Parcours et trajectoires identitaires en Ontario français*. Ottawa: Les éditions David.
- Landry, Michelle. 2011. La question du politique en Acadie. Les transformations de l'organisation sociopolitique des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université Laval.
- Landry, Michelle. 2015. L'Acadie politique. Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Laponce, Jean. 2006. *Loi de Babel et autres régularités des rapports entre langue et politique*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Leblanc, Phyllis E. 1999. « Les grandes périodes de l'histoire de l'Acadie ». Dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton: Les Éditions d'Acadie, 131-144.
- Leclerc, André. 2008. « Nouvelle économie et développement: les enjeux de l'intégration à l'économie pour la francophonie canadienne ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations.* Montréal: Boréal, 241-273.

- Léger, Luc. 2012. « L'image du Parti acadien et de son projet autonomiste dans le journal L'Évangéline ». Revue internationale d'études canadiennes, 45-46 : 91-108.
- Léger, Rémi. 2012. *Habiliter la francophonie minoritaire*. Conférence présentée au Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Ottawa.
- Léger, Rémi, 2015. « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne ». *Francophonies d'Amérique*, 37.
- Leighley, Jan E. 2001. Strenght in Numbers? The Policial Mobilization of Racial and Ethnic Minorities. Princeton: Princeton University Press.
- LeVasseur, J. L. Gilles. 1993. Le statut juridique du français en Ontario. Tome premier: La législation et la jurisprudence provinciales. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Lewis, Huw. 2011. « Cymdeithas at 50: Making the campaign fit for the future ». *Agenda*, hiver 2011.
- Liu, Amy H. 2009. *The Politics of Language Regimes*. Thèse de doctorat, Département de science politique, Emory University.
- Loos, Eugène. 2000. « Language Choice, Linguistic Capital and Symbolic Domination in the European Union ». *Language Problems & Language Planning*, 24(1): 37-53.
- Loughlin, John. 2005. « Les changements de paradigmes de l'État et les politiques publiques envers les minorités linguistiques et culturelles en Europe de l'Ouest ». Dans Jean-Pierre Wallot, dir., *La gouvernance linguistique: Le Canada en perspective*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 19-38.
- Mackay, Hugh, dir. 2012. *Understanding Contemporary Wales*. Cardiff: The University of Wales Press.
- Mahoney, James et Dietrich Rueschemeyer. 2003. «Comparative Historical Analysis: Achievements and Agenda». Dans Dans James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer, dir., *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge: Cambridge University Press, 3-40.
- Malloy, Tove H. 2005. *National Minority Rights in Europe*. New York: Oxford University Press.
- Martel, Marcel 1997. Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet. 2010. Langue et politique au Canada et au Québec: Une synthèse historique. Montréal: Boréal.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet, dir. 2008. *Légiférer en matière linguistique*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Marwell, Gerald et Pamela Oliver. 1984. « Collective Action Theory and Social Movements Research". *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, 7: 1-27.
- Mathieu, Lilian. 2010. « Contexte politique et opportunités ». Dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, dir., *Penser les mouvements sociax. Conflits*

- sociaux et contestatations dans les sociétés contemporaines. Paris: La Découverte, 39-54.
- May, Stephen. 2008. Language and Minority Rights: Ethnicity, Nationalism and the Politics of Language. New York: Routledge.
- McCarty, John D. Et Mark Wolfson. 1996. «Resource Mobilization by Local Social Movement Organizations: Agency, Stategy, and Organization in the Movement against Drinking and Driving ». *American Sociological Review* 61(6): 1070-1088.
- McCarthy, John D. Et Mayer N. Zald. 1977. « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory ». *American Journal of Sociology*, 82(6): 1212-1241.
- McCarthy, John D. et Mayer N. Zald. 2009. « Social Movement Organizations ». Dans Jeff Goodwin et James M. Jasper, dir., *The Social Movements Reader. Cases and Concepts. Second Edition*. Malden: Wiley-Blackwell, 193-210.
- McNally, Carolynn. 2010. Histoire de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton (1969-2009). Quarante ans de représentation et de revendications étudiantes en Acadie. Moncton: Institut d'études acadiennes.
- McRoberts, Kenneth. 1999. Un pays à refaire: L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes. Montréal: Boréal.
- Migneault, Gaétan. 2007. « La progression des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick dans une perspective historique globale ». *Revue de droit de McGill*, 52 : 83-125.
- Miles, Gareth. 2003. « Stubbornness Prevails at Pont Sìon Norton ». Dans Iolo Wyn Williams, dir., *Our Children's Language. The Welsh-medium Schools of Wales 1939-2000*. Talybont: Y Lolfa Cyf, 73-77.
- Milian-Massana, Antoni. 2004. « Le régime juridique du multilinguisme dans l'Union européenne. Le mythe ou la réalité du principe d'égalité des langues ». *Revue juridique Themis*, 38 : 211-260.
- Miville, Serge. 2009. « Ce combat discret que nous avons livré : l'Ordre de Jacques Cartier ». *La Relève*, 1(2). En ligne. http://journallareleve.com/wordpress/?page\_id=576 (page consultée le 25 novembre 2014).
- Montforte, Pierre et Pascale Dufour. 2011. « Mobilizing in Borderline Citizenship Regimes: A Comparative Analysis of Undocumented Migrants' Collective Actions ». *Politics & Society*, 39(2): 203-232.
- Morton, Desmond. 1997. « Sic permanet: Ontario People and Their Politics ». Dans Graham White, dir., The Government and Politics of Ontario, Fifth Edition. Toronto: University of Toronto Press, 3-18.
- Nadeau, Jean-Marie. 2009. *L'Acadie Possible. La constance d'une pensée*. Lévis: Les Éditions de la Francophonie.
- Nadeau, Jean-Marie. 2009 (1992). Que le tintamarre commence! Lettre ouverte au peuple acadien. Lévis: Les Éditions de la Francophonie.

- Normand, Martin. 2012. Le développement en contexte. Quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009). Sudbury: Prise de parole.
- Normand, Martin. 2013. « De l'arène politique à l'arène juridique: les communautés francophones minoritaires au Canada et la Charte canadienne des droits et libertés ». Dans François Rocher et Benoît Pelletier, dir., *Le nouvel ordre constitutionel canadien: du rapatriement de 1982 à nos jours*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 179-203.
- Nouveau-Brunswick. 2015. Plan sur les langues officielles. Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale. Fredericton : Bureau du Conseil exécutif. En ligne. http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/iga-aig/pdf/Plansurleslanguesofficielleslebilinguismeofficielunevaleurfondamentale.pdf (page consultée le 27 juillet 2015).
- Nouveau-Brunswick. Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. 2013. Deux langues pour vivre ensemble! Des réponses aux questions sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick. Fredericton: Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.
- Nouveau-Brunswick. Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. 2014. *Rapport annuel 2013-2014.* Fredericton: Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.
- Nouveau-Brunswick. Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. « Foire aux questions ». En ligne. http://www.languesofficielles.nb.ca/faq (page consultée le 25 novembre 2014).
- Ogien, Albert et Sandra Lauzier. 2010. Pourquoi désobéir en démocratie? Paris: La Découverte.
- Olson, Mancur. 1978. Logique de l'action collective. Paris: Presses universitaires de France.
- Olzak, Susan. 2007. « Ethnic and Nationalist Social Movements ». Dans David A. Snow, Sarah A. Soule et Hanspeter Kriesi, dir., *The Blackwell Companion to Social Movements*. Malden: Blackwell Publishing, 666-693.
- Ontario. Commissariat aux services en français de l'Ontario. 2010. *Rapport annuel 2009-2010 : L'accès aux solutions*. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Ontario. Commissariat aux services en français de l'Ontario. 2013. *Rapport annuel 2012-2013 : Une nouvelle approche*. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
- Ontario. Commissariat aux services en français de l'Ontario. 2014. *Rapport annuel 2013-2014: Une institution francophone s'enracine*. Toronto: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Ontario. Commissariat aux services en français. « Mandat ». En ligne. http://csfontario.ca/fr/mandat (page consultée le 25 novembre 2014).
- Ontario. Office des Affaires francophones. « Définition plus inclusive des francophones de l'Ontario ». En ligne. http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-definition.html (page consultée le 25 novembre 2014).

- Ontario. Office des Affaires francophones. « Données du recensement de 2011 selon la Définition inclusive de francophone (DIF) ». En ligne. http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-stats.html, page consultée le 25 novembre 2014.
- Ontario. Office des Affaires francophones. « Mission et vision ». En ligne. www.ofa.gov.on.ca/fr/oaf.html (page consultée le 25 novembre 2014).
- Ontario. Office des Affaires francophones. « Règlement 284/11 et l'offre de services en français ». En ligne. http://www.ofa.gov.on.ca/fr/loi-reglement284-11.html (page consultée le 25 novembre 2014.
- Ouellet, Fernand. 2005. L'Ontario français dans le Canada français avant 1911. Contribution à l'histoire sociale. Sudbury: Prise de parole.
- Ouellette, Roger. 1992. Le Parti acadien. Moncton : Chaire d'études acadiennes.
- Paquet, Gilles. 2002. « Montfort et les nouveaux Éléates ». Francophonies d'Amérique, 13 : 139-155.
- Patten, Alan. 2001. « Political Theory and Language Policy ». *Political Theory*, 29(5): 691-715.
- Patten, Alan et Will Kymlicka. 2003. «Introduction. Language Rights and Political Theory: Context, Issues, and Approaches». Dans Will Kymlicka et Allan Patten, dir., Language Rights and Political Theory. New York: Oxford University Press, 1-51..
- Pedneault, Marjorie. 2011. *Un coup de coeur s'est fait entendre. Biographie politique de Jean-Maurice Simard*. Lévis: Les Éditions de la Francophonie.
- Pelletier, Benoît. 1991. « Les réticences des provinces face à la reconnaissance de droits constitutionnels relatifs à l'usage des langues officielles ». *Revue du barreau*, 51(2) : 247-282.
- Phillipson, Robert, Mart Rannut et Tove Skutnabb-Kangas. 1995. «Introduction ». Robert Phillipson et Tove Skutnabb-Kanges, dir., *Linguistic Human Rights: Overcoming Linguistic Discrimination*. New York: Mouton de Gruyter, 1-22.
- Pierson, Paul. 1993. « When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change ». *World Politics*, 45(4), 595-628.
- Pierson, Paul. 2004. *Politics in Time. History, Institutions and Social Analysis*. Princeton: Princeton University Press.
- Pierson, Paul et Theda Skocpol. 2002. « Historical Institutionalism in Contemporary Political Science ». Dans Ira Katznelson et Helen Milner, dir., *Political Science: The State of the Discipline*. New York: W. W. Norton & Co, 693-721.
- Poirier, Johanne. 2008. « Au-delà des droits linguistiques et du fédéralisme classique: favoriser l'autonomie institutionnelle des francophones minoritaires du Canada ». Dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: Novueaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal: Boréal, 513-562.

- Poirier, Johanne. 2012. « Autonomie politique et minorités francophones du Canada : réflexions sur un angle mort de la typologie classique de Will Kymlicka ». *Minorités linguistiques et société*, 1 : 66-89.
- Pool, Jonathan. 1990. « Language Regimes and Political Regimes ». Dans Brian Weinstein, dir., *Language Policy and Political Development*. Norwood, New Jersey: Ablex Publishing Corporation, 241-261.
- Quesnel, Denise. 2005. « Un mouvement politique indécis, 1995-2004 ». Dans Guy Gaudreau, dir., *Le drapeau franco-ontarien*. Sudbury: Prise de parole, 69-98.
- Ravault, René-Jean. 1977. La francophonie clandestine ou De l'aide du Secrétariat d'État aux communautés francophones hors Québec de 1968 à 1976. Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État.
- Reger, Jo et Suzanne Staggenborg. 2006. « Patterns of Mobilization in Local Movement Organizations: Leadership and Strategy in Four National Organization for Women Chapters ». Sociological Perspectives 49(3): 297-323.
- Ricento, Thomas. 2000. «Historical and Theoretical Perspectives in Language Policy and Planning". *Journal of Sociolinguistics*, 4(2): 196-213.
- Robitaille, Denise. 2009. L'Ordre de Jacques Cartier. Montreal: Fides.
- Roddick, Winston. 2007. «One Nation Two Voices? The Welsh Language in the Governance of Wales ». Dans Colin H. Williams, dir., *Language and Governance*. Cardiff: University of Wales Press, 263-292.
- Roy, Ingride. 2012. « Les diverses solutions « intégratives » et « autonomistes » offertes aux communautés de langue officielle du Canada pour préserver et développer leur spécificité ». *Minorités linguistiques et société*, 1 : 115-144.
- Roy, Michel. 1978. L'Acadie perdue. Montréal : Québec/Amérique.
- Royles, Elin. 2007. Revitalizing Democracy? Devolution and Civil Society in Wales. Cardiff: University of Wales Press.
- Rucht, Dieter. 2003. « Violence and New Social Movements ». Dans Wilhelm Heitmeyer et John Hagan, dir., *International Handbook of Violence Research*. Boston: Kluwer Academic Publishers, 369-382.
- Rudin, Ronald. 2014. L'Acadie entre le souvenir et l'oubli. Un historien sur les chemins de la mémoire collective. Montréal: Boréal.
- Ruggiero, Vincenzo et Nicola Montagna, dir. 2008. *Social Movements. A Reader*. New York: Routledge.
- Rupp, Leila J. et Verta Taylor. 1987. Survival in the Doldrums. The American Women's Rights Movement, 1945 to the 1960s. New York: Oxford University Press.
- Sala Pala, Valérie et coll., dir. 2009. L'action collective face à l'imbrication des rapports sociaux. Paris: L'Harmattan.
- Sawyers, Traci M. et David S. Meyer. 1999. « Missed Opportunities : Social Movement Abeyance and Public Policy ». *Social Problems*, 46(2): 187-206.

- Scheidhauer, Christophe. 2008. « Les langues de l'Europe, un régime paradoxalement durable ». *Langage & Société*, 125 : 125-143.
- Schwartz, Mildred A. 2006. Party Movements in the United States and Canada. Strategies of Persistence. Toronto: Rowman & Littlefield Publishers, Inc.
- Skutnabb-Kangas, Tove. 2012. « Role of Linguistic Human Rights in Language Policy and Planning ». Dans Carol A. Chapelle, dir., *The Encyclopedia of Applied Linguistics*. En ligne. http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/9781405198431.wbeal1026/abstract (page consultée le 25 novembre 2014).
- Smith, Miriam, dir. 2014. *Group Politics and Social Movements in Canada, Second Edition*. Toronto: University of Toronto Press.
- Snow, David A. 2013. «Identity Dilemmas, Discursive Fields, Identity Work, and Mobilization: Clarifying the Identity-Movement Nexus». Dans Jacquelien von Stekelenburg, Conny Roggeband et Bert Klandermans, dir., *The Future of Social Movement Research. Dynamics, Mechanisms, and Processes*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 263-280.
- Snow, David A., Sarah A. Soule et Hanspeter Kriesi, dir. 2007. *The Blackwell Companion to Social Movements*. Malden: Blackwell Publishing.
- Sommier, Isabelle. 2009. « Cycle de mobilisation ». Dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 173-179.
- Sommier, Isabelle. 2010. « Diffusion et circulation des mouvements sociaux ». Dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, dir., *Penser les mouvements sociax. Conflits sociaux et contestatations dans les sociétés contemporaines*. Paris: La Découverte, 101-120.
- Sonntag, Selma K. 2003. The Local Politics of Global English: Case Studies in Linguistic Globalization. Lanham: Lexington Books.
- Sonntag, Selma K. 2010. « La diversité linguistique et la mondialisation: Les limites des théories libérales ». *Politique et Sociétés*, 29(1): 15-43.
- St-Pierre, Stéphanie. 2005. « Le drapeau franco-ontarien: "puissent ses couleurs nous rallier dans une nouvelle amitié et fraternité" 1975-1977 ». Dans Guy Gaudreau, dir., *Le drapeau franco-ontarien*. Sudbury: Prise de parole, 13-42.
- Staggenborg, Suzanne. 2012. Social Movements. Don Mills: Oxford University Press.
- Sylvestre, Paul-François. 1980. Penetang: L'école de la résistance. Sudbury: Prise de Parole.
- Sylvestre, Paul-François. 2010. Cent ans de leadership franco-ontarien. Ottawa: Éditions David.
- Tarrow, Sydney. 1989. *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy, 1965-1975*. Oxford: Oxford University Press.
- Tarrow, Sydney. 1994. Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics. Cambridge: Cambridge University Press.

- Tarrow, Sydney. 1995. « Cycles of Collective Action: Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention ». Dans Mark Traugott, dir., *Repertoires and Cycles of Collective Action*. Durham, Duke University Press, 89-116.
- Taylor, Verta. 2005. « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes ». Dans Olivier Fillieule, dir., *Le désengagement militant*. Paris: Belin, 229-250.
- Taylor, Verta. 1989. « Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance". *American Sociological Review*, 54(5): 761-775.
- Taylor, Verta et Alison Dahl Crossley. 2013. « Abeyance ». Dans David A. Snow et coll., dir., *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*. Etobicoke: Blackwell Publishing Ltd, 1-2.
- Thelen, Kathleen. 1999. «Historical Institutionalism in Comparative Politics». *Annual Review of Political Science*, 2:369-404.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2007. Faire société: Société civile et espaces francophones. Sudbury: Prise de parole.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2009. « Les langues méritent-elles une protection législative et constitutionnelle? ». Revue de la Common Law en français, 11 : 45-54.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2013. Évangéline. Contes d'Amérique. Montréal: Québec Amérique.
- Thériault, Léon. 1982. La question du pouvoir en Acadie. Moncton: Les Éditions d'Acadie.
- Thériault, Léon. 1993. « L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique ». Dans Jean Daigle, dir., *L'Acadie des Maritimes: Études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton: Chaire d'études acadiennes, 45-91.
- Tilly, Charles. 1978. From Mobilization to Revolution. Reading: Addison-Wesley.
- Traisnel, Christophe. 2012. « Les groupes d'aspiration "francophoniste". Jalons pour une compraison des aspects politiques des francophonies canadiennes ». Dans Lucille Guilbert, dir., *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*. Québec: Presses de l'Université Laval, 43-68.
- Trifunovska, Snezana. 2001. « Protection of Linguistic Rights Within the Council of Europe ». Dans Snezana Trifunovska, dir., *Minority Rights in Europe: European Minorities and Languages*. La Haye, Pays-Bas: T-M-C-Asser Press, 145-158.
- United Kingdom. Office of National Statistics. 2003. Census 2001: Key Statistics for Local Authorities in Wales. Londres.
- United Kingdom. Office for National Statistics. « 2011 Census : Key Statistics for Wales ». En ligne. http://www.ons.gov.uk/ons/rel/census/2011-census/key-statistics-for-unitary-authorities-in-wales/stb-2011-census-key-statistics-for-wales.html#tab---Proficiency-in-Welsh (page consultée le 25 novembre 2014).
- Van Morgan, Sydney. 2006. « Language Politics and Regional Nationalist Mobilization in Galicia and Wales". *Ethnicities*, 6(4): 451-475.

- Van Parijs, Philippe. 2000. « The Ground Floor of the World: On the Socio-Economic Consequences of Linguistic Globalization ». *Revue internationale de science politique*, 21(2): 217-233.
- Von Stekelenburg, Jacquelien, Conny Roggeband et Bert Klandermans, dir. 2013. *The Future of Social Movement Research. Dynamics, Mechanisms, and Processes*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Wales. Welsh Assembly Government. 2003. *Iaith Pawb, A National Action Plan for a Bilingual Wales*. Crown Copyright.
- Wales. Welsh Government. 2012. *Iaith fyw: iaith byw (A living language : a language for living, Welsh Language Strategy 2012-2017*). Crown Copyright. En ligne. http://wales.gov.uk/docs/dcells/publications/122902wls201217en.pdf (page consultée le 25 novembre 2014).
- Williams, Colin H. (2000a). «Community Empowerment through Language Planning Intervention». Dans Colin H. Williams, dir., *Language Revitalization*. *Policy and Planning in Wales*. Cardiff: University of Wales Press, 231-246.
- Williams, Colin H. 2000b. «On Recognition, Resolution and Revitalization». Dans Colin H. Williams, dir., *Language Revitalization. Policy and Planning in Wales*. Cardiff: University of Wales Press, 1-47.
- Williams, Colin H. 2007. « Articulating the Horizons of Welsh ». Dans Colin H. Williams, dir., *Language and Governance*. Cardiff: University of Wales Press, 387-433.
- Williams, Colin H. 2008. *Linguistic Minorities in Democratic Context*. New York: Palgrave Macmillan.
- Williams, Iolo Wyn, dir. 2003. Our Children's Language. The Welsh-medium Schools of Wales 1939-2000. Talybont: Y Lolfa Cyf.
- Williams, Rhodri. 2002. « Future of the Language ». Agenda, printemps 2002: 14-15.
- Woehrling, José. 1996. « Le droit et la législation comme moyens d'intervention sur le français: les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones ». Dans Jürgen Erfurt, dir., De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridicisplinaire sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Universitätsverslag, 209-232.
- Woerhling, José. 1995. « Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones: le noeud gordien des relations entre les Québécois francophones, la minorité anglo-québécoise et les minorités francophones du Canada ». Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada: Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique. Québec : Conseil de la langue française, 209-344.

Lois

Charte de la langue française, RLRQ c. C-11.

Education Reform Act, 1988 c. 40.

Government of Wales Act, 1998, c. 38.

Loi constitutionnelle de 1982 (R-U), constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, c. 11.

Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien, LO 2001, c. 5.

Loi de 2010 sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes, LO 2001, c. 4.

Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, LRN-B 2011, c. 198

Loi sur l'éducation, LN-B 1997, c E-1.12

Loi sur l'éducation, LRO 1990, ch. E-2.

Loi sur les langues officielles, LN-B 2002, c. O-0.5

Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, LRN-B 1973, c. O-1.

Loi sur les municipalités, LRN-B 1973, c. M-22.

Loi sur les services en français, LRO 1990, c. F-32.

Loi sur les tribunaux judiciaires, LRO 1990, c. c-43.

National Assembly for Wales (Official Languages) Act, 2012.

Welsh Language Act, 1967, c. 66.

Welsh Language Act, 1993, c. 38.

Welsh Language Measure, 2011.